FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

Rapport du FMI n° 25/140

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Juin 2025

TROISIÈME ET QUATRIÈME REVUES DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDES DE DÉROGATION POUR L'INOBSERVATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION ET REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT

Dans le cadre des troisième et quatrième revues combinées au titre de la Facilité Elargie de Crédit, les documents ci-après ont été publiés et inclus dans le présent dossier :

- Un **communiqué de presse** résumant les avis formulés par le conseil d'administration.
- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services du FMI pour être soumis à l'examen du conseil d'administration le 4 juin 2025. Ce rapport a été établi à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 18 mars 2025 avec les autorités centrafricaines sur l'évolution et les politiques économiques. La rédaction du rapport, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 21 mai 2025.
- Une **analyse de viabilité de la dette** préparée par les services du FMI et de la Banque Mondiale.
- Un **supplément des services du FMI** qui met à jour les informations sur l'évolution récente de l'économie ainsi que les remarques d'une équipe des services du FMI durant la réunion du conseil d'administration le 4 Juin 2025.
- Une **déclaration de l'administrateur** pour la République Centrafricaine.

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et de données qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :
International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : +1 (202) 623-7430 • Télécopie : +1 (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Site web : http://www.imf.org
Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

Fonds monétaire international
Washington

© 2025 Fonds monétaire international

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PR 25/179

Le conseil d'administration du FMI conclut les troisième et quatrième revues de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit pour la République Centrafricaine et approuve un décaissement de 58 millions de dollars pour la République Centrafricaine

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

- *Le conseil d'administration du FMI a conclu aujourd'hui les troisième et quatrième revues de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit en faveur de la République Centrafricaine (RCA). L'achèvement des troisième et quatrième revues ouvre la voie au décaissement immédiat de 43,22 millions de DTS (environ 58 millions de dollars) en faveur de la RCA pour l'aider à répondre à ses besoins persistants de financement de la balance des paiements tout en maintenant les dépenses prioritaires consacrées aux services publics de base.*
- *La croissance économique devrait s'accélérer pour atteindre 3 % en 2025, contre 1,9 % en 2024, tandis que l'inflation devrait progressivement diminuer. Les perspectives dépendent d'une accélération des réformes du marché des carburants et de la gouvernance, ainsi que d'une augmentation des dons et des financements concessionnels.*
- *Les résultats du programme ont été mitigés, tandis que les risques baissiers demeurent considérables.*

Washington- DC le 4 juin 2025 : Le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a conclu aujourd'hui les troisième et quatrième revues de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) en faveur de la République Centrafricaine (RCA). L'accord au titre de la FEC, au titre duquel l'accès à 147,48 millions de DTS (environ 197 millions de dollars) a été approuvé par le conseil d'administration du FMI en avril 2023 (voir le communiqué de presse n° 23/129). La conclusion de ces revues ouvre la voie au décaissement immédiat de 43,22 millions de DTS (environ 58 millions de dollars), ce qui porte le total des décaissements au titre de l'accord FEC à 92,29 millions de DTS (environ 124 millions de dollars).

En concluant les revues, le conseil d'administration a également approuvé la demande des autorités de dérogations pour l'inobservation des critères de réalisation pour le solde budgétaire primaire intérieur et le financement intérieur net à fin juin 2024 et fin décembre 2024. Le conseil d'administration a également approuvé la demande présentée par les autorités en vue d'obtenir une dérogation pour l'inobservation du critère de réalisation continu sur la non-accumulation de nouveaux arriérés extérieurs. En outre, le conseil d'administration a achevé la revue des assurances de financement dans le cadre de l'accord au titre de la FEC.

L'accord au titre de la FEC s'inscrit dans le cadre des efforts coordonnés des institutions financières internationales pour venir en aide au peuple centrafricain. Il continuera d'aider le

pays à satisfaire ses besoins persistants de financement de la balance des paiements et à maintenir les dépenses consacrées aux services publics de base, notamment dans les secteurs de la santé et de l'éducation. La mise en œuvre du programme a contribué à ancrer les réformes structurelles et le financement. L'offre de carburant et les recettes se sont améliorées. Des progrès sont réalisés dans la numérisation des systèmes d'administration fiscale et de gestion des finances publiques, ainsi que des améliorations sont apportées à l'Agence Nationale d'Investigation Financière (ANIF) et à la Cour des comptes. La conclusion des revues combinées crée de nouvelles possibilités de résultats positifs.

L'activité économique devrait croître de 3 % en 2025, contre 1,9 % en 2024, sous l'effet de la hausse de la consommation d'énergie, du redressement des activités minières, des projets d'infrastructures et de l'amélioration de la sécurité. L'inflation reculerait d'ici à fin 2025, en partie grâce à la baisse des prix à la pompe intervenue en mai 2025. Il convient cependant de resserrer la politique budgétaire pour adresser l'accentuation de la vulnérabilité liée à la dette publique. Le déficit primaire intérieur serait ramené à 2,1 % du PIB en 2025, contre 4,9 % en 2024, en supposant un soutien politique fort en faveur des mesures convenues en matière d'administration fiscale et la conformité des obligations fiscales. Il est également essentiel de mieux maîtriser les dépenses dans un contexte d'élections et de réductions de l'aide humanitaire.

La réforme du marché des carburants demeure essentielle pour la stabilisation macroéconomique et une croissance à la fois durable et inclusive de la RCA. Il convient d'accélérer l'audit de l'approvisionnement de carburants pour étayer les réformes des prix et remédier aux inefficiences persistantes. Malgré les récentes hausses de l'offre et baisses de prix, les prix à la pompe restent élevés en raison des importations coûteuses et opaques. Une utilisation transparente du don récent de diesel et un audit approfondi des coûts et des marges pourraient contribuer à renforcer la concurrence, à améliorer l'efficience de l'offre et à accroître les recettes fiscales.

À l'issue des délibérations du conseil d'administration, M. Kenji Okamura, directeur général adjoint et président par intérim, a fait la déclaration suivante : [1]

« La République Centrafricaine (RCA) a réaffirmé sa détermination à mettre en œuvre les réformes structurelles dans le cadre de l'accord au titre de la FEC, malgré une fragilité profondément enracinée et une grande incertitude. Le soutien financier et technique des partenaires au développement reste essentiel pour que le programme soit un succès, ce qui permettra de surmonter les capacités faibles et la volatilité des recettes, ainsi que d'atténuer les besoins humanitaires.

« Les résultats des troisième et quatrième revues combinés du programme ont été mitigés, ce qui est adressé par des mesures correctives fortes. La moitié des six critères de réalisation à fin juin et fin décembre 2024 ont été atteints. Néanmoins, les objectifs relatifs au déficit

---

[1] À l'issue des délibérations, la Directrice générale, en qualité de présidente du conseil d'administration, résume les vues des administrateurs, et ce résumé est communiqué aux autorités du pays. On trouvera une explication des termes convenus utilisés communément dans les résumés des délibérations du conseil d'administration à l'adresse suivante : https://www.imf.org/external/french/np/sec/misc/qualifiersf.htm.

primaire intérieur et au financement intérieur net ont été largement manqués, tout comme le critère de réalisation continu sur la non-accumulation d'arriérés extérieurs. Les objectifs indicatifs relatifs aux dépenses sociales et aux dépenses engagées au moyen de procédures extraordinaires n'ont pas été atteints.

« Il est essentiel de renforcer le respect des obligations fiscales et les contrôles fiscaux pour accroître les recettes, mais il faut un fort soutien politique. Il est également essentiel d'accélérer l'audit de l'approvisionnement de carburants pour remédier aux inefficiences et permettre de nouvelles réductions des prix à la pompe. Le bon fonctionnement du marché des carburants est essentiel à la stabilité budgétaire et macroéconomique.

« Les résultats du programme dépendent d'une gestion plus solide des finances publiques, en particulier du contrôle des dépenses avant les élections. L'amélioration de la gestion des finances publiques est essentielle pour prévenir les arriérés, limiter les procédures extraordinaires et garantir l'efficacité des dépenses sociales. Il permettrait également d'obtenir des dons et des financements concessionnels, de réduire les emprunts régionaux coûteux et de préserver la viabilité de la dette.

« L'amélioration de la gouvernance renforcera les efforts de gestion des finances publiques. Les progrès réalisés dans le renforcement de l'Agence Nationale d'Investigation Financière (ANIF) et de la Cour des comptes sont salués. L'adoption du nouveau code forestier et la mise en œuvre du code minier sont essentielles pour libérer le potentiel de croissance de la RCA. Il est également essentiel de mettre en service rapidement le système de déclaration de patrimoine pour maintenir l'aide des donateurs.

« Les politiques visant à accroître le potentiel de croissance et à réduire les inégalités devraient s'inscrire dans le Plan national de développement (PND) (2024–28). Une exécution résolue du PND est également cruciale pour catalyser le soutien des donateurs et commencer à attirer des flux d'investissement privé extérieur.

Le programme économique de la République Centrafricaine continuera d'être soutenu par la mise en œuvre des politiques et des réformes convenues entre les institutions régionales de la CEMAC, qui visent notamment à favoriser l'augmentation des avoirs extérieurs nets de la région, eux-mêmes essentiels au succès du programme. »

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

14 mai 2025

TROISIÈME ET QUATRIÈME REVUES COMBINÉES DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDES DE DÉROGATION POUR L'INOBSERVATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION ET REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT

RÉSUMÉ

Contexte. Le programme de la RCA appuyé par la FEC a permis de soutenir des réformes essentielles en matière de gouvernance et de transparence, bénéficiant de l'amélioration de la situation sur le plan de la sécurité. Néanmoins, les tensions budgétaires persistent, car la mobilisation des recettes n'a pas suivi le rythme de l'augmentation des dépenses et du service de la dette. Plus particulièrement, les contraintes qui pèsent sur l'approvisionnement en carburant et le manque de civisme fiscal ont continué à avoir une influence négative sur le recouvrement des recettes, tandis que la faiblesse de la gestion des finances publiques et la limitation des contrôles des dépenses ont entravé l'exécution du budget. Les dons se sont matérialisés dans leur ensemble comme prévu, mais ils restent bien en deçà des niveaux d'avant 2020, ce qui compromet la viabilité de la dette. Les services du FMI ont finalisé la stratégie de collaboration avec la RCA (annexe III), qui décrit les principaux facteurs de fragilité et la manière dont l'aide du FMI peut contribuer à y remédier.

Perspectives et risques. Les perspectives à moyen terme demeurent incertaines. Le scénario de base repose sur quatre piliers : i) la restauration de la crédibilité du budget en améliorant le civisme fiscal, l'administration et le contrôle des dépenses ; ii) la stimulation du recouvrement des arriérés fiscaux ainsi que des recettes liées aux carburants grâce à des structures de prix appropriées et au succès de l'organisation d'une campagne d'importation d'hydrocarbures par la rivière Ubangi ; iii) le refinancement de la dette arrivant à échéance ; et iv) le renforcement de la gouvernance pour conserver l'appui des donateurs. Néanmoins, les risques de détérioration de la situation — perturbations de l'approvisionnement en carburant, dépassements de dépenses, pressions liées au refinancement de la dette, problèmes de sécurité et baisse de l'aide étrangère — assombrissent les perspectives, en particulier à l'approche des élections locales et des élections présidentielles. S'ils se matérialisent, ces risques

pourraient sérieusement limiter la capacité de l'État, à fournir des services, payer les salaires et éviter les arriérés. La RCA présente toujours un risque élevé de surendettement global et extérieur.

Résultats du programme. Les résultats du programme étaient mitigés pour les troisième et quatrième revues. La moitié des six critères de réalisation à fin juin et fin décembre 2024 ont été respectés. Les objectifs de déficit primaire intérieur et de financement intérieur net sont très loin d'avoir été atteints, ce qui met en évidence les faiblesses de la gestion des finances publiques. Le critère de réalisation continu relatif à la non-accumulation de nouveaux arriérés extérieurs n'a pas été atteint en raison de tensions sur les liquidités et d'une mauvaise coordination entre la direction de la trésorerie et la direction de la dette. En outre, deux objectifs indicatifs relatifs aux dépenses sociales et aux dépenses financées au titre de procédures extraordinaires n'ont pas non plus été atteints. À l'inverse, deux des sept repères structurels pour les troisième et quatrième revues ont été atteints, un troisième ayant été mis en œuvre avec retard.

Recommandations. La discipline budgétaire est essentielle pour atteindre les objectifs du programme 2025 et assurer la viabilité de la dette. Le recouvrement des recettes devrait s'attacher en priorité à : i) mettre en œuvre des structures de prix appropriées pour tous les carburants importés, ainsi que des stratégies visant à donner une efficacité maximale à la monétisation du don en nature reçu de la Russie au début de 2025 ; ii) accélérer le recouvrement des arriérés d'impôts, en particulier auprès des entreprises commercialisant les carburants et des entreprises de télécommunications ; iii) réduire les exonérations fiscales injustifiées ; iv) renforcer les contrôles des déclarations fiscales par des vérifications croisées entre les administrations fiscales et les banques ; v) accélérer le recouvrement des droits auprès du secteur forestier ; vi) appliquer pleinement les mesures fiscales adoptées en 2023-24 ; et vii) mettre l'accent sur le recouvrement des redevances provenant des ventes de licences pour les réseaux 4G. En outre, le renforcement des contrôles budgétaires au moyen du logiciel de contrôle financier SIM_Ba est indispensable pour contenir le déficit et limiter les dépenses exceptionnelles. La discipline budgétaire réduira les risques de refinancement et empêchera l'apparition de nouveaux arriérés extérieurs, tandis que des institutions solides seront le garant d'une gestion budgétaire transparente et efficace.

Questions relatives au programme. Les autorités demandent des dérogations pour l'inobservation des critères de réalisation pour le solde budgétaire primaire intérieur pour fin juin 2024 et fin décembre 2024, le financement intérieur net et la non-accumulation de nouveaux arriérés extérieurs. Elles demandent également de reporter le repère structurel relatif à l'audit des coûts d'approvisionnement en carburant de la troisième à la cinquième revue, le repère structurel visant à adopter un mécanisme d'ajustement trimestriel des prix à la pompe de la quatrième à la sixième revue, et le repère structurel relatif à la déclaration de risque fiscal concernant le projet Sango de la troisième à la sixième revue. Les autorités s'engagent à laisser 90 % de l'accès au compte DTS de la RCA pour préfinancer les paiements au FMI pour les six prochains mois. Dix pour cent de l'accès seront déposés sur le compte de séquestre de la BEAC

pour continuer à compléter une opération de la Banque mondiale visant à financer certaines dépenses budgétaires non discrétionnaires dans des structures essentielles de fourniture de services.

Conditionnalité actualisée. Trois mesures préalables ont été définies pour les troisième et quatrième revues combinées. Premièrement, les autorités ont soumis au Parlement une version révisée de la loi de finances pour 2025, conforme au cadre macroéconomique du programme, et intégrant des projections crédibles en matière de recettes et de dépenses. Deuxièmement, les autorités ont soumis au Parlement la loi portant création de la Cour des comptes qui régit son statut et ses fonctions et garantit son indépendance financière et opérationnelle. Troisièmement, les autorités ont renforcé le régime des attestations de situation fiscale, conformément aux recommandations du FMI. Cinq nouveaux repères structurels ont été ajoutés pour la cinquième revue afin de i) garantir l'utilisation effective de la plateforme e-Tax par tous les gros contribuables pour le paiement en ligne de leurs impôts et droits d'ici la fin du troisième trimestre 2025 ; ii) régulariser toutes les dépenses payées par des ordres de paiement du Trésor et du Budget au cours de l'exercice 2023 ; iii) améliorer le suivi des exonérations douanières ; iv) évaluer les progrès à mi-parcours de la mise en œuvre du plan d'action de l'assistance technique du FMI d'avril 2025 sur les recoupements manuels des données fiscales pour l'exercice 2023 et v) reproduire le recoupement manuel des données des contribuables pour l'exercice 2024. Quatre repères structurels ont été ajoutés pour la sixième revue : i) mettre en œuvre la nouvelle structure de la DGID en nommant du personnel dans les nouvelles directions et ii) soumettre au Parlement le projet de nouvelle loi sur le secteur des carburants aligné sur les observations formulées par le FMI ; iii) évaluer l'achèvement du plan d'action de l'assistance technique du FMI d'avril 2025 sur les recoupements manuels des données fiscales pour l'exercice 2023 et iv) évaluer les progrès à mi-parcours dans la mise en œuvre du plan d'action pour les recoupements manuels des données fiscales pour l'exercice 2024.

Approuvé par
Vitaliy Kramarenko (département Afrique) et Anna Ivanova (département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation)

Les discussions relatives aux troisième et quatrième revues combinées de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit ont eu lieu à Bangui du 19 au 28 mars 2025. L'équipe chargée de la mission était composée de M. Touna Mama (chef d'équipe), MM. Hatcherian, Essiane et Kiendrebeogo (tous trois du Département Afrique) et M. Tuuli (Département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation). M. Mbaye (représentant résident), M. Zoungarani et Mme Mbonde du bureau local ont appuyé la mission. Mme Nkusu (bureau des administrateurs) a participé aux réunions. L'équipe du FMI a rencontré M. Touadéra, Président de la République, M. Mouloua, Premier ministre, M. Ndoba, ministre des Finances, M. Filakota, ministre de l'Économie, M. Chaïbou, directeur national de la BEAC, et d'autres hauts fonctionnaires, des partenaires pour le développement et des représentants du secteur privé. M. Vaval Pierre-Charles et M. Stabile (Département Afrique) ont contribué avec compétence à l'élaboration du présent rapport.

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE 6

ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE 7

RÉSULTATS DU PROGRAMME 9

PERSPECTIVES ET RISQUES 11

DÉBATS D'ORIENTATION 13
A. Politique budgétaire : amélioration de la crédibilité budgétaire 13
B. Gestion de la dette publique : fin de la vulnérabilité à l'endettement 15
C. Marché des carburants : maintenir le cap des réformes du prix des carburants 17
D. Réformes structurelles : Exercice d'atténuation des risques 18

MODALITÉS DU PROGRAMME ET AUTRES QUESTIONS 20

DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS 24

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI 24

GRAPHIQUES
1. Évolution récente de la situation économique 27
2. Perspectives économiques à moyen terme, 2020–30 28

TABLEAUX

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2022-2030 29
2a. Opérations financières de l'administration centrale, 2022-2030 (en milliards de FCFA) 30
2b. Opérations financières de l'administration centrale, 2022-2030 (en % du PIB) 31
3. Comptes monétaires, 2022–30 32
4a. Balance des paiements, 2022–30 (en milliards de FCFA) 33
4b. Balance des paiements, 2022–30 (en pourcentage du PIB) 34
5. Besoins de financement extérieur, 2022-2030 35
6. Indicateurs de solidité financière, 2018–2023 36
7. Accès dans le cadre de l'accord au titre de la FEC 37
8 a. Proposition de critères de réalisation quantitatifs et d'objectifs indicatifs, 2024–2025 38
8b. Critère de réalisation continu standard dans le cadre de l'accord au titre de la FEC 39
9. Mesures préalables et repères structurels 40
10. Programme d'emprunt extérieur 42
11. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2023-2033 43
12. Composition des arriérés au titre de la dette du secteur public, 2024 44

ANNEXES

I. Matrice d'évaluation des risques 45
II. Stratégie de développement de la République centrafricaine 52
III. Stratégie de collaboration avec le pays 56
IV. Stratégie de renforcement des capacités 61

APPENDICES

I. Lettre d'intention 66
Pièce jointe I. Mémorandum de Politiques Economiques et Financières 70
Pièce jointe II. Protocole d'accord technique 93

CONTEXTE

1. La RCA a récemment franchi des étapes décisives sur la voie du redressement à long terme, mais elle reste tributaire de l'aide extérieure, notamment pour la sécurité et le budget national. L'année dernière, des efforts diplomatiques intenses ont abouti à la levée d'embargos imposés depuis une décennie sur l'importation d'armes et l'exportation de diamants. Les élections locales et les élections présidentielles prévues cette année sont l'occasion de consolider la paix dans le cadre de l'Accord de paix et de réconciliation de 2019 et de la Feuille de route de Luanda de 2021, bien que le paysage politique reste très polarisé. L'amélioration de la sécurité dans le pays, avec l'aide de sources extérieures, est allée de pair avec l'élargissement de l'autorité de l'État, mais aussi des pressions croissantes sur les dépenses publiques. Malgré des avancées dans plusieurs domaines, les progrès ont été lents pour combler la perte de dons et de financements à des conditions concessionnelles depuis 2021, d'environ 5 % du PIB par an, et l'absence de dette concessionnelle extérieure pour le budget national depuis 2018. En conséquence, le gouvernement a eu recours à l'emprunt sur le marché régional pour combler les écarts de financement, bien que le coût de cette stratégie soit devenu de plus en plus prohibitif depuis le début de l'année 2024. Dans ce contexte, le programme bénéficiant de l'appui du FMI est resté un point d'ancrage essentiel pour les réformes budgétaires et de gouvernance, ainsi que pour le financement et le catalyseur de l'appui des autres IFI et des donateurs bilatéraux.

2. L'achèvement de la troisième revue a été retardé en raison des difficultés rencontrées pour obtenir des assurances quant à la politique régionale et trouver des financements pour le budget 2025. À la suite de l'engagement ferme exprimé au Sommet extraordinaire des chefs d'État en décembre 2024 de corriger les déséquilibres macroéconomiques et de renforcer les institutions régionales, l'achèvement de la revue de la CEMAC le 24 février a permis d'établir des assurances quant à la politique régionale. Dans le même temps, les recettes exceptionnelles provenant de la vente des licences 4G, associées à de nouvelles mesures en matière de recettes, devraient alléger les pressions sur le budget 2025. Enfin, en ce qui concerne les assurances de financement, la Banque mondiale a confirmé le renouvellement de ses opérations au titre des coûts récurrents, tandis que la France s'est engagée à accorder un prêt à des conditions concessionnelles. En conséquence, les autorités ont demandé à combiner les troisième et quatrième revues, ce qui devrait permettre d'éviter un précipice budgétaire au cours du second semestre de l'année.

3. La mise en œuvre du programme pour les troisième et quatrième revues combinées a été inégale, mais des mesures correctives solides sont mises en œuvre. La moitié des critères de réalisation pour fin juin et fin décembre 2024 a été respectée. Toutefois, les objectifs concernant le déficit primaire intérieur et le financement intérieur net n'ont pas été atteints en raison de faiblesses dans le recouvrement des recettes et la gestion des finances publiques. Le critère de réalisation continu relatif à la non-accumulation d'arriérés extérieurs n'a pas été atteint en raison de tensions sur les liquidités et d'une mauvaise coordination entre la direction de la trésorerie et la direction de la dette. Deux objectifs indicatifs relatifs aux dépenses sociales et aux dépenses financées au titre de procédures extraordinaires n'ont pas non plus été atteints. En ce qui concerne les réformes

structurelles, deux des sept repères structurels relatifs aux revues ont été atteints, un troisième ayant été mis en œuvre avec retard. En outre, les autorités ont franchi des étapes importantes avec la mise en œuvre concrète de l'e-Tax, le renforcement de la Cour des comptes et l'affectation de FMI pour que certaines parties du plan institutionnel de la cellule de renseignement financier soient applicables dans la pratique. La réalisation des trois mesures préalables proposées est considérée comme essentielle à la bonne exécution du programme.

ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE

4. La situation macroéconomique a connu une évolution ne faisant pas apparaître de tendance très nette en 2024.

Tableau 1 du texte. République centrafricaine : principaux indicateurs économiques

	2024 réel	2025 proj.	2026 proj.	2027 proj.
Production et prix				
PIB en prix constants (%)	1,9	3,0	3,3	3,6
IPC (fin de période)	4,2	1,3	3,5	3,1
Finances de l'administration centrale				
Recettes intérieures (en % du PIB)	9,1	9,8	9,6	9,7
Dépenses primaires intérieures (en % du PIB)	14,0	11,9	11,1	10,7
Solde primaire intérieur (en % du PIB)	-4,9	-2,1	-1,5	-1,0
Dette du secteur public (en % du PIB)	60,7	57,4	52,9	47,8
Intérieure	*28,7*	*27,2*	*24,5*	*21,8*
Extérieure	*32,0*	*30,2*	*28,4*	*26,0*
Balance des paiements				
Compte des transactions courantes, avec dons (% du PIB)	-9,0	-7,1	-4,1	-3,1

Source : Autorités de la RCA et calculs des services du FMI.

- *La croissance du PIB réel est estimée à 3,0 % cette année (contre 1,9 % en 2024). Le PIB s'est contracté de 0,1 % en 2023 (tableau 1 du texte).* Ce redressement est dû à l'augmentation de la consommation de carburant et d'électricité (*graphique 1 du texte*), au déploiement de la 4G, à la reprise de l'activité minière résultant de l'amélioration de la sécurité, à la levée de l'embargo sur les diamants et aux travaux d'infrastructure avec le soutien de la BAD sur le Corridor 13. L'inflation reculera à la fin de 2025 après avoir augmenté à la fin de 2024 en raison de chocs au niveau de l'offre alimentaire et d'une réduction des prix à la pompe en mai 2025 (tableau 3 du texte). Un important don en nature de carburant de la part de la Russie en janvier dernier devrait améliorer l'approvisionnement en hydrocarbures.

- *Le déficit budgétaire s'est creusé en raison de dépassements de dépenses, le déficit primaire atteignant 4,9 % du PIB en 2024, contre 3,5 % en 2023.* Cela inclut 1 % du PIB en charges à payer à partir de décembre 2023, mais payées en janvier 2024 (y compris les salaires et traitements et les biens et services), les transferts en capital et les frais de syndication régionale. Des dépassements ont également été enregistrés pour les dépenses de sécurité (0,4 % du PIB) et les voyages dans le cadre de missions (0,2 % du PIB). Ceux-ci ont été en partie compensés par l'amélioration des recettes tirées des combustibles (+0,2 % du PIB par rapport à 2023) et la vente d'une licence 4G (0,6 % du PIB) en décembre.

- *Resserrement des conditions de financement.* En 2024, les taux de souscription lors des adjudications primaires ont chuté en raison de la baisse de la liquidité sur le marché régional due à des incidents de crédit de certains pays membres de la CEMAC. En conséquence, l'État s'est tourné vers l'emprunt dans le cadre d'émissions de dette régionale syndiquée, en dépit de leurs frais élevés. Cette tendance s'est poursuivie cette année.

- *Les faiblesses du secteur bancaire persistent.* En décembre 2024, le ratio de prêts improductifs était de 12,7 % et seulement 72,8 % étaient couverts par les réserves pour pertes sur prêts. Le ratio de solvabilité était d'environ 19 % à la fin de 2023 (selon le point de données connu le plus récent), et les actifs liquides représentaient un quart du total des actifs. Les prêts au secteur privé ont diminué de 10 % en glissement annuel, pour atteindre à peine 13 % du PIB. Les écarts de liquidité importants et la concentration de prêts improductifs exigent une vigilance accrue de la part des organismes de réglementation pour faire en sorte que la rentabilité et les marges de FMI propres des banques soient suffisantes pour absorber une détérioration soudaine de l'environnement opérationnel.

- *La position extérieure est faible et s'est détériorée à la marge en 2024.* Selon toute vraisemblance, le déficit des transactions courantes (dons compris) s'est creusé, passant de 8,8 % du PIB en 2023 à 9 % du PIB en 2024. Cela est dû à l'augmentation des coûts de transport de carburant importé, en partie compensée par l'augmentation des exportations de diamants et de bois et par un soutien accru de la part des donateurs. En décembre, la France a versé une aide sous la forme d'un don de 10 millions d'euros, dont la moitié au titre de l'appui budgétaire et le reste au titre de dépenses spécifiques, y compris 3 millions d'euros pour les élections de cette année.

- *L'acheminement de l'aide alimentaire est mis à rude épreuve par les réductions de l'aide étrangère.* Quelque 2 millions de personnes (31 % de la population) ont dû faire face à une insécurité alimentaire aiguë entre septembre 2024 et mars 2025. Malgré les nombreuses dérogations accordées dans le cadre des récentes réductions de l'aide américaine, le financement des coûts logistiques, qui est primordial compte tenu de la pénurie d'infrastructures en RCA, a été affecté, ce qui a entraîné des perturbations dans les opérations de certains organismes d'aide alimentaire.

Graphique 1 du texte. République centrafricaine : principaux indicateurs de l'activité économique

(Variation en glissement annuel)

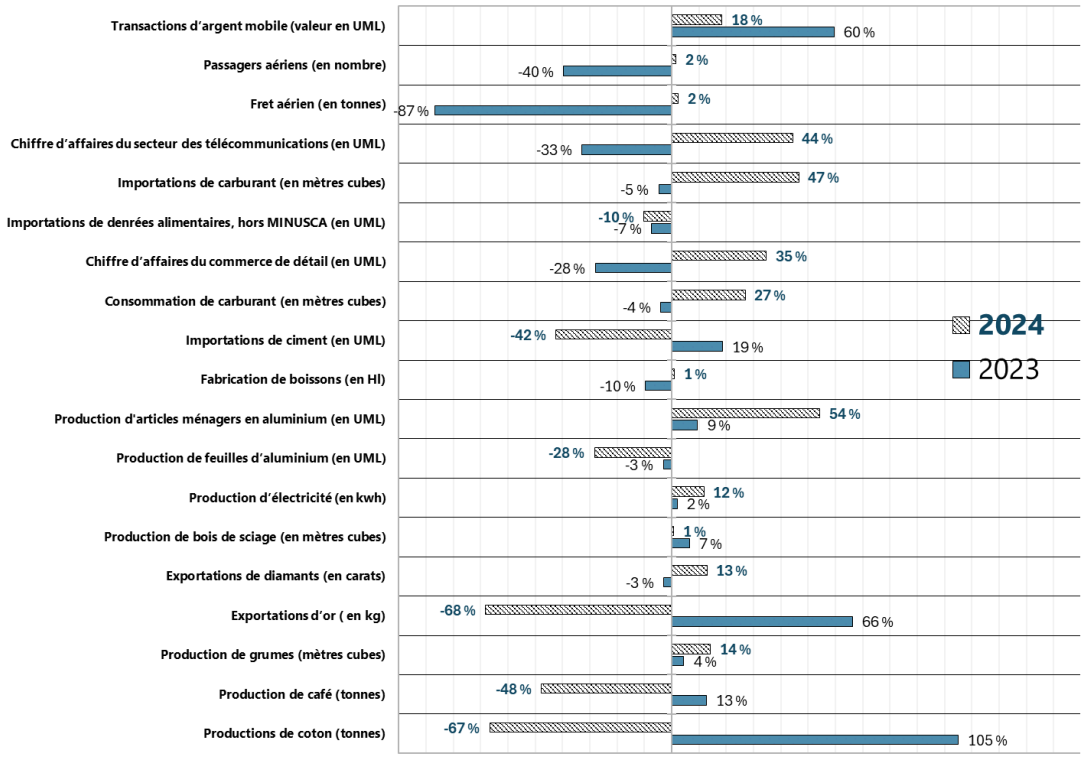

Source : calculs des services du FMI, à partir des enquêtes des autorités centrafricaines, 2025.
Note : Le point de données le plus récent remonte à fin septembre 2024 pour les sociétés de télécommunications.

RÉSULTATS DU PROGRAMME

5. Les résultats du programme ont été mitigés :

- **La moitié des six critères de réalisation pour les troisième et quatrième revues a été respectée (tableau 8).** Les recettes intérieures ont atteint 79,9 milliards de FCFA à fin juin et 155,5 milliards de FCFA à fin décembre, dépassant ainsi les objectifs respectifs de 75 milliards et 155 milliards de FCFA. Cette amélioration est due à une hausse des recettes tirées des ventes de combustible, de la vente de la licence 4G, du produit d'un don de blé (4,1 milliards de FCFA) et du dividende annuel de la BEAC (3,6 milliards de FCFA). La mobilisation des recettes intérieures s'est nettement améliorée depuis l'approbation du programme — 1,5 % du PIB depuis fin 2022 — grâce à une augmentation moyenne de 40 % par an des recettes tirées des combustibles, ce qui est un objectif clef du programme. Les critères de réalisation continus relatifs à l'absence de nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'État et à l'absence de décaissement de dette extérieure non concessionnelle ont également été respectés, comme cela a été le cas depuis l'approbation du programme. Cependant, le déficit primaire intérieur était de 44,5 milliards de FCAF à fin juin, ce qui était supérieur à l'objectif de 22 milliards de FCAF, et de 83,5 milliards de FCAF à fin décembre, au-delà de l'objectif de 50 milliards de FCAF. Ce

dépassement était en partie dû aux charges à payer de décembre 2023, payées en janvier 2024, ainsi qu'aux dépenses liées aux voyages dans le cadre de missions, à la sécurité et aux frais de syndication. Parallèlement, le financement intérieur net a atteint 47,7 milliards de FCFA. À fin juin, l'objectif fixé s'établissait à 30 milliards de FCFA, et 90,3 milliards de FCFA à fin décembre 2024, contre un objectif ajusté de 57,3 milliards de FCFA.

- **Un des trois objectifs indicatifs pour fin juin et fin décembre a été atteint.** Le plafond de la nouvelle dette extérieure concessionnelle a été respecté, alors que le plancher de dépenses sociales a été inférieur de 0,9 milliard de FCFA à l'objectif prévu à fin juin et de 9,4 milliards de FCFA à fin décembre. Cette contre-performance s'explique par les tensions sur les liquidités qui ont entravé l'exécution des programmes d'éducation et de santé, qui représentent la majeure partie des dépenses sociales budgétisées. En outre, les dépenses financées au titre de procédures extraordinaires ont atteint 18,6 milliards de FCFA à fin juin et 34,1 milliards de FCFA à fin décembre, bien au-delà des plafonds respectifs de 5 et 8 milliards de FCFA. La faiblesse de la gestion des finances publiques a fait obstacle au contrôle des dépenses et au processus de budgétisation, entraînant des dérapages budgétaires et une exécution inefficace des dépenses.

- **Deux des sept repères structurels pour les troisième et quatrième revues combinées ont été atteints (tableau 9a).** Le repère structurel relatif aux critères de reconnaissance officielle des contribuables a été atteint, de même que la mise en exploitation du logiciel SIM_Ba. La loi sur la déclaration de patrimoine a été appliquée effectivement, bien qu'avec un certain retard. Ces étapes illustrent par ailleurs les efforts déployés par les autorités pour renforcer la mobilisation des recettes, ainsi que les améliorations apportées à la gestion budgétaire et à la transparence. Cependant, l'analyse des risques budgétaires du projet Sango n'a pas été entreprise, ce qui témoigne du statut dormant de l'opération. Deux des repères structurels restants sont interdépendants et portent sur la réforme des prix des carburants — le repère structurel continu relatif à la publication des structures mensuelles des prix des combustibles et l'audit des coûts d'achat des carburants — qui ne peuvent être mis en œuvre tant que les autorités et l'importateur monopolistique ne sont pas parvenus à s'entendre sur la structure des prix. L'audit des coûts d'approvisionnement en carburants devrait maintenant commencer au cours du deuxième trimestre 2025, après que les autorités ont réussi à mobiliser des FMI auprès du PNUD. En conséquence, les autorités ont demandé un rééchelonnement de ces deux derniers repères structurels (MPEF ¶ 27). Les résultats de l'audit seront ensuite utilisés pour faire avancer les travaux sur le mécanisme d'ajustement des prix à la pompe.

- **Les deux objectifs indicatifs budgétaires à fin mars 2025 ont été respectés, témoignant d'une amélioration des résultats par rapport à 2024.** Les recettes intérieures ont atteint 45,1 milliards de FCFA, au-dessus de l'objectif indicatif de 39 milliards de FCFA, en partie grâce aux 8 milliards de FCFA provenant de la vente d'une autre licence de réseau 4G en janvier. Le déficit primaire intérieur s'est élevé à 9,8 milliards de FCFA, par rapport à un objectif indicatif de 10 milliards de FCFA. L'amélioration des résultats est le fruit d'efforts délibérés visant à hiérarchiser les dépenses, notamment en limitant les voyages dans le cadre de missions, en s'efforçant de resserrer la passation des marchés publics et en contrôlant les dépenses financées

au titre de procédures extraordinaires. Par voie de conséquence, le financement intérieur net s'est élevé à 12,6 milliards de FCFA par rapport à un objectif indicatif ajusté fixé à 6,3 milliards de FCFA. Compte tenu de la décision prise par l'État d'utiliser une partie des fonds levés sur les marchés régionaux l'année dernière pour rembourser les créanciers extérieurs, les deux objectifs indicatifs (relatifs aux dépenses sociales et aux dépenses financées au titre de procédures extraordinaires) n'ont pas été atteints. Tous les objectifs indicatifs restants ont été atteints. Le critère de réalisation continu relatif à la non-accumulation de nouveaux arriérés extérieurs n'a pas été respecté, car le pays a accumulé 1,6 milliard de FCFA d'arriérés extérieurs entre le 1er janvier 2025 et fin avril 2025.

6. Dans ce contexte, un ensemble de mesures correctives a été défini en vue de veiller à la réalisation des objectifs du programme, à savoir : I) la dématérialisation du recouvrement de l'impôt ; ii) les réformes visant à améliorer le civisme fiscal avec l'assistance technique du FMI ; iii) la rationalisation des exonérations et la modernisation de l'administration fiscale (MPEF ¶ 25), iv) l'amélioration de la gestion de la dette et de la liquidité (MPEF ¶ 21-22), v) la poursuite de la collaboration avec les services du FMI sur les réformes du marché des carburants (MPEF ¶ 28), ainsi que vi) les réformes de la lutte contre la corruption et de la gouvernance (MPEF ¶ 33). Trois mesures antérieures et neuf nouveaux repères structurels ont été proposés (¶25-26).

PERSPECTIVES ET RISQUES

7. Les perspectives macroéconomiques reposent sur l'amélioration de l'approvisionnement énergétique et la poursuite des réformes. La croissance devrait s'établir à 3,0 % en 2025 et à 3,3 % en 2026, dans l'hypothèse d'une amélioration de l'approvisionnement en carburant, conformément à la tendance observée depuis 2022 et grâce à l'important don en nature de la part de la Russie au début de l'année. En outre, le déploiement de la technologie cellulaire 4G, la levée des sanctions sur les exportations de diamants et le lancement des travaux d'infrastructure sur le Corridor-13 avec le soutien de la BAD stimuleront davantage le secteur des services, les industries extractives et la construction. L'inflation devrait revenir à 1,3 % d'ici fin 2025, contre 4,2 % en 2024, principalement en raison d'un effet de base dû à la flambée des prix des denrées alimentaires à la fin de l'année dernière. L'inflation devrait ensuite se stabiliser aux alentours de 3 %. Les perspectives de croissance à moyen terme restent positives, soutenues par l'amélioration de la sécurité et de l'approvisionnement en carburant, ainsi que par l'accès continu à diverses sources de financement et la poursuite des progrès en matière de réforme.

8. Malgré l'amélioration des perspectives du scénario de référence à moyen terme, les risques sont orientés à la baisse :

- *Les risques de refinancement de la dette intérieure.* Un changement négatif dans l'attitude des investisseurs sur le marché régional de la dette de la CEMAC, une hausse des taux d'intérêt ou une détérioration soudaine du bilan des banques pourraient compromettre la capacité de l'État de refinancer des échéances importantes en 2025 et au-delà.

- *Les problèmes de financements extérieurs.* Le financement sous forme de dons pourrait être davantage compromis par la redéfinition en cours des priorités de l'aide étrangère par les principaux pays donateurs et par l'augmentation des risques géopolitiques dans le monde.
- *L'approvisionnement en carburant.* Une mauvaise coordination entre l'État et l'importateur monopolistique pourrait prolonger les difficultés d'importation de carburant en RCA, malgré un don de carburant en nature cette année.
- *Les dérapages liés aux élections.* Les élections locales et les élections présidentielles au second semestre de 2025 pourraient entraîner des dépassements de dépenses importants, notamment financés par l'accumulation d'arriérés. Les autorités ont resserré les dépenses financées au titre de procédures extraordinaires, principal vecteur de dérapage, en introduisant de nouvelles directives au début de l'année.
- *Les risques humanitaires et sécuritaires.* Une détérioration de la situation sécuritaire pourrait perturber l'activité économique et le financement des donateurs, compromettant les résultats budgétaires et faussant les indicateurs de développement humain. Les projets liés à l'USAID satisfont pour la plupart aux dérogations concernant certaines activités de réponse aux besoins vitaux et ont donc été maintenus. En l'absence de ces dérogations, les autorités n'auraient pas eu la capacité financière ou opérationnelle de remplacer les projets liés à l'USAID. Au-delà de cette année, le financement de la mission de maintien de la paix des Nations Unies et des organismes des Nations Unies est soumis à une grande incertitude en raison du retrait du financement de plusieurs partenaires bilatéraux.
- *L'incapacité de mettre en œuvre des réformes*, telles que le renforcement de la gestion des finances publiques, de la gouvernance, de la lutte contre la corruption et du cadre de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, pourrait compromettre davantage les financements officiels et privés.
- *Néanmoins, la récente montée de l'incertitude mondiale et des tensions commerciales ne devrait avoir qu'un effet limité, étant donné la limitation des échanges entre la RCA et les pays avancés.* Les exportations d'or pourraient bénéficier de la remontée des prix, même si les volumes restent faibles.

9. La République centrafricaine reste exposée à un risque élevé de surendettement global et extérieur. La dette publique devrait rester soutenable, bien qu'il existe toujours des risques de liquidité et de refinancement. Les échéances sur le marché de la dette de la CEMAC totalisent 9,1 milliards de FCFA pour le reste de l'année 2025 (8,5 % des recettes intérieures anticipées au cours du second semestre 2025) et 68 milliards de FCFA pour 2026 (33 % des recettes intérieures anticipées).

DÉBATS D'ORIENTATION

Les débats d'orientation visaient essentiellement à : i) renforcer la crédibilité du budget 2025 et assurer son alignement sur les contraintes financières ; ii) atténuer les risques de refinancement et l'augmentation des coûts d'emprunt ; iii) poursuivre les réformes convenues pour le secteur des carburants ; et iv) accélérer les réformes à moyen terme dans l'administration des recettes, la gestion des finances publiques, la gouvernance et l'intégrité financière.

A. Politique budgétaire : amélioration de la crédibilité budgétaire

10. Le budget 2025 révisé est aligné sur les engagements du programme. Le budget révisé, prévoit des recettes intérieures de 186 milliards de FCFA (9,8 % du PIB), et un déficit primaire intérieur de 40 milliards de FCFA (2,1 % du PIB). Les besoins de financement bruts sont estimés à 6,2 % du PIB, dont environ 3,4 % seront financés par le marché de la dette de la CEMAC, 1 % par la Banque mondiale, 0,35 % par la BAD (reporté de l'année dernière), 0,9 % par le prêt concessionnel de la France et 0,55 % par les décaissements nets du FMI.

11. L'ajustement budgétaire envisagé est approprié compte tenu de l'importance des dérapages en 2024 et de l'accroissement des contraintes financières. Le déficit primaire diminuerait de 2,8 points de pourcentage du PIB par rapport à l'année dernière, 2,1 points de pourcentage étant attribués à la réduction des dépenses. Toutefois, 1 % du PIB des dépenses courantes en 2024 a un caractère exceptionnel. Si l'on exclut ces dépenses, les dépenses nominales devraient rester globalement stables entre 2024 et 2025. Le recouvrement des recettes intérieures structurelles devrait s'élever à 158 milliards de FCFA (8,3 % du PIB), compte tenu du dynamisme des importations de carburant dû au succès de la campagne fluviale, des 8 milliards de FCFA déjà perçus au titre de la vente de la licence 4G à un autre opérateur, et des quelque 7 milliards de FCFA attendus au titre du dividende annuel de la BEAC. Pour atteindre les 186 milliards de FCFA de recettes prévues dans le budget révisé 2025, des mesures crédibles sont nécessaires (MPEF ¶ 14 et MPEF ¶ 15). Les mesures en matière de recettes présentées ci-dessous totalisent 32 milliards de FCFA, dont 4 milliards de FCFA constituent une réserve pour tenir compte d'une éventuelle sous-performance des recettes.

- *Les recouvrements d'arriérés fiscaux* (7 milliards de FCFA), dont la moitié proviendrait du secteur des carburants.
- *Une partie du produit de la monétisation du don en nature de carburant de la Russie (*6 milliards de FCFA).
- *Le recouvrement du deuxième décaissement provenant de la vente d'une licence 4G* (5 milliards de FCFA) qui nécessiterait des efforts de la part des autorités.
- *Une légère augmentation du recouvrement de l'impôt dû par les opérateurs de télécommunications mobiles* (2 milliards de FCFA) à la suite du déploiement du réseau cellulaire 4G dans le pays, qui a augmenté l'utilisation des données et les opérations d'argent mobile.

- *Une légère augmentation du transfert des frais et commissions des ministères d'exécution vers le compte unique du Trésor* (2 milliards de FCFA) résultant de l'amélioration de la coordination entre le ministère des Finances et les ministères d'exécution.
- *La vente de permis d'exploitation forestière artisanale* (1 milliard de FCFA), pour laquelle une nouvelle réglementation a été introduite dans le budget révisé 2024.
- *Le respect de l'obligation de payer la TVA sur le transport des marchandises importées d'autres pays de la CEMAC* (1 milliard de FCFA), à la suite d'une campagne de sensibilisation auprès de contribuables ciblés. En outre, l'encaissement de la TVA devrait également augmenter en raison de la hausse des ventes de carburant et de l'amélioration du civisme fiscal.
- *La rationalisation des exonérations fiscales pour les entreprises ayant des arriérés d'impôts* (1 milliard de FCFA). Cette mesure serait utile à deux égards : i) elle augmenterait les recettes douanières, car les importations seraient retenues à la frontière jusqu'au paiement des droits, ce qui exercerait une pression opérationnelle sur les entreprises qui ne respectent pas leurs obligations fiscales ; et ii) elle inciterait ces entreprises à régulariser leur situation fiscale.
- *Le renforcement du respect des procédures douanières* (2 milliards de FCFA), en particulier la domiciliation obligatoire pour les opérations d'importation ainsi que l'exactitude de l'évaluation douanière (MPEF ¶ 25).
- *Le renforcement du civisme fiscal* (5 milliards de FCFA), avec la mise en place d'une équipe spéciale entre les organismes avec l'assistance technique du FMI pour effectuer des recoupements manuels des déclarations fiscales de 2023 avec les opérations douanières et les opérations de change avec les banques commerciales. Cette mesure est appuyée par un nouveau repère structurel (¶18).

12. Au-delà de 2025, la croissance prévue des recettes est fonction i) des progrès dans l'administration des recettes avec l'optimisation du système e-Tax et la mise en œuvre d'un nouvel organigramme au sein de l'administration fiscale (DGID) à la suite de l'assistance technique fournie par le Département des finances publiques en février 2025 (¶19) ; ii) de l'amélioration du civisme fiscal (¶20) ; iii) de l'optimisation des recettes provenant du secteur des carburants sur la base du plan d'action des réformes prévues par le programme ; et iv) de l'optimisation de la fiscalité minière et forestière (MEFP ¶ 35 et annexe III).

13. Les autorités se sont engagées à maintenir les dépenses sous contrôle malgré les pressions (MPEF ¶ 14). Au début de l'année, le ministre des Finances a introduit une directive visant à plafonner les dépenses financées au titre de procédures extraordinaires et à les réduire, ce qui a permis d'améliorer les résultats budgétaires à fin mars. La directive devrait être prolongée jusqu'à fin juin. Le budget révisé 2025 fixe les dépenses à 226 milliards de FCFA, soit un peu plus que les 222 milliards de FCFA dépensés l'année dernière (hors dépenses ponctuelles). La masse salariale est plafonnée à 109,3 milliards de FCFA, contre 101 milliards de FCFA en 2024 (à l'exclusion des charges à payer de décembre 2023 payées en janvier 2024), ce qui permet de contrôler le recrutement des fonctionnaires. Si l'on exclut les dépenses exceptionnelles, les dépenses en biens et services seraient ramenées de 55 milliards de FCFA à 46 milliards de FCFA environ, tandis que les transferts devraient augmenter légèrement de 59 milliards de FCFA à 61,9 milliards de FCFA, tout comme les dépenses

d'investissement financées par le pays, qui passeraient de 7 milliards de FCFA à 9 milliards de FCFA environ en 2024. Ces efforts reflètent en partie des réductions des voyages dans le cadre de missions, un examen complet de la hiérarchisation des dépenses et une baisse des frais de syndication.

B. Gestion de la dette publique : fin de la vulnérabilité à l'endettement

14. D'importants risques de refinancement persistent dans un contexte de resserrement des conditions du marché. En 2024, la RCA a levé près de 155 milliards de FCFA en émissions brutes sur le marché régional de la dette (après décote par rapport à la valeur nominale), dont 10 milliards de FCFA ont été utilisés pour compenser les retards dans les décaissements de la BAD, de la Banque mondiale et du FMI pour la troisième revue de la FEC. La plus grande dépendance à l'égard des syndications, avec des rendements moyens de 12 %, a coûté environ 6 milliards de FCFA (0,35 % du PIB), ce qui a aggravé le déficit primaire en 2024. Fin avril et début mai 2025, les autorités ont levé 65 milliards de FCFA dans le cadre d'une syndication nationale, dont environ 13,5 milliards de FCFA ont été utilisées pour rembourser la dette arrivant à échéance cette année. Compte tenu des amortissements encore importants au-delà de 2025, l'émission d'instruments à long terme pour refinancer la dette arrivant à échéance demeurera problématique. Ainsi, la RCA devrait continuer à donner la priorité aux dons et au financement concessionnel pour réduire progressivement la dette régionale, en vue de réduire la vulnérabilité à l'endettement (MPEF ¶ 18).

Tableau 2 du texte. République centrafricaine : Composition des arriérés au titre de la dette extérieure du secteur public

Millions de FCFA	*Arriérés nets fin 2024*	*Arriérés fin avril 2025*	*Total des arriérés impayés*
Créanciers bilatéraux	3 316	1 395	8 885
Chine	1 242		5 416
Inde	1 676	870	2 546
Koweït	213		213
Serbie		303	303
Arabie saoudite	185	222	407
Créanciers multilatéraux	-	205	205
BADEA		197	197
FIDA		1	1
FAD		7	7
TOTAL	3 316	1 600	9 090
en % du PIB	0,19	0,09	0,53
	Arriérés de longue date		
Argentine			20 696
CT-Consolidés			452
Guinée équatoriale			3 587
Irak			2 919
Libye			8 114
Province chinoise de Taïwan			95 005
UAPT			1 056
OFID			6 141
TOTAL			137 970
en % du PIB			8,10

Sources : calculs des services du FMI ; autorités nationales.
1/ Les arriérés envers l'Angola se montent à environ 1,8 milliard de FCFA. Ce montant est communiqué par les autorités centrafricaines. On ne connaît pas bien le montant exact, puisque le prêt était dormant pendant un certain temps et fait l'objet de négociations actives depuis 2022 avec la possibilité que ces dernières restent au point mort.

15. Le règlement des arriérés extérieurs figure parmi les grandes priorités. En 2024, la RCA n'a pas pu honorer ses échéances (avec des arriérés bruts de 6,2 milliards de FCFA (0,36 % du PIB), principalement envers l'Inde, la Chine, l'Arabie saoudite et la BADEA, en raison de tensions sur les liquidités et de problèmes de coordination entre la direction de la dette et le Trésor. Dans le même temps, 2,9 milliards de FCFA d'arriérés extérieurs anciens et nouveaux ont été apurés grâce au financement intérieur, pour une augmentation nette des arriérés de 3,3 milliards de FCFA (tableau 2 du texte). Au cours du premier trimestre 2025, la RCA a accumulé de nouveaux arriérés pour 1 milliard de FCFA envers l'Arabie Saoudite, l'Inde, la Serbie, la BADEA, le FAD, et le FIDA, dus en partie à des problèmes techniques, car certains transferts de paiement ont été retournés à cause d'erreurs humaines et il a fallu du temps pour résoudre ces problèmes. Les autorités continuent d'étudier des solutions pour la dette extérieure héritée du passé avec l'assistance de la Facilité africaine de soutien juridique. Un comité du Trésor, créé en octobre, a donné la priorité au service de la dette et se réunira chaque semaine pour améliorer la surveillance et limiter les nouveaux arriérés (MPEF ¶ 20 et ¶21).

C. Marché des carburants : maintenir le cap des réformes du prix des carburants

16. L'augmentation de l'approvisionnement en carburant et des recettes fiscales l'année dernière masque des inefficacités persistantes. Les recettes fiscales liées aux carburants ont bondi de 42 % en glissement annuel en 2024, grâce à l'amélioration de l'approvisionnement et de la consommation en partant d'une base très basse. De fait, des coûts d'opportunité substantiels persistent tant que l'importateur monopolistique ne donne pas la priorité aux importations par la rivière Ubangi et continue à facturer des coûts et des marges élevés pour l'achat et le transport de carburant vers la RCA. Dans l'intervalle, les recettes fiscales par litre ont chuté de 5,5 % l'année dernière (graphique 2 du texte), alors que les prix mondiaux ont baissé de 1,8 % et que les prix à la pompe sont restés inchangés.

Graphique 2 du texte. Importations de carburant et recettes connexes

a. Consommation de carburant et recettes connexes
(Par litre)

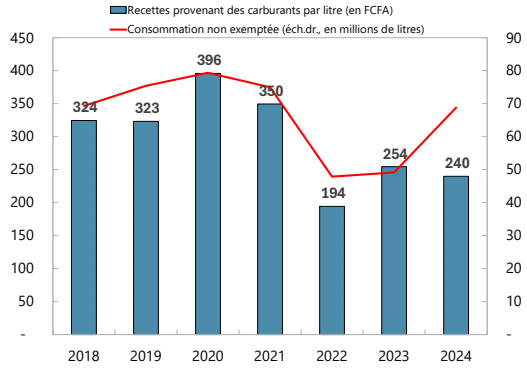

Source : estimations des services du FMI, sur la base des données des douanes et de la SOCASP, 2025.

b. Importations de carburant
(Millions de litres)

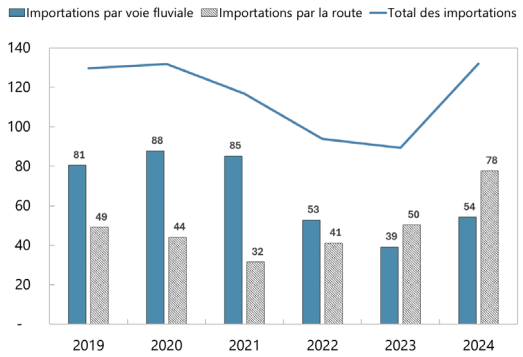

Sources : SOCASP, 2025

17. Aucun accord n'a pu être conclu avec l'importateur monopolistique pour plafonner ses marges, malgré les recommandations formulées dans le Plan d'action pour la réforme du marché des carburants. L'audit de l'approvisionnement en carburant devrait permettre de clarifier les structures de coûts et les marges bénéficiaires, dans le but d'établir un plafond de marge approprié. Dans le même temps, l'importateur n'a pas encore finalisé l'enregistrement d'une entité locale (MPEF ¶ 27). Néanmoins, les autorités ont l'intention de faire respecter les obligations fiscales sur la base de sa première année d'activité, dans le cadre des mesures en matière de recettes prévues par le budget révisé.

18. Le pouvoir de négociation des autorités s'est légèrement amélioré avec le don en nature de carburant de la part de la Russie. Les 30 000 tonnes de diesel couvrent environ la moitié de la consommation annuelle. Les autorités prévoient de mettre en place un mécanisme automatiquement renouvelable en utilisant une partie du produit provenant de la monétisation du don en nature (hors taxes) pour importer du carburant par la voie la plus efficace et la plus rentable (la rivière Ubangi). Une partie du produit sera utilisée pour financer le budget (¶11). Enfin, les

autorités ont saisi cette occasion pour rassurer les consommateurs en réduisant les prix des carburants à la pompe (tableau 3 du texte). Les autorités se sont engagées à assurer la transparence de cette opération, notamment par la communication d'informations dans le budget révisé et la divulgation d'informations financières fournies par la Société panafricaine du pétrole et des produits raffinés (SOPRAF), l'entreprise d'État chargée du système automatiquement renouvelable. Ce don en carburant et la stratégie adoptée s'efforcent de remédier au déficit structurel du pays en matière d'approvisionnement en carburant et de réduire la dépendance actuelle à l'égard de l'importateur monopolistique.

Tableau 3 du texte. Prix des produits pétroliers avant et après la révision de mai 2025

	Prix à la pompe (par litre)		Variation (en %)
	Ancien	**Nouveau**	
Essence			
FCFA	1100	1050	-4,5
USD	1,91	1,82	-
Gazole			
FCFA	1350	1250	-7,4
USD	2,34	2,17	-
Kérosène			
FCFA	850	700	-17,6
USD	1,47	1,21	-

Sources : Autorités de la RDC ; calculs des services du FMI.
Notes : On a utilisé le taux de change de fin de période d'avril pour la conversion.

D. Réformes structurelles : Exercice d'atténuation des risques

Administration des recettes

19. Les autorités font progresser les réformes fiscales numériques et institutionnelles. Un rapport d'assistance technique de novembre 2024 établi par les services du FMI décrit dans les grandes lignes les étapes du déploiement complet des modules e-Tax dans les services de l'administration fiscale (DGID). Les progrès comprennent la mise en œuvre satisfaisante du module de paiement électronique et la déclaration électronique obligatoire pour les gros contribuables. L'introduction d'un numéro d'identification unique du contribuable et l'amélioration de l'accès aux bases de données numériques ont permis d'améliorer le contrôle et les recoupements entre les organismes fiscaux. La nouvelle structure de la DGID appuyée par l'assistance technique du FMI sera mise en place en nommant du personnel (***Repère structurel, sixième revue***), tandis que tous les gros contribuables devront utiliser la plateforme e-Tax pour les paiements en ligne d'ici fin septembre 2025 (***Repère structurel, cinquième revue***).

20. Des mises à jour institutionnelles et de nouveaux outils destinés à faire respecter les obligations fiscales sont en cours de déploiement. Avec l'appui de l'assistance technique fournie en avril 2025 par les services du FMI, les autorités ont adopté un plan d'action visant à renforcer le civisme fiscal et les contrôles fiscaux, qui repose sur un cadre de suivi par étapes. Dans le cadre de

ces efforts, les autorités se sont engagées à renforcer le régime actuel de quitus fiscal (***mesure préalable)***, à soumettre à la Commission de contrôle des finances publiques présidée par le Président un rapport d'étape sur la mise en œuvre du plan d'action relatif au recoupement manuel des données fiscales pour l'exercice 2023 (***repère structurel, cinquième revue***), suivi d'un rapport final qui atteste une mise en œuvre d'au moins 80 % dans les domaines critiques (***repère structurel, sixième revue***). Une approche similaire sera appliquée aux données des contribuables pour l'exercice 2024 (***repère structurel, cinquième revue***) et à la présentation d'un rapport d'étape d'ici avril 2026 (***repère structurel, sixième revue***). Parallèlement, les autorités amélioreront la surveillance des exonérations douanières, notamment en renforçant le contrôle (***repère structurel, cinquième revue***) et les mesures de suivi (MPEF ¶ 25).

21. Plusieurs difficultés subsistent pour exploiter pleinement le potentiel des réformes de l'administration des recettes. Des investissements décisifs dans l'infrastructure informatique et les ressources humaines sont nécessaires, mais ils sont actuellement limités faute de financement suffisant, ce qui rend essentiel le maintien du soutien des donateurs. En outre, les contraintes liées à l'économie politique persistent, ce qui souligne l'importance du développement des capacités et de l'obtention d'un soutien politique durable de haut niveau pour garantir la bonne exécution des réformes.

Gestion des finances publiques et lutte contre la corruption

22. Les autorités renforcent les systèmes de gestion des finances publiques. Les efforts portent notamment sur la mise en place de comités de haut niveau chargés de la gestion des finances publiques et de la trésorerie, afin d'améliorer la transparence budgétaire et le contrôle des dépenses. La mise en œuvre opérationnelle du SIM_Ba est déjà effective grâce à la formation du personnel comptable de l'Agence Comptable Centrale du Trésor (ACCT) et à l'équipement informatique nécessaire (***repère structurel, troisième revue***). Un plan à moyen terme vise à améliorer les fonctionnalités du SIM_Ba et à étendre son déploiement au-delà de Bangui. Cependant, des difficultés persistent, notamment l'accès limité aux technologies de l'information et des problèmes de logiciels. Des mesures sont également prises pour régulariser les dépenses payées par les ordres de paiement du Trésor et du budget (OPT et OPB) pour l'exercice budgétaire 2023 (***repère structurel, cinquième revue***). Des mesures supplémentaires visant à stimuler les prévisions de recettes, la préparation et l'exécution du budget, les contrôles internes et le développement des capacités sont essentielles pour éviter les dérapages.

Intégrité financière et loi sur la tokenisation

23. Les résultats en matière d'atténuation des risques liés aux opérations de cryptomonnaies ont été mitigés, ce qui corrobore également l'échec de ces opérations. Les autorités ont alloué un financement partiel à la mise en œuvre du plan institutionnel de la cellule de renseignement financier (ANIF), ce qui devrait contribuer à l'amélioration du cadre de l'intégrité financière. Toutefois, l'évaluation du risque fiscal de Sango est toujours retardée (***repère structurel, demande de report à la sixième revue***). L'avis juridique de la BEAC sur la conformité de la loi sur la tokenisation de la RCA avec les dispositions communautaires de la CEMAC, y compris les articles 8

et 18, est toujours en attente. Bien que l'introduction d'un « meme-coin » ($CAR) le 9 février ait ravivé l'attention autour des précédentes opérations de cryptomonnaie sous l'égide de l'État, il y a peu de données disponibles sur les rentrées d'argent connexes pour l'État. Les autorités ont hésité à mettre en œuvre des mesures dont le succès pourrait être limité.

MODALITÉS DU PROGRAMME ET AUTRES QUESTIONS

24. Les autorités demandent des dérogations en cas d'inobservation des critères de réalisation et des modifications des conditionnalités structurelles. En particulier, les autorités demandent des dérogations pour l'inobservation des critères de réalisation relatifs au déficit primaire intérieur à fin juin 2024 et fin décembre 2024, au financement intérieur net et à la non-accumulation d'arriérés extérieurs. En outre, en raison des retards dans le financement de l'audit sur les coûts d'approvisionnement en carburant, les autorités demandent de reporter l'achèvement du repère structurel correspondant de la troisième à la cinquième revue. En conséquence, les autorités demandent également de reporter de la quatrième à la sixième revue l'achèvement du repère structurel relatif à l'adoption d'un mécanisme d'ajustement trimestriel des prix à la pompe, et de revoir la portée du repère structurel continu relatif à la publication de la structure des prix des carburants (MPEF ¶ 27). En outre, en raison de retards opérationnels, les autorités demandent de reporter de la troisième à la sixième revue l'achèvement du repère structurel relatif à l'élaboration d'un énoncé des risques budgétaires pour le projet Sango, que les autorités préfèrent achever après les élections de fin d'année.

25. Malgré ces dérapages, les services du FMI estiment que le programme sera mis en œuvre de manière satisfaisante moyennant des mesures correctives. Parmi ces mesures, on peut notamment citer la directive publiée au début de l'année qui a plafonné les dépenses et limité le recours à des procédures extraordinaires jusqu'à la fin du mois de mars, ce qui a conduit à une réduction de ces dépenses de 72 % en glissement annuel au premier trimestre 2025. La directive a été prolongée jusqu'à fin juin, les autorités ayant pour intention de publier une circulaire qui ciblera expressément les dépenses financées au titre de procédures extraordinaires (MEFP ¶ 25). En outre, les nouvelles mesures préalables ont été fixées pour les troisième et quatrième revues combinées afin d'accroître la crédibilité du budget 2025, de renforcer la gouvernance et de consolider le cadre de civisme fiscal en vue d'améliorer le recouvrement des recettes. Dans ce cas, il est nécessaire de :

- Soumettre au Parlement une version révisée de la loi de finances pour 2025, qui soit en parfaite adéquation avec le cadre macroéconomique du programme et qui intègre des projections crédibles en matière de recettes et de dépenses.
- Soumettre au Parlement la loi portant création de la Cour des comptes qui régit son statut et ses fonctions et garantit son indépendance financière et opérationnelle.

- Renforcer le régime de quitus fiscal conformément aux recommandations formulées par le FMI (MPEF ¶ 25).

26. En outre, de nouvelles conditionnalités sont proposées pour moderniser le recouvrement des recettes, soutenir les mesures visant à améliorer le civisme fiscal et les contrôles fiscaux, renforcer la réglementation du marché des carburants et améliorer le suivi des dépenses publiques. Neuf nouveaux repères structurels ont été ajoutés (voir le tableau 9 b) :

- i) garantir l'utilisation effective de l'e-Tax par tous les gros contribuables (***repère structurel, cinquième revue***) ;
- ii) régulariser toutes les dépenses payées par des ordres de paiement du Trésor et du budget au cours de l'exercice 2023 (***repère structurel, cinquième revue***) ;
- iii) renforcer le suivi des exonérations en numérisant les procédures d'approbation et en soumettant des rapports trimestriels (***repère structurel, cinquième revue***) ;
- iv) reproduire le recoupement manuel des données des contribuables pour l'exercice 2024 en utilisant la méthodologie mise au point avec l'assistance technique du FMI (***repère structurel, cinquième revue***) ;
- v) soumettre à la Commission de contrôle des finances publiques présidée par le Président un rapport d'étape sur la mise en œuvre du plan d'action de l'assistance technique du FMI concernant les recoupements manuels des données fiscales pour l'exercice 2023 (***repère structurel, cinquième revue***) ; vi) mettre en œuvre la nouvelle structure de la DGID en nommant du personnel dans les nouvelles directions (***repère structurel, sixième revue***) ;
- vii) soumettre au Parlement le projet de nouvelle loi sur le secteur des carburants, qui est aligné sur les observations formulées par les services du FMI (***repère structurel, sixième revue***) ;
- viii) soumettre à la Commission de contrôle des finances publiques présidée par le Président le rapport final sur la mise en œuvre du plan d'action de l'assistance technique du FMI d'avril 2025 sur les recoupements manuels des données fiscales pour l'exercice 2023, affichant un taux de réalisation d'au moins 80 % dans les domaines essentiels (***repère structurel, sixième revue***) ; et
- ix) soumettre à la Commission de contrôle des finances publiques présidée par le Président un rapport d'étape sur la mise en œuvre du plan d'action relatif aux recoupements manuels des données fiscales pour l'exercice 2024 (***repère structurel, sixième revue***).

27. La RCA a accumulé des arriérés extérieurs en 2024 en raison de problèmes de liquidité. En 2024, la RCA a accumulé des arriérés bruts de 6,2 milliards de FCFA (0,36 % du PIB), principalement envers l'Inde, la Chine, l'Arabie Saoudite, le Koweït et la BADEA, en raison de tensions sur les liquidités et de problèmes de coordination entre la direction de la dette et le Trésor (tableau 12). Au cours du premier trimestre 2025, la RCA a accumulé de nouveaux arriérés totalisant 1 milliard de FCFA, envers l'Arabie Saoudite, l'Inde, la Serbie, la BADEA, le FAD et le FIDA, en partie

dus à des problèmes techniques, car certains transferts de paiement ont été retournés à cause d'erreurs et il a fallu du temps pour résoudre ces problèmes. Tous les créanciers bilatéraux officiels auxquels des arriérés extérieurs hérités du passé sont dus ont consenti à un financement du FMI, nonobstant ces arriérés. Le pays reste à jour de ses obligations restantes au titre du service de la dette extérieure. Les services du FMI estiment qu'un plan crédible a été mis en place pour apurer les nouveaux arriérés envers la BADEA, le Département des finances publiques et le FIDA (MPEF ¶ 20). Les services du FMI souscrivent à l'achèvement d'une revue des assurances de financement à condition que des sauvegardes appropriées soient maintenues pour la poursuite de l'utilisation des ressources du FMI dans la situation particulière de la République centrafricaine et que les efforts d'ajustement du pays n'aient pas été compromis par des faits nouveaux intervenus dans les relations débiteur-créancier.

28. Des mesures correctives ont été adoptées pour éviter de nouveaux arriérés extérieurs. Au nombre de ces mesures figurent notamment i) la mise en place d'une commission de contrôle de la dette publique qui supervise le service de la dette, en suivant les recommandations formulées par une mission du FMI pour la gestion de la dette ; ii) l'ajout du service de la dette extérieure comme dépense prioritaire ; et iii) l'apurement de tous les arriérés envers des créanciers multilatéraux en 2024, ce qui a déjà été fait, et en 2025.

29. Au moment de la deuxième revue, les autorités ont demandé une dérogation pour l'inobservation du critère de réalisation relatif à la non-accumulation d'arriérés extérieurs, qui était conditionnée à la fourniture d'informations exactes (Rapport pays n° 2024/198). Certes, les autorités ont fourni les données sous-jacentes exactes avant la date du Conseil, mais les services du FMI ont omis d'inclure les données du premier semestre 2024 sur les arriérés extérieurs (c'est-à-dire environ 2 milliards de FCFA) lors de l'évaluation des conditions pour la dérogation du critère de réalisation et du compte rendu au Conseil des administrateurs des résultats obtenus par la RCA dans le cadre du programme dans le contexte de la deuxième revue (voir le tableau 12 pour en savoir plus). Ayant correctement communiqué les données sous-jacentes et les services du FMI n'ayant pas soulevé de problème d'inobservation, le membre était en droit de penser qu'il avait rempli toutes les conditions pour demander la dérogation. Il ne s'agit donc pas d'un décaissement non conforme.

30. Capacité à rembourser le FMI (tableau 11). La capacité à rembourser le FMI reste faible et elle ne deviendra suffisante que lorsque les réformes décrites de façon succincte dans le programme auront été mises en œuvre avec succès. Ces réformes devraient réduire les risques liés au programme et au financement, atténuant ainsi les risques pesant sur la capacité à rembourser le FMI, et portant la capacité de remboursement à un niveau suffisant. Le service de la dette envers le FMI par rapport au service total de la dette extérieure augmenterait légèrement, puisque les remboursements au FMI devraient augmenter à moyen terme, pour culminer en 2026 à environ 36 millions de DTS (environ 11 % des exportations de biens et de services, et environ 17 % des recettes hors dons). Ces niveaux relativement élevés du service programmé de la dette à l'égard du FMI peuvent présenter des risques pour la capacité de remboursement à moyen terme. Les risques de détérioration de cette capacité sont liés à un rythme de réformes plus lent que prévu, à des catastrophes naturelles, à une aggravation de l'insécurité, ainsi qu'à la persistance des difficultés

liées à la mobilisation des recettes intérieures. Toutefois, ces risques sont atténués par la forte collaboration des autorités avec le FMI, leur engagement ferme à l'égard des objectifs du programme, les assurances fournies par la BEAC quant à la politique régionale, ainsi que par plusieurs autres facteurs décrits dans les documents pour la demande du programme initial (Rapport pays n° 2023/155).

31. Sauvegardes. Les autorités demandent que dix pour cent de l'accès continuent d'être déposés sur le compte de séquestre auprès de la BEAC pour compléter l'opération de la Banque mondiale visant à financer certaines dépenses budgétaires non discrétionnaires dans des structures essentielles de fourniture de services. À l'instar de ceux de la Banque mondiale, les décaissements du FMI continueront à bénéficier de procédures de vérification et d'accords de décaissement protégés pour limiter les risques de dépenses non admissibles, atténuant ainsi les risques d'atteinte à la réputation du FMI. Les autorités s'engagent à continuer à laisser 90 % de l'accès au compte DTS de la RCA, dont une partie sera utilisée pour préfinancer 100 % des obligations envers le FMI pour les six mois à venir, ce qui contribuera à atténuer les risques liés à la capacité de remboursement.

32. Évaluation des sauvegardes. L'évaluation des sauvegardes de 2022 a révélé que la BEAC maintenait une gouvernance et des dispositifs d'audit externe solides, tandis que les pratiques de contrôle interne et de gestion des risques devaient être renforcées. Une mission de suivi des sauvegardes a eu lieu fin 2023 pour donner suite aux recommandations restées en suspens et à l'évolution des modalités de gouvernance. Les recommandations formulées par la mission ont insisté sur la nécessité de renforcer l'intégration des nouveaux membres de la direction et du Conseil des administrateurs et de mettre en place un cadre de délégation renforcé pour la prise de décision au niveau de la direction. La BEAC s'emploie à donner suite à ces recommandations, bien que des mesures supplémentaires soient nécessaires pour mettre en œuvre les recommandations formulées dans l'évaluation de 2022.

33. Assurances de financement. Bien qu'il existe des risques de dégradation du financement, le programme reste entièrement financé, avec des engagements fermes de la part de la Banque mondiale, de la BAD et de la France jusqu'en juin 2026. La Banque mondiale devrait décaisser 30 millions de dollars au cours de l'année 2025 (environ 18 milliards de FCFA), en plus des 2,1 milliards de FCFA reportés de 2024 et décaissés en janvier 2025. De même, la BAD a déboursé en février dernier 6,6 milliards de FCFA au titre du soutien budgétaire reporté de 2024. Par ailleurs, la France s'est engagée à hauteur de 25 millions d'euros dans le cadre d'un nouveau prêt concessionnel.

34. Assurances régionales. La BEAC a fourni des assurances actualisées quant à la politique générale pour les programmes des pays de la CEMAC appuyés par le FMI[1], comme cela a été précisé au sommet extraordinaire des chefs d'État le 16 décembre 2024. Cette revue des politiques et assurances régionales a été présentée au Conseil des administrateurs du FMI le 24 février 2025[2], une condition préalable à l'achèvement de la revue étant l'adoption de politiques satisfaisantes. Les

[1] Central African Economic and Monetary Community – IMF Country Report No. 25/64,

[2] Acting Chair's Summing Up – CEMAC Board Meeting (SU/25/21), February 24, 2025.

assurances régionales fournies sur les positions extérieures nettes sont essentielles à la bonne exécution du programme de la République centrafricaine appuyé par le FMI et au renforcement de la viabilité extérieure de la région. Ainsi, l'achèvement de la cinquième revue repose sur l'engagement de la BEAC à mettre en œuvre des mesures permettant d'atteindre l'objectif de mars 2025 nouvellement fixé pour la position extérieure nette.

35. Conformément à la politique du FMI en matière de stratégies de réduction de la pauvreté, les autorités ont présenté leur stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (SCRP), fondée sur leur plan national de développement (PND) de quatre ans (2024–28). Le PND s'articule autour de cinq axes stratégiques : i) le renforcement de la sécurité et de la gouvernance ; ii) l'amélioration du capital humain et de l'accès à des services sociaux de qualité ; iii) le développement d'infrastructures résilientes ; iv) la promotion d'une croissance économique inclusive ; et v) la préservation de la durabilité environnementale. Le PND répond aux normes minimales de la SCRP et correspond aux objectifs du programme, à la stratégie de collaboration et aux ODD des Nations Unies (MPEF ¶ 5).

DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS

36. Les autorités ont demandé que le Conseiller résident ait davantage de temps pour la gestion des finances publiques (MPEF ¶ 41), car elles considèrent que cela est essentiel pour assurer un soutien suivi et une formation pratique en adéquation avec la stratégie du FMI pour les pays fragiles ou touchés par un conflit. La récente prolongation d'un projet financé par le Japon jusqu'en avril 2026 ouvrirait la voie à un meilleur accès aux services d'un Conseiller résident à temps partiel. En outre, certaines ressources du Centre régional d'assistance technique en Afrique viendront compléter l'appui apporté pour remédier aux principales faiblesses de la gestion des finances publiques.

37. Le développement des capacités statistiques demeure une priorité absolue. La qualité des données, en particulier les statistiques du secteur extérieur, est médiocre, et on note des retards importants dans la communication de données sur la dette extérieure en raison d'une mauvaise coordination entre les organismes concernés. Les autorités ont entamé une collaboration avec le FMI pour mettre au point leur page nationale récapitulative de données afin de stimuler le partage des données (MPEF ¶ 39).

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

38. Malgré des difficultés persistantes, le programme bénéficiant de l'appui du FMI a servi de point d'ancrage aux réformes structurelles. Deux ans après le début du programme, la croissance économique a rebondi, bien que la production par habitant demeure inférieure aux niveaux observés avant la guerre civile de 2013. L'approvisionnement en carburant et les recettes ont augmenté en moyenne de 40 % par an, tandis que la transparence de la structure des prix des carburants a été améliorée, que la mise en service de tous les systèmes d'administration des recettes

et de gestion des finances publiques est bien avancée et que des mesures ont été prises pour améliorer les opérations de la cellule de renseignement financier et de la Cour des comptes. L'achèvement des troisième et quatrième revues combinées offre encore plus l'occasion d'obtenir des résultats positifs dans le pays.

39. Les résultats du programme pour les troisième et quatrième revues combinées ont été mitigés, ce à quoi il est remédié grâce à des mesures correctives solides. La moitié des six critères de réalisation à fin juin et fin décembre 2024 a été respectée. Toutefois, les objectifs de déficit primaire intérieur et de financement intérieur net sont très loin d'avoir été atteints. Le critère de réalisation continu relatif à la non-accumulation d'arriérés extérieurs n'a pas été respecté. Deux objectifs indicatifs relatifs aux dépenses sociales et aux dépenses financées au titre de procédures extraordinaires n'ont pas non plus été atteints. En outre, deux des sept repères structurels pour les troisième et quatrième revues ont été atteints et un troisième a été mis en œuvre avec retard. Dans ce contexte, un ensemble de mesures correctives, qui devrait permettre d'atteindre les objectifs du programme, a été défini.

40. La réalisation des objectifs budgétaires du programme dépend de la mise en œuvre effective de mesures relatives aux recettes et du maintien d'une discipline budgétaire stricte. Les objectifs indicatifs de fin mars 2025 pour les recettes intérieures et le solde budgétaire primaire intérieur ont été atteints, bien que l'objectif de financement intérieur net n'ait pas été atteint en raison de la décision du gouvernement d'utiliser une partie des fonds levés sur les marchés régionaux l'année dernière pour rembourser les créanciers extérieurs. Pourtant, pour atteindre les critères de réalisation à fin juin et fin décembre, des efforts soutenus en matière d'administration fiscale et de civisme fiscal sont nécessaires dans le secteur des carburants et d'autres secteurs. En outre, la gestion des dépenses doit rester rigoureuse compte tenu des pressions exercées par les élections à venir et des réductions potentielles de l'aide humanitaire étrangère.

41. L'ajustement budgétaire programmé est primordial pour réduire le déséquilibre extérieur, préserver la viabilité de la dette et améliorer la capacité de remboursement. La stratégie de rééquilibrage budgétaire axée sur les recettes est appropriée compte tenu du potentiel budgétaire inexploité du pays. L'amélioration du recouvrement des recettes nécessite un engagement politique fort. En outre, la République centrafricaine devrait continuer à privilégier les dons et les ressources allouées à des conditions concessionnelles pour financer les dépenses sociales et les infrastructures, car les coûts du service de la dette évincent progressivement les dépenses prioritaires. Les autorités devraient engager des consultations étroites avec le FMI au sujet des nouvelles possibilités de financement.

42. Il est primordial de renforcer le civisme fiscal et les contrôles fiscaux pour améliorer la mobilisation des recettes, mais cela nécessite un soutien politique fort. La mission d'assistance technique du FMI d'avril 2025 a recensé de nombreuses divergences et des risques de déclarations fiscales frauduleuses, qui pourraient avoir entraîné d'importantes pertes de recettes. La mise en œuvre effective du plan d'action sur le civisme fiscal par le groupe de travail mis en place sera déterminante pour soutenir l'augmentation des recettes à court et à moyen terme. Un engagement politique durable sera non moins important pour assurer la bonne exécution du plan d'action.

43. L'audit de l'approvisionnement en carburant devrait être accéléré afin de faire progresser les réformes des prix des carburants. L'augmentation de l'approvisionnement en carburant l'année dernière masque encore des sources d'inefficacité persistantes dans le secteur, auxquelles il convient de remédier. Malgré les récentes baisses de prix, les prix à la pompe restent élevés, ce qui pèse sur le potentiel économique, car les importations coûteuses et opaques limitent la marge de manœuvre pour de nouvelles baisses. Une utilisation transparente et rationnelle du produit provenant du don en nature de gazole par la Russie permettrait de remédier au déficit structurel des importations de carburant et d'améliorer le pouvoir de négociation du gouvernement dans le secteur. Les autorités devraient accélérer l'audit des coûts et des marges d'approvisionnement en carburant et tirer parti de ses conclusions pour augmenter les recettes, notamment en renforçant la concurrence sur les différents segments de la chaîne de valeur.

44. Les efforts visant à améliorer le climat des affaires, la gouvernance, l'intégrité financière et la lutte contre la corruption doivent être poursuivis. Les services du FMI se félicitent des progrès accomplis dans le renforcement de la cellule de renseignement financier et de la Cour des comptes. L'engagement de réformes en matière de gouvernance et les moyens d'action donnés aux institutions concernées viendront compléter les réformes de la gestion des finances publiques. En outre, l'adoption du nouveau code forestier et la mise en œuvre du code minier sont essentielles à la libération du potentiel de croissance de la RCA. De même, une mise en œuvre concrète et rapide du nouveau système de déclaration de patrimoine reste essentielle.

45. Les politiques visant à renforcer le potentiel de croissance et à améliorer l'égalité devraient être fondées sur le Plan national de développement (PND) (2024–28) (annexe II). Le PND met l'accent sur l'amélioration du capital humain et physique, le renforcement de la résilience et de l'inclusion économique et sur l'amélioration de la gouvernance et de la primauté du droit. Il est crucial de mettre en œuvre le PND avec détermination pour catalyser le soutien des donateurs et commencer à attirer des flux d'investissements étrangers privés.

46. Compte tenu de la solidité des mesures correctives prises par les autorités, des mesures correctives prises au niveau régional pour donner un ancrage solide aux assurances quant à la politique générale, de l'engagement en faveur de politiques macroéconomiques prudentes et du programme de réformes structurelles, les services du FMI souscrivent aux demandes de dérogation pour l'inobservation des critères de réalisation, à l'achèvement de la revue des assurances de financement et l'achèvement des troisième et quatrième revues dans le cadre du programme appuyé par la FEC. Les autorités comprennent l'importance d'un dialogue étroit avec les créanciers pour être sûres que les obligations sont à jour. Les services du FMI proposent que l'achèvement de la cinquième revue dépend de la mise en œuvre des assurances essentielles quant à la politique générale à l'échelle de l'union établie dans le document de référence de février 2025.

Graphique 1. Évolution récente de la situation économique

La croissance a rebondi en 2024, sous l'effet d'une nette amélioration de l'approvisionnement en énergie.

Contribution à la croissance
(en pourcentage)

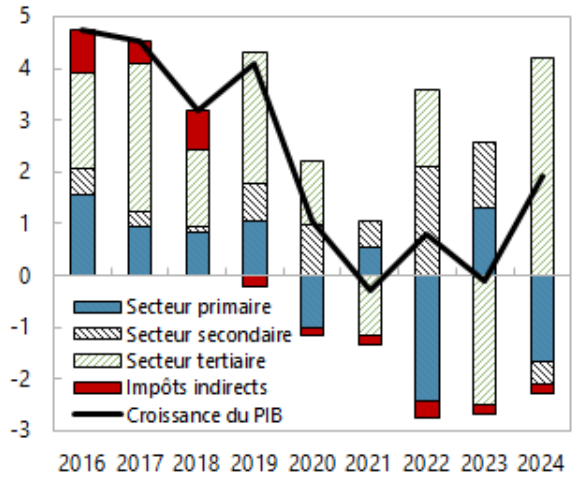

L'inflation a grimpé au dernier trimestre 2024, en grande partie à cause de la flambée des prix des denrées alimentaires.

Contribution à l'inflation
(en pourcentage)

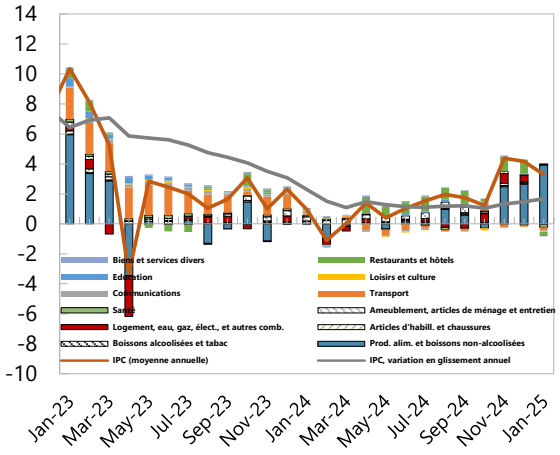

La dette publique a augmenté, reflétant l'accroissement des émissions de dette sur le marché de la CEMAC

Dette et déficit budgétaire
(en pourcentage du PIB)

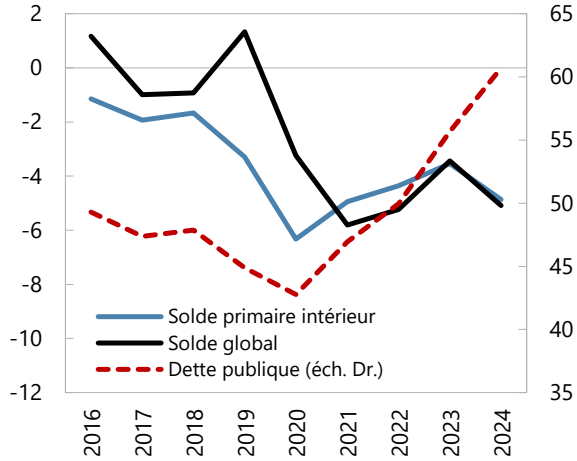

Le compte courant s'est légèrement élargi en 2024 en raison d'une hausse des importations de services.

Secteur extérieur
(en pourcentage du PIB)

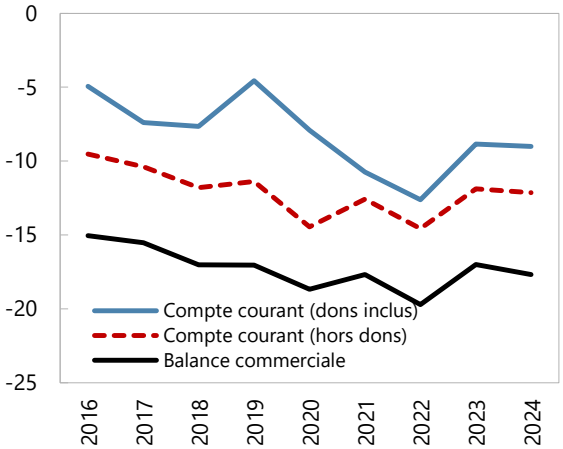

Sources : autorités centrafricaines ; estimations des services du FMI.

Graphique 2. Perspectives économiques à moyen terme, 2020–30

La croissance devrait s'accélérer avec l'amélioration de l'approvisionnement en carburant et le renforcement de l'aide des donateurs et de l'investissement privé.

PIB réel
(variation en pourcentage)

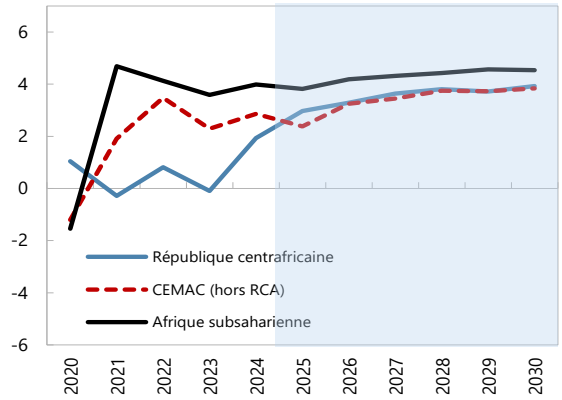

L'inflation devrait osciller autour de 3 % grâce à la baisse des prix de l'énergie, des coûts de transport et de l'approvisionnement en denrées alimentaires.

IPC, moyenne
(variation en pourcentage)

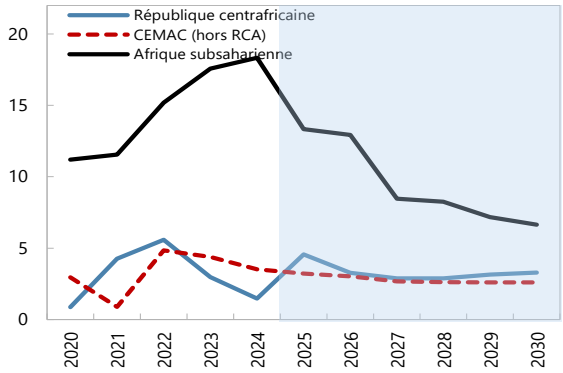

La mobilisation des recettes intérieures devrait augmenter conformément aux réformes structurelles budgétaires…

Recettes publiques
(en pourcentage du PIB)

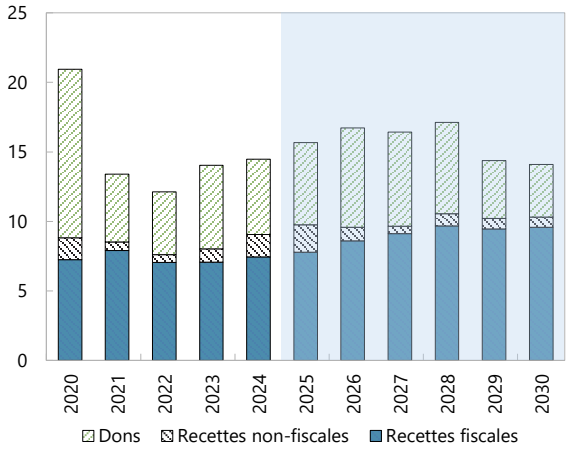

…accroissant la marge de manœuvre budgétaire pour réaffecter les dépenses en faveur de la fourniture de biens et de services publics.

Dépenses publiques
(en pourcentage du PIB)

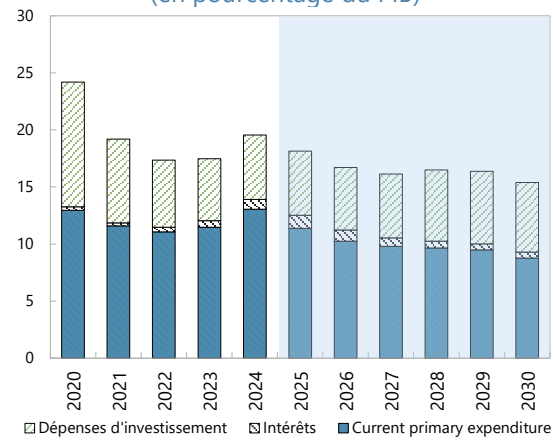

Ces efforts budgétaires engendreraient une diminution des déficits…

Situation budgétaire
(en pourcentage du PIB)

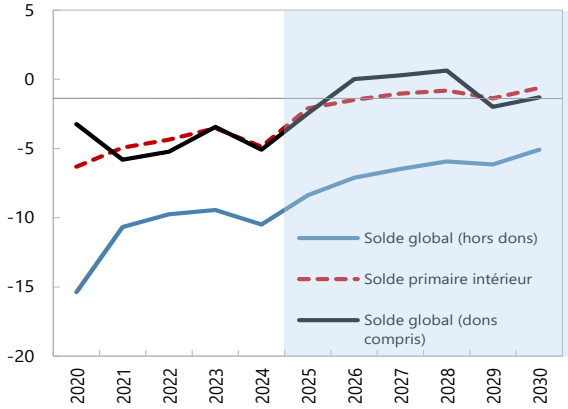

…avec une réduction concomitante du déficit courant.

Position extérieure
(en pourcentage du PIB)

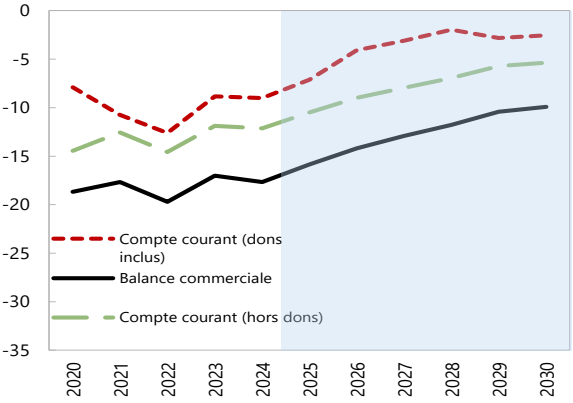

Sources : autorités centrafricaines ; estimations des services du FMI.

Tableau 1. République centrafricaine : principaux indicateurs économiques et financiers, 2022–30

	2022	2023	2024		2025	2026	2027	2028	2029	2030
	Act.	Act.	FEC 2ième revue	Act.	Projections					
	(Variation annuelle en %, sauf indication contraire)									
Revenu national et prix										
PIB à prix constants	0,8	-0,1	1,4	1,9	3,0	3,3	3,6	3,8	3,7	3,9
PIB par habitant a prix constants	0,0	-1,8	-0,6	-1,3	-0,3	-0,1	0,3	0,5	0,5	0,8
PIB aux prix courants	5,6	5,4	7,5	4,0	11,1	8,5	10,8	8,2	8,2	8,9
Déflateur du PIB	4,8	5,5	6,0	2,0	7,9	5,1	6,9	4,3	4,3	4,7
IPC (moyenne annuelle)[1]	5,6	3,0	4,7	1,5	4,6	3,3	2,9	2,9	3,1	3,3
IPC (fin de période)	7,6	2,3	5,0	4,2	1,3	3,5	3,1	3,3	2,9	3,0
Monnaie et crédit										
Monnaie au sens large	2,5	7,3	4,5	13,5	11,8	8,0	10,1	6,8	9,2	9,3
Crédit à l'économie	28,2	0,4	5,1	-10,7	4,8	4,8	4,8	5,4	5,5	0,0
Secteur extérieur										
Exportations de biens en volume	2,6	9,0	12,0	17,5	9,5	5,8	3,0	14,6	14,7	3,6
Importation de biens en volume	-5,6	1,4	10,7	6,5	6,0	6,3	9,5	6,6	7,4	4,6
Termes de l'échange	-9,2	10,2	6,8	-2,7	9,1	7,9	16,8	2,1	3,4	2,9
	(Pourcentage du PIB; sauf indication contraire)									
Épargne nationale brute	2,2	6,1	7,2	6,7	9,0	12,4	14,1	16,5	16,3	17,0
Dont: transferts officiels courants	0,0	1,1	1,4	1,2	1,4	2,9	2,8	2,9	0,9	0,8
Épargne nationale brute	-4,9	-2,0	-1,7	-2,0	0,3	2,3	4,3	6,7	8,7	9,6
Administrations publiques	-3,8	-4,0	-2,7	-4,7	-2,7	-1,6	-0,8	0,4	0,3	1,1
Secteur privé	-1,1	1,9	1,0	2,7	3,0	3,9	5,1	6,3	8,5	8,6
Consommation	104,9	102,0	101,7	102,0	99,7	97,7	95,7	93,3	91,3	90,4
Administrations publiques	8,2	8,2	8,0	9,6	8,1	7,3	7,1	7,0	6,9	6,4
Secteur privé	96,7	93,8	93,7	92,5	91,6	90,3	88,6	86,3	84,3	84,0
Investissement brut	14,8	15,0	15,8	15,7	16,1	16,5	17,2	18,4	19,2	19,5
Administrations publiques	5,9	5,4	5,8	5,6	5,6	5,5	5,6	6,2	6,4	6,1
Secteur privé	8,9	9,5	10,0	10,0	10,5	11,1	11,6	12,2	12,8	13,4
Solde des transactions extérieures courantes										
dons compris	-12,6	-8,8	-8,6	-9,0	-7,1	-4,1	-3,1	-2,0	-2,8	-2,5
hors dons	-14,6	-11,9	-12,0	-12,1	-10,5	-9,0	-8,0	-5,1	-5,7	-5,4
Balance globale des paiements	-7,7	-2,8	-3,3	-3,7	-0,8	1,5	3,7	4,8	5,7	5,5
Finances de l'administration centrale										
Total des recettes (dons compris)	12,1	14,0	14,8	14,5	15,7	16,7	16,4	17,1	14,4	14,1
dont : recettes intérieures	7,6	8,0	9,2	9,1	9,8	9,6	9,7	10,6	10,2	10,3
Total des dépenses [2]	17,4	17,5	17,8	19,6	18,1	16,7	16,1	16,5	16,4	15,4
dont : dépenses en capital	5,9	5,4	5,8	5,6	5,6	5,5	5,6	6,4	6,4	0,0
Solde global										
Dons non compris	-9,8	-9,4	-8,6	-10,5	-8,4	-7,1	-6,5	-5,9	-6,1	-5,1
Dons compris	-5,2	-3,4	-3,1	-5,1	-2,5	0,0	0,3	0,6	-2,0	-1,3
Solde primaire intérieur [3]	-4,4	-3,5	-2,8	-4,9	-2,1	-1,5	-1,0	-0,8	-1,4	-0,6
Dette du secteur public	50,0	55,7	57,3	60,7	57,4	52,9	47,8	43,8	41,5	38,1
Dont : dette intérieure [4]	17,8	24,3	26,1	28,7	27,2	24,5	21,8	16,9	15,6	14,3
Dont : dette extérieure	32,1	31,4	31,2	32,0	30,2	28,3	26,0	26,9	25,9	23,8
Pour mémoire :										
PIB par habitant (en dollars)	490	537	539	531	567	599	642	672	704	743
PIB nominal (milliards de FCFA)	1564	1649	1714	1715	1906	2068	2291	2480	2684	2922

Sources : autorités centrafricaines ; estimations et projections des services du FMI.

[1] Mise à jour des coefficients de pondération de l'IPC et de la COICOP 1999, mis en œuvre en 2020.

[2] Dépenses en base caisse.

[3] Hors dons, paiements d'intérêts et dépenses en capital financées par des sources extérieures.

[4] Y compris la dette publique envers la BEAC, les banques commerciales et les arriérés du secteur public.

Tableau 2a. République centrafricaine : opérations financières de l'administration centrale, 2022–30

(milliards de FCFA)

	2022	2023	2024		2025	2026	2027	2028	2029	2030
	Act.	Act.	FEC 2ième revue	Act.	Projections					
Recettes	189,8	231,5	253,0	248,1	298,8	345,8	376,2	424,4	385,7	411,8
Recettes intérieures	119,0	132,5	158,0	155,5	186,0	198,1	221,2	261,9	274,1	301,2
Recettes fiscales	110,2	116,7	139,9	127,7	148,3	178,1	208,8	239,9	254,1	279,7
Impôt sur le revenu et impôt foncier	30,9	32,8	37,9	36,6	40,2	44,1	48,9	58,0	60,1	64,0
Taxes sur les biens et services	49,2	50,6	63,6	56,3	67,5	82,4	93,9	104,4	109,8	120,0
Dont: TVA	22,9	27,0	32,9	36,2	46,0	50,0	58,4	64,0	70,0	79,7
Taxes sur le commerce international	30,1	33,3	38,4	34,8	40,5	51,6	66,0	77,4	84,2	95,7
Recettes non fiscales	8,8	15,8	18,2	27,8	37,8	20,0	12,4	22,0	19,9	21,5
Dons	70,8	99,0	95,0	92,7	112,7	147,7	155,0	162,5	111,6	110,7
Programme	0,0	18,1	23,4	21,1	26,6	60,0	65,0	73,0	23,0	23,0
Projet	70,8	80,9	71,6	71,6	86,1	87,7	90,0	89,5	88,6	87,7
Dépenses [1]	271,7	288,2	305,7	335,4	345,8	345,3	369,8	408,9	439,1	449,9
Dépenses primaires courantes	173,1	189,2	189,1	223,9	217,0	212,0	224,4	239,8	254,4	256,1
Traitements et salaires	86,9	88,2	96,0	105,2	109,3	107,5	115,8	122,8	131,4	132,0
Transferts et subventions	45,2	53,7	51,7	60,0	61,8	60,4	62,1	65,8	68,0	69,1
Biens et services	40,9	47,3	41,4	58,7	45,9	44,1	46,5	51,2	55,0	54,9
										0,0
Intérets	6,2	9,5	17,4	14,8	21,8	20,2	17,0	14,3	14,1	15,9
Extérieurs	1,5	0,9	1,9	1,9	1,8	1,8	2,0	2,0	2,0	1,7
Intérieurs	4,8	8,6	15,5	12,9	20,0	18,4	15,0	12,3	12,1	14,2
Dépenses en capital	92,3	89,6	99,2	96,7	107,0	113,1	128,4	154,8	170,6	178,0
Financées sur ressources intérieures	14,0	1,6	17,6	15,1	9,0	16,8	20,4	42,3	56,6	63,0
Financées sur ressources extérieures	78,3	87,9	81,6	81,6	98,0	96,3	108,0	112,5	114,0	115,0
Solde global										
Hors dons	-152,7	-155,8	-147,7	-179,9	-159,7	-147,1	-148,5	-147,0	-165,0	-148,8
Dont: solde primaire intérieur [2]	-68,1	-58,3	-48,7	-83,5	-40,0	-30,7	-23,6	-20,1	-36,9	-17,9
Dons compris	-81,8	-56,7	-52,7	-87,3	-47,0	0,5	6,4	15,6	-53,4	-38,1
Solde primaire	-75,6	-47,2	-35,3	-72,5	-25,2	20,7	23,4	29,9	-39,3	-22,3
Variation nette des arriérés (- = réduction)	0,0	0,6	0,0	-6,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Intérieurs	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Extérieurs	0,0	0,6	0,0	-6,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Erreurs et omissions	-7,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global (base caisse)	-89,2	-56,1	-52,7	-93,5	-47,0	0,5	6,4	15,6	-53,4	-38,1
Financements identifiés	89,2	56,2	52,7	93,4	47,0	-0,5	-6,4	-15,6	53,4	38,1
Extérieurs, net	0,5	2,4	3,3	5,7	18,9	13,6	37,9	43,3	96,0	87,8
Prêts-projet	7,5	7,0	10,0	10,0	11,8	8,6	18,0	23,0	25,4	27,3
Prêts-programme [3]	0,0	0,0	0,0	0,0	16,4	15,0	30,0	30,0	80,0	80,0
Amortissement	-6,4	-4,6	-5,6	-4,3	-8,9	-9,6	-9,7	-9,7	-9,4	-19,5
Financement exceptionnel	-0,7	0,0	-1,1	0,0	-0,4	-0,4	-0,4	0,0	0,0	0,0
Intérieurs, net	88,7	53,8	49,4	87,8	28,1	-14,1	-44,3	-58,8	-42,6	-49,7
Système bancaire	84,7	51,9	49,4	87,1	28,1	-14,1	-44,3	-58,8	-42,6	-49,7
BEAC	53,0	-23,8	-1,2	16,2	3,6	-4,1	-38,7	-26,6	-24,2	-17,3
Emprunts	0,0	0,0	0,0	0,0	-3,8	-3,8	-3,8	-3,8	-3,8	-3,8
Utilisation d' allocation DTS	50,5	2,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Contrepartie aux ressources du FMI (BEAC)	-1,7	-2,0	3,4	-2,7	10,4	2,2	-33,4	-21,3	-18,9	-12,0
Retraits de dépôts	4,3	-24,0	-4,6	18,8	-3,0	-2,5	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5
Banques commerciales	31,7	75,7	50,6	70,9	24,5	-10,0	-5,6	-32,2	-18,4	-32,4
Non bancaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Financement exceptionel (CCRT) [4]	2,2	0,0	0,0	0,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Recettes de privatisation	1,8	1,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Besoin de financement résiduel	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pour mémoire:										
Fiscalité pétrolière	9,3	12,5	17,0	17,8	17,1	27,0	36,7	40,0	48,3	52,0
Depenses Primaires	187,1	190,8	206,7	239,0	226,0	228,8	244,8	282,1	311,0	319,1
Dette publique totale	781,4	918,3	981,7	1041,1	1094,6	1093,0	1096,2	1086,0	1112,9	1112,8
Dette publique en monnaie nationale [5]	278,9	400,7	446,8	492,9	519,0	507,0	500,6	468,2	418,1	417,8
PIB nominal	1564	1649	1714	1715	1906	2068	2291	2480	2684	2922

Sources : autorités centrafricaines ; estimations et projections des services du FMI.

[1] Dépenses en base caisse.

[2] Hors dons, paiements d'intérêts et dépenses en capital financées par des sources extérieures.

[3] Prêts au titre de l'appui budgétaire à déterminer à partir de 2026.

[4] L'allégement du service de la dette couvre tous les paiements dus au FMI entre le 14 avril 2020 et le 13 avril 2022 au titre du Fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (ARC).

[5] Y compris la dette publique envers la BEAC, les banques commerciales et les arriérés du secteur public.

Tableau 2 b. République centrafricaine : opérations financières de l'administration centrale, 2022–30

(en pourcentage du PIB)

	2022	2023	2024		2025	2026	2027	2028	2029	2030
	Act.	Act.	FEC 2ième revue	Act.	Projections					
				(Pourcentage du PIB)						
Recettes	12,1	14,0	14,8	14,5	15,7	16,7	16,4	17,1	14,4	14,1
Recettes intérieures	7,6	8,0	9,2	9,1	9,8	9,6	9,7	10,6	10,2	10,3
Recettes fiscales	7,0	7,1	8,2	7,4	7,8	8,6	9,1	9,7	9,5	9,6
Impôt sur le revenu et impôt foncier	2,0	2,0	2,2	2,1	2,1	2,1	2,1	2,3	2,2	2,2
Taxes sur les biens et services	3,1	3,1	3,7	3,3	3,5	4,0	4,1	4,2	4,1	4,1
Dont: TVA	1,5	1,6	1,9	2,1	2,4	2,4	2,5	2,6	2,6	2,7
Taxes sur le commerce international	1,9	2,0	2,2	2,0	2,1	2,5	2,9	3,1	3,1	3,3
Recettes non fiscales	0,6	1,0	1,1	1,6	2,0	1,0	0,5	0,9	0,7	0,7
Dons	4,5	6,0	5,5	5,4	5,9	7,1	6,8	6,6	4,2	3,8
Programme	0,0	1,1	1,4	1,2	1,4	2,9	2,8	2,9	0,9	0,8
Projet	4,5	4,9	4,2	4,2	4,5	4,2	3,9	3,6	3,3	3,0
Dépenses [1]	17,4	17,5	17,8	19,6	18,1	16,7	16,1	16,5	16,4	15,4
Dépenses primaires courantes	11,1	11,5	11,0	13,1	11,4	10,3	9,8	9,7	9,5	8,8
Traitements et salaires	5,6	5,3	5,6	6,1	5,7	5,2	5,1	4,9	4,9	4,5
Transferts et subventions	2,9	3,3	3,0	3,5	3,2	2,9	2,7	2,7	2,5	2,4
Biens et services	2,6	2,9	2,4	3,4	2,4	2,1	2,0	2,1	2,0	1,9
Intérêts	0,4	0,6	1,0	0,9	1,1	1,0	0,7	0,6	0,5	0,5
Extérieurs	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Intérieurs	0,3	0,5	0,9	0,8	1,0	0,9	0,7	0,5	0,5	0,5
Dépenses en capital	5,9	5,4	5,8	5,6	5,6	5,5	5,6	6,2	6,4	6,1
Financées sur ressources intérieures	0,9	0,1	1,0	0,9	0,5	0,8	0,9	1,7	2,1	2,2
Financées sur ressources extérieures	5,0	5,3	4,8	4,8	5,1	4,7	4,7	4,5	4,2	3,9
Solde global										
Hors dons	-9,8	-9,4	-8,6	-10,5	-8,4	-7,1	-6,5	-5,9	-6,1	-5,1
Dont: solde primaire intérieur [2]	-4,4	-3,5	-2,8	-4,9	-2,1	-1,5	-1,0	-0,8	-1,4	-0,6
Dons compris	-5,2	-3,4	-3,1	-5,1	-2,5	0,0	0,3	0,6	-2,0	-1,3
Variation nette des arriérés (- = réduction)	0,0	0,0	0,0	-0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Intérieurs	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Extérieurs	0,0	0,0	0,0	-0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Erreurs et omissions	-0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global (base caisse)	-5,7	-3,4	-3,1	-5,5	-2,5	0,0	0,3	0,6	-2,0	-1,3
Financements identifiés	5,7	3,4	3,1	5,4	2,5	0,0	-0,3	-0,6	2,0	1,3
Extérieurs, net	0,0	0,1	0,2	0,3	1,0	0,7	1,7	1,7	3,6	3,0
Prêts-projet	0,5	0,4	0,6	0,6	0,6	0,4	0,8	0,9	0,9	0,9
Prêts-programme [3]	0,0	0,0	0,0	0,0	0,9	0,7	1,3	1,2	3,0	2,7
Amortissement	-0,4	-0,3	-0,3	-0,3	-0,5	-0,5	-0,4	-0,4	-0,4	-0,7
Financement exceptionel	0,0	0,0	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Intérieurs, net	5,7	3,3	2,9	5,1	1,5	-0,7	-1,9	-2,4	-1,6	-1,7
Système bancaire	5,4	3,1	2,9	5,1	1,5	-0,7	-1,9	-2,4	-1,6	-1,7
BEAC	3,4	-1,4	-0,1	0,9	0,2	-0,2	-1,7	-1,1	-0,9	-0,6
Emprunts	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,1	-0,1
Utilisation d' allocation DTS	3,2	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Contrepartie aux ressources du FMI (BEAC)	-0,1	-0,1	0,2	-0,2	0,5	0,1	-1,5	-0,9	-0,7	-0,4
Retraits de dépôts	0,3	-1,5	-0,3	1,1	-0,2	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1
Banques commerciales	2,0	4,6	3,0	4,1	1,3	-0,5	-0,2	-1,3	-0,7	-1,1
Non bancaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Financement exceptionel (CCRT) [4]	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Recettes de privatisation	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Besoin de financement résiduel	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pour mémoire:										
Fiscalité pétrolière	0,6	0,8	1,0	1,0	0,9	1,3	1,6	1,6	1,8	1,8
Depenses primaires	12,0	11,6	12,1	13,9	11,9	11,1	10,7	11,4	11,6	10,9
Dette publique totale	50,0	55,7	57,3	60,7	57,4	52,9	47,8	43,8	41,5	38,1
Dette publique intérieure [5]	17,8	24,3	26,1	28,7	27,2	24,5	21,8	18,9	15,6	14,3

Sources : autorités centrafricaines ; estimations et projections des services du FMI.

[1] Dépenses en base caisse.

[2] Hors dons, paiements d'intérêts et dépenses en capital financées par des sources extérieures.

[3] Prêts au titre de l'appui budgétaire à déterminer à partir de 2026.

[4] L'allégement du service de la dette couvre tous les paiements dus au FMI entre le 14 avril 2020 et le 13 avril 2022 au titre du fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (ARC).

[5] Y compris la dette publique envers la BEAC, les banques commerciales et les arriérés du secteur public.

Tableau 3. République centrafricaine : comptes monétaires, 2022–30
(Milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2022	2023	2024		2025	2026	2027	2028	2029	2030
	Act.	Act.	FEC 2ième revue	Act.	Projections					
	(Milliards de FCFA, fin de periode)									
Avoirs extérieurs nets	13,9	71,5	16,8	105,8	72,9	96,1	133,7	233,8	272,8	353,3
Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC)	-56,6	-4,3	-55,6	23,7	-0,3	34,5	80,5	124,4	154,5	224,6
Avoirs exterieurs	242,6	298,0	249,7	327,4	313,8	350,8	363,4	385,4	396,1	453,9
Passifs exterieurs	299,2	302,2	305,3	303,7	314,1	316,3	282,9	261,0	241,6	229,3
Allocation DTS	131,6	127,9	127,9	131,8	131,8	131,8	131,8	131,8	131,8	131,8
Utilsation des ressources du FMI	166,8	173,0	175,6	171,6	182,0	184,2	150,8	128,9	109,5	97,2
Autres passifs exterieurs	0,8	1,5	1,8	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Banques commerciales	70,5	75,7	72,4	82,1	73,2	61,6	53,2	109,3	118,3	128,8
Avoirs intérieurs nets	528,4	563,3	593,2	638,7	665,7	653,5	607,5	547,7	504,0	447,5
Crédit intérieur	653,4	706,2	766,7	769,6	807,1	802,9	769,1	722,6	693,3	653,5
Crédit au secteur public	433,0	484,9	534,3	572,0	600,1	585,9	541,6	482,8	440,2	390,5
Crédits à l'administration centrale (net)	433,0	484,9	534,3	572,0	600,1	585,9	541,6	482,8	440,2	390,5
BEAC	366,5	342,7	341,5	358,8	362,4	358,3	319,6	293,0	268,8	251,5
Prêts	115,0	115,0	115,0	115,0	111,2	107,4	103,6	99,8	96,0	92,2
Utilisation d' allocation DTS	85,5	87,7	87,7	87,7	87,7	87,7	87,7	87,7	87,7	87,7
Credits du FMI (net)	166,8	173,0	175,6	171,6	182,0	184,2	150,8	128,9	109,5	97,2
Dépôts	-2,8	-33,0	-36,8	-15,4	-18,4	-20,9	-22,4	-23,3	-24,3	-25,5
Banques commerciales	66,6	142,2	192,8	213,2	237,6	227,6	222,0	189,8	171,4	139,0
Crédit à l'économie	220,3	221,2	232,4	197,6	207,0	217,0	227,5	239,8	253,0	263,0
Entreprises publiques	18,3	10,2	10,2	22,6	22,6	22,6	22,6	22,6	22,6	22,6
Secteur privé	202,1	211,0	222,2	175,0	184,4	194,4	204,9	217,2	230,4	240,4
Autres postes (net)	-125,0	-142,8	-173,5	-130,9	-141,4	-149,4	-161,6	-174,9	-189,3	-206,0
Monnaie et quasi-monnaie	488,9	524,4	548,2	595,2	665,6	718,8	791,2	845,1	923,2	1009,1
Monnaie	254,8	270,6	280,9	311,6	356,2	386,6	428,3	463,6	501,7	545,2
Dépôts	234,1	253,7	267,2	283,6	309,4	332,3	362,9	381,4	421,5	463,9
Dépôts à vue	158,8	171,8	178,7	202,2	228,7	252,2	283,4	316,8	346,8	377,5
Dépôts à terme et d'épargne	75,3	81,9	88,5	81,3	80,7	80,1	79,5	64,7	74,7	86,4
	(Variation annuelle, en pourcentage de la masse monétaire de debut de période)									
Avoirs extérieurs nets	-80,6	412,3	-76,5	48,0	-31,1	31,9	39,1	74,9	16,7	29,5
Avoirs intérieurs nets	31,3	6,6	5,3	13,4	4,2	-1,8	-7,0	-9,9	-8,0	-11,2
Base monétaire	4,1	5,9	5,6	18,6	15,7	13,6	12,0	8,2	8,2	8,9
Crédit à l'économie	28,2	0,4	5,1	-10,7	4,8	4,8	4,8	5,4	5,5	3,9
Entreprises publiques	54,0	-44,1	0,0	121,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Secteur privé	26,2	4,4	5,3	-17,1	5,4	5,4	5,4	6,0	6,1	4,3
Pour mémoire :										
AIN de la banque centrale (en millards de FCFA)	349,8	314,7	383,2	344,6	426,5	449,6	461,5	462,2	480,3	466,4
Base monétaire (en milliards de FCFA)	293,2	310,4	327,7	368,3	426,2	484,1	541,9	586,6	634,8	691,0
PIB nominal (milliards de FCFA	1564,4	1649,5	1714,5	1715,2	1905,7	2067,9	2291,4	2480,2	2683,9	2921,7
Vitesse de circulation (PIB/monnaie au sens large)										
Fin de période	3,2	3,1	3,1	2,9	2,9	2,9	2,9	2,9	2,9	2,9

Sources : autorités centrafricaines ; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 4a. République centrafricaine : balance des paiements, 2022–30
(Milliards de FCFA)

	2022	2023	2024		2025	2026	2027	2028	2029	2030
	Act.	Act.	FEC 2ième revue	Act.	Projections					
				(Milliards de FCFA)						
Solde des transactions courantes	-197,4	-145,8	-147,6	-154,3	-135,9	-84,5	-71,1	-48,7	-75,5	-74,2
Solde des biens	-259,4	-231,5	-232,9	-236,0	-225,8	-223,8	-220,1	-217,1	-206,8	-211,1
Exportations, f.à.b.	104,2	119,0	136,7	135,3	157,4	177,1	207,7	247,6	295,5	315,9
dont: diamants	9,6	13,8	17,9	17,9	23,6	28,6	35,6	44,6	56,2	58,4
dont: produits du bois	47,8	54,6	63,9	64,8	74,2	81,1	99,4	117,0	138,3	149,1
Importations, f.à.b.	-363,6	-350,6	-369,7	-371,3	-383,3	-400,9	-427,8	-464,6	-502,2	-527,0
dont : produits pétroliers	-107,3	-76,6	-88,3	-84,2	-75,9	-74,5	-80,3	-91,5	-97,8	-104,6
Services (net)	-49,0	-48,9	-66,8	-67,1	-76,3	-69,5	-76,0	-74,8	-72,6	-78,5
Crédit	105,2	115,6	116,5	116,2	130,9	141,4	149,5	158,2	166,0	173,1
Débit	-154,2	-164,6	-183,2	-183,2	-207,3	-210,9	-225,5	-233,0	-238,6	-251,6
Revenus (nets)	-2,0	-6,8	-7,9	-7,8	-6,0	-6,0	-5,9	-5,9	-5,9	-5,9
Crédit	13,2	13,2	13,5	13,4	14,1	14,6	15,1	15,7	16,2	16,9
Débit	-15,2	-20,0	-21,5	-21,3	-20,1	-20,5	-21,0	-21,6	-22,1	-22,8
Transferts (nets)	113,0	141,4	160,0	156,6	172,1	214,8	231,0	249,1	209,7	221,3
Privés	82,4	91,2	102,6	102,7	108,1	113,7	119,6	125,7	132,2	139,0
Officiels	30,7	50,2	57,4	53,9	64,0	101,1	111,4	123,3	77,5	82,3
dont: Programme	0,0	18,1	23,4	21,1	26,6	60,0	65,0	73,0	23,0	23,0
Compte de capital	70,8	80,9	71,6	71,6	86,1	86,9	90,0	89,5	88,6	87,7
Dons-projet	70,8	80,9	71,6	71,6	86,1	86,9	90,0	89,5	88,6	87,7
Autres transferts (remise de dette)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Compte d'opérations financières	6,1	18,8	19,1	19,1	35,4	29,0	66,0	78,9	140,5	148,2
Investissements directs	15,0	23,5	24,5	24,5	25,5	29,5	37,3	44,0	50,2	56,1
Investissements de portefeuille	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres investissements	-8,9	-4,7	-5,4	-5,4	9,9	-0,5	28,8	34,9	90,3	92,1
Secteur public (net)	1,1	0,3	-0,4	-0,4	14,9	9,5	33,8	39,9	95,3	97,1
Décaissement au titre de projets	7,5	7,0	10,0	10,0	11,8	8,6	18,0	23,0	25,4	27,3
Décaissement au titre de programmes	0,0	0,0	0,0	0,0	16,4	15,0	30,0	30,0	80,0	80,0
Amortissement inscrit à l'échéancier	-6,4	-6,7	-10,4	-10,4	-13,4	-14,1	-14,2	-13,1	-10,2	-10,2
Autorités monétaires (allocation de DTS)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres flux à court terme	-10,0	-5,0	-5,0	-5,0	-5,0	-10,0	-5,0	-5,0	-5,0	-5,0
Erreurs et omissions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global	-120,4	-46,1	-56,9	-63,6	-14,4	31,4	84,9	119,7	153,6	161,7
Financements identifiés	120,4	46,2	56,9	63,6	14,4	-32,2	-84,9	-119,7	-153,6	-161,7
Crédit net du FMI	-1,7	10,5	9,8	-5,8	27,1	-4,1	-28,8	-21,3	-18,9	-12,0
Achat de crédits au FMI	0,0	-24,7	-30,9	-15,0	-53,7	-25,9	0,0	0,0	0,0	0,0
Rachats au FMI	1,7	14,1	21,1	20,8	26,6	30,0	28,8	21,3	18,9	12,0
Autres réserves (- = augmentation)	120,6	36,8	48,3	70,5	-12,2	-26,9	-55,6	-98,4	-134,7	-149,7
Financement exceptionnel	1,5	-1,1	-1,1	-1,1	-0,4	-1,2	-0,4	0,0	0,0	0,0
Rééchelonnement de la dette	-0,7	-1,1	-1,1	-1,1	-0,4	-0,4	-0,4	0,0	0,0	0,0
Autres financements exceptionnels (CCRT) [1]	2,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Arriérés de paiement de la dette (- = réduction)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Besoins résiduels de financement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pour mémoire:										
Termes de l'échange (variation en pourcentage)	-9,2	10,2	6,8	-2,7	9,1	7,9	16,8	2,1	3,4	2,9
Prix unitaire des exportations	11,7	4,8	2,1	-3,2	6,3	6,2	13,9	4,0	4,1	3,2
Prix unitaire des importations	23,0	-4,9	-4,4	-0,6	-2,6	-1,6	-2,5	1,8	0,7	0,3
Solde des transactions courantes (% du PIB)	-12,6	-8,8	-8,6	-9,0	-7,1	-4,1	-3,1	-2,0	-2,8	-2,5
Compte de capital (en pourcentage du PIB)	4,5	4,9	4,2	4,2	4,5	4,2	3,9	3,6	3,3	3,0
PIB nominal (milliards de FCFA)	1564	1649	1714	1715	1906	2068	2291	2480	2684	2922

Sources : autorités centrafricaines ; estimations et projections des services du FMI.

[1] L'allégement du service de la dette couvre tous les paiements dus au FMI entre le 14 avril 2020 et le 13 avril 2022 au titre du fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (ARC).

Tableau 4b. République centrafricaine : balance des paiements, 2022–30
(en pourcentage du PIB)

	2022	2023	2024		2025	2026	2027	2028	2029	2030
			FEC							
	Act.	Act.	2ième revue	Act.	Projections					
				(Pourcentage du PIB)						
Solde des transactions courantes	-12,6	-8,8	-8,6	-9,0	-7,1	-4,1	-3,1	-2,0	-2,8	-2,5
Solde des biens	-16,6	-14,0	-13,6	-13,8	-11,8	-10,8	-9,6	-8,8	-7,7	-7,2
Exportations, f.à.b.	6,7	7,2	8,0	7,9	8,3	8,6	9,1	10,0	11,0	10,8
dont: diamants	0,6	0,8	1,0	1,0	1,2	1,4	1,6	1,8	2,1	2,0
dont: produits du bois	3,1	3,3	3,7	3,8	3,9	3,9	4,3	4,7	5,2	5,1
Importations, f.à.b	-23,2	-21,3	-21,6	-21,6	-20,1	-19,4	-18,7	-18,7	-18,7	-18,0
dont : produits pétroliers	-6,9	-4,6	-5,2	-4,9	-4,0	-3,6	-3,5	-3,7	-3,6	-3,6
Services (net)	-3,1	-3,0	-3,9	-3,9	-4,0	-3,4	-3,3	-3,0	-2,7	-2,7
Crédit	6,7	7,0	6,8	6,8	6,9	6,8	6,5	6,4	6,2	5,9
Débit	-9,9	-10,0	-10,7	-10,7	-10,9	-10,2	-9,8	-9,4	-8,9	-8,6
Revenus (nets)	-0,1	-0,4	-0,5	-0,5	-0,3	-0,3	-0,3	-0,2	-0,2	-0,2
Crédit	0,8	0,8	0,8	0,8	0,7	0,7	0,7	0,6	0,6	0,6
Débit	-1,0	-1,2	-1,3	-1,2	-1,1	-1,0	-0,9	-0,9	-0,8	-0,8
Transferts (nets)	7,2	8,6	9,3	9,1	9,0	10,4	10,1	10,0	7,8	7,6
Privés	5,3	5,5	6,0	6,0	5,7	5,5	5,2	5,1	4,9	4,8
Officiels	2,0	3,0	3,3	3,1	3,4	4,9	4,9	5,0	2,9	2,8
dont: Programme	0,0	1,1	1,4	1,2	1,4	2,9	2,8	2,9	0,9	0,8
Compte de capital	4,5	4,9	4,2	4,2	4,5	4,2	3,9	3,6	3,3	3,0
Dons-projets	4,5	4,9	4,2	4,2	4,5	4,2	3,9	3,6	3,3	3,0
Autres transferts (remise de dette)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Compte d'opérations financières	0,4	1,1	1,1	1,1	1,9	1,4	2,9	3,2	5,2	5,1
Investissement direct	1,0	1,4	1,4	1,4	1,3	1,4	1,6	1,8	1,9	1,9
Investissement de portefeuille	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres investissements	-0,6	-0,3	-0,3	-0,3	0,5	0,0	1,3	1,4	3,4	3,2
Secteur public (net)	0,1	0,0	0,0	0,0	0,8	0,5	1,5	1,6	3,6	3,3
Décaissement au titre de projets	0,5	0,4	0,6	0,6	0,6	0,4	0,8	0,9	0,9	0,9
Décaissement au titre de programmes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,9	0,7	1,3	1,2	3,0	2,7
Amortissement inscrit à l'échéancier	-0,4	-0,4	-0,6	-0,6	-0,7	-0,7	-0,6	-0,5	-0,4	-0,3
Autres flux à court terme	-0,6	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3	-0,5	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2
Erreurs et omissions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global	-7,7	-2,8	-3,3	-3,7	-0,8	1,5	3,7	4,8	5,7	5,5
Financements identifiés	7,7	2,8	3,3	3,7	0,8	-1,6	-3,7	-4,8	-5,7	-5,5
Crédit net au FMI	-0,1	0,6	0,6	-0,3	1,4	-0,2	-1,3	-0,9	-0,7	-0,4
Achat de crédits au FMI	0,0	-1,5	-1,8	-0,9	-2,8	-1,3	0,0	0,0	0,0	0,0
Rachats au FMI	0,1	0,9	1,2	1,2	1,4	1,5	1,3	0,9	0,7	0,4
Autres réserves (- = augmentation)	7,7	2,2	2,8	4,1	-0,6	-1,3	-2,4	-4,0	-5,0	-5,1
Financement exceptionnel	0,1	-0,1	-0,1	-0,1	0,0	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Rééchelonnement de la dette	0,0	-0,1	-0,1	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres financements exceptionnels (CCRT) [1]	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Arriérés de paiement de la dette (- = réduction)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Besoins résiduels de financement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pour mémoire:										
Termes de l'échange (variation en pourcentage)	-9,2	10,2	6,8	-2,7	9,1	7,9	16,8	2,1	3,4	2,9
Prix unitaire des exportations	0,7	0,3	0,1	-0,2	0,3	0,3	0,6	0,2	0,2	0,1
Prix unitaire des importations	1,5	-0,3	-0,3	0,0	-0,1	-0,1	-0,1	0,1	0,0	0,0
PIB nominal (milliards de FCFA)	1564	1649	1714	1715	1906	2068	2291	2480	2684	2922

Sources : autorités centrafricaines ; estimations et projections des services du FMI.
[1] L'allégement du service de la dette couvre tous les paiements dus au FMI entre le 14 avril 2020 et le 13 avril 2022 au titre du Fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (ARC).

Tableau 5. République centrafricaine : besoins de financement extérieur, 2022–30
(Milliards de FCFA)

	2022	2023	2024		2025	2026	2027	2028	2029	2030
	Act.	Act.	FEC 2ième revue	Act.	Projections					
1. Besoins de financement totaux	84,8	148,0	154,2	136,0	214,8	215,4	234,8	254,5	262,2	269,1
Déficit du compte des transactions courantes (hors appui budgétaire)	197,4	163,9	171,0	175,4	162,5	144,5	136,1	121,7	98,5	97,2
Amortissement de la dette	6,4	6,7	10,4	10,4	13,4	14,1	14,2	13,1	10,2	10,2
Remboursement au FMI	1,7	14,1	21,1	20,8	26,6	30,0	28,8	21,3	18,9	12,0
Variations des autres réserves	-120,6	-36,8	-48,3	-70,5	12,2	26,9	55,6	98,4	134,7	149,7
2. Financement disponible total	83,3	106,4	101,1	101,1	118,5	116,0	141,2	152,5	160,2	167,1
Transferts de capitaux	70,8	80,9	71,6	71,6	86,1	86,9	90,0	89,5	88,6	87,7
Investissement direct étranger (net)	15,0	23,5	24,5	24,5	25,5	29,5	37,3	44,0	50,2	56,1
Investissement de portefeuille (net)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Financement de la dette	7,5	7,0	10,0	10,0	11,8	8,6	18,0	23,0	25,4	27,3
Secteur public	7,5	7,0	10,0	10,0	11,8	8,6	18,0	23,0	25,4	27,3
Allocation DTS	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres entrées nettes de capitaux	-10,0	-5,0	-5,0	-5,0	-5,0	-10,0	-5,0	-5,0	-5,0	-5,0
3. Écart de financement	1,5	41,6	53,1	35,0	96,3	99,4	93,6	102,0	102,0	102,0
4. Sources de financement attendues	0,0	18,1	23,4	21,1	43,0	75,0	95,0	103,0	103,0	103,0
dont : Appui budgétaire (dons)[1]	0,0	18,1	23,4	21,1	26,6	60,0	65,0	73,0	23,0	23,0
dont : Appui budgétaire (prêts)[2]	0,0	0,0	0,0	0,0	16,4	15,0	30,0	30,0	80,0	80,0
5. Besoin de financement résiduel	1,5	23,5	29,7	13,9	53,3	24,4	-1,4	-1,0	-1,0	-1,0
Financement FMI FEC	0,0	24,7	30,9	15,0	53,7	25,9	0,0	0,0	0,0	0,0
FCR	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Fonds fiduciaire ARC [3]	2,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
G20 DSSI [4]	-0,7	0,0	-1,1	0,0	-0,4	-0,4	0,0	0,0	0,0	0,0
Financement non identifié	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Sources : autorités centrafricaines ; estimations et projections des services du FMI.
[1] Les perspectives de financement de la Banque mondiale sont bonnes pour le reste de la période couverte par le programme, à condition que la République centrafricaine présente des résultats satisfaisants dans le cadre des opérations du FMI et de la Banque mondiale, que les réformes progressent et que le pays réponde aux préoccupations concernant l'emploi des ressources budgétaires pour les dispositifs de sécurité qui ont conduit à l'arrêt de l'aide budgétaire.
[2] Prêts au titre de l'appui budgétaire à confirmer au second semestre 2026.
[3] L'allégement du service de la dette couvre tous les paiements dus au FMI entre le 14 avril 2020 et le 13 avril 2022 au titre du Fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (ARC).
[4] Dans le cadre de l'initiative du G20 de suspension du service de la dette (ISSD), les paiements du service de la dette aux créanciers du G20 dus entre mai et décembre 2021 ont été reportés à 2022-28.
[5] Tient compte de l'écart de financement de 22 millions de dollars mentionnés au paragraphe 9.

Tableau 6. République centrafricaine : indicateurs de solidité financière, 2018-2023
(en pourcentage)

Concept	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Adéquation des fonds propres						
Fonds propres règlementaires totaux/actifs pondérés en fonct. des risques1	28.5	30.3	23.9	21.0	23.5	18.9
Ratio fonds propres totaux (valeur nette)/actifs	15.1	15.9	13.8	13.9	14.0	11.1
Qualité des actifs						
Créances improductives/total des prêts	17.6	16.1	17.5	13.9	14.5	16.2
Créances improductives nettes des provisions/fonds propres	6.2	14.6	12.9	10.7	12.8	25.4
Bénéfices et rentabilité						
Résultat net / moyenne des actifs (rendement de l'actif)	1.7	1.7	0.4	1.1	1.5	0.6
Résultat net / moyenne des fonds propres (rendement des fonds propres)2	6.9	7.6	1.5	6.2	8.3	3.8
Charges hors intérêts/revenu brut	90.5	78.9	71.5	82.0	75.1	76.1
Liquidité						
Actifs liquides/total des actifs	29.9	26.3	32.2	26.9	28.3	25.7
Actifs liquides/passifs à court terme	198.6	165.8	199.3	162.2	151.8	146.1

Source : Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC). Points de données connus les plus récents disponibles à fin 2023.
[1] Calculé conformément aux orientations de Bâle I.
[2] Le rendement du capital est calculé sur la base du bénéfice net annualisé avant impôt.

Tableau 7. République centrafricaine : accès dans le cadre de l'accord au titre de la FEC

Conditions de décaissement	Date	Montant du décaissement	
		Millions de DTS	Pourcentage de la quote-part
Premier décaissement aussitôt que le programme aura été approuv	28 avril 2023	11,30 millions de DTS	10,14
Deuxième décaissement après respect des critères de réalisation au 30 juin 2023 et des critères de réalisation continus, et achèvement de la première revue	30 octobre 2023	19,17 millions de DTS	17,21
Troisième décaissement après respect des critères de réalisation au 31 décembre 2023 et des critères de réalisation continus, et achèvement de la deuxième revue.	30 avril 2024	18,6 millions de DTS	16,70
Quatrième décaissement après respect des critères de réalisation au 30 juin 2024 et des critères de réalisation continus, et achèvement de la troisième revue.	30 octobre 2024	19,15 millions de DTS	17,19
Cinquième décaissement après respect des critères de réalisation au 31 décembre 2024 et des critères de réalisation continus, et achèvement de la quatrième revue.	30 avril 2025	24,07 millions de DTS	21,61
Sixième décaissement après respect des critères de réalisation au 30 juin 2025 et des critères de réalisation continus, et achèvement de la cinquième revue.	30 octobre 2025	23,19 millions de DTS	20,81
Septième décaissement après respect des critères de réalisation au 31 décembre 2025 et des critères de réalisation continus, et achèvement de la sixième revue.	30 avril 2026	32,00 millions de DTS	28,73
Total		147,48 millions de DT	132,39

Note : La quote-part de la RCA se monte à 111,4 millions de DTS.

Tableau 8 a. République centrafricaine : proposition de critères de réalisation quantitatifs et d'objectifs indicatifs, 2024–25

(milliards de FCFA ; montant cumulé depuis le début de l'année, sauf indication contraire)

	Fin-Mars 2024				Fin-Juin 2024			Fin-Septembre 2024				Fin-Decembre 2024				Fin-Mars 2025				Fin-Juin 2025	Fin-Septembre 2025	Fin-Decembre 2025
	Critères de realisation indicatifs	Critères de realisation indicatifs ajustés[6]	Réalisation	Observation	Critères de realisation quantitatifs	Réalisation	Observation	Critères de realisation indicatifs	Critères de realisation indicatifs ajustés[7]	Réalisation	Observation	Critères de realisation quantitatifs	Critères de realisation quantitatifs ajustés[8]	Réalisation	Observation	Critères de realisation indicatifs	Critères de realisation indicatifs ajustés[9]	Réalisation	Observation	Critères de realisation quantitatifs	Critères de realisation indicatifs (Proposés)	Critères de realisation quantitatifs (Proposés)
Criteres de realisation quantitatifs																						
Financement intérieur net de l'Etat (plafond, total cumulé de l'année)	18,0	12,0	25,3	Non atteint	30,0	47,7	Non atteint	40,0	38,4	69,2	Non atteint	55,0	57,3	90,3	Non atteint	15,0	6,3	12,6	Non atteint	17,0	18,0	20,0
Recettes intérieures de l'Etat (plancher, total cumulé pour l'année)[1]	34,0	--	40,7	Atteint	75,0	79,9	Atteint	115,0	--	112,1	Non atteint	155,0	--	155,5	Atteint	39,0	--	45,1	Atteint	80,0	125,0	180,0
Solde budgétaire primaire intérieur (plancher, total cumulé pour l'année)[2]	-13,0	--	-26,7	Non atteint	-22,0	-44,5	Non atteint	-33,0	--	-67,9	Non atteint	-50,0	--	-83,5	Non atteint	-10,0	--	-9,8	Atteint	-17,0	-30,0	-40,0
Criteres de realisation continus																						
Nouvelles dettes extérieures non concessionnelles contractées ou garanties par l'Etat (plafond, cumulé)[3,4]	0,0	--	0,0	Atteint	0,0	0,0	Atteint	0,0	--	0,0	Atteint	0,0	--	0,0	Atteint	0,0	--	0,0	Atteint	0,0	0,0	0,0
Déboursement de dettes extérieures non concessionnelles (plafond, cumulé)[3,4]	0,0	--	0,0	Atteint	0,0	0,0	Atteint	0,0	--	0,0	Atteint	0,0	--	0,0	Atteint	0,0	--	0,0	Atteint	0,0	0,0	0,0
Non-accumulation de nouveaux arriérés extérieurs par l'Etat (plafond, cumulé)[3,4]	0,0	--	1,2	Non atteint	0,0	3,0	Non atteint	0,0	--	4,4	Non atteint	0,0	--	6,2	Non atteint	0,0	--	1,6	Non atteint	0,0	0,0	0,0
Objectifs indicatifs																						
Dépenses sociales (plancher, total cumulé pour l'année)[5]	4,0	--	3,2	Non atteint	8,0	7,1	Non atteint	17,0	--	10,3	Non atteint	22,0	--	12,6	Non atteint	4,0	--	3,6	Non atteint	8,0	17,0	22,0
Dépenses faisant l'objet de procédures exceptionnelles (plafond, total cumulé pour l'année)	2,0	--	11,1	Non atteint	5,0	18,6	Non atteint	7,0	--	28,3	Non atteint	8,0	--	34,1	Non atteint	2,0	--	3,1	Non atteint	5,0	7,0	8,0
Nouvelle dette extérieure concessionnelle contractée ou garantie par l'État (plafond, total cumulé pour l'année)	20,0	--	0,0	Atteint	20,0	0,0	Atteint	20,0	--	0,0	Atteint	20,0	--	0,0	Atteint	20,0	--	0,0	Atteint	20,0	20,0	20,0
Pour mémoire :																						
Appui budgétaire	0,0	--	6,0		6,0	6,0		12,3	--	13,9		23,4	--	21,1		0,0	--	8,7		15,0	15,0	26,6
Recettes de privatisation	0,0	--	0,7		0,0	0,7		0,0	--	0,7		0,0	--	0,7		0,0	--	0,0		0,0	0,0	0,0

Source : autorités centrafricaines ; estimations des services du FMI.

[1] Recettes intérieures à l'exclusion des dons extérieurs et des recettes provenant du désengagement de l'État.

[2] Le solde primaire intérieur est défini comme étant la différence entre les recettes intérieures de l'État et les dépenses totales de l'État, nettes des charges d'intérêts et dépenses en capital financées par des sources extérieures.

[3] Ces objectifs feront l'objet d'un suivi permanent.

[4] Contractée ou garantie par l'État.

[5] Les dépenses sociales sont définies comme étant les dépenses publiques (hors salaires et traitements) financées sur ressources intérieures dans les secteurs de l'enseignement primaire et secondaire, la santé, l'action sociale, l'eau et l'assainissement, la microfinance, l'agriculture, et le développement rural.

[6] Le plafond des financements publics intérieurs nets à fin mars 2024 a été ajusté à la baisse pour tenir compte du décaissement de la Banque africaine de développement début janvier.

[7] Le plafond des financements publics intérieurs nets à fin septembre 2024 a été ajusté à la baisse pour tenir compte du décaissement de la Banque africaine de développement début janvier, ainsi que du décaissement d'une partie des fonds de la Banque mondiale.

[8] Le plafond des financements publics intérieurs nets à fin décembre 2024 a été ajusté à la hausse pour tenir compte du retard de la totalité des décaissements de la Banque africaine de développement et de la Banque mondiale.

[9] Le plafond des financements publics intérieurs nets à fin mars 2025 a été ajusté à la hausse pour tenir compte des décaissements de la Banque africaine de développement et du report de la Banque mondiale de 2024.

Tableau 8 b. République centrafricaine : critère de réalisation continu standard dans le cadre de l'accord au titre de la FEC

- Ne pas imposer de restrictions sur les paiements et transferts au titre des transactions internationales courantes, ou intensifier les restrictions existantes,
- Ne pas instaurer de pratiques de change multiples ou modifier les pratiques existantes,
- Ne pas conclure d'accords de paiement bilatéraux qui ne sont pas conformes à l'article VIII, et
- Ne pas imposer de restrictions aux importations pour des motifs de balance des paiements, ou intensifier les restrictions existantes.

Tableau 9 a. République centrafricaine : repères structurels

Objectifs du programme	Rèperes structurels (RS)	Fondement macroéconomique	Calendrier	Statut
Administration des recettes	Publier un décret définissant les critères minimums pour être reconnu comme contribuable par l'administration fiscale.	Améliorer la collecte des revenus domestiques	RS **troisième** revue (Octobre 2024)	Atteint
Efficience du marché des carburants	A partir du 25 juillet 2024, publier sur les sites web des ministères de l'énergie ou des finances de nouvelles structures de prix des carburants le 25 de chaque mois pour être appliquées aux transactions du mois suivant. Les nouvelles structures de prix des carburants seront cohérentes avec le plan d'action sur les carburants et basées sur des prix de référence internationaux prédéfinis, augmentés des taxes et quasi-taxes prévues par la réglementation en vigueur, des marges, des coûts de transport et d'une prime à l'importation. Cette action continue devrait se traduire de manière transparente par des modifications au décret présidentiel n° 18.295, qui régit les prix des importations de carburant.	Améliorer la transparence et l'efficience du marché des carburants	RS continu, monitoré dès le **25 juillet 2024**	Non atteint [proposition de report de la date de début de l'implémentation au 25 novembre 2025]
	Adopter un mécanisme d'ajustement trimestriel des prix à la pompe, par le biais d'un décret ministériel signé par les ministres des finances et de l'énergie, avec un corridor permettant aux prix à la pompe de fluctuer en fonction des variations des prix internationaux du pétrole.	Améliorer la transparence et l'efficience du marché des carburants et réduire la volatilité des revenus du carburant	RS **quatrième** revue (October 2025)	En cours [proposé à reporter à la **sixième** revue]
	Conduire un audit des coûts d'importation du carburant, incluant les marges et frais, pour établir les niveaux optimaux compatibles avec fonctionnement efficient des opérateurs. Adapter la structure des prix sur la base des résultats de l'audit.	Améliorer la transparence et l'efficience du marché des carburants	RS **troisième** revue (Octobre 2024)	Non atteint [proposé à reporter à la **cinquième** revue]
Bonne gouvernance et transparence	Préparer une analyse des risques budgétaires liés au projet Sango, en précisant les engagements financiers existants de l'Etat dans le cadre du projet et évaluant les mécanismes par lesquels les finances publiques pourraient être affectées par les activités de la plateforme. Les résultats de cette analyse devront être présentés au conseil des ministres. L'analyse devra être conduite selon une méthodologie développée avec l'assistance technique des services du FMI et inclure des recommandations sur les mesures légales à adopter pour remédier aux risques identifiés.	Améliorer la gestion des risques budgétaires.	RS **troisième** revue (Octobre 2024)	Non atteint [proposé à reporter à la **sixième** revue]
	Conformément à l'art. 22 de la loi sur la déclaration de patrimoine (n°21.011) et de l'art. 4 de la loi anti-corruption (n°23.009), le Cabinet adoptera un règlement d'application pour permettre à la Haute Autorité de la Bonne Gouvernance (HABG) de rendre opérationnelle la loi sur la déclaration de patrimoine en mettant l'accent sur la réception et la publication des déclarations de patrimoine des hauts fonctionnaires. Le règlement d'application devrait inclure (i) un calendrier spécifique pour l'opérationnalisation des exigences de déclaration de patrimoine au plus tard fin 2025, (ii) un seuil monétaire d'au moins 50 millions de FCFA pour les déclarations simplifiées envisagées à l'Art. 22 de la loi sur la déclaration de patrimoine, et (iii) des formulaires de déclaration de patrimoine.	Promouvoir la transparence et la bonne gouvernance	RS **troisième** revue (Octobre 2024)	Non atteint [mis en oeuvre avec retard]
Gestion des Finances Publiques	Rendre effective l'utilisation systématique du logiciel SIM_Ba par tous les agents chargés de la fonction comptable à l'Agence Comptable Centrale du Trésor : i) en leur fournissant le matériel informatique nécessaire ; ii) en les formant aux fonctions techniques et réglementaires de ce logiciel.	Améliorer la gestion et la transparance budgétaire	RS **troisième** revue (Octobre 2024)	Atteint

\

Tableau 9 b. République centrafricaine : mesures préalables et proposition de nouveaux repères structurels

Objectifs du programme	Rèperes structurels (RS)	Fondement macroéconomique	Calendrier	Statut
Action prealable	Soumettre au Parlement une loi de finances révisée pour 2025 en adéquation avec le cadre macroéconomique du programme, intégrant des projections crédibles de recettes et de dépenses.	Améliorer la crédibilité du budget	**5 jours** avant la date du Conseil d'Administration du FMI	
	Soumettre au Parlement la loi sur la Cour des comptes qui régit son statut et ses fonctions et assure son indépendance financière et opérationnelle.	Améliorer la transparance et la gouvernance	**5 jours** avant la date du Conseil d'Administration du FMI	
	Renforcer le régime du quitus fiscal, conformément aux recommandations du FMI.	Améliorer la conformité fiscale et la collecte des recettes	**5 jours** avant la date du Conseil d'Administration du FMI	
Administration des recettes	Rendre effectif l'usage de la plateforme eTax par l'ensemble des gros contribuables pour le paiement en ligne de leurs impôts et taxes d'ici la fin du troisième trimestre 2025	Améliorer l'efficacité de l'administration fiscale	RS **cinquieme** revue (Octobre 2025)	Proposé
	Mettre en œuvre la nouvelle structure de la DGID en nommant du personnel dans les nouvelles directions.	Améliorer l'efficacité de l'administration fiscale	RS **sixième** revue (Avril 2026)	Proposé
	Soumettre au Comité en charge du suivi des finances publiques présidé par le chef de l'État un rapport d'étape sur la mise en œuvre du plan d'action issu de la mission d'assistance technique du FMI d'avril 2025 relatif au croisement manuel des données fiscales pour l'exercice 2023. Le rapport devra présenter les résultats obtenus sur cinq axes, à partir de la population de contribuables identifiée lors de l'exercice de croisement manuel : (i) identification et localisation des contribuables, (ii) reclassement dans les segments fiscaux appropriés, (iii) contrôles réalisés, (iv) notifications des montants dus, et (v) recouvrements effectués. Le rapport devra confirmer qu'au moins 50 % des contrôles prévus ont été réalisés, 75 % des contribuables contrôlés ont été notifiés, 25 % des montants notifiés ont été recouvrés, et que l'ensemble des contribuables identifiés ont été reclassés dans les segments fiscaux appropriés.	Améliorer l'efficacité de l'administration fiscale	RS **cinquieme** revue (Octobre 2025)	Proposé
	Répliquer l'exercice de croisement manuel des données fiscales pour l'exercice 2024 en utilisant la méthodologie élaborée avec l'assistance technique du FMI et transmettre au FMI les tableaux synthétiques des anomalies détectées.	Améliorer l'efficacité de l'administration fiscale	RS **cinquieme** revue (Octobre 2025)	Proposé
	Soumettre au Comité en charge du suivi des finances publiques présidé par le Président de la République le rapport final sur la mise en œuvre du plan d'action issu de la mission d'assistance technique du FMI d'avril 2025 relatif au croisement manuel des données fiscales pour l'exercice 2023. Le rapport devra présenter les résultats obtenus sur cinq axes, à partir de la population de contribuables identifiée lors de l'exercice de croisement manuel : (i) identification et localisation des contribuables, (ii) reclassement dans les segments fiscaux appropriés, (iii) contrôles réalisés, (iv) notifications des montants dus, et (v) recouvrements effectués. Le rapport devra confirmer qu'au moins 90 % des contribuables identifiés ont fait l'objet d'un contrôle, 95 % des contribuables contrôlés ont été notifiés, 80 % des montants notifiés ont été recouvrés, et que l'ensemble des contribuables identifiés ont été reclassés dans les segments fiscaux appropriés.	Améliorer l'efficacité de l'administration fiscale	RS **sixième** revue (Avril 2026)	Proposé
	Soumettre au Comité en charge du suivi des finances publiques présidé par le Président de la République un rapport d'étape sur la mise en œuvre du plan d'action issu de la mission d'assistance technique du FMI d'avril 2025 relatif au croisement manuel des données fiscales pour l'exercice 2024. Le rapport devra présenter les résultats obtenus sur cinq axes, à partir de la population de contribuables identifiée lors de l'exercice de croisement manuel : (i) identification et localisation des contribuables, (ii) reclassement dans les segments fiscaux appropriés, (iii) contrôles réalisés, (iv) notifications des montants dus, et (v) recouvrements effectués. Le rapport devra confirmer qu'au moins 70 % des contrôles prévus ont été réalisés, 75 % des contribuables identifiés ont été notifiés, 60 % des montants évalués ont été recouvrés, et que l'ensemble des contribuables identifiés ont été reclassés dans les segments fiscaux appropriés.	Améliorer l'efficacité de l'administration fiscale	RS **sixième** revue (Avril 2026)	Proposé
Efficience du marché des carburants	Soumettre au Parlement le projet de la nouvelle loi sur le secteur des carburants aligné sur les commentaires du FMI.	Améliorer le cadre réglementaire du secteur des carburants	RS **sixième** revue (Avril 2026)	Proposé
	A partir du 25 juillet 2024, les nouvelles structures de prix des carburants seront publiées sur les sites internet du ministère de l'Énergie ou du ministère des Finances avant le 25 de chaque mois, applicables aux transactions du mois suivant. Ces nouvelles structures seront basées sur les prix de référence internationaux, majorés des taxes et quasi-taxes prévues par la réglementation en vigueur, des marges, des coûts de transport et d'une prime à l'importation.	Améliorer la transparence et l'efficience du marché des carburants	RS continu, monitoré dès le 25 juin 2025	Repère structurel continu modifié
Gestion des Finances Publiques	Régulariser toutes dépenses payées par ordres de paiement du Trésor et du Budget (OPT and OPB) au cours de l'exercice budgétaire 2023.	Améliorer la gestion et la transparance budgétaire	RS pour la **cinquième** revue (Octobre 2025)	Proposé
Administration des douanes	Améliorer le suivi des exonérations douanières en i) adoptant un arrêté ministériel qui formalise la procédure de numérisation et de suivi de l'apurement des listes de biens admis en exonération pour chaque importateur bénéficiant d'un régime d'exonération et en ii) transmettant, au Ministre des Finances et au Comité chargé des exonérations, un rapport trimestriel détaillant l'apurement desdites listes de biens exonérés pour chaque importateur.	Améliorer l'administration douanière et le suivi des exonérations	RS **cinquième** revue (Octobre 2025)	Proposé

Tableau 10. République centrafricaine : programme d'emprunt extérieur

Dette extérieure contractée ou garantie par l'État	Volume de la nouvelle dette, millions $ 1/	Valeur actuelle de la nouvelle dette, millions $ 1/
Sources de financement par l'emprunt	**18,6**	**10,4**
Dette concessionnelle, dont 2/	18,6	10,4
Dette multilatérale	7,5	4,8
Dette bilatérale	11,2	5,6
Dette non concessionnelle dont 2/	0,0	0,0
Dette semi-concessionnelle 3/		
Dette commerciale 4/	0,0	0,0
Affectation du financement par l'emprunt	**18,6**	**10,4**
Infrastructures		
Financement du budget	18,6	10,4
Postes pour mémoire		
Projections indicatives		
Année 2	37,1	28,9
Année 3	76,0	69,2

1/ Nouvelle dette contractée et garantie. La valeur actuelle de la dette est calculée à partir des conditions de chacun des prêts et en appliquant le taux d'actualisation de 5 % du programme.
2/ Dette ayant un élément don supérieur au seuil minimum. Ce minimum est généralement de 35 %, mais pourrait être fixé à un niveau supérieur.
3/ Dette avec un élément don positif inférieur au seuil minimum établi.
4/ Dette ne présentant pas d'élément don positif. Pour la dette commerciale, la valeur actuelle serait définie comme la valeur nominale/faciale.

Tableau 11. République centrafricaine : indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2023-2033

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants											
(Millions de DTS)											
Principal	17,5	25,8	32,9	37,1	35,7	26,4	23,4	14,8	8,5	6,1	5,0
Commissions et intérêts	5,5	6,4	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5
Obligations envers le FMI sur la base du crédit existant et prospectif											
(Millions de DTS)											
Principal	17,5	25,8	32,9	37,1	35,7	26,4	25,3	24,8	28,7	29,5	28,4
Commissions et intérêts	5,5	6,4	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5
Obligations envers le FMI sur la base du crédit existant et prospectif											
(Milliards de FCFA)											
Principal	14,0	21,2	26,6	29,9	28,8	21,3	20,4	20,0	23,2	23,8	22,9
Commissions et intérêts	3,3	3,9	3,9	3,9	3,9	3,9	3,9	3,9	3,9	3,9	3,9
Encours de crédit du FMI											
Millions de DTS	215,6	227,6	241,9	236,8	201,2	174,8	149,5	124,7	96,0	66,6	38,2
Milliards de FCFA	173,0	186,9	195,3	191,2	162,4	141,1	120,7	100,7	77,5	53,7	30,8
Pourcentage des recettes de l'État	130,6	120,2	105,0	96,5	73,4	53,9	44,0	33,4	23,5	14,4	7,7
Pourcentage des exportations de biens et services	73,7	74,3	67,7	60,0	45,5	34,8	26,2	20,6	14,5	9,5	5,5
Pourcentage du service de la dette	294,7	229,2	204,0	191,0	125,2	147,4	141,4	391,3	152,2	99,2	53,3
Pourcentage du PIB	10,5	10,9	10,2	9,2	7,1	5,7	4,5	3,4	2,5	1,6	0,9
Pourcentage de la quote-part	193,5	204,3	217,1	212,6	180,6	156,9	134,2	112,0	86,2	59,7	34,3
Utilisation nette du crédit du FMI (en millions de DTS)											
Décaissements	30,5	37,8	47,3	32,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Remboursements et rachats	23,0	32,1	39,4	43,5	42,1	32,8	31,7	31,3	35,1	36,0	34,8
Postes pour mémoire :											
PIB nominal (en milliards de FCFA)	1649,5	1715,2	1905,7	2067,9	2291,4	2480,2	2683,9	2921,7	3127,9	3347,8	3573,2
Exportations de biens et services (en milliards de FCFA)	234,7	251,5	288,4	318,5	357,2	405,8	461,5	489,0	534,4	563,2	565,1
Recettes publiques (en milliards de FCFA)	132,5	155,5	186,0	198,1	221,2	261,9	274,1	301,2	330,5	372,6	398,2
Service de la dette (en milliards de FCFA)	58,7	81,6	95,7	100,1	129,7	95,8	85,4	25,7	51,0	54,1	57,9
Quote-part du FMI (en millions de DTS)	111,4	111,4	111,4	111,4	111,4	111,4	111,4	111,4	111,4	111,4	111,4

Source : projections des services du FMI. Sur la base du crédit existant et prospectif

Tableau 12. République centrafricaine : Composition des nouveaux arriérés au titre de la dette du secteur public accumulés en 2024

En millions de FCFA	Rapport janv.-juin 2024	Présenté fin juin 2024*	Total janv.-juin 2024	juil.-déc. 2024	Total arriérés bruts 2024	Total arriérés nets 2024
Créanciers bilatéraux	1 542	693	2 235	2 673	4 908	3 316
Chine	887	-	887	355	1 242	1 242
Inde	462	128	590	1 369	1 959	1 676
Koweït	5	30	35	208	243	213
Arabie saoudite	188	246	434	454	888	185
Serbie	-	288	288	288	577	-
Créanciers multilatéraux	361	401	763	543	1 305	-
BADEA	325	70	395	372	767	-
FIDA	30	298	327	131	458	-
FAD	7	33	40	40	80	-
Total	1 903	1 094	2 997	3 216	6 214	3 316
en % du PIB	0,11	0,06	0,18	0,19	0,36	0,19

Sources : calculs des services du FMI ; autorités nationales
*Il s'agit d'impayés qui n'étaient pas des arriérés avant la réunion du Conseil des administrateurs parce qu'ils se trouvaient dans le délai de grâce, mais qui ont été signalés à l'équipe après être devenus des arriérés officiels.

Annexe I. Matrice d'évaluation des risques[1]

Risques	Probabilité relative	Horizon temporel	Incidence en cas de matérialisation du risque	Politiques visant à atténuer les risques
Risques conjoncturels				
Chocs liés à la politique commerciale et à l'investissement. Le relèvement des obstacles au commerce ou les sanctions réduisent le commerce extérieur, perturbent l'IDE et les chaînes d'approvisionnement, et entraînent une nouvelle appréciation du dollar, un resserrement des conditions financières et une poussée de l'inflation.	**Élevée**	**Court terme**	**Moyenne** • La principale incidence serait le resserrement des conditions financières mondiales influant sur le marché de la CEMAC. Les échanges commerciaux sont modérés (30 % du PIB), les exportations ne représentant que 9 % du PIB et sont axées sur les marchés non soumis à des droits de douane. L'IDE demeurera faible en raison des problèmes structurels et des problèmes de gouvernance.	• Assainir les finances publiques conformément aux recommandations pour s'assurer de l'accès aux marchés. • Mettre en application les réformes du marché des carburants afin d'éviter des perturbations dans la fourniture d'énergie. • Intensifier les efforts visant à renforcer la gouvernance et la transparence afin d'attirer l'investissement privé et de favoriser progressivement la diversification. Intensifier la coopération avec les organismes humanitaires, y compris le PAM.

[1] La matrice d'évaluation des risques montre des événements qui pourraient considérablement modifier la trajectoire de référence. La probabilité relative correspond à l'évaluation subjective effectuée par les services du FMI des risques associés au scénario de référence. Elle est classée en trois catégories : (« faible » (probabilité inférieure à 10 %), « moyenne » (probabilité comprise entre 10 et 30 %) ou « élevée » (probabilité comprise entre 30 et 50 %). La matrice d'évaluation des risques reflète le point de vue des services du FMI sur la source des risques et le niveau général de préoccupation au moment des entretiens avec les autorités. Les risques qui ne s'excluent pas mutuellement peuvent interagir et se matérialiser simultanément. Les chocs et les scénarios conjoncturels mettent en évidence les risques qui pourraient se matérialiser dans un horizon plus court (entre 12 et 18 mois) compte tenu du scénario de référence actuel. Les risques structurels sont ceux qui resteront probablement importants à plus long terme.

Risques	Probabilité relative	Horizon temporel	Incidence en cas de matérialisation du risque	Politiques visant à atténuer les risques
Surendettement. La hausse des taux d'intérêt, l'appréciation du dollar et le recul de l'aide au développement, amplifiés par les boucles de rétroaction entre banques et États, entraînent des sorties de capitaux, une augmentation des primes de risque, une perte d'accès aux marchés, des réductions brutales des dépenses et un recul de la croissance dans les pays très endettés.	**Élevée**	**Court terme**	**Élevée** • Tout incident de crédit dans la CEMAC réduira davantage la liquidité régionale et augmentera les risques de refinancement pour la RCA.	• Assainir les finances publiques conformément aux recommandations. • Refinancer dans la mesure la plus large possible les échéances de 2026. • Accélérer les réformes de la gouvernance afin d'éviter une nouvelle chute des financements des donateurs.
Resserrement des conditions financières et instabilité systémique. La persistance de taux d'intérêt et de primes d'échéance élevés sur fond de relâchement de la réglementation financière, la hausse des investissements en cryptomonnaies et le relèvement des obstacles au commerce entraînent une réévaluation des actifs, une déstabilisation des marchés, de graves difficultés dans les secteurs bancaire et non bancaire, ainsi qu'une nouvelle appréciation du dollar. Cela entraîne des déséquilibres mondiaux plus importants, une détérioration de l'accessibilité à la dette et une augmentation des sorties de capitaux dans les pays émergents et les pays en développement.	**Moyenne**	**Court à moyen terme**	**Élevée** Un effet d'entraînement sur la CEMAC entraînera une hausse des coûts de financement et un raccourcissement des échéances pour le papier de la RCA, ce qui augmentera les risques de refinancement pour l'État.	• Faire preuve de prudence sur le plan budgétaire dans le cadre d'une collaboration avec les détenteurs d'obligations afin de réduire les coûts d'emprunt et de garantir les échéances de la dette à plus long terme. • Communiquer régulièrement avec la COBAC pour contrôler activement la santé des systèmes bancaires de la RCA et de la CEMAC, et leur capacité de continuer à financer l'État.

Risques	Probabilité relative	Horizon temporel	Incidence en cas de matérialisation du risque	Politiques visant à atténuer les risques
Conflits régionaux. L'intensification des conflits (au Moyen-Orient, en Ukraine, au Sahel et en Afrique de l'Est, par exemple) ou du terrorisme perturbe le commerce de l'énergie et des produits alimentaires, le tourisme, les chaînes d'approvisionnement, les envois de fonds, l'AIDE et les flux financiers, les systèmes de paiement, et accroît les flux de réfugiés.	**Moyenne**	**Court à moyen terme**	**Élevée** • Un nouvel afflux de réfugiés serait un obstacle à la sécurité et augmenterait les tensions budgétaires. • Par ailleurs, une aggravation du conflit interne pourrait entraîner une perturbation des chaînes d'approvisionnement et une hausse des prix des importations essentielles, comme le carburant et le blé.	• Faire preuve de prudence sur le plan budgétaire dans le cadre d'une collaboration active avec les détenteurs d'obligations afin de réduire les coûts d'emprunt et de garantir les échéances de la dette à plus long terme.
Volatilité des prix des produits de base La volatilité de l'offre et de la demande (due aux conflits, aux pratiques commerciales restrictives, aux décisions de l'OPEP+, aux politiques énergétiques ou à la transition écologique) accroît la volatilité des cours des produits de base, les tensions budgétaires et extérieures, le mécontentement social et l'instabilité économique.	**Moyen**	**Court à moyen terme**	**Élevée** • La hausse des prix de l'énergie alimenterait l'inflation et accentuerait les tensions budgétaires, en raison des prix fixes à la pompe.	• Appliquer le mécanisme d'ajustement des prix à la pompe afin d'éviter les attentes de don et de préserver les recettes essentielles. • Introduire des mesures visant à atténuer le choc, par exemple en élargissant le filet de sécurité sociale. Intensifier la coopération avec les organismes humanitaires (le PAM, par exemple).

Risques	Probabilité relative	Horizon temporel	Incidence en cas de matérialisation du risque	Politiques visant à atténuer les risques
Accélération de la croissance mondiale. L'atténuation des conflits, les surprises positives du côté de l'offre (par exemple les chocs de production pétrolière), les gains de productivité liés à l'IA, ou les réformes structurelles renforcent le commerce et la demande à l'échelle mondiale.	**Faible**	**Court à moyen terme**	**Faible** • La trajectoire de croissance de la RCA resterait relativement inchangée, car elle dépend en grande partie du renforcement du secteur de l'énergie et de la gouvernance.	
Risques structurels				
Accentuation de la fragmentation économique. La persistance des conflits, les politiques tournées vers le marché intérieur, le protectionnisme, l'affaiblissement de la coopération internationale, les freins à la mobilité de la main-d'œuvre, et la fracture des systèmes technologiques et des systèmes de paiement débouchent sur une hausse des coûts de production, compromettent la transition écologique et réduisent les échanges commerciaux et la croissance potentielle.	**Élevée**	**Court à moyen terme**	**Élevée**	• Collaborer activement avec les partenaires pour le développement portant sur le financement du développement, y compris l'appui budgétaire.
Cybermenaces. Les cyberattaques ciblant les infrastructures physiques ou numériques (y compris la monnaie numérique et les cryptoactifs), les défaillances techniques ou l'utilisation abusive des technologies d'IA déclenchent une instabilité financière et économique.	**Élevée**		**Moyenne**	• Atténuer les risques liés à tous les projets de cryptoactifs de RCA, en collaboration avec les autorités monétaires et les autorités de réglementation de la CEMAC.

Risques	Probabilité relative	Horizon temporel	Incidence en cas de matérialisation du risque	Politiques visant à atténuer les risques
Changement climatique. Les phénomènes climatiques extrêmes provoqués par la hausse des températures entraînent la perte de vies humaines, des dommages aux infrastructures, une insécurité alimentaire, des problèmes d'approvisionnement, un ralentissement de la croissance et une instabilité financière.	**Moyenne**		**Élevée** • Un choc climatique peut avoir des effets cumulés sur la stabilité sociale et politique de la RCA, sur la dynamique des réformes et sur le contexte général de la sécurité.	• Approfondir la collaboration avec les partenaires pour le développement pour renforcer les infrastructures de la RCA contre les chocs climatiques et promouvoir la diversification économique. • Continuer à faire preuve de prudence sur le plan budgétaire pour permettre aux autorités de réagir rapidement en cas d'événements climatiques.
Mécontentement social. La perte de revenu réel, les retombées des conflits, les mécontentements liés à la migration et l'aggravation des inégalités attisent les troubles sociaux, alimentent le populisme, la polarisation et la résistance aux réformes ou sont à l'origine de politiques qui sont loin d'être optimales. Ceci freine la croissance et entraîne des incertitudes à l'égard des politiques ainsi que des réévaluations du marché.	**Moyenne**		**Élevée** • L'augmentation du coût de la vie due à la hausse de l'inflation et aux perturbations des chaînes d'approvisionnement pourrait être à l'origine de tensions et de troubles sociaux accrus. • Si la perturbation des chaînes d'approvisionnement est liée à un choc météorologique, ses conséquences sur le niveau de vie seront plus graves. Les troubles sociaux pourraient donc être plus graves qu'ils ne le seraient autrement.	• Poursuivre la coopération avec les organisations internationales pour appuyer les programmes sociaux. Il convient également de prêter attention à l'évolution du climat social et d'apporter des solutions pour apaiser les tensions.

Risques	Probabilité relative	Horizon temporel	Incidence en cas de matérialisation du risque	Politiques visant à atténuer les risques
Risques régionaux et risques intérieurs				
Augmentation de l'insécurité et de l'instabilité politique.	**Élevée**	**Court à moyen terme**	**Élevée** • Des facteurs politiques internes et externes pourraient conduire à une escalade de l'insécurité, en particulier à l'approche des élections locales et des élections présidentielles de cette année. • De nouveaux événements climatiques ne feraient que renforcer le risque d'insécurité.	• Maintenir le dialogue avec les parties prenantes concernées. • Élaborer un plan d'urgence budgétaire.
Reprise des dérapages budgétaires (en raison du mécontentement social, de l'instabilité politique ou de l'insuffisance des capacités, par exemple).	**Moyenne**	**Court à moyen terme**	**Élevée** • Les retards dans les réformes du système des recettes et de la gestion des finances publiques (notamment en ce qui concerne le marché des carburants) et les dépassements de dépenses du fait des élections pourraient entraver l'assainissement des finances publiques et mettre en péril la viabilité de la dette.	• Intensifier la gestion des finances publiques conformément aux recommandations pour protéger l'exécution du budget. • Appliquer les plafonds de dépenses proposés tout au long de l'année, en particulier les dépenses financées au titre de procédures extraordinaires. • Mettre en place des programmes sociaux pour faire face aux effets négatifs potentiels des réformes sur les groupes les plus vulnérables.

Risques	Probabilité relative	Horizon temporel	Incidence en cas de matérialisation du risque	Politiques visant à atténuer les risques
Facteurs de vulnérabilité de l'appui des donateurs. Le financement des dons peut être encore plus compromis par la redéfinition des priorités de l'aide étrangère par les principaux pays donateurs.	**Élevée**	**Court à moyen terme**	**Élevée** • La réduction de l'aide des donateurs augmenterait les risques liés à la soutenabilité de la dette et à la balance des paiements.	• La rapidité des réformes de la gouvernance et de la gestion des finances publiques est essentielle pour que les donateurs restent mobilisés.

Annexe II. Stratégie de développement de la République centrafricaine

1. La République centrafricaine a adopté, en décembre 2024, un Plan national de développement dans le cadre de sa stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté. Ce nouveau PND, qui prend le relais du *Plan national de redressement et de consolidation de la paix 2017–21*, couvre la période 2024–28. Il sert de feuille de route à la vision et la stratégie de développement à long terme du pays pour sortir de la fragilité, en mettant l'accent sur l'amélioration du capital humain et physique, le renforcement de la résilience et de l'inclusion économique, et l'amélioration de la gouvernance et de la primauté du droit. Le plan est l'aboutissement d'un vaste processus de consultations et de collaboration entre le gouvernement, les partenaires techniques et financiers, le secteur privé, la société civile et les populations locales.

2. Le PND s'articule autour de cinq piliers stratégiques qui sont alignés sur les objectifs de développement régional et international. Dans le prolongement des principales priorités recensées au cours des consultations nationales, le plan s'articule autour de cinq piliers stratégiques : i) renforcer la sécurité et promouvoir la gouvernance et la primauté du droit, ii) assurer le développement du capital humain et faciliter l'accès équitable à des services sociaux de base de qualité ; et iii) développer des infrastructures résilientes et durables, iv) stimuler une croissance économique inclusive et durable, et v) préserver la durabilité environnementale et renforcer la résilience face au changement climatique. À cet égard, le PND est aligné sur la réalisation des objectifs de développement dans le cadre du programme de développement de l'Union africaine, ainsi que sur les objectifs de développement durable des Nations Unies.

Graphique 1. Croissance du PIB réel : PND (2024–28) par rapport au PND (2017–21), par rapport aux estimations des services du FMI

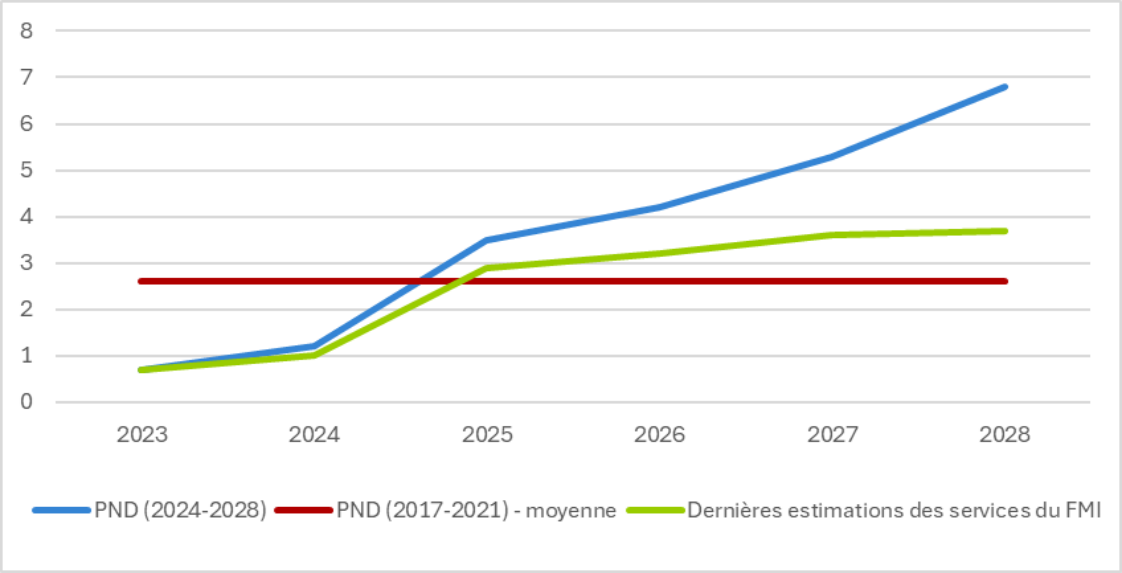

Source : PND (2024–28) ; estimations des services du FMI

3. Toutefois, les résultats escomptés semblent ambitieux au regard des réalisations du plan précédent et de l'historique de la mise en œuvre des réformes. Le PIB réel devrait croître à un rythme supérieur aux moyennes historiques, avec un taux de croissance anticipé de 6,8 % à l'horizon 2028 (graphique 1). Il s'agirait du taux de croissance le plus élevé que le pays ait atteint depuis 1995, dépassant de près de trois fois le taux de croissance moyen historique. Les services du FMI ont des perspectives de croissance plus prudentes, prévoyant que le PIB réel augmentera progressivement et modestement, pour atteindre 3,7 % d'ici 2028. D'autres résultats macroéconomiques semblent également ambitieux par rapport aux estimations des services du FMI (tableau 1) : ratio recettes fiscales/PIB (9 % contre 8,2 %), ratio dons/PIB (9,6 % contre 5,5 %). Selon les projections, les plans de dépenses doivent être deux fois plus élevés que les estimations actuelles des services du FMI, ce qui pourrait encore accroître le déficit des finances publiques au vu des projections optimistes en matière de recettes. En conséquence, la dette publique devrait être supérieure d'environ 9 points de pourcentage du PIB aux estimations des services du FMI. Le plan est plus optimiste en ce qui concerne l'accès au financement extérieur (49,9 % du PIB) que les estimations des services du FMI (31,7 % du PIB).

Tableau 1. République centrafricaine : autres indicateurs macroéconomiques

	PND	Dernières estimations des services du FMI
Recettes fiscales (% du PIB)	9	8,2
Dons (% du PIB)	9,6	5,5
Dépenses (% du PIB)	36,6	18,8
Paiements d'intérêts (% du PIB)	2,8	1,0
Salaires et traitements (% du PIB)	8,5	5,8
Biens et services (% du PIB)	5	2,9
Dette publique brute (% du PIB)	67,6	58,7
Dette intérieure (% du PIB)	20,7	27,0
Dette extérieure (% du PIB)	46,9	31,7

Source : PND (2024–28) ; estimations des services du FMI

Graphique 2. Besoins de financement

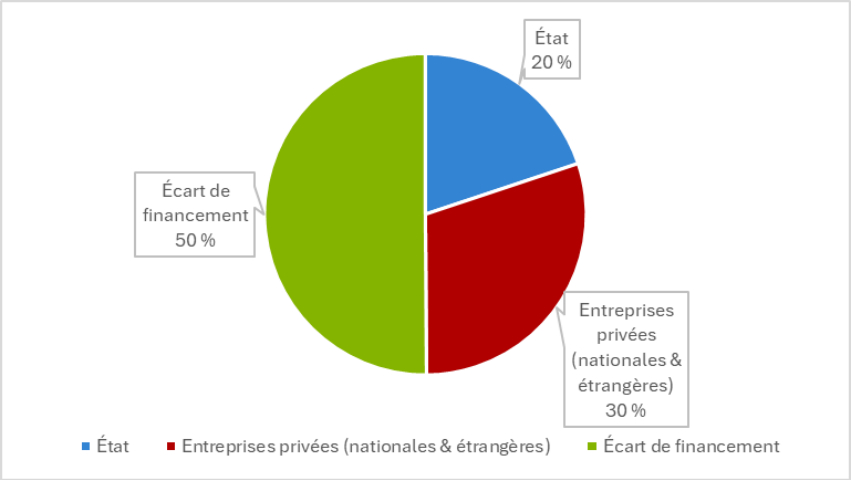

Source : PND (2024–28)

4. Le NPD a encore un important écart de financement à combler. Pour atteindre ses principaux objectifs, le plan présente un budget ambitieux visant à renforcer le développement économique, social et institutionnel au cours des cinq prochaines années. Le financement du PND est estimé à 7 040 milliards de FCFA, dont 20 % seulement devraient provenir de la mobilisation des recettes intérieures (graphique 2). Le secteur privé devrait représenter 30 % du financement du PND. Les autorités doivent encore déterminer comment ce financement du secteur privé sera mobilisé. L'écart de financement qui doit être comblé par un financement extérieur n'a pas encore été défini.

5. L'investissement public et les réformes structurelles présentées dans le Plan national de développement devraient renforcer la croissance potentielle à moyen terme. La feuille de route du PND comporte un plan d'investissement très ambitieux, estimé à 12,8 milliards de dollars sur la période 2024-28. Les principaux secteurs prioritaires comprennent i) le renforcement des infrastructures rurales de base (31,3 %), ii) l'élargissement de l'accès aux services sociaux de base pour les groupes les plus vulnérables de la population (27,3 %), et iii) la stimulation de la croissance agro-industrielle le long des chaînes de valeur (23,4 %). En augmentant la capacité de production et en améliorant la qualité de la main-d'œuvre, ce plan d'investissement devrait doper la production potentielle. En outre, le programme de réformes structurelles, notamment dans les domaines de la fiscalité structurelle, de la transparence, de la gouvernance et de la consolidation de la paix, dans le cadre du PND aidera à améliorer la répartition des ressources et la productivité totale des facteurs.

6. Le PND est aligné sur les priorités des autorités en matière de réforme, appuyées par l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC). La bonne exécution de ce plan ambitieux contribuera à : i) préserver la stabilité macroéconomique, ii) réduire les vulnérabilités liées à la dette, iii) renforcer les capacités institutionnelles locales, iv) améliorer la gouvernance, v) jeter les bases d'une croissance inclusive et durable. La mobilisation des recettes nationales, en particulier dans le secteur des carburants, est un élément central du programme de la FEC. Le plan s'appuiera sur les mesures adoptées dans le secteur des carburants pour stimuler le recouvrement de l'impôt au

niveau national. Il comporte des plans d'action porteurs de changement dans chaque pilier pour atteindre ses principaux objectifs.

7. Les autorités se sont en outre engagées à mettre en œuvre des réformes porteuses de changement pour faire face aux facteurs de vulnérabilité croissante face au changement climatique. Malgré la richesse et la diversité de son écosystème, la RCA est très exposée aux chocs climatiques. Les inondations et les sécheresses saisonnières ont entraîné des pertes de production et une volatilité importante. En engendrant des besoins de dépenses d'urgence, ces chocs climatiques ont également constitué un risque budgétaire majeur. L'État intensifie les réformes respectueuses du climat. Un plan national d'adaptation au changement climatique et un cadre d'investissement connexe (REDD+) ont été adoptés en 2019 et 2020, respectivement. Avec le soutien de la Banque mondiale, les autorités ont lancé une étude sur la comptabilité du capital naturel et le financement de l'action climatique dans les forêts du bassin du Congo, visant à évaluer la valeur des ressources forestières et leur impact sur les recettes nationales. Elles ont accéléré les efforts destinés à étendre les zones forestières protégées en vue de bénéficier de crédits carbone[2].

8. La présence active continue du FMI pourrait jouer un rôle central dans le soutien à la mise en œuvre de ce plan. Le rôle de catalyseur de la présence active du FMI revêtira une importance capitale pour combler l'écart de financement du plan. Plus particulièrement, la présence active du FMI contribuera à créer une dynamique de réformes et à catalyser le financement des donateurs, en fournissant un cadre macroéconomique solide pour les politiques et les réformes économiques nationales. Elle contribuera également aux mesures prises par les administrations publiques pour sortir de la fragilité en renforçant davantage les systèmes de gestion des finances publiques, les organismes budgétaires et la gouvernance globale. Compte tenu de la fragilité du pays et de la faiblesse de ses capacités institutionnelles, une assistance technique pratique et sur le terrain est nécessaire pour soutenir la dynamique de réforme et améliorer la qualité et la portée des données. La nomination du Conseiller résident en gestion des finances publiques est un élément essentiel de l'engagement du FMI aux côtés des autorités de la RCA.

[2]Mettant à profit la réserve naturelle de Chinko, la CAR a récemment reçu 400 000 dollars de crédits carbone de la part de l'ONG sud-africaine African Parks.

Annexe III. Stratégie de collaboration avec le pays.

Contexte et enjeux

1. La République centrafricaine (RCA) est un pays enclavé à faible revenu, caractérisé par un paradoxe, à savoir l'existence de ressources naturelles abondantes et d'une pauvreté généralisée. La République centrafricaine, qui compte environ 6,4 millions d'habitants, s'étend sur 622 980 kilomètres carrés, soit une superficie comparable à celle de la France. Malgré sa richesse en minéraux, tels que l'or, les diamants, l'uranium et le minerai de fer, ainsi qu'un écosystème diversifié, plus des deux tiers de sa population vivent en dessous du seuil de pauvreté. La nation est classée 191e sur 193 pays dans l'Indicateur du développement humain 2024, soulignant de graves déficiences dans l'espérance de vie et le niveau d'instruction. Cette situation est le reflet d'une fragilité profondément enracinée, due à des conflits passés, à une faible gouvernance, à des luttes de pouvoir axées sur les ressources, à l'instabilité politique, à l'isolement géographique et à une faible densité de population. Tous ces facteurs ont compromis le développement et déclenché des crises humanitaires.

2. La RCA se trouve à un tournant décisif, alors qu'elle s'efforce de passer de la dépendance humanitaire au développement économique, dans le but d'exploiter les dividendes de la paix. Le régime actuel est passé de la simple survie à la reprise en main du destin de la nation. Toutefois, cette dynamique politique se heurte à des difficultés, notamment une marge de manœuvre budgétaire limitée et des besoins criants en matière de fourniture de services publics, en particulier en dehors de la capitale, Bangui. Par exemple, seulement 15,7 % de la population a accès à l'électricité, ce qui est nettement moins que dans d'autres pays fragiles ou touchés par des conflits.

3. Face à ces enjeux, le gouvernement a dévoilé un nouveau Plan national de développement (PND) pour 2024–28, axé sur cinq piliers : l'amélioration de la sécurité, la gouvernance, le développement du capital humain, les infrastructures et la croissance du secteur privé. Cependant, le financement estimé nécessaire pour ce plan reste flou, compte tenu de la diminution des sources de financement externes et de leur réorientation vers des programmes humanitaires, ce qui intensifie les tensions avec les objectifs de développement du gouvernement.

Graphique 1. Nombre de conflits et de décès connexes

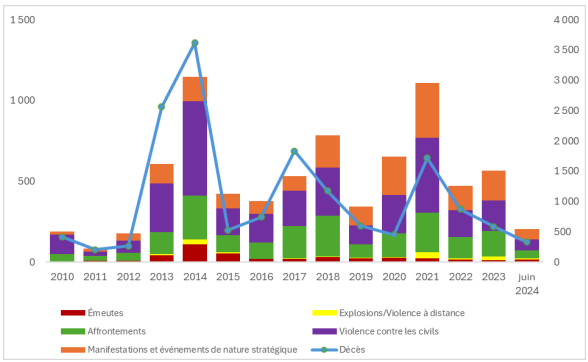

Source : ACLED

4. Le FMI joue un rôle crucial dans le regain d'attention que portent les responsables politiques aux questions économiques en RCA. Compte tenu de la prédominance historique de la géopolitique dans le

discours politique, l'action de sensibilisation du FMI devrait mettre l'accent sur la stabilité macroéconomique, le renforcement de la gouvernance et le développement du secteur privé. Une économie robuste peut contribuer à l'amélioration des moyens de subsistance, à la réduction de la pauvreté et au renforcement de la cohésion sociale.

Causes de fragilité

5. D'après la classification des États fragiles et touchés par des conflits établie par le FMI pour l'exercice 25, la RCA figure parmi les plus fragiles, principalement en raison de son histoire tumultueuse marquée par de nombreux coups d'État et la guerre civile qui a éclaté en 2013. Cette guerre a entraîné une destruction massive des infrastructures et le déplacement d'un quart de la population. Malgré une réduction des conflits depuis 2021, le pays reste exposé à l'instabilité et aux crises humanitaires. Ces conflits ont entraîné une augmentation du nombre de personnes déplacées dans leur propre pays, des réfugiés, de l'insécurité alimentaire, de la malnutrition et de l'instabilité sociale. Le programme actuel de la FEC fait progresser les objectifs de réduction de la pauvreté et de croissance du pays, en particulier grâce à des réformes structurelles visant à renforcer l'administration des recettes, la gouvernance, la gestion des finances publiques et l'efficience du marché des carburants (tableaux 9a et 9b).

6. La fragilité de la RCA découle de multiples facteurs interdépendants, notamment :

- **La malédiction des ressources naturelles** : la dépendance à l'égard du secteur des ressources naturelles a entraîné la corruption et la contestation des élites, affaiblissant ainsi la gouvernance. La lutte pour le contrôle des ressources a alimenté la violence et l'instabilité.
- La faiblesse de la gouvernance : le pouvoir est concentré entre les mains d'une petite élite, ce qui entrave la gouvernance inclusive et perpétue la fragilité économique. La corruption et l'accaparement des élites compromettent l'efficacité de l'élaboration des politiques et de la fourniture des services publics.
- **L'instabilité politique :** la RCA a connu de nombreux coups d'État politiques depuis son indépendance, caractérisée par des luttes entre élites pour s'approprier des ressources. Cette instabilité favorise une culture d'exploitation et affaiblit la gouvernance.
- **Les enjeux géographiques :** l'enclavement de la RCA et la médiocrité de ses infrastructures compliquent les échanges commerciaux et l'accès aux services, faisant obstacle au développement économique. L'absence de routes goudronnées et de moyens de transport fiables, ainsi que le prix prohibitif et la fiabilité de l'approvisionnement en carburant, augmentent les coûts pour les entreprises.
- **La faible densité de population** : avec une densité de population d'environ 8 à 9 habitants par kilomètre carré, le gouvernement est confronté à la difficulté de fournir des services dans de vastes zones, ce qui complique encore le développement économique.

Les obstacles aux réformes

7. Les réformes en RCA sont potentiellement limitées par plusieurs facteurs :

- **La centralisation des structures de pouvoir :** la concentration du pouvoir politique entre les mains d'une petite élite entraîne une résistance aux réformes inclusives.
- **La faiblesse des institutions :** la corruption et l'inefficacité de la réglementation constituent un obstacle aux investissements du secteur privé et à la croissance économique.
- **Les conditions socioéconomiques** : les niveaux élevés de pauvreté et d'insécurité alimentaire créent une résistance aux réformes à long terme, les populations donnant la priorité aux besoins de survie immédiats.
- **Les problèmes de sécurité** : la violence permanente et la présence de groupes armés détournent l'attention et les ressources des initiatives de réforme.
- **La limitation de l'appui international** : les pressions extérieures et les intérêts contradictoires compliquent le processus de réforme, limitant l'efficacité de l'aide internationale.

Les politiques macroéconomiques au service de la reprise

8. La sortie de la RCA de la fragilité pourrait s'articuler autour de quatre piliers essentiels :

- **La stabilité macroéconomique.** Il est essentiel de mettre en place une stratégie budgétaire solide à moyen terme, axée sur l'augmentation de la marge de manœuvre budgétaire pour les besoins sociaux et les besoins de développement, tout en garantissant la viabilité de la dette. Actuellement, le ratio impôts/PIB de la RCA est inférieur à 10 %, soit moins que la moyenne africaine de 20 %. Le renforcement de la mobilisation des recettes intérieures et l'optimisation des recettes tirées des ressources naturelles (industries extractives et exploitation forestière) devraient devenir un pilier central d'une stratégie de rééquilibrage budgétaire à moyen terme axée sur les recettes. Une gestion efficace de la dette publique et l'obtention de financements concessionnels sont également essentielles.
- **Les services publics et les infrastructures.** L'amélioration des services publics et des infrastructures est vitale pour l'activité économique et le niveau de vie. Seuls 11 % de la population ont accès à l'électricité, et des investissements substantiels dans les routes, l'électricité et les soins de santé sont nécessaires.
- **La gouvernance et la transparence.** Le renforcement des cadres de gouvernance et la lutte contre la corruption sont essentiels si l'on veut favoriser la confiance du public et des investisseurs. La stratégie de la RCA peut s'inspirer des mesures de lutte contre la corruption mises en œuvre avec succès dans d'autres pays.
- **Le développement de nouveaux moteurs de croissance.** La faiblesse de l'économie et le manque de possibilités d'emploi sont des aspects essentiels des problèmes de la RCA. Plus de

92 % des Centrafricains accordent la priorité à l'accès à l'emploi, ce qui nécessite un développement plus important du secteur privé. Le Plan national de développement (PND) 2024-28 met l'accent sur des politiques volontaristes visant à stimuler les secteurs productifs, parallèlement à des réformes de la gouvernance. Les secteurs clefs au service de la croissance sont l'agriculture et l'élevage, l'exploitation forestière et les industries extractives.

Priorités en matière de développement des capacités

9. Les priorités des autorités en matière de développement des capacités mettent l'accent sur la lutte contre la fragilité et le renforcement des institutions, tout en assurant la coordination avec les partenaires. Les efforts de développement des capacités ciblent les causes profondes de la fragilité et ont pour but d'améliorer la gestion des finances publiques, l'administration des recettes et la gouvernance. Malgré les progrès accomplis, la mise en œuvre reste lente en raison de la faiblesse des capacités. La stratégie de développement des capacités est présentée à l'annexe III.

Collaboration avec d'autres partenaires pour le développement.

10. La coordination avec d'autres partenaires est essentielle pour adapter efficacement la collaboration du FMI avec la RCA. Les principaux partenaires multilatéraux et régionaux, notamment la Banque africaine de développement (BAD), l'Union européenne (UE) et la Banque mondiale, fournissent des dons de la plus haute importance et des financements concessionnels en adéquation avec le Plan national de développement (2024-28). Leurs domaines d'intervention sont notamment le développement des infrastructures, la réduction de la pauvreté, le développement humain et l'accès aux services publics de base. Ils abordent également des questions transversales, telles que les conflits, l'égalité entre les sexes, le changement climatique et la technologie numérique.

11. Ces institutions multilatérales offrent une assistance technique visant à renforcer les capacités dans divers secteurs de développement, notamment les infrastructures rurales et la gestion de l'investissement public. La délégation de l'UE en RCA axe son action sur le maintien de la paix, l'aide humanitaire, le développement rural et le renforcement de la démocratie, tout en améliorant aussi la gestion des finances publiques.

12. Les organisations spécialisées continueront de jouer un rôle crucial. Par exemple, le Programme alimentaire mondial (PAM) et l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) fournissent une aide humanitaire essentielle et mettent l'accent sur la sécurité alimentaire et l'agriculture durable, en s'attaquant à l'insécurité alimentaire élevée dans le pays. Le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) sont également des acteurs majeurs qui mettent l'accent respectivement sur le développement humain et les services de santé. L'UNICEF mobilise de façon ciblée l'aide humanitaire pour les enfants, tandis que la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en RCA (MINUSCA) s'efforce de protéger les civils et d'accompagner les processus de transition.

13. Enfin, le compte rendu systématique de retour de missions du FMI avec les partenaires implantés en RCA renforcera la collaboration et l'échange de connaissances, amplifiant l'impact du FMI et améliorant la coordination en matière de développement des capacités.

Risques pour l'action du FMI

14. Le programme bénéficiant de l'appui du FMI reste un point d'ancrage essentiel pour les réformes, ainsi que pour le financement et le catalyseur de l'appui des autres IFI. À l'avenir, la poursuite de l'action du FMI faciliterait la sortie de la fragilité et serait rendue nécessaire par les problèmes interminables de la balance des paiements.

15. Activités passées et actuelles du FMI. La RCA a entretenu des relations de longue date avec le FMI depuis son adhésion, participant à 18 accords axés sur le fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, principalement au titre de la facilité élargie de crédit (FEC). La RCA a également bénéficié des initiatives PPTE, de l'allégement de la dette dans le cadre de l'IADM et a participé à l'ISSD. Les programmes récents appuyés par la facilité élargie de crédit sont sur la bonne voie malgré les difficultés rencontrées.

16. Réformes et enjeux actuels. Les réformes lancées en 2023 ont amélioré la stabilité macroéconomique, renforcé les organismes budgétaires et soutenu les dépenses sociales, ce qui a entraîné une croissance économique et une amélioration du recouvrement des recettes. Toutefois, des risques subsistent et le programme de réforme est un élément déterminant pour des progrès durables. Les leçons tirées de la collaboration précédente avec le FMI suggèrent de mettre l'accent sur des réformes en profondeur, d'évaluer l'engagement des autorités et de garantir une assistance technique adéquate.

17. Principaux risques pour l'action du FMI. La présence active du FMI en RCA doit faire face à des risques importants, notamment les problèmes de sécurité permanents, la faible légitimité de l'État, la corruption et la forte rotation du personnel, qui menacent l'exécution des programmes et les réformes à long terme. L'intervention de forces étrangères pourrait encore aggraver les tensions dans les relations diplomatiques.

18. Stratégies d'atténuation. Pour atténuer ces risques, le FMI devrait trouver un juste équilibre entre le besoin d'assistance technique et les limites des capacités locales et améliorer le suivi des programmes grâce à une collaboration plus étroite avec les entités locales.

Annexe IV. Stratégie de développement des capacités

1. Les autorités en matière de développement des capacités s'attaquent en priorité aux fragilités de la RCA tout en tenant compte du contexte local et en assurant la coordination avec les partenaires. Les activités de développement des capacités, coordonnées avec les experts en AT et les partenaires sur le terrain, ciblent les causes profondes de la fragilité, encouragent le passage au numérique et réduisent les vulnérabilités liées à la dette, l'insécurité alimentaire, les disparités entre les sexes et le changement climatique (tableau 1). Ces priorités sont en adéquation avec la stratégie de collaboration avec le pays 2024 et le programme des autorités présenté dans le Plan national de développement 2024-28. Une assistance technique intensive a facilité les réformes, y compris une nouvelle convention avec les banques pour le transfert des recettes publiques au CUT, l'intégration des recettes extrabudgétaires dans le budget et le renforcement de l'administration des recettes. Malgré ces progrès, les capacités restent faibles et la mise en œuvre a été plus lente que prévu. Entre 2019 et 2022, les autorités ont trouvé un accord avec le FMI portant sur la stratégie de développement des capacités actualisée dans le cadre du projet pilote en la matière.

Tableau 1 : Domaines de croissance de la RCA pour le développement des capacités par ordre de priorité pour 2024

Ordre	Domaines de croissance
1	États fragiles et touchés par des conflits
2	Passage au numérique dans le secteur public
3	Dette
4	Sécurité alimentaire
5	Pauvreté
6	Genre
7	Changement climatique
8	Pays fragiles (figurant sur la liste précédente des États fragiles et touchés par des conflits et ne figurant plus sur la dernière liste de ces États)

2. L'exécution des activités de développement des capacités porte essentiellement sur les finances publiques, ce qui témoigne de la faiblesse de la capacité budgétaire de la RCA (graphique 1). En 2024, les dépenses consacrées au développement des capacités dans le domaine des finances publiques représentaient près de 75 % du total de ces dépenses, suivies par les statistiques (20 %) et les systèmes monétaires et financiers (5 %). L'exécution des activités de développement des capacités dans le domaine des finances publiques est à son tour dominée par la gestion des finances publiques, la politique de dépenses et la mobilisation des recettes intérieures. Les dépenses consacrées par la RCA au développement des capacités sont principalement financées par des sources non régionales (78 %).

3. Les autorités ont poursuivi un programme de réforme dynamique dans le cadre du projet de développement des capacités à titre pilote. Après avoir examiné l'état d'avancement de la réforme depuis 2017-18, la stratégie du Cadre de développement des capacités a été révisée en

juin 2019. Bien que l'Institut centrafricain des statistiques, des études économiques et sociales (ICASEES) se soit doté d'un site web, il ne dispose toujours pas de capacités suffisantes pour produire et publier des données en ligne. La stratégie de développement des capacités sera étroitement alignée sur les objectifs du programme, et l'assistance technique pratique sur le terrain du FMI et d'AFRITAC Central sera cruciale pour la bonne exécution des réformes bénéficiant du soutien du programme au titre de la FEC. Pour l'exercice 25, le plan de travail de la RCA pour le développement des capacités est axé sur la gestion des finances publiques (41 %), l'administration des recettes (36 %), la gestion de la dette (10 %), les comptes nationaux (6 %) et les finances publiques (6 %). Le budget total alloué au développement des capacités est estimé à 1,7 million de dollars, dont 83,5 % sont financés par des sources extérieures. Dans le cadre des initiatives du FMI en matière de normalisation des données, une mission d'assistance technique est en cours d'examen avec l'ICASEES pour lancer la page nationale récapitulative de données, ce qui améliorerait la transparence des données et renforcerait les normes de diffusion.

4. Réforme du marché des carburants. Au cours du second semestre 2022, la persistance des perturbations dans l'approvisionnement en carburant a fait grimper les prix locaux et les coûts de transport, entravant l'activité économique et réduisant considérablement les recettes publiques. Une réforme majeure dans le cadre du programme au titre de la FEC a pour but de rétablir le bon fonctionnement du marché des carburants en introduisant une nouvelle structure tarifaire. Bien que le gouvernement ait adopté un plan d'action pour y parvenir, des difficultés persistantes ralentissent l'avancement de la réforme. La conception du plan a bénéficié de l'assistance technique du FMI. Compte tenu du rôle essentiel du secteur des carburants dans l'économie centrafricaine, la poursuite de l'aide visant à garantir un approvisionnement stable et abordable devrait être une priorité absolue du programme de développement des capacités.

5. Mobilisation des ressources intérieures (administration fiscale et douanière). L'assistance technique fournie par le FMI dans le cadre du fonds fiduciaire pour la mobilisation des recettes a appuyé les réformes de la mobilisation des ressources intérieures au fil des ans, mais le recouvrement des recettes est toujours problématique. Il est essentiel d'évaluer les dépenses fiscales pour déterminer les causes profondes des lacunes dans la politique fiscale et du manque de civisme fiscal. Il conviendrait de s'efforcer en priorité d'élargir l'assiette fiscale et de s'attaquer aux échappatoires potentielles, en particulier dans le secteur informel. Les pouvoirs publics ont commencé à s'attaquer à ce problème, en mettant l'accent sur les secteurs agricole, forestier et foncier. Malgré certaines carences politiques, des progrès ont été réalisés depuis l'approbation du programme actuel. Les réformes récentes de la mobilisation des ressources intérieures portent notamment sur l'E-Tax, les menues recettes, et Sydonia World.

6. Gestion des finances publiques. De nombreux facteurs contribuant à la fragilité de la RCA découlent des faiblesses de la gestion des finances publiques. Les réformes de la gestion des finances publiques sont une composante essentielle du programme au titre de la FEC. Les priorités actuelles et futures pour le développement des capacités dans ce domaine sont les suivantes : i) Mettre en place un compte unique du Trésor, en l'étendant à des entités autres que l'administration centrale ; ii) Renforcer les contrôles des engagements et leur intégration dans l'exécution du budget

pour une gestion plus efficace des dépenses ; iii) mettre en œuvre l'IFMIS, en particulier l'application SIM_BA ; iv) rattraper le retard dans la comptabilité publique pour permettre la production de comptes pour les quatre derniers exercices (2021-2024) ; v) passer à la l'élaboration du budget à moyen terme et à la comptabilité d'exercice à moyen terme ; vi) utiliser la technologie numérique pour assurer le recouvrement et le suivi efficaces des recettes ; et vii) établir un lien entre l'administration fiscale et l'administration des douanes.

7. Passation des marchés publics. Le dernier rapport de l'UE sur le cadre PEFA a recensé des lacunes importantes dans la passation des marchés publics et des obstacles à l'efficience des dépenses. Le rapport souligne également les réformes prioritaires visant à fournir des services publics plus efficaces. En outre, les efforts d'assistance technique pourraient porter sur des domaines tels que la gestion des risques budgétaires, les politiques salariales publiques, ainsi que la gestion et la surveillance des entreprises publiques.

8. Transparence budgétaire et intégrité financière. Le rapport 2021 du FMI sur l'évaluation diagnostique de la gouvernance a constaté qu'il existait un certain nombre de lacunes importantes sur le plan de la transparence et de l'intégrité financière (FMI, 2021). Il a proposé des réformes visant à améliorer la transparence, renforcer les cadres juridiques pour lutter contre la corruption, dématérialiser les processus juridiques et renforcer les institutions de contrôle. Malgré des retards, certaines réformes, dont celle de l'ANIF, ont été mises en œuvre. La réalisation d'un bilan et la mise à jour du rapport 2021 permettraient de faire avancer ce programme. En outre, une assistance technique sur la législation relative à la responsabilité budgétaire et une évaluation de la transparence budgétaire permettraient de constater l'existence de lacunes dans les rapports et de s'aligner sur les meilleures pratiques internationales, bien que cela ne soit pas envisagé à ce stade.

9. Statistiques économiques, financières et statistiques du secteur extérieur. La capacité administrative limitée de la RCA entraîne des lacunes importantes dans la production et la transparence des statistiques, ce qui peut constituer un obstacle pour les données nécessaires à la surveillance du FMI et au suivi du programme. Un expert à long terme d'AFRITAC Central a été affecté fin 2023 pour aider à la compilation des statistiques du secteur extérieur. Le développement des capacités devrait mettre l'action sur l'amélioration des rapports dans les principaux domaines, y compris les divergences dans les flux et les stocks de la dette, les dossiers de l'administration centrale et des administrations publiques, le lien État-banque, l'audit, et la classification et l'enregistrement des arriérés du secteur public (intérieurs et extérieurs), ainsi que les garanties publiques et les passifs conditionnels. L'assistance technique du FMI et d'AFRITAC Central, ainsi que le nouveau Conseiller résident pour la politique et les opérations monétaires, sont des éléments essentiels du développement des capacités statistiques locales. Pour adapter efficacement le développement des capacités, l'assistance technique devrait appuyer la stratégie nationale du gouvernement pour le développement des statistiques, qui met l'accent sur quatre piliers : i) l'amélioration du cadre juridique et de la gouvernance du système statistique national, ii) le développement des capacités locales de production de données, iii) l'amélioration de la portée, de la qualité et de la couverture géographique des statistiques nationales, et v) l'amélioration de la diffusion, de l'analyse, de l'archivage et de la gestion des statistiques.

10. Gestion de la dette publique. Compte tenu de la limitation de la capacité de gestion de la dette publique, la RCA est très menacée par le surendettement. En outre, le portefeuille de la dette est exposé aux risques de taux d'intérêt en raison d'un accès minimal aux dons et aux prêts concessionnels, auquel vient s'ajouter une dépendance croissante à l'égard du financement intérieur coûteux. Le pays se heurte en outre à des problèmes permanents d'arriérés intérieurs et extérieurs. La mise en place du bureau de gestion de la dette a été encouragée par le programme appuyé par la FEC et l'assistance technique du FMI et d'autres donateurs. En outre, le pays a élaboré une stratégie de gestion de la dette à moyen terme, avec le soutien d'AFRITAC Central. Les priorités en matière de développement des capacités devraient être axées sur l'amélioration des compétences techniques du bureau de gestion de la dette, sur l'inventaire des arriérés existants et sur l'élaboration d'un plan clair et crédible pour l'apurement de ces arriérés.

Graphique 1. Exécution des activités de développement des capacités menées par le FMI

Nombre de projets de développement des capacités

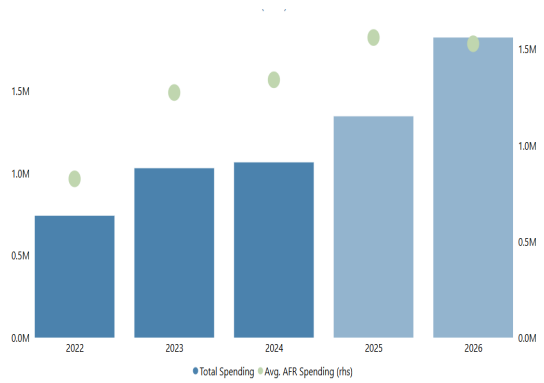

Dépenses relatives au développement des capacités

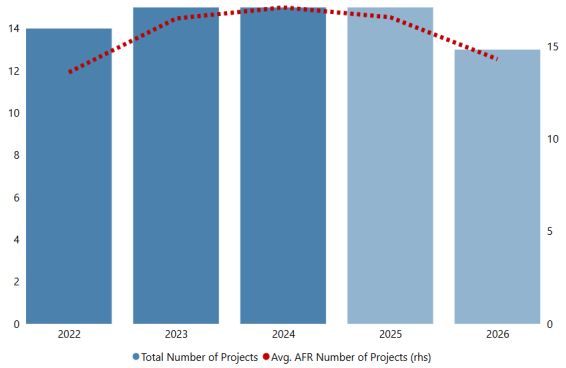

Dépenses relatives au développement des capacités par secteur et par axe de travail

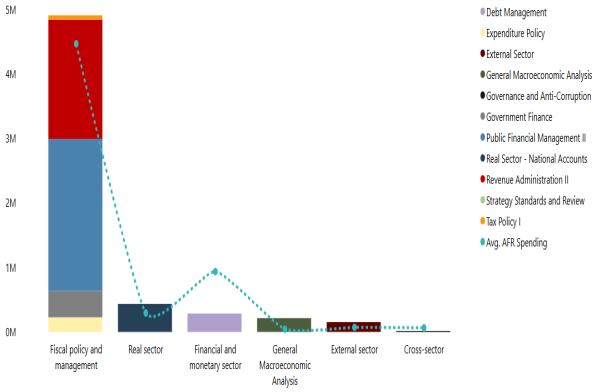

Dépenses relatives au développement des capacités par département

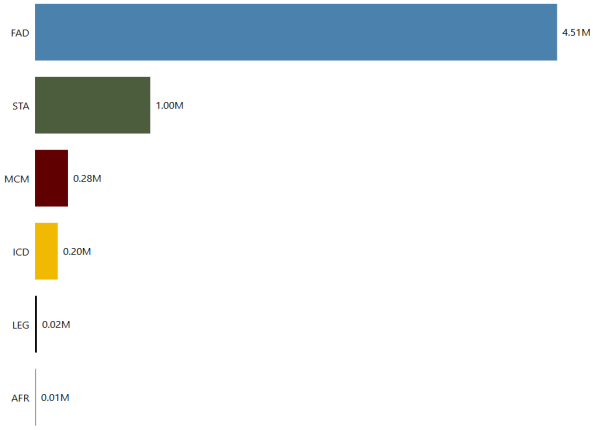

Dépenses relatives au développement des capacités par pays de la CEMAC

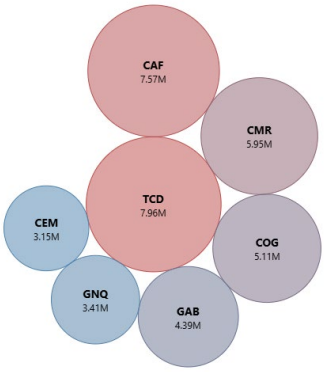

Dépenses relatives au développement des capacités par pays fragile d'Afrique

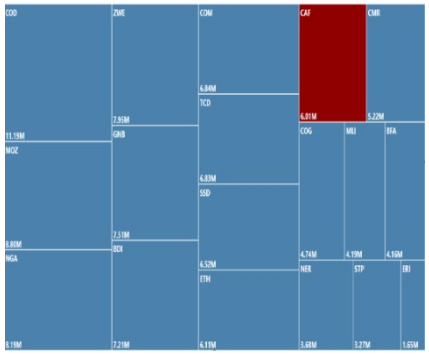

Source : Tableau de bord personnalisé du développement des capacités de l'Afrique.
Note : 1) Comprend les projets aux stades « Approbation », "Exécution" et « Terminé » et n'est axée que sur un seul pays.2) Le secteur a été défini par les départements chargés du développement des capacités, chaque axe de travail de développement des capacités a été classé par thème économique et financier. 3) Les données de l'exercice en cours et des exercices suivants sont des projections et peuvent être modifiées.

Appendices I. Lettre d'intention

Madame Kristalina Georgieva
Directrice Générale
Fonds Monétaire International (FMI)
700 19th Street, NW,
Washington, DC 20431
États-Unis d'Amérique

Bangui, le 16 mai 2025

Madame la Directrice Générale,

1. La République centrafricaine continue de progresser vers la consolidation de la paix et la mise en place des bases d'un développement économique durable. Les investissements importants de notre gouvernement dans la consolidation de la paix depuis la crise militaro-politique de 2013 portent leurs fruits, l'armée nationale ayant repris le contrôle de la quasi-totalité du territoire centrafricain. Hormis des incidents occasionnels, la plupart des grandes localités ont été pacifiées, ouvrant la voie à un redéploiement de l'administration sur l'ensemble du territoire national. Des élections locales, les premières depuis 36 ans, sont prévues en 2025 et devraient contribuer à consolider ces acquis et à renforcer les services publics à la base. Les tensions géopolitiques se sont également apaisées, comme en témoigne le récent appui budgétaire de 10 millions d'euros accordé par la France. S'appuyant sur ces réalisations majeures, notre gouvernement s'est résolument concentré sur l'établissement des bases d'un développement économique durable, comme l'a récemment souligné notre nouveau Plan National de Développement (PND) 2024-2028.

2. Toutefois, les dividendes de la consolidation de la paix s'accompagnent de plus grandes attentes à l'égard du rôle du gouvernement, exacerbées par la contraction de l'aide internationale. La demande de services publics a augmenté de façon exponentielle alors que le gouvernement poursuit le redéploiement des entités publiques à travers le pays. Cela inclut de nouveaux besoins en personnel, infrastructures et équipements pour les administrations financières, la police et les administrations locales dans tout le pays. En outre, nous avons lancé le processus de restructuration de notre armée nationale, en passant de forces centralisées à Bangui à un système décentralisé de garnisons indépendantes, afin de renforcer les acquis de la consolidation de la paix. De plus, la suspension et la réduction du financement de certains projets soutenus par l'USAID, aggravées par une tendance déjà marquée au retrait de l'aide internationale, pourraient accroître l'insécurité alimentaire et les besoins en services sociaux. Ces facteurs viennent s'ajouter aux besoins d'investissements humanitaires et économiques existants, estimés à 7.040 milliards de FCFA (environ 12,8 milliards de dollars) sur les cinq prochaines années dans le cadre du nouveau PND.

3. Par conséquent, les résultats budgétaires au titre du programme ont souffert en 2024, mais nous avons adopté des mesures correctives pour atteindre les objectifs fixés pour 2025. Malgré la hausse des recettes, l'objectif de déficit primaire en juin 2024 a été dépassé de 22,5 milliards de francs CFA et de 33,5 milliards de francs CFA à fin décembre 2024, sous l'effet de pressions sociales et sécuritaires accrues comme expliqué ci-dessus. En outre, le plafond du financement intérieur net à fin juin et fin décembre 2024 a été dépassé en partie pour compenser les retards dans les

décaissements des donateurs. Cependant, nous avons pris des mesures correctives pour respecter les critères de réalisation quantitatifs de 2025, notamment i) l'adoption d'une Loi de Finances rectificative pour 2025 conforme aux recommandations du FMI, (ii) de nouvelles mesures d'urgence sur le plan des recettes, telles que la suspension de toutes les exonérations fiscales exceptionnelles et la mise en place d'un groupe de travail appuyé par l'assistance technique du FMI sur le contrôle du respect des obligations fiscales et (iii) un resserrement des dépenses, notamment à travers des procédures extraordinaires.

4. Nous avons réussi à atteindre la plupart des objectifs indicatifs de mars 2025, ce qui témoigne de notre attachement au programme soutenu par la FEC. Nos efforts de mobilisation des recettes intérieures continuent de porter leurs fruits, puisque les recettes intérieures ont atteint 45,1 milliards de francs CFA à fin mars 2025. D'après la Loi de Finances rectificative récemment approuvée, les recettes intérieures atteindraient un niveau record de 186 milliards de francs CFA d'ici fin 2025, soit un gain de 1,8 % du PIB observé au cours des deux dernières années. Nous sommes déterminés à poursuivre les réformes dans ce domaine, notamment le déploiement en cours de notre nouveau système de gestion de la fiscalité intérieure, eTax, qui a récemment enregistré ses premiers paiements d'impôt en ligne. Nous prenons également des mesures pour accélérer la mise en service du module de vérification croisée d'eTax, tout en exploitant déjà les bases de données interinstitutionnelles existantes sur les contribuables pour détecter et contrôler manuellement les déclarations suspectes, avec l'assistance technique du FMI. De plus, nos efforts de maîtrise des dépenses nous ont permis d'atteindre l'objectif indicatif relatif au déficit primaire intérieur pour fin mars, alors que nous n'avons pas réussi à atteindre l'objectif concernant le financement intérieur net car nous avons dû utiliser une partie des fonds levés sur les marchés régionaux l'année dernière pour rembourser des créanciers extérieurs. Dans la Loi de Finances rectificative, le déficit primaire intérieur nominal est réduit de moitié, à 40 milliards de francs CFA, soit 2,1 % du PIB, ce qui protège ainsi la viabilité de la dette.

5. La mise en œuvre de notre programme de réformes structurelles a été difficile, mais des mesures correctives ont été proposées. Deux des sept repères structurels pour les troisième et quatrième revues combinées ont été atteints, à savoir : i) la publication d'un arrêté ministériel définissant les critères minimaux pour être reconnu comme contribuable par l'administration fiscale, et ii) l'amélioration de l'utilisation effective du logiciel SIM_Ba en mettant à disposition tout le personnel chargé de la fonction comptable au Trésor le matériel informatique et la formation nécessaires. La prise du Décret rendant opérationnel les nouvelles obligations de déclaration de patrimoine, prévues dans le cadre du nouveau dispositif de lutte contre la corruption sous l'égide de la FEC, a été mise en œuvre avec retard. En outre, d'autres réformes structurelles importantes ont été implémentées : i) l'opérationnalisation de l'Agence Nationale d'Investigation Financière (ANIF) dans le budget de l'Etat pour 2025 ; ii) la publication d'une circulaire ministérielle limitant, le recours aux dépenses éligibles aux procédures dérogatoires, et iii) l'optimisation du module *Exonérations* de SYDONIA World et son utilisation effective. Malheureusement, les repères structurels liés à la réforme des carburants ainsi que la préparation d'une déclaration de risques budgétaires concernant les initiatives du projet Sango, n'ont pas été atteints en raison de retards dans l'obtention de l'assistance technique requise auprès des donateurs. Toutefois, nous nous engageons à mettre en œuvre à temps

neuf nouveaux repères structurels relatifs à la gestion des recettes, à l'efficience des marchés des carburants et à la gestion des finances publiques afin de renforcer notre cadre institutionnel et nos résultats budgétaires.

6. Malgré les progrès récents, la situation économique et sociale demeure précaire et exige un appui supplémentaire de la communauté internationale. Nous avons accompli des progrès notables dans l'amélioration de nos rapports avec nos partenaires internationaux et dans l'obtention des dons nécessaires pour répondre à nos besoins budgétaires, comme en témoigne le budget révisé qui contient des dons de la Banque Mondiale. Compte tenu des vulnérabilités existantes en matière d'endettement, un appui accru sous forme de dons de la part de la communauté internationale sera nécessaire pour nous aider à répondre aux besoins humanitaires et économiques croissants de la population, tout en continuant de renforcer notre capacité de mobilisation de recettes. En effet, notre dépendance actuelle excessive à l'égard des emprunts sur le marché régional de la dette a entraîné une accumulation rapide de risques de refinancement et n'est pas viable à long terme.

7. Pour soutenir nos efforts, nous sollicitons l'achèvement des troisième et quatrième revues de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit, ce qui mettra à disposition un montant équivalent à 43,22 millions de DTS, ainsi que l'achèvement de la revue des assurances de financement. Le montant du décaissement comprend la totalité des montants alloués aux troisième et quatrième revues. En outre, nous demandons une dérogation pour l'inobservation des critères de réalisation relatifs au déficit budgétaire primaire intérieur à fin juin 2024 et fin décembre 2024, au financement intérieur net et à la non-accumulation d'arriérés extérieurs. En raison des retards dans l'obtention du financement pour l'audit des coûts d'approvisionnement en carburant, nous demandons également de reporter l'achèvement du repère structurel correspondant de la troisième à la cinquième revue. Nous demandons également de reporter de la quatrième à la sixième revue la date d'achèvement du repère structurel relatif à l'adoption d'un mécanisme trimestriel d'ajustement des prix à la pompe et de réviser le périmètre du repère structurel continu relatif à la structure des prix des carburants, car ces repères structurels dépendent de l'achèvement de l'audit susmentionné. Enfin, en raison de retards opérationnels, nous sollicitons le report de la troisième à la sixième revue de l'achèvement du repère structurel relatif à la préparation d'une déclaration des risques budgétaires relatifs au projet Sango.

8. Nous avons l'intention d'utiliser le financement du FMI avec les mesures de sauvegarde financière définies au moment de l'approbation du programme. Nous nous engageons à laisser 90 % de l'accès sur le compte DTS de la RCA pour préfinancer les paiements au FMI pour les six prochains mois. Nous demandons également que les 10 % restants de l'accès soient déposés sur le compte séquestre de la RCA à la BEAC afin de compléter les opérations de la Banque Mondiale visant à financer certaines dépenses de prestation de services essentiels.

9. Nous sommes convaincus que les mesures et politiques énoncées dans le MPEF sont appropriées pour atteindre les objectifs du programme FEC. Toutefois nous sommes prêts à prendre toute mesure supplémentaire qui pourrait s'avérer nécessaire à l'atteinte de ces objectifs. Le gouvernement entend consulter le FMI avant toute révision des politiques énoncées dans le MPEF, conformément aux règles régissant ces consultations. En outre, nous fournirons aux

services du FMI toutes les données et informations nécessaires pour évaluer les politiques et mesures présentées dans le protocole d'accord technique (PAT).

10. Nous avons l'intention de publier le rapport des services du FMI, y compris la présente lettre d'intention, le MPEF et le PAT ci-joints. Nous autorisons par conséquent les services du FMI à publier ces documents sur le site Internet du FMI une fois que le Conseil d'administration aura achevé les troisième et quatrième revues combinées de l'accord FEC.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de nos sentiments distingués.

_____/s/_____	_____/s/_____
Hervé Ndoba	**Félix Moloua**
Ministre chargé des Finances et du Budget	Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Pièces jointes:
- Mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF)
- Protocole d'accord technique (PAT)

Pièce jointe I. Mémorandum de Politiques Economiques et Financières

Ce Mémorandum de Politiques Economiques et Financières (MPEF) décrit les développements macroéconomiques récents, les perspectives et risques à moyen terme, ainsi que les objectifs du programme soutenu par la Facilité Elargie de Crédit (FEC) du Fonds Monétaire International (FMI). Il présente aussi les politiques économiques et réformes structurelles que nous entendons mettre en œuvre afin d'atteindre ces objectifs.

A. Contexte Général

1. La République Centrafricaine continue de faire face à de multiples défis. La situation du marché des carburants reste délicate. Bien que les importations de carburants aient augmenté par rapport à 2023, le rythme poussif d'implémentation des réformes soutenues par le programme FEC n'a pas permis de mener à bien la campagne d'importation fluviale, d'atteindre le potentiel réel de fiscalité pétrolière, et de réduire les prix à la pompe. Nous reconnaissons qu'il est nécessaire de renforcer le contrôle des coûts d'importation d'hydrocarbures, d'accroître la proportion des importations par le fleuve et d'améliorer la transparence et l'application de la règlementation en vigueur du secteur. Cette approche aidera, entre autres, à augmenter la fiscalité pétrolière et créera un espace pour la mise en place d'un mécanisme d'ajustement des prix à la pompe en fonction des cours mondiaux du pétrole.

2. Le gouvernement poursuivra les réformes dans le cadre de l'accord soutenu par la FEC du FMI. Depuis la deuxième revue, nos efforts sont axés sur un meilleur fonctionnement de l'administration fiscale au travers de la digitalisation, l'amélioration de la gestion des dépenses et des risques budgétaires, la lutte contre la corruption ainsi que la transparence dans la gestion des finances publiques. En particulier, le renforcement de l'Agence nationale d'investigation financière (ANIF) et la soumission au Parlement de la loi régissant le statut et le fonctionnement de la Cour des comptes ainsi que son indépendance financière et opérationnelle ***(action préalable)*** sont des mesures clés pour attirer le soutien des partenaires au développement et des investissements pour ainsi engendrer une croissance économique forte et inclusive.

3. La fourniture adéquate de services publics de base aux populations demeure l'une de nos priorités pour soutenir la croissance économique et le développement social. Les demandes de protection sociale et d'infrastructures élémentaires, y-compris d'électricité, se sont accrues récemment avec l'amélioration de la situation sécuritaire sur la quasi-totalité du territoire. Malgré l'étroitesse de l'espace budgétaire, des efforts sont faits pour satisfaire ces demandes tout en consolidant les gains en matière de sécurité.

4. Dans un contexte macroéconomique difficile, nous avons évité les arriérés envers le FMI. Nous avons remboursé au FMI 17,3 millions de DTS (environ 14 milliards de francs CFA, soit 0,8 % du PIB) entre la fin décembre 2024 et le début mai 2025, malgré le retard dans la conclusion de la troisième revue du programme soutenu par la FEC à la fin de l'année dernière. Nous nous engageons

à continuer d'éviter les arriérés auprès du FMI, tout en créant un espace budgétaire pour garantir les fonctions vitales de l'État. Le renforcement des capacités et l'assistance technique, y compris par le biais d'un conseiller résident en gestion des finances publiques, restent nécessaires pour l'atteinte des objectifs du Gouvernement. Nous sommes déterminés à garantir une transparence totale dans la gestion macroéconomique pour mener à bien les politiques publiques et rassurer les partenaires au développement. La collaboration continue avec la communauté financière internationale est essentielle pour soutenir les efforts de réforme et de stabilisation macroéconomique du pays.

5. Nous avons élaboré un Plan National de Développement, 2024-2028 (PND), avec une vision et des réformes transformatrices qui permettront de sortir le pays de la fragilité. La faiblesse de la croissance et la pauvreté, les incidents sporadiques de violence, les déplacés internes et réfugiés sont des facteurs contribuant à la fragilité du pays. Par ailleurs, les conséquences de la crise en Ukraine, les conflits dans la région de l'Afrique centrale, les aléas climatiques et la détérioration des termes de l'échange sont d'autres défis aux conséquences dramatiques. Le PND « *Du relèvement au développement durable et inclusif de la République Centrafricaine* » présente une stratégie pour relever ces défis et sortir le pays de sa fragilité. Le Plan vise une transformation économique structurelle, à travers les axes suivants: (i) Renforcement de la Sécurité, promotion de la Gouvernance et de l'État de droit ; (ii) Accès équitable aux services sociaux de base de qualité et Développement du capital humain de qualité ; (iii) Développement des infrastructures résilientes et durables ; (iv) Accélération de la production et le développement des chaînes de valeurs dans les filières productives pour une croissance économique forte, inclusive et durable ; et (v) Durabilité environnementale et résilience face aux crises et aux effets du changement climatique. Ces axes stratégiques sont parfaitement alignés sur les priorités des agendas internationaux du développement auxquels la RCA a souscrit.

B. Développements Economiques Récents

6. La croissance économique est restée modérée en 2024, après une année 2023 difficile. Le PIB réel a progressé de 1,9 %, après une contraction de 0,1 % l'année précédente. Les coûts d'exploitation élevés, les poches d'insécurité et l'approvisionnement énergétique irrégulier continuent de peser sur l'activité. Les exportations de bois sont restées résilientes, mais les exportations d'or ont diminué en raison de l'insécurité dans les zones minières, malgré des prix mondiaux favorables. Les contraintes budgétaires et les difficultés d'approvisionnement en carburant ont freiné la demande et accru l'incertitude. Les pressions inflationnistes se sont atténuées en 2024, malgré une flambée des prix alimentaires au quatrième trimestre.

7. Les recettes domestiques ont nettement progressé entre 2023 et 2024 passant de 132,5 à 155,5 milliards de FCFA, dépassant l'objectif de 155 milliards de Francs CFA. Cette performance résulte d'une augmentation des recettes provenant des importations de carburants (à 17,8 milliards de Francs CFA), ainsi que de la vente d'une licence d'exploitation du nouveau réseau 4G (10 milliards de Francs CFA), d'un don externe de blé (4,1 milliards de Francs CFA) et des dividendes de la BEAC (3,8 milliards de Francs).

8. En revanche, le déficit budgétaire primaire s'est considérablement détérioré. A fin décembre 2024, il a atteint 83,5 milliards de Francs CFA dépassant la cible de 50 milliards de Francs CFA (base caisse). Cet écart est dû aux reports de dépenses de décembre 2023 à janvier 2024 (7,5 milliards de Francs CFA), à des charges d'investissement exceptionnelles (4,2 milliards de Francs CFA) et à des commissions sur les syndications de dette de marché régional des Titres Publics (environ 6 milliards de Francs CFA). Des dépassements ont également été constatés pour l'acquisition de moyens roulants pour les militaires et d'allocations alimentaires (total de 4 milliards de Francs CFA), les missions à l'étranger (6,7 milliards de Francs CFA) et l'organisation de conférences (2,2 milliards de Francs CFA). Ces dépassements se sont produits dans un contexte d'utilisation de procédures exceptionnelles. L'excédent dans le déficit a fait grimper le financement intérieur net à 90,3 milliards de Francs CFA, dépassant l'objectif ajusté de 57,3 milliards de Francs CFA.

9. Nous reconnaissons la nécessité de renforcer la discipline budgétaire et avons mis en œuvre des mesures correctives qui nous ont permis d'atteindre la plupart des critères de réalisation indicatifs à fin mars 2025. Notre performance budgétaire au cours du premier trimestre nous a permis d'atteindre les critères de réalisation indicatifs de recettes intérieures et de solde budgétaire primaire intérieur. Cette performance résulte d'efforts continus de mobilisation des recettes, y compris celles issues de l'octroi de licences 4G. Elle s'explique également par des mesures délibérées de rationalisation des dépenses, telles que la réduction des déplacements en mission, le renforcement du contrôle des marchés publics, et la maîtrise des dépenses engagées par procédures exceptionnelles.

10. Le durcissement de liquidité sur le marché régional des Titres Publics a impacté notre capacité à lever des financements. Notre gouvernement a dû recourir à des syndications onéreuses sur le marché de la dette de la CEMAC – contrairement aux adjudications – pour atteindre une souscription complète et ainsi couvrir les échéances de 2024 et une partie de celles de 2025. Ces dynamiques ont suivi un resserrement de la liquidité régionale, dans un contexte de besoins de financement accrus et un retard dans les décaissements d'appuis budgétaires de certains donateurs. Pour gérer les échéances jusqu'en 2028, il est essentiel de renforcer la position budgétaire, recourir davantage aux dons et prêts concessionnels extérieurs, d'exécuter la stratégie de dette à moyen terme et de maintenir une communication plus étroite avec les SVT.

11. La position extérieure est cependant restée stable. Le déficit du compte courant (dons compris) s'élevait à 9 % du PIB à la fin de 2024. Cela s'explique par la hausse des coûts de transport des importations de carburant, partiellement compensée par l'augmentation des exportations de diamants et de bois et l'augmentation de l'aide des bailleurs de fonds. En particulier, la position extérieure a bénéficié d'une augmentation de l'aide extérieure, notamment d'un don de 10 millions d'euros de la France en décembre dernier.

C. Perspectives Économiques et Risques

12. Les perspectives macroéconomiques se fondent sur une amélioration de l'approvisionnement énergétique ainsi que de la demande agrégée en année électorale. La

croissance devrait s'accélérer et atteindre 3,0 % en 2025, soutenue en partie par un don de diesel de la Fédération de Russie équivalent à six mois de consommation intérieure. Ce don a renforcé la sécurité énergétique et créé un espace budgétaire qui s'imposait pour faire baisser les prix à la pompe en mai 2025.De plus, le déploiement de la 4G et des services de Mobile money, la levée des sanctions sur les exportations de diamants et l'impulsion des travaux d'infrastructures liés au projet Corridor 13 financé par la Banque Africaine de développement pourraient dynamiser les secteurs des services, des mines et de la construction. L'inflation moyenne devrait se hisser à 4,6 % en 2025, puis converger autour de 3 % à moyen terme. Les conditions de financement régionales resteraient difficiles. Toutefois, les perspectives de croissance à moyen terme restent favorables, soutenues par une sécurité accrue et un approvisionnement en carburant renforcé. Le scénario de base suppose également un accès continu à diverses sources de financement. Si les objectifs budgétaires à moyen terme sont atteints, le déficit primaire domestique pourrait diminuer de 4,9 % du PIB en 2024 à moins de 2 % en 2026. Parallèlement, le déficit du compte courant (y compris les dons) devrait baisser de 9 % à 4 % du PIB sur la même période.

13. Les perspectives macroéconomiques restent cependant exposées à des risques baissiers importants. Ceux-ci incluent des difficultés de refinancement de la dette intérieure, des retards dans l'accès aux financements extérieurs concessionnels supplémentaires en raison du délai dans la mise en œuvre des réformes de gouvernance et de transparence, une résurgence des pénuries de carburant, des dépassements budgétaires avant les élections locales, législatives et présidentielle de cette année, la non préservation des acquis en matière de sécurité ainsi qu'une intensification des risques humanitaires suite au retrait de l'USAID. En revanche, des développements économiques plus favorables pourraient découler d'une accélération de la mise en œuvre des réformes structurelles, de la consolidation de la paix sur toute l'étendue du territoire et d'importants gains en matière de mobilisation des recettes et de contrôle des dépenses publiques.

D. Objectifs et Politiques Économiques et Financières du Programme

POLITIQUE BUDGÉTAIRE A COURT ET A MOYEN-TERME

Politique budgétaire en 2025

14. Nous avons soumis à l'Assemblée Nationale une Loi de Finances Rectificative 2025 conforme aux objectifs du programme FEC *(action préalable)*. La Loi de Finances Rectificative prévoit des recettes domestiques de 186 milliards de Francs CFA et un déficit budgétaire primaire intérieur de 40 milliards de Francs CFA (2,1 % du PIB), en baisse par rapport au déficit de 83,5 milliards de Francs CFA (4,9 % du PIB) enregistré en 2024. Cet ajustement résulte d'une contraction des dépenses primaires de 2,2 points du PIB et d'une augmentation des recettes domestiques de 0,6 points du PIB. En tenant compte des dépenses exceptionnelles de 2024, les dépenses primaires nominales devraient rester globalement inchangées. Les mesures de contrôle des dépenses incluent des réductions significatives des frais de missions et une meilleure quantification des dépenses imprévues. Aussi, nous mettrons l'accent sur la réduction des dépenses exécutées par des procédures dérogatoires, conformément aux dispositions de la circulaire ministérielle publiée en

février dernier. Nous envisageons de proroger les dispositions de cette circulaire afin de s'assurer de l'atteinte des objectifs budgétaires.

15. Nous comptons mettre en œuvre d'importantes mesures d'augmentation des recettes. Celles-ci viseront notamment à (i) garantir la réussite de la campagne pour l'importation de carburant par le fleuve Oubangui(¶27); (ii) accélérer les recouvrements d'impôts dus, surtout envers la Direction Générale des Impôts et des Domaines (DGID) ; (iii) effectuer un contrôle manuel des déclarations fiscales entre les différentes agences fiscales (¶25); (iv) avancer dans la vente de permis forestiers artisanaux; (v) suspendre les exonérations fiscales et douanières pour les entreprises ayant des arriérés fiscaux; (vi) garantir que la consommation de données plus élevée en raison du nouveau réseau 4G soit reflétée dans les recettes de la taxe sur les télécommunications (TIC-TECH) ; et (vii) appliquer la TVA sur le transport des marchandises importées d'autres pays de la CEMAC. Nous nous engageons également à garantir le recouvrement effectif des recettes exceptionnelles anticipées, y compris la vente de licences 4G supplémentaires (0,7 % du PIB, dont 0,4 % a déjà été encaissé).

16. Les conséquences à court terme du retrait de l'USAID semblent plus limitées que prévu. Malgré l'absence de statistiques définitives sur l'ampleur des réductions, les estimations de suspensions définitives tablent sur une fourchette de 11 millions de dollars à 39 millions de dollars (0,4 à 1,3 % du PIB), soit bien moins que les 4 % initialement prévus. Cela s'explique en partie par le fait qu'une part importante des fonds a déjà été décaissée et qu'au moins 17 millions de dollars (0,5 % du PIB) ont fait l'objet de dérogations pour des raisons humanitaires. Toutefois, ces coupes ont considérablement affecté les opérations des donateurs, en particulier dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la logistique. Bien que certains donateurs aient temporairement maintenu leurs activités, l'ampleur des répercussions ne sera véritablement connue que durant les années à venir, en raison des fortes incertitudes qui continuent de peser sur les engagements futurs des États-Unis. En outre, l'impact macroéconomique pourrait être beaucoup plus important si les principaux partenaires financiers de la RCA, tels que la MINUSCA, la Banque Mondiale, et le Fonds Mondial, venaient à être affectés. Il est possible que le gouvernement soit amené à absorber une partie des projets qui pourraient être annulés ou restructurés.

17. La majeure partie du déficit sera financée par le marché régional, et dans une moindre mesure, par des décaissements de partenaires au développement. Ceux-là incluent des opérations de la Banque mondiale et de la BAD (y-compris des décaissements initialement prévus pour la fin de l'année dernière). Nous sommes convaincus que, compte tenu de la politique budgétaire restrictive, toujours sous l'égide du programme FEC, le marché des titres publics régionaux sera en mesure de fournir le montant de financement intérieur brut nécessaire pour financer le budget de l'année. Dans ce contexte, nous continuerons à promouvoir l'allongement des maturités pour lisser, le profil de la dette publique.

Politique fiscale à moyen terme

18. La politique budgétaire à moyen terme sera guidée par les objectifs de recettes domestiques et de viabilité de la dette publique. Notre stratégie à moyen terme se concentrera

sur une augmentation annuelle significative de notre capacité à collecter des recettes domestiques d'environ 1,4 % du PIB entre fin 2024 et fin 2028. Cet effort sera appuyé par la mise en œuvre continue de l'outil eTax et notamment le module de contrôle croisé, ainsi qu'une réforme en profondeur de nos administrations fiscale (DGID) et douanière (DGDDI). Combinée à une meilleure priorisation des dépenses publiques, cette approche permettra de réduire les risques de financement budgétaire, en ramenant le déficit budgétaire primaire intérieur en dessous de 1 % du PIB et le stock de dette publique à près de 45 % du PIB d'ici la fin de 2028 – contre environ 60 % du PIB à fin 2024. Parallèlement, nous continuerons le dialogue avec nos bailleurs de fonds pour débloquer tous les appuis budgétaires, qui demeurent cruciaux pour atténuer les risques de liquidité de l'État et préserver ainsi la viabilité de la dette publique. Ces efforts ont déjà porté des fruits, avec l'approbation récente par la France d'un prêt concessionnel pour un montant de 25 millions d'euros.

POLITIQUE DE GESTION DE LA DETTE PUBLIQUE

19. Les risques de refinancement sont non négligeables à court et moyen terme. En 2024, nous avons levé un peu moins de 155 milliards de Francs CFA sur le marché régional de la dette (y compris décotes), dont environ 10 milliards de Francs CFA ont servi à rattraper les retards de décaissement de la BAD, de la BM et du FMI. La plus grande dépendance aux syndications domestiques a coûté 6 milliards de Francs CFA en 2024 (0,35 % du PIB), ce qui s'est ajouté au déficit primaire. L'accès au marché continuera probablement de se resserrer, en partie en raison d'une détérioration régionale des conditions de liquidité. En conséquence, nous avons dû continuer à recourir aux syndications cette année, ce qui maintiendra le cout de financement élevé. Sans une consolidation fiscale substantielle et un soutien accru des donateurs, les risques de refinancement augmenteront.

20. Nous déplorons l'accumulation d'arriérés extérieurs en 2024. Nous avons enregistré de nouveaux arriérés de 6,2 milliards de Francs CFA en 2024 dont 2,9 milliards ont été payés à date et nous poursuivrons les efforts nécessaires pour l'apurement du reliquat. Une instruction ministérielle a été prise pour rendre le remboursement de la dette, une dépense obligatoire. Pour prévenir de nouveaux arriérés, un comité du Trésor sur la hiérarchisation des dépenses publiques, formé en octobre, a formellement priorisé le service de la dette et prévoit de se réunir chaque semaine pour renforcer le contrôle et limiter les nouveaux arriérés. Nous tirerons aussi parti des recommandations de la mission d'assistance technique du FMI de novembre 2024 pour améliorer la coordination entre la Direction de la Dette et l'Agence Comptable Centrale du Trésor (ACCT). De plus, nous nous engageons à continuer les discussions avec la BAD sur le financement du logiciel de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE), et à aller au-delà en développant un plan crédible pour apurer les arriérés auprès des créanciers multilatéraux. En outre, nous continuons d'œuvrer pour apurer les arriérés externes de longue date dans le cadre de la Facilité Africaine de Soutien Juridique de la BAD.

21. Des actions majeures sont en cours pour renforcer la gestion de la dette publique et ainsi éviter de nouveaux arriérés. En décembre 2023, nous avons établi un cadre pour la coordination et la gestion de la dette publique, conformément aux recommandations du FMI. De

plus, un comité de gestion des finances publiques, présidé par S.E.M. le Président de la République, est opérationnel depuis l'année dernière. Ces structures nous permettront de mieux planifier les opérations d'émission de titres publics, d'optimiser la gestion du service de la dette, et d'améliorer le profil et la comptabilité de la dette publique. Aussi, pour réduire les contraintes de trésorerie qui ont mené à l'accumulation d'arriérés extérieurs, nous avons opérationnalisé le logiciel SIM_Ba à l'ACCT ***(repère structurel pour la troisième revue)***. Dans ce contexte, nous continuons de plaider auprès du FMI pour l'affectation d'un conseiller résident en gestion des finances publiques basé à Bangui.

22. Des efforts sont faits pour adopter une gestion préventive des arriérés intérieurs afin de réduire les risques budgétaires et limiter les effets négatifs sur le secteur privé. Nous envisageons d'initier le recensement de tous les arriérés domestiques et comptons mettre en place un plan afin de faciliter leur apurement, y compris via une titrisation potentielle de ceux qui ont déjà fait l'objet d'un audit. De même, nous avons initié une réflexion sur la stratégie devant mettre un terme à l'accumulation de nouveaux arriérés. La stratégie comprendra à minima : (i) un calendrier détaillé ; (ii) les critères qui seront utilisés pour la liquidation des arriérés afin de minimiser la possibilité de favoritisme et corruption dans la sélection des bénéficiaires ; et (iii) l'amélioration du plan de trésorerie et sa synchronisation avec les comptes consolidés et le plan d'engagement.

23. Le contrôle de la dette intérieure envers les entreprises et établissements publics est un objectif important de notre politique économique. Pour donner suite à l'audit des arriérés de trois entreprises publiques (ENERCA, SODECA et SOCATEL), nous avons élaboré un plan d'apurement de ces arriérés, y-compris ceux datant d'avant 2019. Nous avons apuré la dette envers l'ENERCA en décembre 2023. Nous nous engageons à ce que toute nouvelle dette envers les entreprises publiques soit dûment enregistrée. De plus, nous nous engageons à mettre à jour les plans de paiement des arriérés. Par ailleurs, nous allons veiller à la stricte application des dispositions de la loi n°20/004, qui impose à toute entité publique d'obtenir l'autorisation écrite du Ministre des Finances et du Budget avant toute signature d'accords de prêts.

24. Compte tenu du risque élevé de surendettement, nous allons continuer à favoriser les dons et ne conclure aucun accord de prêt non concessionnel. Le recours aux prêts concessionnels sera assujetti aux limites convenues avec le FMI. Nous continuons de porter l'ambition de la tenue d'une conférence d'investissement avec des fonds et donateurs visant à lever du financement concessionnel, tout en demeurant dans les limites entourant l'accord soutenu par la FEC. Ces ressources seront en partie consacrées au financement d'un ensemble de projets structurants liés à l'agriculture, l'énergie, l'accès à l'eau, les transports, les mines, l'économie numérique et l'environnement et le changement climatique ainsi que les secteurs sociaux. Afin de ne pas augmenter davantage les ratios déjà élevés du service de la dette aux exportations et aux recettes prévues à moyen terme, ces prêts devront avoir de longs délais de grâce et/ou échéanciers de remboursement. Nous consulterons les services du FMI aussitôt que de nouvelles opportunités de financement émergeront.

Réformes Structurelles

Cette section se focalise sur l'état des lieux des réformes structurelles pour améliorer la mobilisation des recettes, le climat des affaires, la protection sociale et environnementale et la transparence budgétaire.

Mobilisation des recettes domestiques

25. Nous entendons renforcer davantage la discipline budgétaire, à travers une collecte accrue des recettes domestiques et une meilleure rationalisation des dépenses, notamment :

- *Une collecte accrue des droits et frais administratifs par les Ministères Départements et Agences (MDAs) et leur transfert au Compte Unique du Trésor (CUT).* Cette réforme a été mise en œuvre avec succès dans le cadre de la seconde revue du programme, avec deux composantes principales: (i) signature en 2023 des arrêtés instituant la mise en place de régies de recettes auprès de 22 MDAs et (ii) transfert systématique des droits et frais administratifs ainsi collectés sur le CUT. La collecte de ces droits et frais administratifs se situa à 2 milliards de francs CFA en 2024 malgré les défis liés aux rétrocessions au profit des départements générateurs. Nous allons promouvoir la rétrocession qui est un facteur motivateur dans le processus de collecte des droits et frais administratifs. Par ailleurs, les mesures suivantes sont envisagées pour consolider les acquis de cette réforme : (i) renforcement de la coopération interministérielle pour harmoniser les processus de collecte et systématiser la rétrocession, (ii) meilleure communication avec le grand public pour sensibiliser sur les avantages de cette réforme, (iii) poursuite de la digitalisation des procédures de collecte, notamment avec la finalisation des accords pour l'usage du protocole USSD pour le paiement mobile de certains droits et frais administratifs, (iv) inclusion d'un critère de performance sur la collecte des droits et frais administratifs dans l'évaluation des performances des Départements ministériels concernés. Avec l'appui de l'Union Européenne (UE), des opérations pilote de paiement mobile ont été récemment lancées avec les ministères de la Justice et de la Sécurité. Ces mesures permettront d'accroitre la collecte des droits et frais administratifs.

- *Des progrès en matière de recouvrements d'impôts et de droits de douanes y compris des arriérés ont été observés.* Ces efforts se focalisent sur : (i) la mise en œuvre de l'arrêté ministériel ordonnant l'utilisation systématique des déclarations électroniques pour les grandes entreprises ; (ii) le recouvrement de tous les arriérés dus par les importateurs et bénéficiaires de marchés publics, et (iii) la reclassification des entreprises autrefois considérées comme moyennes et petites en grandes entreprises après la mission conjointe entre les Impôts, la Douane et le Commerce à Bangui ainsi que la mission d'assistance technique du FMI d'avril 2025. Par ailleurs, nous avons élaboré un plan de recouvrement des arriérés d'impôts à la Direction Générale des Impôts et des Domaines et à la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects. Nous avons lancé la phase de recouvrement à l'amiable en début septembre 2024, et une première phase contentieuse a été amorcée au premier trimestre 2025. Le stock de restes à recouvrer est estimé à environ 8 milliards de Francs CFA, y-compris dans le secteur forestier, des télécommunications, et de la logistique.

- *La sécurisation des recettes douanières à travers la modernisation des procédures de dédouanement*. Le passage de la version SYDONIA++ à SYDONIA World en 2023 est un progrès notable dans la modernisation des procédures douanières, avec notamment une meilleure production de statistiques et une amélioration du contrôle. Cette transition va aussi améliorer l'efficacité de l'administration douanière dans l'identification, et le suivi et le contrôle des transactions frauduleuses. Une bonne partie des transactions commerciales sont enregistrées dans SYDONIA World. Cette application est opérationnelle dans les principaux bureaux des douanes, notamment les bureaux du PK 26 (Terminal 1 et Terminal 2), la Recette de l'Aéroport de Bangui, la Recette de Contrôle Postal, le Service des Engagements et Hydrocarbures, les recettes de Beloko, Gamboula, Berberati, Moungoumba et le Guichet Centrafricain de Transit à Douala (Cameroun).[1] Dans le cadre du plan d'action à moyen terme, nous avons mis en œuvre un programme de formation des douaniers et opérateurs économiques à l'utilisation de l'application au premier semestre 2024. Parallèlement, les bureaux de douane dans les zones pacifiées, tels que Bria, Bambari, Bossangoa, et Bangassou, procéderont au redéploiement des services douaniers sans digitalisation initiale, en vue de leur future informatisation et interconnexion à SYDONIA World. En outre, la mise en service prochaine d'un scanner au port sec, l'implémentation de l'interconnectivité du transit conformément aux normes de la CEMAC, et l'optimisation des procédures de transit, de contrôle des marchandises et de dédouanement à travers les outils comme Webb Fontaine devraient accentuer l'efficacité opérationnelle de l'administration douanière. Par ailleurs, nous avons optimisé le module *Exonérations* de SYDONIA World et rendu effectif son utilisation en : (i) procédant à une catégorisation plus fine des exonérations, (ii) intégrant les listes des biens exonérés, (iii) automatisant le suivi et la validation de cette liste, et (iv) automatisant l'extraction et la divulgation régulière des données sur les exonérations. Un inventaire de toutes les exonérations sera conduit et un rapport mensuel de dépenses fiscales sera publié. Nous nous engageons à améliorer le suivi des exonérations douanières en i) adoptant un arrêté ministériel qui formalise la procédure de numérisation et de suivi de l'apurement des listes de biens admis en exonération pour chaque importateur bénéficiant d'un régime d'exonération et en ii) transmettant, au Ministre des Finances et au Comité chargé des exonérations, un rapport trimestriel détaillant l'apurement desdites listes de biens exonérés pour chaque importateur (***repère structurel pour la cinquième revue***). Aussi, avec l'assistance technique du CNUCED, nous allons développer un plan d'action pour opérationnaliser le module *Contentieux* de SYDONIA World. L'engagement de l'AFRITAC Centre pour soutenir ces réformes douanières témoigne de notre détermination à améliorer la surveillance et la fluidité des corridors, tout en renforçant la régulation et les capacités de notre administration douanière.

[1] Malgré cette bonne couverture, certains bureaux des douanes ne sont pas encore connectés à SYDONIA World.

- *La rationalisation des exonérations fiscales avec l'assistance des PTF, y compris le FMI, la BM et la BAD.* Nous avons prévu des mesures pour contenir les exonérations douanières, permettant ainsi la mobilisation de recettes additionnelles en 2024 et au-delà. Dès 2025, nous nous engageons à rationaliser le processus d'octroi et de suivi des exonérations, notamment en améliorant la coordination entre le Comité en charge des exonérations et les services de la Douane. En outre, nous nous engageons à publier, au plus tard en octobre 2025, la liste des bénéficiaires des exonérations et leur base juridique.

- *Avec l'appui de l'UE, le déploiement progressif du nouveau système informatique (eTax) au sein de la DGID se poursuit, permettant la télédéclaration, le télépaiement, et l'enregistrement en ligne des contribuables.* L'opérationnalisation du module de vérification croisée a été achevée en avril 2024, comme repère structurel de la seconde revue. Ce nouvel outil, étend de façon significative le champ d'accès à l'information fiscale. Par ailleurs, les grandes entreprises ainsi que certaines Organisations Non Gouvernementales (ONG) utilisent désormais le système de télédéclaration, et son utilisation sera progressivement étendue aux entreprises de taille moyenne. Toutefois, des enjeux techniques liés à la connectivité à internet et à l'appropriation du nouvel outil par les entreprises persistent, nécessitant des investissements et un effort de communication auprès du secteur privé. Nous nous engageons à rendre effectif l'usage de la plateforme eTax par l'ensemble des gros contribuables pour le paiement en ligne de leurs impôts et taxes d'ici la fin du troisième trimestre 2025 (***repère structurel pour la cinquième revue***).

- Les télédéclarations sont déjà obligatoires pour les grandes entreprises, avec un taux de couverture de 94,3%. Les tests de l'effectivité des télépaiements ont été réalisés avec succès avec les quatre banques au premier trimestre 2025. Dès lors, nous comptons rendre aussi obligatoire les télépaiements pour les grandes entreprises. Nous avons mis en place un comité de pilotage chargé du déploiement d'eTax. Ce comité travaille aussi pour résoudre les difficultés techniques restantes comme le manque de salle appropriée pour les services de téléprocédures, l'absence d'un groupe électrogène capable de supporter les coupures d'électricité de longue durée, l'insuffisance des ordinateurs dans les services de la DGID, le manque d'assistance aux contribuables en cas de besoin et l'absence de transfert de compétences et d'accompagnement.

- *L'implémentation des dispositions de l'article 344 du code des impôts, qui prévoit une pénalité pour les contribuables qui importent des marchandises sans figurer sur la liste des entreprises réputées actives et connues de l'administration fiscale a été renforcée.* Pour optimiser l'application de la pénalité, la DGID maintiendra et partagera avec la DGDDI, mensuellement, la liste des importateurs actifs connus sur lesquels la pénalité ne doit pas être appliquée. Parallèlement, avec l'assistance technique du FMI, nous avons élaboré l'arrêté définissant clairement les critères minimaux pour qu'un contribuable soit considéré comme actif et reconnu par l'administration fiscale (***repère structurel pour la troisième revue***). Cet arrêté dispense les contribuables concernés du paiement de cette pénalité, contribuant ainsi à prévenir toute tentative de contournement de cette mesure.

- *Nous avons pris des mesures décisives pour renforcer le respect des obligations fiscales et les mécanismes de contrôle.* Un comité spécial a été créé en juillet 2024 pour rapprocher les données des banques, des douanes et du ministère du Commerce, avec pour mandat de suivre, de contrôler et de sanctionner les opérations d'importation non conformes. En nous appuyant sur les recommandations d'une mission d'assistance technique du département des finances publiques du FMI en avril 2022, nous avons constaté que près de 95 % des opérations d'importation en douane n'étaient pas conformes en 2024, en raison de déclarations d'importation manquantes, de l'absence de domiciliation appropriée ou d'une évaluation frauduleuse. Un audit préliminaire de 27 gros contribuables, axé sur les activités d'importation au premier semestre 2024, a abouti à des pénalités de 1,3 milliard de francs CFA, et l'utilisation plus systématique des données disponibles devrait permettre d'obtenir d'autres recouvrements. Afin de soutenir ces efforts, nous avons sollicité une mission d'assistance technique de suivi du département des finances publiques du FMI en avril 2025 pour faciliter les vérifications croisées manuelles entre les données des régies des finances publiques et les informations provenant des ministères (marchés publics, par exemple) et d'autres entités tierces, dans le but de détecter les déclarations fiscales suspectes et de renforcer encore le respect des obligations fiscales en RCA. Nous nous sommes engagés à mettre à jour notre programme appuyé par la FEC en adoptant une approche par séquencée définie par le plan d'action découlant des résultats de la mission, comme présenté au tableau 2 et dans le protocole d'accord technique (PAT). Premièrement, nous avons i) amendé le Code général des impôts et le Livre des procédures fiscales afin de renforcer le régime de quitus fiscal, suivant les recommandations du FMI ***(action préalable)***; ii) mis à jour les obligations de déclaration fiscale applicables aux banques commerciales et renforcer les sanctions en cas de non-conformité, et iii) rendre obligatoire la présentation d'un quitus fiscal valide pour tous les transferts de fonds hors CEMAC. Deuxièmement, nous nous sommes engagés à :

    - Soumettre au Comité en charge du suivi des finances publiques présidé par le Président de la République un rapport d'étape sur la mise en œuvre du plan d'action issu de la mission d'assistance technique du FMI d'avril 2025 relatif au croisement manuel des données fiscales pour l'exercice 2023. Le rapport devra présenter les résultats obtenus sur cinq axes, à partir de la population de contribuables identifiée lors de l'exercice de croisement manuel : (i) identification et localisation des contribuables, (ii) reclassement dans les segments fiscaux appropriés, (iii) contrôles réalisés, (iv) notifications des montants dus, et (v) recouvrements effectués. Le rapport devra confirmer qu'au moins 50 % des contrôles prévus ont été réalisés, 75 % des contribuables contrôlés ont été notifiés, 25 % des montants notifiés ont été recouvrés, et que l'ensemble des contribuables identifiés ont été reclassés dans les segments fiscaux appropriés ***(repère structurel pour la cinquième revue)*** ;

    - Répliquer l'exercice de croisement manuel des données fiscales pour l'exercice 2024 en utilisant la méthodologie élaborée avec l'assistance technique du FMI et transmettre au

FMI les tableaux synthétiques des anomalies détectées ***(repère structurel pour la cinquième revue)***;

- Soumettre au Comité en charge du suivi des finances publiques présidé par le Président de la République le rapport final sur la mise en œuvre du plan d'action issu de la mission d'assistance technique du FMI d'avril 2025 relatif au croisement manuel des données fiscales pour l'exercice 2023. Le rapport devra présenter les résultats obtenus sur cinq axes, à partir de la population de contribuables identifiée lors de l'exercice de croisement manuel : (i) identification et localisation des contribuables, (ii) reclassement dans les segments fiscaux appropriés, (iii) contrôles réalisés, (iv) notifications des montants dus, et (v) recouvrements effectués. Le rapport devra confirmer qu'au moins 90 % des contribuables identifiés ont fait l'objet d'un contrôle, 95 % des contribuables contrôlés ont été notifiés, 80 % des montants notifiés ont été recouvrés, et que l'ensemble des contribuables identifiés ont été reclassés dans les segments fiscaux appropriés ***(repère structurel pour la sixième revue)***; et

- Soumettre au Comité en charge du suivi des finances publiques présidé par le Président de la République un rapport d'étape sur la mise en œuvre du plan d'action issu du croisement manuel des données fiscales pour l'exercice 2024. Le rapport devra présenter les résultats obtenus sur cinq axes, à partir de la population de contribuables identifiée lors de l'exercice de croisement manuel : (i) identification et localisation des contribuables, (ii) reclassement dans les segments fiscaux appropriés, (iii) contrôles réalisés, (iv) notifications des montants dus, et (v) recouvrements effectués. Le rapport devra confirmer qu'au moins 70 % des contrôles prévus ont été réalisés, 75 % des contribuables identifiés ont été notifiés, 60 % des montants évalués ont été recouvrés, et que l'ensemble des contribuables identifiés ont été reclassés dans les segments fiscaux appropriés **(repère structurel pour la sixième revue)**.

- *L'encadrement des recettes provenant de l'activité sylvicole s'est intensifié.* Nous avons développé des permis semi-industriels pour les opérateurs de moyenne taille et établit un comité responsable pour la taxation des activités sylvicoles artisanales. Les recettes attendues pour l'année 2025 se chiffrent à 1 milliard de Francs CFA.

- *L'opérationnalisation de l'application SIM_Ba à l'*Agence Comptable Centrale du Trésor (*ACCT) et son extension à d'autres ministères sectoriels se poursuivent.* L'utilisation de l'application est effective à l'ACCT après (i) la fourniture du matériel informatique nécessaire et (ii) la formation des agents en charge de la fonction comptable aux aspects techniques et réglementaires de ce logiciel ***(repère structurel pour la troisième revue)***. Les mesures nécessaires sont également prises pour opérationnaliser SIM_Ba dans d'autres ministères sectoriels tels que la sécurité et la justice. Nous travaillons aussi à renforcer la contribution de SIM_Ba à l'exécution des dépenses, à travers une meilleure gestion des procédures dérogatoires. Une circulaire ministérielle sera ainsi publiée pour: (i) préciser et limiter le champ éligible aux procédures dérogatoires d'exécution des

dépenses ; (ii) fixer un plafond de ces dépenses pour chaque catégorie de dépenses éligibles ; et (iii) imposer leur régularisation accélérée (non seulement en termes d'engagement mais aussi en termes de production de factures certifiées définitives) ainsi que l'utilisation de SIM_Ba pour leur traitement.

- *Une meilleure rationalisation des dépenses exécutées par procédures dérogatoires*. Ces dépenses sont constituées d'allocations urgentes et souvent imprévues pour couvrir des frais de mission, de transfert et des évacuations sanitaires. Vu leur rôle dans les dépassements budgétaires de 2024, nous sommes résolument engagés à revoir à la baisse ces dépenses exécutées par procédures dérogatoires. En janvier 2025, nous avons commencé par un arrêté de la Primature pour limiter les dépenses non-prioritaires, notamment les missions officielles. Nous avons fait des avancées remarquables dans la régularisation des dépenses payées par OPB/OPT, avec seulement environ 6 milliards de Francs CFA de restes à régulariser pour l'exercice 2024. Cependant, certaines des imputations provisoires de 2021, 2022 et 2023 restent à être régularisées. Avec l'assistance technique du FMI, nous procèderons à l'apurement de la balance de 2021. Par ailleurs, nous nous engageons à régulariser toutes les dépenses payées par OPB/OPT au cours de l'exercice 2023 (***repère structurel pour la cinquième revue***).

- *Amélioration continue de l'intégrité et de la transparence financière*. Dans le cadre de la seconde revue, nous avons adopté un plan institutionnel détaillé pour renforcer le travail opérationnel de l'Agence Nationale d'Investigation Financière (ANIF). Nous restons déterminés à poursuivre ces efforts à travers la mise en œuvre progressive des mesures arrêtées dans ce plan grâce à une allocation dans le budget de l'Etat pour l'année 2025 et à des appels au soutien des donateurs.

Réformer le marché du carburant

26. L'implémentation du plan d'action pour le marché du carburant a connu des avancées significatives. En l'occurrence, nous avons (i) libéralisé le marché du Jet international, (ii) adopté formellement une approche prospective pour la détermination des structures de prix, couplée à un réaménagement des lignes des structures de prix permettant d'apprécier la dynamique des marges et coûts d'importation par rapport au cours internationaux du brut, (iii) établi une structure des prix pour les importateurs ne stockant pas à la SOCASP, ainsi qu'une structure unique par voie de transport (route/fleuve) pour tous les marketeurs, au plus tard le 25 du mois M-1 pour le mois M, et (iv) réaménagé les modalités de liquidation de certains éléments de parafiscalité.

27. Toutefois, de nombreux défis demeurent, appelant à un engagement fort du gouvernement et des acteurs du marché des carburants :

- **Transparence des coûts**. La complexité de la structure actuelle des coûts d'importation a compliqué les négociations avec l'importateur en situation de monopole, affectant la mise en œuvre des réformes de la structure des prix établies à l'issue de la deuxième revue, l'achèvement du repère structurel continu ***(date d'observation proposée d'être reportée au 25 novembre 2025)***, et la mise en place d'un mécanisme automatique de prix à la pompe ***(repère structurel***

pour la quatrième revue, dont le report est proposé pour la sixième revue). Face à ces difficultés, un audit des coûts et des marges a été convenu comme ***repère structurel pour la troisième revue***. Compte tenu de nos contraintes budgétaires, le soutien des donateurs a été sollicité pour financer cet audit, ce qui a entraîné des retards. Néanmoins, nous avons réussi à obtenir le financement du PNUD, qui s'est engagé à nous accompagner dans la conduite de cet audit. Les termes de référence de l'audit ont été revus avec l'appui des services du FMI et ***son achèvement est proposé à être reporté à la cinquième revue (repère structurel)***.

- **Respect des engagements concernant l'importateur privé exclusif**. L'importateur privé exclusif a initié la création d'une filiale conformément au droit centrafricain et prend des mesures pour régulariser ses obligations fiscales pour 2024, notamment grâce au cadre de coopération fiscale de la CEMAC, qui facilite le recouvrement des impôts auprès des contribuables de la CEMAC opérant en RCA. Par ailleurs, nous œuvrons activement pour que Neptune Oil transmette efficacement les informations réglementaires requises et respecte son engagement de s'approvisionner à 80 % par voie fluviale.

- **Amélioration de l'approvisionnement en carburant**. Malgré l'augmentation des importations de carburant en 2024, le secteur continue de fonctionner en deçà de son potentiel, après avoir connu l'échec d'une campagne fluviale pour la troisième année consécutive. Face à ce constat, nous nous concentrons sur l'optimisation de l'approvisionnement en carburant par le fleuve Oubangui. Afin d'améliorer la coordination de la préparation et de la logistique des importations de carburant fluvial, nous réactiverons le comité de planification de l'approvisionnement. De plus, grâce à un don de 30 000 tonnes métriques de carburant accordée par la Russie, nous nous engageons à mettre en place un système d'importation renouvelable visant à renforcer la sécurité énergétique de la RCA. Le produit de la vente intérieure de ce don en nature a servi à capitaliser une entreprise publique chargée d'importer du carburant principalement par la voie fluviale, plus efficace. Cette initiative souligne notre engagement ferme à garantir le succès des campagnes fluviales, avec au moins deux acteurs clés désormais impliqués dans l'importation de carburant par le fleuve Oubangui. Nous nous engageons à maintenir la transparence et à tenir le FMI informé de l'évolution du secteur des carburants.

28. Nous nous engageons également à travailler en étroite collaboration avec le FMI dans le processus de révision de la loi encadrant l'activité de secteur pétrolier aval en République Centrafricaine. Un travail préliminaire a été entamé sous l'égide du ministère en charge de l'énergie et le draft de la Loi révisée a été transmis aux équipes du FMI pour observations. Par la suite, le Ministère en charge de l'Energie a organisé, du 09 au 10 mai 2025 à Liton (PK 22, route de Damara) un Atelier de validation du projet de Loi révisée portant réorganisation du sous-secteur pétrolier aval en République Centrafricaine. Le projet de Loi révisé issu de cet Atelier sera également transmis aux services du FMI pour commentaires. Ensuite, nous soumettrons au Parlement ce projet de Loi révisée sur le secteur des carburants, en ayant pris en compte les commentaires du FMI (***repère structurel pour la sixième revue***). Une fois adoptée, cette nouvelle loi ouvrira la voie à la relecture du Décret portant structure des prix des produits pétroliers en République Centrafricaine.

29. Dans l'optique d'optimiser l'approvisionnement en carburant de la RCA, nous œuvrons à diversifier les pays partenaires à l'importation et à améliorer l'efficience des canaux d'importation actuels. Nous œuvrons activement à l'ouverture de nouvelles routes d'importations en supplément de celles existantes entre le Cameroun et la République Démocratique du Congo. En parallèle, nous avons entamé des négociations de haut niveau avec les pays partenaires, notamment le Cameroun, pour un réexamen des coûts d'importation de carburant en Centrafrique.

30. Outre les réformes en cours, des investissements importants sont nécessaires pour améliorer le secteur pétrolier aval en RCA. L'amélioration des infrastructures routières et fluviales sont nécessaires pour réduire structurellement les coûts d'importation. En outre, les faibles capacités de stockage et de dépotages inhibent la capacité du pays à endiguer durablement des pénuries. Enfin, il est nécessaire d'accroître le réseau de stations-services en province afin d'assurer un approvisionnement régulier, formel et sécurisé à l'ensemble des populations du pays. Compte-tenu de l'étroitesse des ressources budgétaires de l'Etat Centrafricain, l'appui des partenaires au développement sera fondamental pour durablement relever ces défis qui affectent le secteur des hydrocarbures en RCA.

Renforcement dans la gestion des finances publiques et de la gouvernance

31. Dans le cadre des discussions avec les bailleurs sur les appuis budgétaires, nous maintenons notre engagement à améliorer la transparence budgétaire :

- Pour garantir la transparence dans la gestion des fonds reçus de nos partenaires au développement et leur utilisation appropriée, nous nous engageons à maintenir l'utilisation du compte séquestre ouvert à la BEAC. Ce compte servira à recevoir les décaissements du FMI – après de la déduction des remboursements au Fonds et des rachats de titres publiques au besoin–, afin de compléter le financement de l'opération de la Banque Mondiale pour soutenir certaines dépenses budgétaires dans des secteurs essentiels à la prestation de services publics.

- Nous allons actualiser le plan stratégique de réformes de gestion des finances publiques (PS-RGFP) d'ici à juin 2025 avec l'appui de l'Union Européenne afin de prendre en compte les conclusions du rapport PEFA (Public Expenditure and Financial Accountability) pour les années 2019-2021.

- Les rapports d'exécution budgétaires sont régulièrement mis en ligne dans les délais. De même, les avis d'attribution des marchés publics conclus au-dessus du seuil de 10 millions de Francs CFA sont de nouveau publiés régulièrement et les numéros d'identification unique (NIU) des bénéficiaires sont communiqués conformément à notre engagement au terme de la seconde revue du programme FEC.

32. Les efforts sont en cours pour finaliser l'accord entre la BEAC et le Trésor relatif à la gestion du Compte Unique du Trésor (CUT). La signature de cet accord interviendra après le travail d'harmonisation des conventions par la Banque Centrale. Cette initiative s'inscrit dans une démarche continue de centralisation et de traçabilité des recettes budgétaires.

33. Nous avons réalisé des progrès significatifs dans la promotion de la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption :

- Le Conseil des Ministres a adopté le règlement portant application des dispositions de la loi anti-corruption relatives à la déclaration de patrimoine (***repère structure pour la troisième revue***).

- En outre une série de textes élaborés avec le concours de la Banque Africaine de Développement a été adoptée en vue d'implémenter les pôles de lutte anti-corruption, le régime juridique des cadeaux et avantages et le cadre de recouvrement des avoirs illicites.

34. Maîtrise des risques liés à la loi sur la tokénisation des ressources naturelles. L'analyse de risques budgétaires liés au projet Sango a été moins dynamique que prévue, ce qui nous a amené à ne pas atteindre le ***repère structurel*** associé pour la ***troisième revue***. Cela étant, nous sollicitons reporter la conclusion de l'analyse pour la ***sixième revue***.

35. Les efforts d'amélioration du climat des affaires se poursuivent sur plusieurs fronts :

- La promulgation le 21 Août 2024 du nouveau Code Minier, élaboré avec le concours de la Banque Mondiale, offre l'opportunité d'assainir le secteur, d'attirer davantage d'investisseurs et d'accroître les recettes publiques. Le gouvernement souhaite associer tous ses partenaires à l'élaboration des textes d'application dudit code.

- Avec l'appui de la Banque Mondiale et de la FAO, les travaux relatifs au nouveau Code forestier ont connu une avancée significative. Les piliers stratégiques figurant dans la mouture provisoire du nouveau Code forestier sont i) la transformation industrielle, ii) l'encadrement des crédits carbone, iii) l'optimisation de la valorisation et de la distribution des superficies, l'élargissement de l'assiette fiscale et la révision du cade d'octroi des permis semi-industriels. Le plan de travail global d'adoption du code envisage une transmission à l'Assemblée Nationale pour le quatrième trimestre 2025.

- Avec l'appui de la Banque Mondiale, nous conduisons un projet d'amélioration de la compétitivité des entreprises visant à terme 5000 jeunes entrepreneurs et ambitionnant d'opérationnaliser le fonds national de garanties et d'investissement (FNGI) pour les TPE et PME afin de faciliter leur accès aux financements bancaires.

- Par ailleurs, plusieurs textes structurants sont en cours d'élaboration pour faciliter le climat des affaires, en l'occurrence le code du commerce révisé, la loi sur les partenariats publics privés ainsi que le nouveau code du travail.

36. Les dépenses sociales restent une priorité du gouvernement centrafricain, malgré l'étroitesse de l'espace budgétaire. En dépit d'un contexte difficile, les dépenses sociales ont atteint 12,6 milliards de Francs CFA à fin décembre 2024, soit 21 % au-dessus de la performance de 2023, mais toujours en dessous de l'objectif indicatif de 22 milliards de Francs CFA fixé dans le cadre de l'accord soutenu par la FEC. Nous reconnaissons que l'objectif indicatif pour cette année demeure

inchangé à 22 milliards de Francs CFA, et que son atteinte est cruciale pour renforcer l'engagement du gouvernement à l'endroit des populations les plus vulnérables.

37. Nous sommes engagés à poursuivre nos efforts pour la protection de l'environnement National et tout particulièrement assurer la résilience de nos populations face aux chocs climatiques. Face aux effets du changement climatique tel que le réchauffement global de la planète, le dérèglement saisonnier, les phénomènes de pollution, la déforestation et la dégradation des forêts, les catastrophes (inondations, feux de brousse etc…), la perte de la diversité biologique, la dégradation des terres ainsi que le phénomène de la Sécheresse, le Gouvernement entend intensifier les réformes pour garantir un équilibre écologique dans lequel les activités économiques garantissent la durabilité de nos ressources naturelles. Les priorités de ces réformes incluent la mobilisation autour de l'Agenda 2030 des Objectifs de Développement Durable (ODD), la Contribution Déterminée au niveau National (CDN), le Plan National d'Adaptation ainsi que leurs arrimages au pilier 5 du Plan National de Développement 2024-2028 (PND).

38. Le gouvernement reste engagé à travailler avec ses partenaires techniques et financiers afin de pérenniser les reformes environnementales. Avec l'appui de la Banque Mondiale et d'autres partenaires, nous avons publié cette année le Rapport National sur le Climat et le Développement (RNCD, CCDR étant l'acronyme anglais) le Rapport Biennal de Transparence pour la mise en œuvre des activités climatiques de Développement qui est un tremplin pour réaffirmer nos priorités en matière de reformes climatiques. Nous avons aussi initié une étude sur la Comptabilisation du Capital Naturel et le Financement Climatique (CCN) dans les forêts du Bassin du Congo, visant à évaluer la valeur des ressources forestières et leur impact sur les recettes domestiques. Par ailleurs, nous recherchons une assistance technique pour développer un Marché Carbone National, et renforcer sa capacité à mobiliser des fonds via des mécanismes financiers internationaux. Dans le futur, nous comptons demander une mission d'assistance technique du Département des Finances Publiques du FMI afin de conduire une Évaluation de la Gestion des Investissements Publics axée sur les Changements Climatiques (C-EGIP, C-PIMA étant l'acronyme anglais). Sur la base de ces deux outils, le RNCD et le C-PIMA, nous allons identifier des mesures pour appuyer une requête au titre de la Facilité pour la Résilience et la Durabilité (FRD) afin de soutenir davantage nos efforts de lutte contre les changements climatiques.

39. Avec l'appui des partenaires au développement, nous poursuivons notre train de mesures pour améliorer la gouvernance et la production statistique :

- **Production d'indicateurs d'activité économique infra-annuelle.** Avec l'appui de l'assistance technique du FMI, nous développons un indicateur mensuel de croissance économique (IMCE). Cet indicateur nous permettra d'apprécier plus finement l'évolution de la conjoncture macroéconomique et de produire, à terme, un PIB trimestriel. La première publication a été mise en ligne sur le site de l'ICASEES en septembre 2024.

- **Révision des comptes nationaux.** Avec l'assistance technique du FMI et l'appui de la Banque Mondiale, nous sommes engagés à produire des comptes nationaux 2020 et 2021 et à amorcer une rétropolation des comptes nationaux suivant le SN 2008.

- **Amélioration des statistiques des finances publiques :** Une mission d'assistance technique du FMI, conduite en septembre 2024, a contribué à renforcer la qualité des statistiques des finances publiques. Nous avons pu ainsi minimiser les écarts statistiques en examinant les données primaires et en assurant la cohérence des opérations avec les données de financement, notamment les dépôts du Trésor. La mission a également contribué à l'intégration des flux de la dette et à l'automatisation de la base de données de la dette au sein des services compétents du Ministère des Finances.

- **Engagement dans la dissémination des données :** Les travaux d'élaboration de la page nationale de données de synthèse (NSDP), un portail de données permettant de publier des catégories de données compilées par divers organismes fournisseurs de données, ont été amorcés. Le département des Statistiques du FMI et l'ICASEES finalisent le formatage des données et métadonnées préalables à la conduite d'une mission d'assistance technique du FMI en 2025.

  Recensements. Dans le cadre du projet HISWACA financé par la Banque Mondiale, nous envisageons de conduire un recensement général de la population et des habitations ainsi qu'un recensement agricole en 2025.

E. Renforcement des Capacités

40. L'assistance technique et la formation fournies par le FMI et autres partenaires seront essentielles pour renforcer notre capacité institutionnelle et assurer le succès de la mise en œuvre des réformes structurelles. Le renforcement de nos capacités techniques et opérationnelles dans la mise en œuvre des reformes se poursuit avec l'appui du FMI, de la Banque Mondiale, de l'Union Européenne, de la BAD ainsi que d'autres partenaires au développement. Nos priorités en matière d'assistance technique sont principalement : (i) l'amélioration des recettes intérieures ; (ii) le renforcement de la gestion des dépenses publiques, l'amélioration de la gouvernance budgétaire et des mécanismes anti-corruption ; (iii) le développement de la programmation macroéconomique ; (iv) la gestion de la dette ; (v) le développement des outils de prévision d'inflation ; (vi) l'amélioration de la qualité des comptes nationaux ainsi que des statistiques fiscales, monétaires, et du secteur extérieur ; (vii) la gestion des approvisionnements en carburant et les risques juridiques ; (viii) la mise à jour du système de passation des marchés publics ; et (ix) le renforcement des capacités pour le développement du marché de crédit de carbone et des acteurs de mise en œuvre de la politique de résilience des populations face aux changements climatiques.

41. Nous continuons de solliciter l'appui de Conseillers Résidents, notamment en Gestion des Finances Publiques et en Douanes, entièrement dédiés à la République Centrafricaine et basés à Bangui. La mise à disposition de ces conseillers nous fournirait un appui crucial dans le suivi rapproché des réformes et un soutien pratique en ligne avec la stratégie du Fonds pour les pays fragiles ou touchés par un conflit, sous réserve que le financement soit trouvé. La prolongation récente d'une année du mandat du conseiller en gestion des finances publiques, combinée à sa relocalisation à Bangui et au partage plus équilibrée de son temps entre la RCA et la République du Congo constituent des avancées majeures. Cependant, un Conseiller Résident à temps plein, exclusivement dédié à notre pays, serait plus utile pour le renforcement des capacités locales et l'achèvement des réformes structurelles en cours. En outre, l'appui d'un conseiller résident en administration douanière, que nous avons sollicité de façon officielle il y a trois ans, reste toujours aussi urgent. L'assistance fournie par AFRITAC Centre continuera d'être accueillie comme un complément au conseiller résident.

F. Suivi du Programme

42. Le suivi du programme continuera à être effectué à l'aide de critères de réalisation quantitatifs, des critères de réalisation indicatifs et des repères structurels tels que définis dans le Protocole d'Accord Technique. Des critères de réalisation quantitatifs ont été fixés pour fin décembre 2025 (sixième revue). Des objectifs indicatifs ont été fixés pour fin septembre 2025 (Tableau 1). Des repères structurels ont été mis en place jusqu'en avril 2026 (Tableau 2). La sixième revue du programme FEC aura lieu le 30 avril 2026 ; ou au-delà. Nous continuerons de fournir aux services du FMI les données et informations statistiques identifiées dans le protocole d'accord technique ci-joint, ainsi que toute autre information que le Fonds jugera nécessaire ou que les services du FMI pourraient demander à des fins de suivi.

Tableau 1. République Centrafricaine : Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs proposés, 2024–25

(En milliards de francs CFA, cumulé depuis le début d'année sauf mention contraire)

	Fin-Mars 2024				Fin-Juin 2024			Fin-Septembre 2024				Fin-Decembre 2024				Fin-Mars 2025				Fin-Juin 2025	Fin-Septembre 2025	Fin-Decembre 2025
	Critères de realisation indicatifs	Critères de realisation indicatifs ajustés[6]	Réalisation	Observation	Critères de realisation quantitatifs	Réalisation	Observation	Critères de realisation indicatifs	Critères de realisation indicatifs ajustés[7]	Réalisation	Observation	Critères de realisation quantitatifs	Critères de realisation quantitatifs ajustés[8]	Réalisation	Observation	Critères de realisation indicatifs	Critères de realisation indicatifs ajustés[8]	Réalisation	Observation	Critères de realisation quantitatifs	Critères de realisation indicatifs (Proposés)	Critères de realisation quantitatifs (Proposés)
Criteres de realisation quantitatifs																						
Financement intérieur net de l'Etat (plafond, total cumulé de l'année)	18,0	12,0	25,3	Non atteint	30,0	47,7	Non atteint	40,0	38,4	69,2	Non atteint	55,0	57,3	90,3	Non atteint	15,0	6,3	12,6	Non atteint	17,0	18,0	20,0
Recettes intérieures de l'Etat (plancher, total cumulé pour l'année)[1]	34,0	--	40,7	Atteint	75,0	79,9	Atteint	115,0	--	112,1	Non atteint	155,0	--	155,5	Atteint	39,0	--	45,1	Atteint	80,0	125,0	180,0
Solde budgétaire primaire intérieur (plancher, total cumulé pour l'année)[2]	-13,0	--	-26,7	Non atteint	-22,0	-44,5	Non atteint	-33,0	--	-67,9	Non atteint	-50,0	--	-83,5	Non atteint	-10,0	--	-9,8	Atteint	-17,0	-30,0	-40,0
Criteres de realisation continus																						
Nouvelles dettes extérieures non concessionnelles contractées ou garanties par l'Etat (plafond, cumulé) [3,4]	0,0	--	0,0	Atteint	0,0	0,0	Atteint	0,0	--	0,0	Atteint	0,0	--	0,0	Atteint	0,0	--	0,0	Atteint	0,0	0,0	0,0
Déboursement de dettes extérieures non concessionnelles (plafond, cumulé)[3,4]	0,0	--	0,0	Atteint	0,0	0,0	Atteint	0,0	--	0,0	Atteint	0,0	--	0,0	Atteint	0,0	--	0,0	Atteint	0,0	0,0	0,0
Non-accumulation de nouveaux arriérés extérieurs par l'Etat (plafond, cumulé)[3,4]	0,0	--	1,2	Non atteint	0,0	3,0	Non atteint	0,0	--	4,4	Non atteint	0,0	--	6,2	Non atteint	0,0	--	1,6	Non atteint	0,0	0,0	0,0
Objectifs indicatifs																						
Dépenses sociales (plancher, total cumulé pour l'année)[5]	4,0	--	3,2	Non atteint	8,0	7,1	Non atteint	17,0	--	10,3	Non atteint	22,0	--	12,6	Non atteint	4,0	--	3,6	Non atteint	8,0	17,0	22,0
Dépenses faisant l'objet de procédures exceptionnelles (plafond, total cumulé pour l'année)	2,0	--	11,1	Non atteint	5,0	18,6	Non atteint	7,0	--	28,3	Non atteint	8,0	--	34,1	Non atteint	2,0	--	3,1	Non atteint	5,0	7,0	8,0
Nouvelle dette extérieure concessionnelle contractée ou garantie par l'Etat (plafond, total cumulé pour l'année)	20,0	--	0,0	Atteint	20,0	0,0	Atteint	20,0	--	0,0	Atteint	20,0	--	0,0	Atteint	20,0	--	0,0	Atteint	20,0	20,0	20,0
Pour mémoire :																						
Appui budgétaire	0,0	--	6,0		6,0	6,0		12,3	--	13,9		23,4	--	21,1		0,0	--	8,7		15,0	15,0	26,6
Recettes de privatisation	0,0	--	0,7		0,0	0,7		0,0	--	0,7		0,0	--	0,7		0,0	--	0,0		0,0	0,0	0,0

Sources : autorités Centrafricaines ; estimations des services du FMI.

[1] Recettes intérieures à l'exclusion des dons extérieurs et des recettes provenant du désengagement de l'État.
[2] Le solde budgétaire primaire intérieur est défini comme la différence entre les recettes intérieures de l'État et les dépenses totales de l'État, nettes des charges d'intérêts et dépenses en capital financées sur ressources extérieures.
[3] Ces objectifs feront l'objet d'un suivi permanent. Pour 2023, la mesure commence désormais le 1er mai afin d'être cohérente avec l'approbation du programme au lieu du 1er janvier comme dans les publications précédentes. À partir de 2024, les mesures commenceront le 1er janvier.
[4] Contractée ou garantie par l'État.
[5] Les dépenses sociales sont définies comme les dépenses hors salaires dans les secteurs de l'éducation primaire et secondaire, la santé, l'action sociale, l'eau et l'assainissement, la microfinance, l'agriculture, et le développement rural.
[6] La cible sur le financement intérieur net pour mars 2024 a été diminuée pour refléter le décaissement de la BAD en janvier 2024.
[7] La cible sur le financement intérieur net pour septembre 2024 a été diminuée pour refléter le décaissement de la BAD en janvier 2024, en conjonction avec les décaissements d'une partie des appuis de la Banque mondiale.
[8] La cible sur le financement intérieur net pour décembre 2024 a été augmentée pour refléter le délai dans les décaissements totaux de la Banque Mondiale et de la BAD.

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL 89

Tableau 1a. République Centrafricaine : Critères de réalisation continus standard dans le cadre de l'accord soutenu par la FEC

- Ne pas imposer de nouvelles restrictions ni intensifier celles qui existent déjà sur les paiements ou les transferts afférents aux transactions internationales courantes,
- Ne pas instaurer de nouvelles pratiques de changes multiples ni étoffer celles qui existent déjà,
- Ne pas conclure d'accords bilatéraux de paiements qui ne seraient pas conformes aux statuts du FMI (article III), et
- Ne pas imposer de nouvelles restrictions ni intensifier celles qui existent déjà sur les importations aux fins d'équilibrer la balance des paiements.

Tableau 2a. République Centrafricaine : Repères structurels

Objectifs du programme	Rèperes structurels (RS)	Fondement macroéconomique	Calendrier	Statut
Administration des recettes	Publier un décret définissant les critères minimums pour être reconnu comme contribuable par l'administration fiscale.	Améliorer la collecte des revenus domestiques	RS **troisième** revue (Octobre 2024)	Atteint
Efficience du marché des carburants	A partir du 25 juillet 2024, publier sur les sites web des ministères de l'énergie ou des finances de nouvelles structures de prix des carburants le 25 de chaque mois pour être appliquées aux transactions du mois suivant. Les nouvelles structures de prix des carburants seront cohérentes avec le plan d'action sur les carburants et basées sur des prix de référence internationaux prédéfinis, augmentés des taxes et quasi-taxes prévues par la réglementation en vigueur, des marges, des coûts de transport et d'une prime à l'importation. Cette action continue devrait se traduire de manière transparente par des modifications au décret présidentiel n° 18.295, qui régit les prix des importations de carburant.	Améliorer la transparence et l'efficience du marché des carburants	RS continu, monitoré dès le **25 juillet 2024**	Non atteint
	Adopter un mécanisme d'ajustement trimestriel des prix à la pompe, par le biais d'un décret ministériel signé par les ministres des finances et de l'énergie, avec un corridor permettant aux prix à la pompe de fluctuer en fonction des variations des prix internationaux du pétrole.	Améliorer la transparence et l'efficience du marché des carburants et réduire la volatilité des revenus du carburant	RS **quatrième** revue (Avril 2025)	Non atteint [proposé à reporter à la **sixième** revue]
	Conduire un audit des coûts d'importation du carburant, incluant les marges et frais, pour établir les niveaux optimaux compatibles avec fonctionnement efficient des opérateurs. Adapter la structure des prix sur la base des résultats de l'audit.	Améliorer la transparence et l'efficience du marché des carburants	RS **troisième** revue (Octobre 2024)	Non atteint [proposé à reporter à la **cinquième** revue]
Bonne gouvernance et transparence	Préparer une analyse des risques budgétaires liés au projet Sango, en précisant les engagements financiers existants de l'Etat dans le cadre du projet et évaluant les mécanismes par lesquels les finances publiques pourraient être affectées par les activités de la plateforme. Les résultats de cette analyse devront être présentés au conseil des ministres. L'analyse devra être conduite selon une méthodologie développée avec l'assistance technique des services du FMI et inclure des recommandations sur les mesures légales à adopter pour remédier aux risques identifiés.	Améliorer la gestion des risques budgétaires.	RS **troisième** revue (Octobre 2024)	Non atteint [proposé à reporter à la **sixième** revue]
	Conformément à l'art. 22 de la loi sur la déclaration de patrimoine (n°21.011) et de l'art. 4 de la loi anti-corruption (n°23.009), le Cabinet adoptera un règlement d'application pour permettre à la Haute Autorité de la Bonne Gouvernance (HABG) de rendre opérationnelle la loi sur la déclaration de patrimoine en mettant l'accent sur la réception et la publication des déclarations de patrimoine des hauts fonctionnaires. Le règlement d'application devrait inclure (i) un calendrier spécifique pour l'opérationnalisation des exigences de déclaration de patrimoine au plus tard fin 2025, (ii) un seuil monétaire d'au moins 50 millions de FCFA pour les déclarations simplifiées envisagées à l'Art. 22 de la loi sur la déclaration de patrimoine, et (iii) des formulaires de déclaration de patrimoine.	Promouvoir la transparence et la bonne gouvernance	RS **troisième** revue (Octobre 2024)	Non atteint [mis en oeuvre avec retard]
Gestion des Finances Publiques	Rendre effective l'utilisation systématique du logiciel SIM_Ba par tous les agents chargés de la fonction comptable à l'Agence Comptable Centrale du Trésor : i) en leur fournissant le matériel informatique nécessaire ; ii) en les formant aux fonctions techniques et réglementaires de ce logiciel.	Améliorer la gestion et la transparance budgétaire	RS **troisième** revue (Octobre 2024)	Atteint

Tableau 2b. République Centrafricaine : Actions préalables et Nouveaux repères structurels

Objectifs du programme	Rèperes structurels (RS)	Fondement macroéconomique	Calendrier	Statut
Action prealable	Soumettre au Parlement une loi de finances révisée pour 2025 en adéquation avec le cadre macroéconomique du programme, intégrant des projections crédibles de recettes et de dépenses.	Améliorer la crédibilité du budget	**5 jours** avant la date du Conseil d'Administration du FMI	
	Soumettre au Parlement la loi sur la Cour des comptes qui régit son statut et ses fonctions et assure son indépendance financière et opérationnelle.	Améliorer la transparance et la gouvernance	**5 jours** avant la date du Conseil d'Administration du FMI	
	Renforcer le régime du quitus fiscal, conformément aux recommandations du FMI.	Améliorer la conformité fiscale et la collecte des recettes	**5 jours** avant la date du Conseil d'Administration du FMI	
Administration des recettes	Rendre effectif l'usage de la plateforme eTax par l'ensemble des gros contribuables pour le paiement en ligne de leurs impôts et taxes d'ici la fin du troisième trimestre 2025	Améliorer l'efficacité de l'administration fiscale	RS **cinquieme** revue (Octobre 2025)	Proposé
	Mettre en œuvre la nouvelle structure de la DGID en nommant du personnel dans les nouvelles directions.	Améliorer l'efficacité de l'administration fiscale	RS **sixième** revue (Avril 2026)	Proposé
	Soumettre au Comité en charge du suivi des finances publiques présidé par le chef de l'État un rapport d'étape sur la mise en œuvre du plan d'action issu de la mission d'assistance technique du FMI d'avril 2025 relatif au croisement manuel des données fiscales pour l'exercice 2023. Le rapport devra présenter les résultats obtenus sur cinq axes, à partir de la population de contribuables identifiée lors de l'exercice de croisement manuel : (i) identification et localisation des contribuables, (ii) reclassement dans les segments fiscaux appropriés, (iii) contrôles réalisés, (iv) notifications des montants dus, et (v) recouvrements effectués. Le rapport devra confirmer qu'au moins 50 % des contrôles prévus ont été réalisés, 75 % des contribuables contrôlés ont été notifiés, 25 % des montants notifiés ont été recouvrés, et que l'ensemble des contribuables identifiés ont été reclassés dans les segments fiscaux appropriés.	Améliorer l'efficacité de l'administration fiscale	RS **cinquieme** revue (Octobre 2025)	Proposé
	Répliquer l'exercice de croisement manuel des données fiscales pour l'exercice 2024 en utilisant la méthodologie élaborée avec l'assistance technique du FMI et transmettre au FMI les tableaux synthétiques des anomalies détectées.	Améliorer l'efficacité de l'administration fiscale	RS **cinquieme** revue (Octobre 2025)	Proposé
	Soumettre au Comité en charge du suivi des finances publiques présidé par le Président de la République le rapport final sur la mise en œuvre du plan d'action issu de la mission d'assistance technique du FMI d'avril 2025 relatif au croisement manuel des données fiscales pour l'exercice 2023. Le rapport devra présenter les résultats obtenus sur cinq axes, à partir de la population de contribuables identifiée lors de l'exercice de croisement manuel : (i) identification et localisation des contribuables, (ii) reclassement dans les segments fiscaux appropriés, (iii) contrôles réalisés, (iv) notifications des montants dus, et (v) recouvrements effectués. Le rapport devra confirmer qu'au moins 90 % des contribuables identifiés ont fait l'objet d'un contrôle, 95 % des contribuables contrôlés ont été notifiés, 80 % des montants notifiés ont été recouvrés, et que l'ensemble des contribuables identifiés ont été reclassés dans les segments fiscaux appropriés.	Améliorer l'efficacité de l'administration fiscale	RS **sixième** revue (Avril 2026)	Proposé
	Soumettre au Comité en charge du suivi des finances publiques présidé par le Président de la République un rapport d'étape sur la mise en œuvre du plan d'action issu de la mission d'assistance technique du FMI d'avril 2025 relatif au croisement manuel des données fiscales pour l'exercice 2024. Le rapport devra présenter les résultats obtenus sur cinq axes, à partir de la population de contribuables identifiée lors de l'exercice de croisement manuel : (i) identification et localisation des contribuables, (ii) reclassement dans les segments fiscaux appropriés, (iii) contrôles réalisés, (iv) notifications des montants dus, et (v) recouvrements effectués. Le rapport devra confirmer qu'au moins 70 % des contrôles prévus ont été réalisés, 75 % des contribuables identifiés ont été notifiés, 60 % des montants évalués ont été recouvrés, et que l'ensemble des contribuables identifiés ont été reclassés dans les segments fiscaux appropriés.	Améliorer l'efficacité de l'administration fiscale	RS **sixième** revue (Avril 2026)	Proposé
Efficience du marché des carburants	Soumettre au Parlement le projet de la nouvelle loi sur le secteur des carburants aligné sur les commentaires du FMI.	Améliorer le cadre réglementaire du secteur des carburants	RS **sixième** revue (Avril 2026)	Proposé
	A partir du 25 juillet 2024, les nouvelles structures de prix des carburants seront publiées sur les sites internet du ministère de l'Énergie ou du ministère des Finances avant le 25 de chaque mois, applicables aux transactions du mois suivant. Ces nouvelles structures seront basées sur les prix de référence internationaux, majorés des taxes et quasi-taxes prévues par la réglementation en vigueur, des marges, des coûts de transport et d'une prime à l'importation.	Améliorer la transparence et l'efficience du marché des carburants	RS continu, monitoré dès le 25 juin 2025	Repère structurel continu modifié
Gestion des Finances Publiques	Régulariser toutes dépenses payées par ordres de paiement du Trésor et du Budget (OPT and OPB) au cours de l'exercice budgétaire 2023.	Améliorer la gestion et la transparance budgétaire	RS pour la **cinquième** revue (Octobre 2025)	Proposé
Administration des douanes	Améliorer le suivi des exonérations douanières en i) adoptant un arrêté ministériel qui formalise la procédure de numérisation et de suivi de l'apurement des listes de biens admis en exonération pour chaque importateur bénéficiant d'un régime d'exonération et en ii) transmettant, au Ministre des Finances et au Comité chargé des exonérations, un rapport trimestriel détaillant l'apurement desdites listes de biens exonérés pour chaque importateur.	Améliorer l'administration douanière et le suivi des exonérations	RS **cinquième** revue (Octobre 2025)	Proposé

Pièce jointe II. Protocole d'accord technique

1. Ce protocole d'accord technique (PAT) définit les critères de réalisation quantitatifs, les objectifs indicatifs et les repères structurels qui seront utilisés pour évaluer les résultats obtenus dans le cadre du programme pour la République centrafricaine (RCA) exposé dans le mémorandum de politique économique et financière (MPEF). Le présent protocole établit aussi le cadre et les dates limites pour la communication des données afin de permettre aux services du FMI d'évaluer la mise en œuvre du programme.

A. Définitions

2. Sauf indication contraire, l'État est défini comme l'administration centrale de la RCA et n'inclut pas les collectivités locales, la banque centrale ou toute autre entité publique ayant une personnalité juridique autonome (à savoir les entreprises détenues entièrement ou partiellement par l'État) et n'entrant pas dans le champ du tableau des opérations financières de l'État (TOFE).

3. Définition de la dette. La définition de la dette est énoncée au paragraphe 8 des directives sur la conditionnalité applicable à la dette publique dans le cadre des programmes appuyés par le FMI, adoptés par la décision n° 16919-(20/103) du conseil d'administration du FMI (28 octobre 2020)[1] :

a) Le terme « dette » est défini comme une obligation courante, donc non conditionnelle, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel l'emprunteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services à une ou plusieurs échéances futures ; ces paiements libèrent l'emprunteur des engagements contractés au titre du principal ou des intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, dont les principales sont les suivantes :

i. des prêts, qui sont des avances de fonds effectuées au profit de l'emprunteur par le prêteur sur la base d'un engagement de l'emprunteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédits acheteurs) et des échanges temporaires d'actifs, équivalant à des prêts totalement garantis, au titre desquels l'emprunteur doit rembourser les fonds et généralement payer un intérêt, en rachetant les garanties à l'acheteur dans le futur (par exemple, accords de pension ou accords officiels de swap) ;

ii. des crédits-fournisseurs, c'est-à-dire les contrats par lesquels le fournisseur permet au client de reporter ses paiements à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la prestation des services ;

[1] Réforme de la politique relative aux limites d'endettement public dans les programmes appuyés par le FMI 15688—(14/107) (imf.org)

iii. des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour une ou plusieurs durée(s) donnée(s), généralement plus courte(s) que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Aux fins des présentes directives, la dette correspond à la valeur actualisée (en début de contrat) de tous les paiements attendus au titre de l'accord durant la période sur laquelle porte celui-ci, hormis ceux liés au fonctionnement, à la réparation ou à l'entretien des biens concernés.

b) Conformément à la définition de la dette énoncée au présent paragraphe, les arriérés, pénalités et dommages et intérêts accordés par les tribunaux du fait de l'incapacité de l'emprunteur à effectuer un paiement exigible au titre d'une obligation contractuelle qui constitue une dette sont des dettes. Le non-paiement d'un montant exigible au titre d'une obligation qui n'est pas considérée comme une dette selon cette définition (par exemple, paiement à la livraison) ne constitue pas une dette.

c) La **dette extérieure** et la **dette intérieure** sont définies en fonction de la résidence du souscripteur, sauf : i) les bons et obligations du Trésor ainsi que toute la dette titrisée émis par l'État sur le marché financier régional de la CEMAC et non détenus par le système bancaire national, qui sont considérés comme faisant partie de la dette intérieure ; et ii) tous les crédits octroyés par la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) à l'État, y compris l'utilisation de l'allocation de DTS, qui sont considérés comme faisant partie de la dette intérieure.

4. Dette garantie. La garantie d'une dette par l'État s'entend comme une obligation juridique explicite d'assurer le service d'une dette en cas de non-paiement par l'emprunteur (par le biais de règlements en espèces ou en nature).

5. Dette concessionnelle. La dette concessionnelle est définie comme la dette présentant un élément de libéralité d'au moins 35 %. L'élément de libéralité est la différence entre la valeur nominale du prêt et sa valeur actualisée, exprimée en pourcentage de la valeur nominale. La valeur actualisée de la dette à la date à laquelle elle est contractée est calculée en actualisant les paiements au titre du service de la dette à la date où cette dette est contractée. Le taux d'actualisation utilisé à cet effet est de 5 %.

6. Le **total des recettes publiques** correspond aux recettes fiscales et non fiscales, ou à d'autres recettes comptabilisées en base caisse. Les produits de la vente d'actifs financiers, les recettes issues de privatisations ou de l'octroi ou du renouvellement de licences, et les produits de placement sur les avoirs de l'État et les dons ne sont pas considérés comme des recettes publiques aux fins du programme.

7. On entend par **total des dépenses publiques** la somme des dépenses consacrées aux traitements et salaires des fonctionnaires publics, aux biens et services, aux transferts (y compris les subventions, les dons, les prestations sociales et autres dépenses), au paiement d'intérêts et aux dépenses d'investissement, comptabilisées sur la base des règlements, sauf indication contraire. Le

total des dépenses publiques englobe aussi les dépenses exécutées avant ordonnancement qui n'ont pas encore été régularisées.

8. Les **traitements et salaires** correspondent à la rémunération des salariés de la fonction publique telle que décrite aux paragraphes 6.8 à 6.18 du *Manuel SFP 2014*, à savoir l'ensemble des employés (permanents et temporaires), y compris les membres des forces armées et de sécurité. La rémunération est définie comme la somme des traitements et salaires, des indemnités, des primes, des cotisations à la caisse de retraite et de toute autre forme de paiement monétaire et non monétaire.

9. Aux fins du présent mémorandum, le terme « **arriéré** » désigne toute dette (telle que définie dans le paragraphe 3 ci-dessus) qui n'a pas été remboursée conformément aux conditions stipulées dans le contrat correspondant qui en porte création.

10. Les **arriérés de paiements intérieurs** sont la somme i) des arriérés de paiements sur les dépenses et ii) des arriérés de paiements sur la dette intérieure.

- Les **arriérés sur les dépenses** correspondent à tous les ordres de paiement créés par l'entité chargée d'autoriser le paiement de dépenses qui n'ont pas été payés 90 jours après l'autorisation de paiement délivrée par le Trésor. Les arriérés sur les dépenses ainsi définis entrent dans les « restes à payer » (ou « exigibles »). Les restes à payer correspondent aux obligations financières impayées de l'État et comprennent la dette flottante intérieure, en plus des arriérés sur les dépenses. On les définit comme les dépenses engagées, approuvées par le contrôleur financier, validées (autorisées) et prises en charge par le Trésor public, mais qui n'ont pas encore été réglées. Ces obligations comprennent les factures exigibles et non réglées aux entreprises publiques et privées, mais elles ne comprennent pas le service de la dette financière intérieure (principal et intérêts). Pour l'objectif du programme, les arriérés de paiements intérieurs sont les « restes à payer » dont le délai de remboursement dépasse les 90 jours réglementaires, tandis que la dette flottante représente les « restes à payer » dont le délai de remboursement ne dépasse pas ces 90 jours.

- Les **arriérés de paiements sur la dette intérieure** sont définis comme la différence entre le montant qui doit être versé en vertu du contrat et le montant effectivement payé après la date limite de remboursement indiquée dans le contrat.

11. Les **arriérés de paiements extérieurs** sont définis comme les arriérés sur les obligations au titre de la dette extérieure. Ils sont définis comme la différence entre le montant qui doit être versé en vertu du contrat et le montant effectivement payé après la date limite de paiement indiquée dans le contrat.

B. Objectifs quantitatifs

12. Les objectifs quantitatifs répertoriés ci-dessous sont ceux qui sont définis dans le tableau 8 du MPEF. Les clauses d'ajustement des objectifs quantitatifs sont précisées dans la section [C]. Sauf indication contraire, tous les critères de réalisation quantitatifs et les objectifs indicatifs seront évalués sur une base cumulative à partir du début de l'année civile lors de laquelle ils sont établis.

Critères de réalisation quantitatifs

Plafond sur le financement intérieur net de l'État

- Le **financement public intérieur de l'État** est défini comme la somme i) du crédit bancaire net à l'État, défini ci-dessous ; et ii) du financement non bancaire de l'État, y compris les produits de la vente d'actifs financiers, les produits issus des privatisations ou de l'octroi de licences, les bons du Trésor et autre dette titrisée émis par l'État sur le marché financier régional de la CEMAC, libellés en francs CFA et détenus en dehors du système bancaire national, ainsi que tout crédit octroyé par la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) à l'État, y compris tout tirage associé à la contrepartie en francs CFA de l'allocation de droits de tirage spéciaux (DTS).

- Le **crédit bancaire net à l'État** est défini comme le solde des dettes et des créances de l'État vis-à-vis de la banque centrale (hors utilisation des crédits du FMI) et des banques commerciales locales. Le périmètre du crédit à l'État est celui utilisé par la BEAC et il est conforme à la pratique générale du FMI en la matière. Il implique une définition de l'État plus large que celle qui figure au paragraphe 3. Les créances de l'État comprennent l'encaisse en francs CFA, les comptes chèques postaux, les billets à ordre garantis d'origine fiscale ainsi que l'ensemble des dépôts auprès de la BEAC et des banques commerciales des organismes publics, à l'exception des établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) et des sociétés d'État, qui sont exclues de ce calcul. Les dettes de l'État envers le système bancaire englobent l'ensemble des dettes vis-à-vis de la banque centrale et des banques commerciales locales, y compris les bons du Trésor et autre dette titrisée

Plancher du total des recettes intérieures de l'État

- **Recettes intérieures de l'État :** seules les recettes en base caisse (au titre des recettes fiscales et non fiscales) seront prises en compte dans le TOFE.

Plancher du solde budgétaire primaire intérieur

- **Le solde budgétaire primaire intérieur** (sur base caisse) est défini comme la différence entre les recettes intérieures et les dépenses de l'État, moins tous les paiements d'intérêts et les dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures. Les paiements au titre des arriérés n'entrent pas dans le calcul du solde primaire intérieur.

Critères de réalisation continus

Plafond de la nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'État

- L'État s'engage **à ne pas contracter ou garantir de dette non concessionnelle** (hormis les financements nouvellement contractés auprès du FMI et l'allocation générale de DTS). Ce repère quantitatif continu est évalué sur une base cumulative à partir du 1er avril 2023.

- L'État s'engage à ne **procéder à aucun décaissement au titre de la dette non concessionnelle** (hormis pour les financements nouvellement contractés auprès du FMI et l'allocation générale de DTS).

Non-accumulation de nouveaux arriérés de paiements extérieurs par l'État

- **L'État s'engage à ne pas accumuler d'arriérés de paiements extérieurs** sur des dettes extérieures qu'il a contractées ou garanties, à l'exception d'arriérés provenant de dettes en cours de renégociation ou de rééchelonnement. Ce repère quantitatif s'applique de façon continue.

Objectifs indicatifs

Plancher des dépenses sociales

- **Les dépenses sociales destinées à la réduction de la pauvreté** comprennent les dépenses hors salaires consacrées à l'éducation nationale (enseignement primaire, secondaire et supérieur), à la santé, à l'action sociale (promotion des femmes et des familles, actions humanitaires), à l'eau et l'assainissement, à la microfinance (petites et moyennes entreprises et industries), à l'agriculture, à l'élevage et au développement rural. Seules les dépenses financées sur ressources intérieures sont prises en compte. Leur exécution est suivie sur base ordonnancements durant le programme.

Plafond des dépenses réalisées en vertu de procédures extraordinaires

- Ce plafond est établi à 7 % du total des dépenses, hors dépenses consacrées aux salaires, service de la dette (principal et intérêts) et dépenses financées sur ressources extérieures.

Plafond de la nouvelle dette extérieure concessionnelle contractée ou garantie par l'État

- Ce plafond est établi à un total cumulé de 20 milliards de francs CFA à fin décembre 2023, fin 2024 et fin 2025.

C. Clauses d'ajustement des critères de réalisation quantitatifs

13. Pour tenir compte de circonstances ou de changements qui échappent en grande partie au contrôle de l'État, **divers critères de réalisation quantitatifs** seront ajustés comme suit :

- Si le total des recettes issues des privatisations, des ventes d'actifs financiers ou des renouvellements des licences de télécommunications, des licences d'exploitation forestière ou pétrolière est supérieur à leur montant programmé, les ajustements suivants pourront être effectués :

  i. le plafond du financement intérieur net de l'État sera ajusté à la baisse d'un montant équivalent à 50 % de ces recettes supplémentaires ;

  ii. le plancher du solde budgétaire primaire intérieur sera être ajusté à la baisse d'un montant équivalent à 50 % de ces recettes supplémentaires.

b. Si le montant total de l'appui budgétaire dépasse le montant programmé, le plafond du financement intérieur net de l'État sera ajusté à la baisse d'un montant équivalent à 100 % de la différence entre les décaissements programmés et les décaissements effectifs.

c. Si le montant total de l'appui budgétaire est inférieur au montant programmé, le plafond du financement intérieur net de l'État sera ajusté à la hausse d'un montant équivalent à 100 % de la différence entre les décaissements programmés et les décaissements effectifs.

D. Repères structurels

Mesures préalables

14. Les trois mesures devant être mises en œuvre cinq jours au moins avant la date d'examen par le conseil d'administration pour les troisième et quatrième revues combinées sont les suivantes :

- Soumettre au Parlement une version révisée de la loi de finances pour 2025 qui soit en adéquation avec le cadre macroéconomique du programme et qui intègre des projections crédibles en matière de recettes et de dépenses.

- Soumettre au Parlement la loi portant création de la Cour des comptes qui régit son statut et ses fonctions, et garantit son indépendance financière et opérationnelle.

- Renforcer le régime de quitus fiscal conformément aux recommandations formulées par le FMI.

Repères structurels continus

15. **À partir du 25 juillet 2024**, publier, le 25e jour de chaque mois, sur les sites Internet du ministère de l'Énergie ou du ministère des Finances, les nouvelles structures de prix des carburants applicables aux opérations du mois suivant. Les nouvelles structures de prix seront conformes avec

le plan d'action relatif aux carburants et elles seront basées sur des prix de référence internationaux prédéfinis, augmentés des taxes et taxes parafiscales prévues par la réglementation en vigueur, des marges, des coûts de transport et d'une prime à l'importation. Cette mesure continue doit être répercutée de manière transparente par des amendements au décret présidentiel n° 18.295, qui réglemente les prix des carburants à l'importation. **Les autorités demandent à ce que le périmètre de ce RS continu soit révisé comme suit :**

« À partir du 25 juin 2025, publier, le 25e jour de chaque mois, sur le site Internet du ministère de l'Énergie ou du ministère des Finances, les nouvelles structures de prix des carburants applicables aux opérations du mois suivant. Les nouvelles structures de prix seront basées sur des prix internationaux de référence, augmentés des taxes et taxes parafiscales prévues par la réglementation en vigueur, des marges, des coûts de transport et d'une prime à l'importation. »

Repères structurels (RS)

Troisième revue (octobre 2024)

- Rédiger, en vue de sa présentation au gouvernement, une déclaration de risque budgétaire sur le projet Sango, en rendant publics les engagements budgétaires existants et en évaluant la manière dont les activités de la plateforme pourraient affecter les finances publiques et la viabilité globale de la dette. L'évaluation doit s'inscrire dans un cadre élaboré avec l'appui de l'assistance technique du FMI et recommander des mesures juridiques pour atténuer les risques décrits. **Les autorités demandent le report de ce RS à la sixième revue.**

- Conformément à l'article 22 de la loi relative aux déclarations de patrimoine (n° 21.011) et à l'article 4 de la loi anticorruption (n° 23.009), le Conseil des ministres adoptera et exécutera un règlement permettant à la Haute Autorité de la Bonne Gouvernance (HABG) de faire appliquer la loi relative aux déclarations de patrimoine, en mettant l'accent sur la réception et la publication des déclarations de patrimoine des hauts fonctionnaires. Le règlement d'application doit inclure i) un calendrier précis pour l'entrée en vigueur des obligations de déclaration de patrimoine au plus tard à la fin de 2025, ii) un seuil monétaire d'au moins 50 millions de francs CFA pour les déclarations simplifiées visées à l'article 22 de la loi relative aux déclarations de patrimoine, et iii) des formulaires de déclaration de patrimoine.

- Prendre un décret ministériel définissant les critères minimaux de reconnaissance officielle des contribuables par l'administration fiscale.

- Vérifier les coûts d'approvisionnement en carburant, en se penchant notamment sur les marges et les commissions, afin d'établir des niveaux optimaux correspondant à la conduite efficiente de leurs activités par les fournisseurs. Adapter la structure tarifaire en fonction des résultats de cette vérification. **Les autorités demandent le report de ce RS à la cinquième revue.**

- Rendre effective l'utilisation systématique de l'application SIM_Ba par tous les membres du personnel de l'Agence Comptable Centrale du Trésor : i) en les dotant des équipements

informatiques nécessaires ; ii) en les formant aux fonctions techniques et réglementaires intégrées dans ce logiciel.

Quatrième revue (avril 2025)

- Adopter, au moyen d'un arrêté ministériel signé par les ministères des Finances et de l'Énergie, un mécanisme d'ajustement trimestriel des prix à la pompe doté d'un corridor permettant à ces prix de fluctuer en réponse aux variations des cours internationaux du pétrole. **Les autorités demandent le report de ce RS à la sixième revue.**

Cinquième revue (octobre 2025)

- Garantir l'utilisation effective de la plateforme eTax par l'ensemble des grands contribuables pour le paiement en ligne de leurs taxes et impôts d'ici à la fin du troisième trimestre de 2025.

- Régulariser toutes les dépenses payées par ordres de paiement du Trésor et du Budget (*OPT et OPB*) au cours de l'exercice 2023.

- Renforcer le suivi des exonérations douanières i) en adoptant un arrêté ministériel qui systématise la procédure de dématérialisation et de dédouanement des listes de marchandises admises en exonération pour chaque importateur bénéficiant d'un régime d'exonération, et ii) en communiquant au ministère des Finances et à la Commission chargée des exonérations un rapport trimestriel faisant état du stade de dédouanement de cette liste de marchandises exonérées pour chaque importateur.

- Soumettre à la Commission de contrôle des finances publiques présidée par le Président un rapport d'étape sur la mise en œuvre du plan d'action lié à l'AT d'avril 2025 du FMI sur les recoupements manuels des données fiscales pour l'exercice 2023. Ce rapport doit exposer les résultats obtenus dans cinq domaines, en se basant sur la population de contribuables recensée avec l'exercice de recoupement manuel : i) identification et localisation des contribuables, ii) reclassement dans les tranches d'imposition adéquates, iii) contrôles effectués, iv) notifications des dettes fiscales et v) impôts recouvrés. Le rapport doit confirmer qu'au moins 50 % des contrôles prévus ont été réalisés, que 75 % des contribuables contrôlés ont été notifiés, que 25 % des impôts recensés ont été recouvrés et que tous les contribuables identifiés ont été reclassés dans les bonnes tranches d'imposition.

- Reproduire le recoupement manuel des données des contribuables pour l'exercice 2024 en utilisant la méthodologie mise au point avec l'assistance technique du FMI et transmettre au FMI les tableaux récapitulatifs des anomalies détectées.

Sixième revue (avril 2026)

- Mettre en œuvre la nouvelle structure de la DGID en nommant du personnel dans les nouvelles directions.

- Soumettre au Parlement le projet de nouvelle loi sur le secteur des carburants aligné sur les observations formulées par le FMI.

- Soumettre à la Commission de contrôle des finances publiques présidée par le Président le rapport définitif sur la mise en œuvre du plan d'action lié à l'AT d'avril 2025 du FMI sur les recoupements manuels des données fiscales pour l'exercice 2023. Ce rapport doit exposer les résultats obtenus dans cinq domaines, en se basant sur la population de contribuables recensée avec l'exercice de recoupement manuel : i) identification et localisation des contribuables, ii) reclassement dans les tranches d'imposition adéquates, iii) contrôles effectués, iv) notifications des dettes fiscales et v) impôts recouvrés. Le rapport doit confirmer qu'au moins 90 % des contribuables identifiés ont été contrôlés, que 95 % des contribuables contrôlés ont été notifiés, que 80 % des impôts recensés ont été recouvrés et que tous les contribuables identifiés ont été reclassés dans les bonnes tranches d'imposition.

- Soumettre à la Commission de contrôle des finances publiques présidée par le Président le rapport d'étape sur la mise en œuvre du plan d'action lié à l'AT d'avril 2025 du FMI sur les recoupements manuels des données fiscales pour l'exercice 2024. Ce rapport doit exposer les résultats obtenus dans cinq domaines, en se basant sur la population de contribuables recensée avec l'exercice de recoupement manuel : i) identification et localisation des contribuables, ii) reclassement dans les tranches d'imposition adéquates, iii) contrôles effectués, iv) notifications des dettes fiscales et v) impôts recouvrés. Le rapport doit confirmer qu'au moins 70 % des contrôles prévus ont été réalisés, que 75 % des contribuables contrôlés ont été notifiés, que 60 % des impôts recensés ont été recouvrés et que tous les contribuables identifiés ont été reclassés dans les bonnes tranches d'imposition.

E. Communication des données au FMI

16. Les données quantitatives relatives aux objectifs indicatifs des pouvoirs publics seront transmises aux services du FMI selon fréquence décrite dans le tableau III. En outre, toutes les révisions apportées aux données seront transmises dans les meilleurs délais. Les autorités s'engagent à consulter les services du FMI s'agissant de toutes les informations ou données qui ne sont pas spécifiquement abordées dans ce PAT mais qui sont nécessaires à la mise en œuvre du programme, et à leur indiquer si les objectifs ont été atteints ou pas.

Tableau 1. République centrafricaine : communication des données au FMI dans le cadre du programme de référence	
Description des données à fournir au format Excel	**Échéance**
Rapport d'évaluation semestriel sur les indicateurs qualitatifs et les mesures structurelles (tableaux 1 et 2 du MPEF), accompagné de pièces justificatives	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque trimestre
Situation monétaire, état mensuel des comptes de la banque centrale et des banques commerciales	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois
Tableau des opérations mensuelles de trésorerie des administrations publiques, rapprochées avec la BEAC	Dans les 10 jours suivant la fin de chaque mois
Tableau des opérations financières de l'État (TOFE)	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois
Montant total mensuel des arriérés de paiements intérieurs sur les biens et services et sur les salaires, y compris les pensions et primes impayées	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois
Stock de la dette extérieure en fin de période.	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois
Ventilation des dépenses figurant dans le TOFE (biens, services, salaires, intérêts, etc.)	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois
Tableau récapitulatif des dépenses effectives dans les domaines prioritaires, tels que la santé, l'éducation et la sécurité	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque trimestre
Répartition des dépenses courantes et des décaissements de fonds propres, sur financement intérieur ou extérieur	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque trimestre
Ventilation des recettes par institution et par classification économique	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque trimestre
Recettes et dépenses comptabilisées sans règlement monétaire (par types de dépenses et recettes)	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque trimestre
Ventilation des arriérés de paiements du service de la dette et des arriérés extérieurs, par principal et intérêts, et par principaux créanciers	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois
Montant de nouvelle dette extérieure non concessionnelle et concessionnelle contractée par l'État	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois
Décaissements effectifs au titre des projets et programmes recevant une aide financière étrangère et allégement de la dette extérieure octroyée par les créanciers extérieurs (y compris la date, le montant et le créancier).	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

14 mai 2025

TROISIÈME ET QUATRIÈME REVUES DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDES DE DÉROGATION POUR NON-RESPECT DE CRITÈRES DE RÉALISATION ET REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT — ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

Approuvé par
Vitaliy Kramarenko et Anna Ivanova (FMI), et Manuela Francisco et Abebe Adugna (IDA)

Établie par les services du Fonds monétaire international (FMI) et de l'Association internationale de développement (IDA).

Risque de surendettement extérieur	**Élevé**
Risque global de surendettement	**Élevé**
Niveau de détail de la notation du risque	**Viable**
Élément d'appréciation	**Non**

La République centrafricaine (RCA) demeure exposée à un risque élevé de surendettement extérieur et de surendettement global. La dette publique devrait être viable. Toutefois, conformément aux indicateurs d'endettement pertinents, il existe des risques importants sur la liquidité, l'aide des donateurs étant susceptible d'être insuffisante, ainsi que des risques considérables sur le refinancement de la dette régionale. L'approbation du programme appuyé par la FEC en avril 2023 a contribué à faciliter les décaissements de la Banque africaine de développement, tandis que la Banque mondiale a fourni des décaissements pour des dépenses récurrentes ciblées. Après une longue interruption de ses financements, la France a récemment versé une aide sous forme de don et prévoit aussi d'accorder un prêt concessionnel en 2025. La reprise complète du financement de tous les bailleurs traditionnels reste lente dans un contexte de tensions géopolitiques et de lacunes en matière de gouvernance. Par rapport à l'AVD publiée précédemment[1], les estimations de croissance ont été relevées pour 2024, tenant compte de l'accélération de la consommation de carburants, de la stabilisation de la fourniture d'électricité et d'une combinaison de

[1] La présente AVD a été établie conformément au cadre révisé de viabilité de la dette pour les pays à faible revenu et à sa note d'orientation (2017), en vigueur depuis le 1er juillet 2018.

financements plus favorable en 2025 grâce à davantage de financements concessionnels. Dans le même temps, les recettes intérieures ont été revues à la baisse de 0,7 % en moyenne du PIB entre 2025 et 2029, compte tenu d'une évaluation actualisée de la capacité du pays à mobiliser des recettes. Toutefois, il n'y a eu aucun nouveau dépassement des seuils depuis la dernière AVD. La sensibilité des indicateurs d'endettement aux tests de résistance normalisés, l'incertitude accrue quant aux projections macroéconomiques et au financement, et le volume conséquent des passifs conditionnels sont des éléments qui contribuent tous à cette évaluation de risque élevé. Cette dernière ne vaut qu'à condition que les autorités continuent d'accorder la priorité aux dons et d'en obtenir pour financer les dépenses courantes essentielles et les projets de développement, et de veiller à allonger le profil d'échéance de la dette intérieure. Des risques notables de dégradation, notamment l'incertitude concernant les projections macrobudgétaires, la reprise complète de l'appui des donateurs, l'envergure de l'aide humanitaire et le rétablissement du marché des carburants pourraient avoir une incidence sur l'analyse de la viabilité globale [2].

COUVERTURE DE LA DETTE PUBLIQUE

1. La couverture de la dette publique correspond aux obligations contractuelles extérieures et intérieures de l'administration centrale, comme dans la précédente AVD. Les administrations nationales et locales n'empruntent pas, il n'existe pas de fonds de sécurité sociale garanti par le secteur public et l'État n'a garanti aucune autre dette (tableau 1 du texte). L'analyse de la couverture de la dette publique révèle des écarts, notamment pour ce qui est de la dette des entreprises publiques non garantie et des arriérés dus aux fournisseurs. Les arriérés de l'administration centrale postérieurs à l'Initiative envers les pays pauvres très endettés (Initiative PPTE) représentent moins de 1 % du PIB. La faible couverture de la dette reflète le manque de capacité à collecter efficacement les données relatives à la dette, ce qui restreint la portée d'une analyse complète de l'endettement.

2. La mise en œuvre d'un nouveau cadre juridique régissant les entreprises publiques améliorera leur supervision financière, ce qui, avec d'autres mesures, devrait permettre une meilleure couverture de la dette à l'avenir. Dans le cadre de la Politique de financement du développement durable (SDFP) de la Banque mondiale, les autorités ont achevé les processus d'audit des trois plus grandes entreprises publiques des secteurs de l'énergie, des télécommunications et de l'eau (ENERCA, SOCATEL, SODECA), et en ont publié les résultats en 2021. L'objectif était d'évaluer leur stabilité financière, d'améliorer la transparence des informations relatives aux passifs conditionnels et de clarifier le statut des arriérés intérieurs non vérifiés[3]. Sur la

[2] L'indicateur composite de la RCA, calculé à partir des données de *Perspectives de l'économie mondiale* d'octobre 2024 et de l'évaluation de la politique et des institutions nationales de la Banque mondiale en 2023, est de 2,35, ce qui correspond à une faible capacité d'endettement (tableau 5 du texte).

[3] Conformément à la mesure politique n° 1 prévue pour l'exercice 2023 dans le cadre de la SDFP, adoptée en 2022, « les autorités entendent établir et publier un rapport annuel sur les résultats financiers et les risques budgétaires de ces trois entreprises publiques, l'objectif étant d'éviter que ces dernières procèdent à des dépenses budgétaires associées à une performance faible et d'améliorer la gestion et la transparence de la dette ». Le premier rapport

base de ces audits récents, l'État a élaboré et approuvé un plan de règlement des dettes croisées de ces entreprises[4].

3. L'AVD comprend un test combiné de résistance sur les passifs conditionnels, qui prend le cas d'un choc fixé à 15 % du PIB afin de déterminer l'exposition du secteur public aux chocs sur les arriérés, les entreprises publiques et le marché financier. Ce montant illustre l'incertitude relative aux dettes et arriérés non garantis des entreprises publiques, à de possibles arriérés intérieurs additionnels et aux risques des marchés financiers (tableau 1 du texte). Le choc sur les passifs conditionnels résultant de la dette des entreprises publiques est fixé à 5 % du PIB (au lieu de 2 % pour sa valeur par défaut) afin de tenir compte des risques accrus associés à la dette non garantie de ces entreprises et à de possibles arriérés de dépenses. Le choc résultant des arriérés intérieurs est fixé à 5 % du PIB afin d'intégrer les carences historiques et persistantes des systèmes de gestion des dépenses publiques du pays. Compte tenu de la petite taille du secteur financier et du faible développement des circuits financiers en RCA, le choc lié aux risques du marché financier a été calibré et est maintenu par défaut à 5 % du PIB.

Tableau 1 du texte. République centrafricaine : couverture de la dette du secteur public et élaboration du test de résistance sur les passifs conditionnels

	Sous-secteurs du secteur public	Sous-secteurs couverts
1	Administration centrale	X
2	Administrations locales et d'États fédérés	X
3	Autres éléments des administrations publiques	
4	dont : caisse de sécurité sociale	X
5	dont : fonds extrabudgétaires (FEB)	
6	Garanties (à d'autres entités des secteurs public et privé, y compris entreprises publiques)	X
7	Banque centrale (emprunts pour le compte de l'administration)	
8	Dette non garantie des entreprises publiques	

1	Couverture des données sur la dette publique du pays	Administrations centrale, territoriales, et locales, ainsi que sécurité sociale, dette garantie par l'État		
		Par défaut	Utilisé pour l'analyse	Raisons de l'écart avec les paramètres par défaut
2	Autres éléments des administrations publiques non pris en compte dans 1.	0 % du PIB	5,0	Arriérés de paiements intérieurs éventuels non inclus dans l'encours de la dette
3	Dette des entreprises publiques (garantie et non garantie par l'État) 1/	2 % du PIB	5,0	Informations limitées sur la situation financière des entreprises publiques
4	PPP	35 % de l'encours des PPP	0,0	
5	Marché financier (la valeur par défaut de 5 % du PIB est la valeur minimale)	5 % du PIB	5,0	
	Total (2+3+4+5) (en pourcentage du PIB)		15,0	

Sources : estimations des services du FMI ; autorités nationales.
1/ Le choc par défaut de 2 % du PIB est déclenché pour les pays dont la dette à garantie publique n'est pas pleinement saisie dans la définition nationale de la dette publique (1). Si elle est déjà incluse dans la dette publique (1) et si les risques associés à la dette des entreprises publiques non garantie par l'État sont jugés négligeables, une équipe-pays peut réduire ce pourcentage à 0 %.

annuel, publié en avril 2023 et couvrant la période de janvier à décembre 2021, apporte des précisions essentielles sur la gouvernance, les contrôles internes et la durabilité de ces entreprises. Il permet en outre de divulguer au public des informations financières et opérationnelles consolidées, l'objectif principal étant d'éviter d'éventuels arriérés à l'avenir. Ce rapport sur les résultats financiers et les risques budgétaires de ces trois entreprises publiques devrait être actualisé chaque année et publié sur le site Internet du ministère des Finances et du Budget. Le gouvernement a achevé un deuxième rapport en 2023 et un troisième rapport en 2024. Ce dernier concerne sept autres petites entreprises publiques et couvre la période de janvier 2021 à décembre 2023. Ensemble, ces sept entreprises publiques n'ont qu'un faible impact financier, ne représentant que 7,2 % de la dette totale des entreprises publiques, contre 55,3 % pour l'ENERCA, 18,7 % pour la SOCATEL et 15,6 % pour la SODECA. Si l'on en croit les chiffres de 2023, la situation de l'ENERCA semble raisonnablement sous contrôle, malgré des revenus faibles par rapport au niveau des fonds propres, mais avec des bénéfices étonnamment élevés. En revanche, la SOCATEL continue de perdre de l'argent rapidement.

[4] L'État a apuré les arriérés envers l'ENERCA en décembre 2023. Toutefois, en raison d'importantes pressions sur la trésorerie, il est probable que des arriérés subsistent à l'égard de la SODECA et de la SOCATEL.

ÉVOLUTION ET COMPOSITION DE LA DETTE

4. La dette contractée ou garantie par l'État centrafricain devrait passer de 58,2 % du PIB en 2023 à 60 % en 2024, sous l'effet principalement d'un déficit primaire intérieur plus large que prévu en raison du dépassement des dépenses. Après avoir progressivement diminué jusqu'à 44,4 % du PIB en 2020, la dette du secteur public a repris une tendance ascendante du fait de la crise liée à la sécurité, de la pandémie de COVID-19 et du gel du financement des donateurs préoccupés par le manque de transparence budgétaire, ce qui a entraîné une hausse des émissions sur le marché régional de la CEMAC (graphique 1 du texte)[5]. La dette publique devrait peu à peu baisser à environ 40 % du PIB d'ici 2030 à la faveur d'une réduction de la dette intérieure, qui représente environ 45 % de l'endettement public total de la RCA.

Graphique 1 du texte. Évolution de la dette du secteur public, 2014–24
(en pourcentage du PIB)

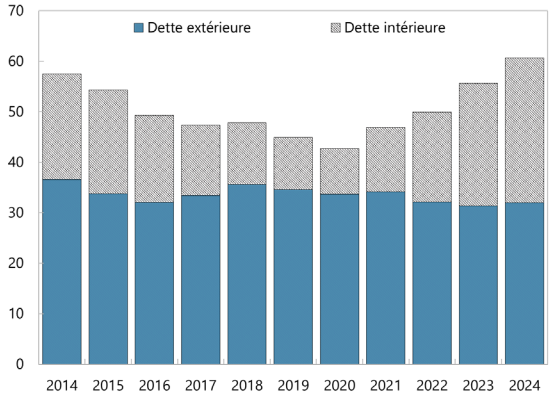

Sources : estimations des services du FMI ; autorités nationales.

5. L'emprunt intérieur a considérablement augmenté au cours des trois dernières années. L'endettement intérieur a bondi de 9,4 % du PIB à un niveau estimé à 28,7 % du PIB à fin 2024. La dette intérieure est surtout composée d'émissions sur le marché régional de la CEMAC, en forte hausse depuis 2021 pour compenser le déficit d'appui budgétaire. Elles représentaient 16 % du PIB en 2024, soit environ 55 % de la dette intérieure. Les autres composantes comprennent les allocations de DTS retirées (5 % du PIB), les arriérés (0,9 % du PIB) et les prêts bancaires (0,7 % du PIB). Par ailleurs, des avances exceptionnelles de la part de la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) ont été regroupées en un seul prêt de 80,5 milliards de francs CFA (soit 4,7 % du PIB), dont l'amortissement a commencé en mars 2025. Le raccourcissement des échéances et la baisse des taux de souscription laissent penser que certaines banques se rapprochent de leurs limites internes relatives à leur exposition aux titres publics. Les taux de souscription ont fluctué, passant moins de 20 % au premier trimestre 2023 à environ 70 % après l'approbation du programme soutenu par la FEC en avril 2023, pour ensuite atteindre un pic de 100 % à la mi-2023. Cependant, le resserrement des conditions du marché de la CEMAC début 2024 a contraint la RCA à recourir en avril, septembre et décembre 2024 à des émissions syndiquées régionales coûteuses pour un montant total de 127 milliards de francs CFA. Dans l'ensemble, alors que les coupons des obligations à moyen terme ont oscillé entre 6 et 7,5 %, les rendements des émissions à 3 ans restent élevés, avec l'un des taux les plus hauts de la CEMAC à environ 12 %, alourdissant le service de la dette (graphique 2).

[5] Un emprunt de 20 millions de dollars contracté par la RCA auprès de l'Angola en 2014, qui n'avait pas été comptabilisé auparavant, a été ajouté à l'encours de la dette et fait légèrement augmenter l'encours de la dette extérieure.

Graphique 2 du texte : échéances des nouvelles émissions de dette à moyen terme régionale (OTA)

(en nombre d'années)

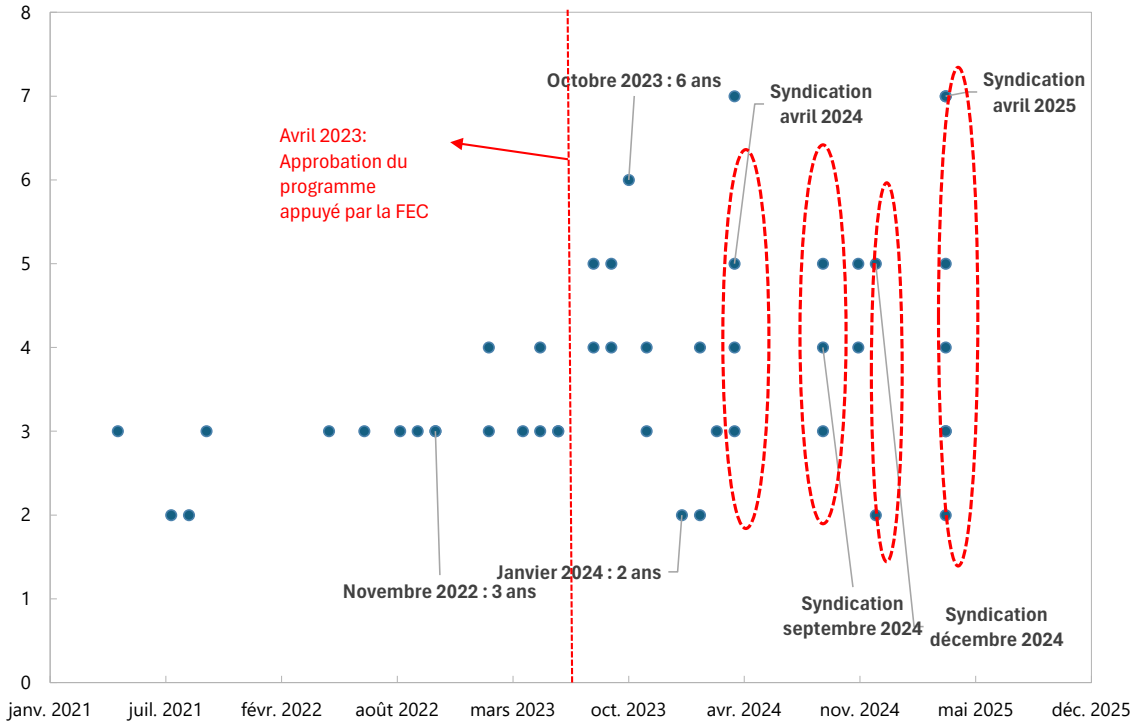

Source : services du FMI.

Note : Chaque point représente une émission de dette régionale à moyen terme sur le marché régional de la CEMAC.

Graphique 1: taux de souscription aux nouvelles émissions de dette à moyen terme régionale

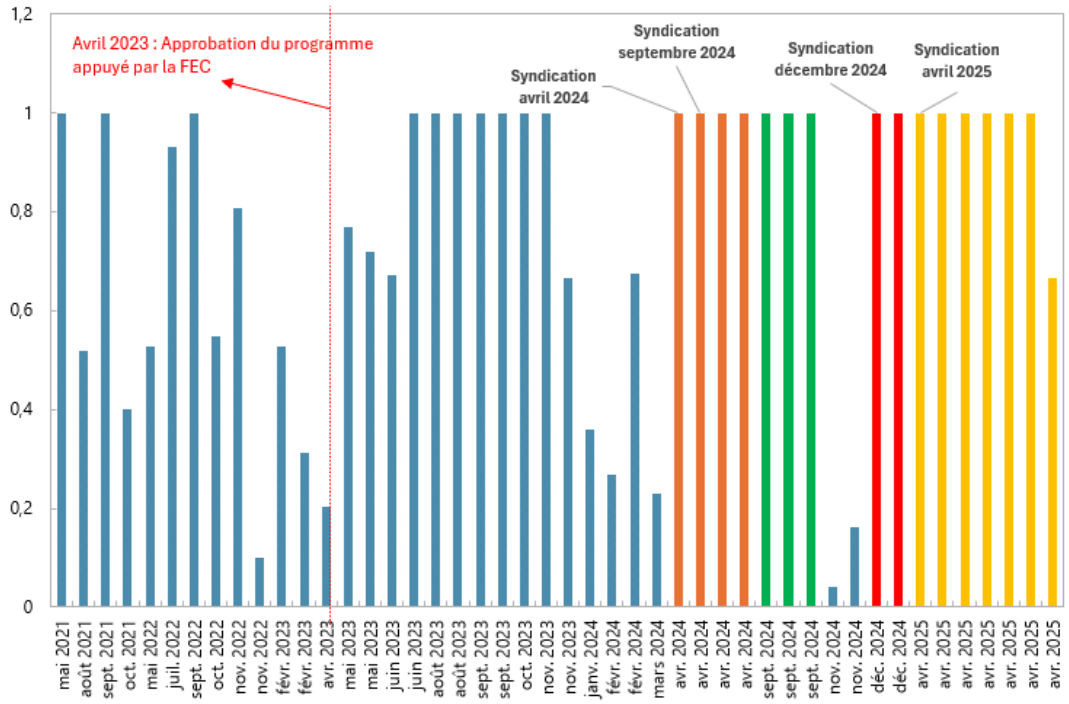

Source : services du FMI.
Note : Chaque barre représente une émission de dette régionale à moyen terme sur le marché régional de la CEMAC.

Graphique 2 : République centrafricaine : indicateurs de la dette publique intérieure, 2020–35 (en pourcentage)

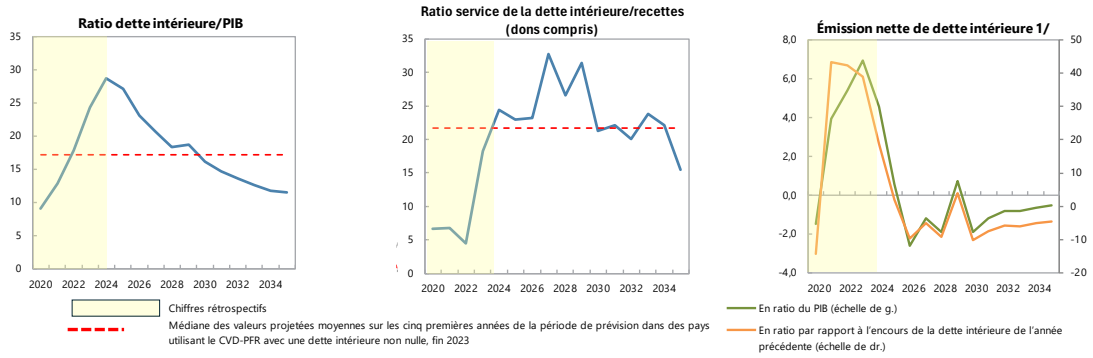

Hypothèses d'emprunt (moyenne sur une projection à 10 ans)	Valeur
Parts dans l'émission de nouvelle dette intérieure	
Moyen et long terme	100 %
Court terme	0 %
Modalités d'emprunt	
Dette intérieure à moyen et long terme	
Taux d'intérêt réel moyen des nouveaux emprunts	5,4 %
Échéance moyenne (y compris différé d'amortissement)	2
Différé d'amortissement moyen	1
Dette intérieure à court terme	
Taux d'intérêt réel moyen	2,0 %

Note : 1/ L'émission nette de dette intérieure est estimée à partir des besoins de financement bruts du secteur public déduction faite du financement extérieur brut, des cessions d'actifs, d'autres ajustements et de l'amortissement de la dette intérieure. Elle ne tient pas compte de la dette à court terme émise et arrivée à échéance au cours de l'année calendaire.
Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

6. La dette extérieure est restée stable à environ 32 % du PIB en 2024. Les autorités se sont abstenues de contracter ou de décaisser une nouvelle dette extérieure non concessionnelle, conformément à la SDFP de la Banque mondiale, aux conseils du FMI et à l'engagement à ne contracter aucun prêt non concessionnel dans le cadre de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC)[6]. Plus particulièrement, elles n'ont effectué aucun tirage dans le cadre du prêt non concessionnel de 15 milliards de francs CFA octroyé par la banque régionale de développement (BDEAC) et signé en septembre 2021. Conformément au calendrier des décaissements préétabli, elles ont tiré une tranche de 1,22 milliard de francs CFA dans le cadre du prêt concessionnel lié à des projets octroyé en 2015 par le Fonds saoudien pour le développement. Compte tenu de ces éléments, le principal facteur négatif d'accroissement de la dette extérieure est l'effet du taux de change.

7. La dette due à des créanciers multilatéraux et les arriérés antérieurs à l'initiative PPTE continuent de représenter la majeure partie de la dette extérieure (tableau 1). Les créanciers multilatéraux, principalement le FMI et la Banque mondiale, détenaient près de 50 % de la dette extérieure en 2024. La RCA a un encours important d'arriérés pré-PPTE officiellement reconnus en tant que tels, qui représentent 8 % de son PIB et sont antérieurs au point d'achèvement de l'initiative avec des créanciers non-membres du Club de Paris (Argentine, Guinée équatoriale, Iraq, Libye et province chinoise de Taïwan). La dette bilatérale représentait environ 14 % du PIB, les principaux créanciers étant l'Inde, la Chine, l'Arabie saoudite, le Koweït et l'Angola. Le montant de la dette contractée auprès de créanciers privés est négligeable. Celle-ci est incluse dans le scénario de référence.

8. La RCA a des arriérés envers des créanciers multilatéraux et bilatéraux. Les arriérés de longue date sont ceux envers l'OFID, et plus récemment envers la BADEA, le FAD et le FIDA. Tous ces arriérés récents envers les créanciers multilatéraux (pas les arriérés de longue date) ont été apurés. Des arriérés récemment découverts au titre d'une dette envers l'Angola (d'un montant d'environ 1,8 milliard de francs CFA) font l'objet de négociations avec les autorités angolaises en vue de les apurer[7]. En 2024, la RCA a accumulé de nouveaux arriérés bilatéraux envers la Chine, l'Arabie saoudite, le Koweït, l'Inde et la Serbie pour un montant d'environ 4,9 milliards de francs CFA (avec un total d'arriérés nets de 3,3 milliards de francs CFA), principalement en raison de problèmes de liquidité et de coordination entre la Direction de la dette et le Trésor. Ceux-ci n'ont pas valu à la RCA d'être considérée comme étant « en situation de surendettement », car ils ont été considérés comme minimes (tableau 2 du texte).

[6] La mesure n° 2 prévue dans le cadre de la SDFP pour l'exercice 2023 est la suivante : afin d'améliorer la viabilité de la dette, l'État ne contractera et ne garantira aucun prêt extérieur assorti d'obligations non concessionnelles au cours de l'exercice 2023, sauf si le plafond du dit prêt non concessionnel est ajusté a) par la Banque mondiale afin de tenir compte de changements importants de situation ou b) en coordination avec le FMI, en particulier conformément aux ajustements prévus dans sa politique de plafonds d'endettement.

[7] Les nouveaux arriérés encourus par la RCA depuis la deuxième revue et les arriérés envers l'Angola et l'OFID ne sont pas pris en compte dans l'évaluation de la viabilité de la dette, car ils sont considérés comme minimes (soit moins de 1 % du PIB). Le montant des arriérés envers l'Angola a été fourni par les autorités centrafricaines. Il y a une incertitude quant au montant exact puisque le prêt était dormant pendant un certain temps et fait l'objet de négociations actives depuis 2022, avec la possibilité que celles-ci restent au point mort.

Tableau 1. République centrafricaine : composition de la dette du secteur public, 2024–26[1]

	Encours de la dette (fin de période)			Service de la dette					
	2024			2024	2025	2026	2024	2025	2026
	(en millions de dollars)	*(en pourcentage de la dette totale)*	*(en pourcentage du PIB)*	*(en dollars)*			*(en pourcentage du PIB)*		
Total	1663,1	100,0	60,7						
Extérieure	875,7	52,7	32,0	47,7	62,7	68,6	1,7	2,0	2,0
Créanciers multilatéraux [2,3]	489,5	29,4	17,9	40,8	50,8	56,5	1,5	1,6	1,7
FMI	298,6	18,0	10,9	33,8	44,0	49,6	1,2	1,4	1,5
Banque mondiale	115,5	6,9	4,2	3,8	3,8	3,7	0,1	0,1	0,1
BAsD/BAfD/BID	22,3	1,3	0,8	0,1	0,2	0,2	0,0	0,0	0,0
Autres créanciers multilatéraux	53,1	3,2	1,9	4,2	4,1	5,2	0,1	0,1	0,2
dont : FIDA	17,5	1,1	0,6	3,0	2,9	3,0	0,0	0,1	0,1
dont : BDEAC	10,9	0,7	0,4	0,0	0,0	0,9	0,0	0,0	0,0
dont : BADEA	14,9	0,9	0,5	1,2	1,2	1,3	0,3	0,0	0,0
Créanciers bilatéraux[2]	383,8	23,1	14,0	6,9	11,9	12,1	0,3	0,4	0,4
Club de Paris	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0	2,0	0,0	0,0	0,1
dont : deux principaux créanciers									
Liste des autres grands créanciers									
Pays non membres du Club de Paris	383,8	23,1	14,0	6,9	11,9	12,1	0,3	0,4	0,4
dont : arriérés antérieurs à l'initiative PPTE	216,6	13,0	7,9	0,0	0,0	1,0	0,0	0,0	0,0
dont : Inde	45,2	2,7	1,7	1,9	3,2	4,3	0,1	0,1	0,1
dont : Arabie saoudite	74,2	4,5	2,7	1,7	4,7	4,8	0,1	0,1	0,1
dont : Koweït	21,0	1,3	0,8	0,1	0,9	0,9	0,0	0,0	0,0
dont : Chine	18,3	1,1	0,7	2,0	1,9	1,9	0,1	0,1	0,1
dont : Congo	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Obligations	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Créanciers commerciaux	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
dont : deux principaux créanciers	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Liste des autres grands créanciers	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres créanciers internationaux	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
dont : deux principaux créanciers									
Liste des autres grands créanciers									
Intérieure	787,4	47,3	28,7	97,0	112,5	114,2	3,5	3,6	3,3
Détenue par les résidents, total	787,4	47,3	28,7	97,0	112,5	114,2	3,5	3,6	3,3
Détenue par les non-résidents, total									
Bons du Trésor	17,7	1,1	0,6	25,4	17,4	0,0	0,9	0,6	0,0
Obligations	422,6	25,4	15,4	46,0	63,6	99,2	1,7	2,0	2,9
Crédits	347,1	20,9	12,7	25,6	31,6	14,9	0,9	1,0	0,4
Postes pour mémoire :									
Dette garantie[4]									
dont : liée									
dont : non liée									
Passifs conditionnels									
PIB nominal	2740,0						2740,0	3149,3	3411,7

Sources : calculs des services du FMI ; autorités nationales

1/ Données communiquées par les autorités nationales suivant leur classification des créanciers, y compris officiels et commerciaux. La couverture de la dette est la même que dans l'AVD, à l'exception des entités manquantes le cas échéant.

2/ Des dettes publiques peuvent ne pas figurer dans le tableau en raison de certaines clauses de confidentialité ou de contraintes de capacité.

3/ Les créanciers multilatéraux sont simplement les institutions ayant plus d'un actionnaire officiel et ne correspondent pas forcément avec la classification des créanciers dans les politiques du FMI (politique de prêt aux pays en situation d'arriérés, par exemple).

4/ Une dette est garantie lorsque le créancier a des droits sur un actif ou un flux de revenus qui lui permettrait, si l'emprunteur ne respecte pas ses obligations de remboursement, d'utiliser l'actif ou le flux de revenus pour assurer le remboursement de la dette. Un prêt est garanti lorsque l'emprunteur met en gage certains actifs existants ou certains effets futurs à recevoir contre le remboursement du prêt. Une garantie est « non liée » lorsqu'elle n'a aucun rapport avec un projet financé par l'emprunt (exemple : un emprunt visant à financer le déficit budgétaire garanti par des recettes pétrolières). Voir la note rédigée conjointement par le FMI et la Banque mondiale pour le G20 intitulée « *Collateralized Transactions: Key Considerations for Public Lenders and Borrowers* » pour une analyse des questions soulevées par les garanties. Les données sur ce point ne sont pas disponibles pour la RCA. La capacité à recueillir des données sur ce sujet fait actuellement défaut.

Tableau 2 du texte. République centrafricaine : composition des arriérés au titre de la dette du secteur public à fin décembre 2024[1]

Millions de francs CFA	Total arriérés bruts 2024	Total arriérés nets 2024
Créanciers bilatéraux	4 908	3 316
Chine	1 242	1 242
Inde	1 959	1 676
Koweït	243	213
Arabie saoudite	888	185
Serbie	577	-
Créanciers multilatéraux	1 305	-
BADEA	767	-
FIDA	458	-
FAD	80	-
Total	6 214	3 316
en % du PIB	0,36	0,19
	Arriérés de longue date	
Argentine		20 696
CT-Consolidés		452
Guinée équatoriale		3 587
Iraq		2 919
Libye		8 114
Taiwan (province chinoise de)		95 005
UAPT		1 056
OFID		6 141
Total		137 970
en % du PIB		8,10

Sources : calculs des services du FMI ; autorités nationales

1/ Les arriérés envers l'Angola s'élèvent à environ 1,8 milliard de francs CFA. Ce montant d'arriérés est fourni par les autorités centrafricaines. Il y a une incertitude quant au montant exact puisque le prêt était dormant pendant un certain temps et fait l'objet de négociations actives depuis 2022, avec la possibilité que celles-ci restent au point mort.

2/ Les arriérés de longue date sont principalement des arriérés antérieurs au point d'achèvement de l'initiative PPTE et font l'objet de négociations depuis longtemps.

HYPOTHÈSES MACROÉCONOMIQUES SOUS-JACENTES

9. Par rapport à la précédente AVD, les risques à court terme se sont aggravés en raison des échéances sur le marché de la dette régionale et des tensions sur les liquidités dues aux risques budgétaires. Pour la deuxième année consécutive, les autorités ont opté pour des émissions nationales par syndication, d'un montant total de 127 milliards de francs CFA, avec une souscription de 100 % en 2024. Le produit des émissions a servi à remédier à la plupart des échéances simultanées en 2024 et à certaines en 2025. Entre fin avril et début mai 2025, les autorités ont de nouveau fait appel au marché régional de la dette syndiquée, levant un montant brut de 65 milliards de francs CFA, dont environ 13,5 milliards ont servi à rembourser la majeure partie de la

dette de 29,6 milliards arrivant à échéance entre mai et fin 2025. Compte tenu des amortissements encore importants au-delà de 2025, l'émission d'instruments à long terme pour refinancer la dette arrivant à échéance devient difficile. La RCA devrait donc continuer à privilégier les dons et les financements concessionnels afin de remplacer progressivement la dette régionale, alléger le service de la dette et ramener le ratio dette/PIB sous la barre des 45 % d'ici 2028.

10. La RCA a eu du mal à satisfaire ses besoins de financement depuis 2021. Les perspectives de financement dépendent de la capacité des autorités à respecter les objectifs du programme appuyé par la FEC et à favoriser la bonne gouvernance, la transparence et l'intégrité financière afin de protéger l'accès au marché et, à terme, de mobiliser l'aide hautement nécessaire des donateurs. Dans le cas contraire, les besoins de financement devraient être colossaux, entraînant un rééquilibrage très abrupt des dépenses dans tous les domaines. Un tel rééquilibrage désordonné pèserait très lourdement sur la population. En outre, il est essentiel de préserver l'accès au marché de la dette de la CEMAC pour faire face aux échéances à venir. Cela doit se faire par le biais d'un resserrement adéquat de la politique budgétaire et d'une sensibilisation continue des investisseurs.

11. Par rapport à la précédente AVD, les prévisions macroéconomiques à court et moyen terme ont été corrigées pour tenir compte d'un déficit primaire plus élevé en 2024 et d'une génération de recettes plus modérée à moyen terme.

Croissance

- On estime que la croissance du PIB réel a été de 1,9 % en 2024, une hausse par rapport au niveau de 1,4 % indiquée dans la dernière AVD publiée, sous l'effet de l'augmentation de la consommation de carburants et de la stabilisation de l'approvisionnement en électricité au second semestre 2024. La croissance devrait atteindre 3 % en 2025, l'approvisionnement en énergie revenant à des niveaux proches de ceux observés avant les pénuries de 2022. Le déploiement de la 4G, l'avancement du projet routier Corridor 13, un don de diesel russe[8] et la reprise de l'activité minière après la levée des sanctions sur les exportations de diamants fin 2024 pourraient donner un élan supplémentaire.

- La projection de croissance à moyen terme reste globalement inchangée. La croissance économique serait de 3,3 % en 2026, de 3,6 % en 2027 et de 3,8 % en 2028. Ces résultats supposent la poursuite du renforcement de l'approvisionnement en carburants et en électricité, ainsi qu'une augmentation continue des exportations extractives et forestières. Ils sont aussi axés sur l'amélioration du climat des affaires grâce à des progrès en matière de transparence et de gouvernance, ainsi que l'établit le programme appuyé par la FEC. La croissance à moyen terme s'affermit davantage sous l'effet des récentes améliorations des conditions de sécurité, notamment celles observées depuis 2022 dans la zone du Grand Bangui et dans les grands centres urbains secondaires. Ces havres urbains accueillent d'importantes activités sectorielles

[8] La Russie a annoncé en janvier un don de 34 millions de litres de diesel à la RCA, soit environ un tiers de la consommation annuelle du pays.

qui contribuent à la création de valeur ajoutée locale, telles que la transformation des aliments et des boissons, la construction et la transformation du bois.

- La croissance à long terme (2029–42) reste estimée à 3,4 %, étant entendu que le pays normalisera ses relations avec la communauté internationale, rétablira progressivement la sécurité dans le cadre de l'accord de paix, redéployera graduellement les services publics dans les provinces, s'acquittera de ses arriérés intérieurs, intensifiera les investissements publics et privés et améliorera le capital humain et la productivité en se montrant déterminé à mettre en œuvre des réformes et poursuivre ses projets d'investissement[9]. L'investissement dans plus de secteurs de l'économie devrait également favoriser une base d'exportation plus diversifiée.

Inflation

- L'inflation devrait baisser de 4,2 % en 2024 à 1,6 % en 2025 (en glissement annuel), sous l'effet de l'atténuation des pressions alimentaires et du resserrement de la politique budgétaire. L'inflation devrait continuer à osciller autour du critère de convergence de 3 % de la CEMAC, à condition que l'approvisionnement en carburants s'améliore et que le corridor commercial avec le Cameroun reste actif. Cependant, il existe des risques d'une révision à la hausse des projections d'inflation compte tenu de la vulnérabilité de la RCA aux chocs externes qui pourraient faire grimper les prix des denrées alimentaires et d'autres biens importés.

Finances publiques

- Le déficit primaire intérieur pour 2024 a été révisé à la hausse, passant de 2,8 % du PIB dans la précédente analyse de viabilité de la dette à 4,8 % du PIB. Ce niveau de déficit fait suite à des dépassements de dépenses effectués par le biais de procédures extraordinaires et portant sur l'achat de motos militaires, des indemnités alimentaires et des voyages en mission. Les besoins de financement au cours de l'année 2024 ont été largement satisfaits grâce au marché régional de la dette de la CEMAC, à des lignes de crédit auprès de banques locales et au financement du FMI[10]. Des décaissements de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement, d'un montant total de 15 milliards de francs CFA, soit 0,9 % du PIB, ont aussi contribué à combler l'écart de financement. En outre, la moitié d'un don de 10 millions d'euros accordé par

[9]Par exemple, en juin 2022, la Banque mondiale a approuvé une subvention de 138 millions de dollars afin de favoriser l'accès à l'électricité, de renforcer le secteur de l'énergie et de promouvoir l'installation de systèmes solaires hors réseau dans les écoles, les hôpitaux et les centres administratifs et à des fins agricoles, et un financement de 70 millions de dollars afin de consolider et d'améliorer la qualité des soins de santé dispensés à plus de 40 % de la population centrafricaine. De plus, plusieurs projets ont été approuvés au cours des dernières années afin de stimuler la productivité agricole et de soutenir les entreprises agroalimentaires, le développement du secteur privé, la gouvernance numérique et l'enseignement de qualité. La Banque mondiale se servira de son portefeuille actuel pour financer certaines dépenses publiques non discrétionnaires, notamment les salaires, dans des domaines de services essentiels.

[10] Une partie du niveau d'accès aux financements du FMI pendant la durée du programme a été placée sur un compte séquestre auprès de la BEAC et complète une opération de paiement des salaires par la Banque mondiale. À l'instar de ceux de la Banque mondiale, les décaissements du FMI bénéficient de procédures de vérification et d'accords de décaissement protégés pour limiter les risques de dépenses non admissibles.

la France (3,3 milliards de francs CFA, soit 0,2 % du PIB) et décaissé en décembre a été immédiatement mise à disposition à titre d'aide budgétaire. Le solde a été affecté à des dépenses spécifiques, notamment aux élections locales (3 millions d'euros).

- À moyen terme (2025-28), l'aide budgétaire sous forme de dons devrait progressivement augmenter et atteindre quasiment 3,0 % du PIB, sous réserve que l'État parvienne à un accord avec les donateurs traditionnels en vue de débloquer leur financement[11]. À ce stade, l'augmentation prévue de l'aide sous forme de dons des partenaires pour le développement reste incertaine en raison de la réduction en cours de l'aide internationale apportée par les principaux donateurs et de l'influence de facteurs géopolitiques complexes. En outre, la mobilisation des recettes intérieures devrait augmenter en moyenne de 0,3 % du PIB par an, principalement grâce au renforcement des recettes tirées des importations de carburants, à la réduction des exonérations fiscales injustifiées en douane, au déploiement de l'eTax, à l'ouverture de nouveaux bureaux de douane avec l'amélioration de la situation sécuritaire, à la mise en place d'un système de facturation électronique de la TVA, aux initiatives de renforcement du civisme fiscal et à la poursuite des efforts pour recouvrer les impôts impayés[12]. Les risques qui pèsent sur les perspectives de recettes sont notamment un approvisionnement insuffisant en hydrocarbures à un coût raisonnable et l'absence de dons des bailleurs, en particulier en cas de retours en arrière sur le plan des réformes macroéconomiques et de gouvernance ou de dégradation de la situation sécuritaire. Les dépenses devraient par ailleurs rester globalement stables en pourcentage du PIB.

Hypothèses de financement

- La plupart des besoins de financement en 2025 seraient encore couverts par le marché régional de la dette, mais probablement à des coûts élevés. L'accès continu de la RCA au marché est soutenu par i) le fait qu'un quart des échéances initiales de cette année a déjà été remboursé par une syndication réussie en septembre dernier, ce qui devrait contribuer à atténuer les tensions sur les liquidités ; ii) la perspective que les autorités procèdent à l'assainissement budgétaire prévu dans le programme appuyé par la FEC, qui devrait maintenir les besoins de financement à la hauteur de la capacité de prêt des investisseurs ; iii) la communication régulière entre les autorités et les négociants principaux ; et iv) l'établissement qui est en cours du Comité de coordination et de gestion de la dette publique qui devrait aider les autorités à mieux planifier les émissions de titres de créance régionaux. La RCA devrait recevoir environ 45 millions de dollars (26,6 milliards de francs CFA) sous forme de dons cette année, dont 30 millions de dollars de la Banque mondiale (en plus des 3,5 millions de dollars de décaissements reportés de l'année dernière) et 10 millions de dollars de la BAD (avec également le report d'un décaissement prévu initialement en 2024). En outre, la France s'est engagée à hauteur de 25 millions d'euros dans le cadre d'un prêt concessionnel.

[11] L'accord impliquerait la mise en place d'un cadre macroéconomique adéquat, l'existence d'un programme du FMI et des conditions favorables en matière de sécurité et de gouvernance.
[12] Les projections de mobilisation des recettes intérieures susmentionnées comportent un risque important de révision à la baisse dans leurs réalisations futures. L'amélioration prévue du déficit budgétaire primaire dépend en grande partie de la reprise du marché des carburants et des efforts soutenus de la part du ministère des Finances et du Budget sur le plan des réformes, avec l'appui des partenaires internationaux.

- Il est prévu que les emprunts concessionnels extérieurs soient entièrement rétablis entre 2026 et 2028, ce qui devrait permettre de réduire la dépendance vis-à-vis du marché régional.

Tableau 3 du texte. République centrafricaine : hypothèses macroéconomiques

	AVD – accord au titre de la FEC (2e revue)		AVD proposée – accord au titre de la FEC (3e et 4e revues combinées)	
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)	2022–28	2029–42	2022–28	2029–42
	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Moyenne
Croissance du PIB (en pourcentage)	2,4	3,2	2,3	3,4
Déflateur du PIB (en pourcentage)	4,3	2,7	5,2	3,6
Solde des transactions courantes hors intérêts	-7,0	-4,6	-6,6	-2,4
Exportations de biens et services	15,5	16,5	14,9	15,0
Solde primaire	-2,4	-0,2	-2,6	-0,4
Recettes et dons	16,0	14,4	15,1	13,4

Source : projections des services du FMI.

- À long terme (2029–42), les recettes intérieures (hors dons) devraient progressivement augmenter pour atteindre environ 12,5 % du PIB à la fin de la période de projection. Les prévisions relatives au recouvrement des recettes intérieures reposent sur la mise en place de réformes structurelles et budgétaires, notamment grâce à une assistance technique aux fins de collecte de données et d'élaboration de normes en la matière. Les réformes actuelles sur le plan des recettes à mettre en œuvre comprennent i) l'établissement et la publication d'une structure de prix simplifiée sur une base mensuelle, y compris pour les importateurs non enregistrés ; ii) l'élargissement de l'utilisation de nouveaux logiciels (SIM_Ba et SYDONIA/ASYCUDA World) afin de réduire les dépenses par le biais de procédures et d'améliorer l'enregistrement des procédures douanières, respectivement ; iii) une collaboration plus étroite entre l'administration fiscale et les douanes pour appliquer la pénalité établie aux importateurs non enregistrés ; et iv) l'accélération de la consolidation de tous les frais et dépenses de services perçus par les différents ministères dans le Compte unique du Trésor (CUT). L'aide budgétaire sous forme de dons devrait baisser à moins de 1 % du PIB : ce chiffre tient compte du fait que les conditions ordinaires de crédit de l'IDA devraient s'appliquer à la période de projection pour laquelle la Banque mondiale ne s'est pas encore engagée à verser de financement (don)[13]. Le solde budgétaire primaire atteindrait un déficit d'environ 0,3 % du PIB à la fin de la période de

[13] La possibilité d'obtenir un financement de la Banque mondiale est également liée à d'autres conditions, telles que, par exemple, la disponibilité des ressources de l'IDA et la pertinence du cadre de politique macroéconomique dans le cas d'une éventuelle opération d'appui budgétaire.

prévision, tenant à une mobilisation plus rapide des recettes dans le cadre de la mise en œuvre continue des réformes budgétaires.

Secteur extérieur

- Il est prévu que le déficit courant (dons compris) se creuse légèrement à 9 % du PIB en 2024, contre 8,8 % en 2023. Le solde des transactions courantes devrait s'améliorer à 2,3 % du PIB d'ici 2028 grâce à la consolidation budgétaire attendue et à la hausse prévue des exportations à la suite de réformes visant à améliorer la diversification économique et à accroître la valeur des produits d'exportation existants. L'incidence du retrait de l'USAID sur le compte de capital devrait être limitée, car environ 88 % des projets ont été exemptés pour des raisons humanitaires.

- À moyen terme, les transferts courants publics devraient augmenter, les transferts d'appui aux projets rester relativement solides, et les flux entrants d'investissement direct étranger augmenter de manière modérée pour atteindre environ 1,8 % du PIB d'ici 2028.

RÉALISME DES HYPOTHÈSES DE RÉFÉRENCE

12. Les facteurs retenus dans le cadre de l'outil d'analyse de la dynamique de la dette indiquent une trajectoire globalement similaire de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État et de la dette publique par rapport à la précédente AVD. L'évolution anticipée de la dette extérieure est similaire à celle dans l'AVD précédente. La décomposition des flux générateurs de dette extérieure antérieurs ou dont font état les projections reste similaire, mais les variations inattendues de la dette extérieure au cours des cinq dernières années sont proches du niveau médian des pays à faible revenu. La trajectoire de la dette publique est également similaire à celle dans l'AVD précédente, bien que les flux générateurs de dette annoncés montrent que la part des déficits primaires inattendus dans l'accumulation de la dette est plus élevée que par le passé. Pour ce qui est de la contribution des erreurs de prévision passées, celle-ci est supérieure au niveau médian des autres pays à faible revenu.

13. Les outils de réalisme pointent des risques liés au scénario de référence établi à partir des prévisions de croissance, du rééquilibrage budgétaire prévu et des perspectives à long terme en matière d'investissement privé (graphique 4). La trajectoire budgétaire prévue, compte tenu du rééquilibrage projeté à trois ans du solde primaire, est dans le quartile supérieur par rapport au groupe de référence et semble donc relativement ambitieuse au regard de l'expérience d'autres pays à faible revenu. L'assainissement budgétaire en RCA dépendra de la capacité des autorités à accroître la mobilisation des recettes intérieures conformément aux engagements du programme et à mobiliser l'appui des donateurs. La croissance en 2025 semble encourageante compte tenu du rééquilibrage des valeurs attribuées aux multiplicateurs budgétaires. Cela s'explique par le fait que la croissance est essentiellement portée par le rebond du secteur privé à la suite du choc créé par la pénurie de carburants, et en particulier du secteur primaire (agriculture et extraction de minerais). L'outil croissance/investissement montre que, qu'il s'agisse de la présente AVD ou des AVD

précédentes, au fil du temps, le facteur de croissance n'est plus l'investissement public, mais l'investissement privé, une tendance comparable à celle observée dans des pays au même stade de développement. En particulier, l'investissement privé augmenterait sous l'effet de l'amélioration du climat des affaires, du renforcement de la gouvernance, du développement des infrastructures et de l'approfondissement du secteur financier parallèlement à une réduction des besoins de financement du gouvernement. Ces tendances cadrent aussi avec celles du graphique sur les contributions à la croissance, qui montre que l'investissement public devrait jouer un élément moins déterminant qu'autrefois dans la croissance future, au profit d'autres sources de croissance.

CLASSEMENT DU PAYS ET TESTS DE RÉSISTANCE

14. La capacité d'endettement de la RCA est jugée faible, tout comme dans la dernière AVD de juin 2024. L'indicateur composite (IC) du pays ressort à 2,35, en se fondant sur les données des *Perspectives de l'économie mondiale* d'octobre 2024 et sur les scores EPIN de 2023 (tableau 4 du texte). Dans la catégorie « capacité d'endettement faible », les seuils applicables à la dette extérieure contractée ou garantie par l'État se situent à 30 % pour la valeur actualisée du ratio dette/PIB, à 140 % pour la valeur actualisée du ratio dette/exportations, à 10 % pour le ratio service de la dette/exportations et à 14 % pour le ratio service de la dette/recettes. Le repère pour la valeur actualisée de la dette publique totale est de 35 % du PIB.

Tableau 4 du texte. République centrafricaine : calcul de l'indicateur composite et des seuils

Pays	République centrafricaine
Code pays	626
Capacité d'endettement	Faible

Final	Classification sur la base de l'édition actuelle	Classification sur la base de l'édition précédente	Classification sur la base des deux éditions précédentes
Faible	Faible 2,35	Faible 2,22	Faible 2,28

APPLICABLE	
EXTERNAL debt burden thresholds	
PV of debt in % of	
Exports	140
GDP	30
Debt service in % of	
Exports	10
Revenue	14

APPLICABLE	
TOTAL public debt benchmark	
PV of total public debt in percent of GDP	35

Composantes	Coefficients (A)	Valeurs moyennes sur 10 ans (B)	Composantes du score de l'IC (A*B) = (C)	Contribution des composantes
EPIN	0,385	2,583	0,99	42 %
Taux de croissance réelle (en %)	2,719	2,156	0,06	2 %
Couverture des importations par les réserves (en %)	4,052	32,710	1,33	56 %
Couverture des importations par les réserves^ 2 (en %)	-3,990	10,699	-0,43	-18 %
Envois de fonds (en %)	2,022	0,066	0,00	0 %
Croissance économique mondiale (en %)	13,520	2,967	0,40	17 %
Score de l'IC			2,35	100 %
Notation de l'IC			Faible	

Sources : estimations des services du FMI, *Évaluation de la politique et des institutions nationales* de la Banque mondiale ; autorités nationales.

VIABILITÉ DE LA DETTE

A. Analyse de viabilité de la dette extérieure

15. Les indicateurs de solvabilité de la dette extérieure restent globalement similaires à ceux dans les précédentes AVD (graphique 2). La valeur actualisée du ratio dette extérieure/PIB reste bien en deçà du seuil défini dans le cadre du scénario de référence. Cependant, il se rapproche du seuil du test de résistance standardisé extrême. La valeur actualisée du ratio dette/exportations, proche du seuil de 112 % en 2024, diminue pour atteindre une valeur bien inférieure à celui-ci à moyen terme. La fixation des variables clés à leur valeur moyenne historique produirait une tendance clairement haussière des deux ratios de dette, principalement attribuable aux chocs considérables et aux conflits survenus par le passé (comme la crise de 2013).

16. Les indicateurs de liquidité de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État dépassent leurs seuils pendant trois ans à compter de 2025, mais il existe des facteurs d'atténuation. Le ratio service de la dette extérieure/exportations et le ratio dette/recettes dépassent leur seuil respectif pendant trois ans à compter de 2025 du fait d'une hausse importante du service de la dette, principalement liée à une augmentation des remboursements au FMI durant cette période (graphique 2). Les risques sont plus élevés en 2026, mais globalement similaires à ceux dans l'AVD précédente. En tant que membre de la CEMAC, la RCA a accès à ses réserves (à condition de disposer des ressources budgétaires pour les acheter). Le pays a aussi accès au marché régional de la dette de la CEMAC, mais cet accès est devenu plus difficile au cours du deuxième semestre 2024 à cause des dérapages budgétaires de la RCA, du resserrement des conditions de liquidité dans la région et d'une plus grande aversion au risque de la part des investisseurs après les récentes opérations de gestion du passif menées par d'autres pays de la sous-région. Les engagements récents pris au plus haut niveau par les chefs d'État en faveur de la stabilité régionale et l'augmentation des emprunts extérieurs contractés par les grands pays de la CEMAC devraient réduire les pressions sur les marchés régionaux des titres. Sous réserve de la mise en œuvre du programme appuyé par la FEC et conformément aux hypothèses de financement retenues dans le cadre de ce dernier, le pays est en mesure de rembourser de larges sommes au FMI (donnant lieu à des ratios de liquidité élevés). Comme attendu, des dépassements plus significatifs et persistants du ratio service de la dette extérieure/exportations et du ratio service de la dette extérieure/recettes se produisent dans le scénario historique et dans le test de résistance standardisé extrême (chocs standardisés sur les exportations et sur la dépréciation du taux de change, respectivement).

B. Analyse de viabilité de la dette publique

17. Portés par l'envolée de la dette intérieure, les indicateurs de la dette publique dans leur ensemble sont élevés, mais tombent en deçà du repère indicatif pertinent à partir de 2027 (graphique 4). La valeur actualisée du ratio dette/PIB est en hausse, mais similaire à celle dans l'AVD précédente. Les données en 2024 indiquent une vulnérabilité accrue de la dette, car la valeur actualisée du ratio dette/PIB dépasse son repère indicatif à partir de 2025 et 2026, en partie en raison de l'augmentation des émissions de dette régionale et du rapprochement de la dette intérieure qui a entraîné l'ajout de deux prêts bancaires exclus auparavant. Le ratio VA de la dette/PIB semble suivre une tendance à la baisse, une prévision qui repose sur des hypothèses de financement prudentes, selon lesquelles les déficits de financement seront majoritairement couverts par la dette extérieure concessionnelle et la reprise de l'aide des donateurs créera des dynamiques bien plus favorables. La valeur actualisée du ratio dette/recettes semble également suivre une trajectoire descendante sur l'ensemble de la période de projection. Le ratio service de la dette/recettes et dons restera élevé, compte tenu de la hausse des paiements au titre du service de la dette extérieure. Un choc standardisé sur les passifs conditionnels combinés déclencherait un dépassement du repère indicatif de la valeur actualisée du ratio dette/PIB et entraînerait une augmentation significative de celle du ratio dette/recettes[14]. Une éventuelle dégradation des

[14] Le choc suppose que la croissance du PIB réel est inférieure d'un écart-type à sa moyenne historique dans les deuxième et troisième années de la période de projection.

perspectives macroéconomiques (par exemple, si l'appui budgétaire des donateurs ne reprenait pas à moyen terme) aggraverait l'accumulation d'arriérés intérieurs et les risques associés aux entreprises publiques vulnérables. Les passifs conditionnels de ces entreprises auraient de lourdes conséquences sur le budget et, à terme, le risque d'endettement.

NOTATION DU RISQUE ET FACTEURS DE VULNÉRABILITÉ

18. La RCA reste fortement exposée au surendettement extérieur et au surendettement global, mais sa dette est jugée viable. La notation du risque tient compte des dépassements persistants à moyen terme des seuils du ratio service de la dette extérieure/exportations et, en particulier, du ratio service de la dette extérieure/recettes, avec des dépassements considérables dans le scénario de référence. Cela laisse entrevoir d'éventuels problèmes de liquidité, dont les risques sont restés notables depuis la dernière AVD en raison de l'appui budgétaire encore modéré et de l'affaiblissement des recettes budgétaires lié aux pénuries de carburants.

19. Un certain nombre d'autres éléments contribuent à l'évaluation de risque élevé. Les prévisions macroéconomiques sont particulièrement incertaines à court terme, le pays devant affronter des crises simultanées et l'aide des donateurs à grande échelle n'ayant toujours pas repris. Dans un contexte où les possibilités de financement extérieur sont limitées, un ajustement budgétaire majeur sera nécessaire à moyen terme. De 2021 à 2024, le pays a de plus en plus recouru aux marchés intérieurs de la CEMAC, mais ses besoins de financement substantiels jusque fin 2026 ont exacerbé les risques de refinancement. De nouveaux retards dans la reprise totale de l'aide budgétaire amplifieraient le risque de rééquilibrage budgétaire désordonné, pénalisant la croissance et, potentiellement, débouchant sur une perte totale d'accès au marché régional, avec des répercussions sur la viabilité de la dette.

20. La dette publique devrait être viable. Cependant, comme le montrent les indicateurs, il existe un risque conséquent de pénurie de liquidités en l'absence potentielle d'une aide suffisante de la part des donateurs et faute d'accès aux marchés intérieur et régional. L'AVD met en évidence l'urgence qu'il y a à prendre des mesures budgétaires pour accroître les recettes et à redoubler d'efforts pour rétablir les relations avec les donateurs et ainsi garantir la viabilité de la dette. À court terme, la prudence budgétaire, conjuguée à l'aide de la Banque mondiale, de la Banque africaine de développement et de la France, ainsi que des décaissements dans le cadre de l'accord FEC devraient contribuer à combler le déficit de financement pour 2025. En outre, la RCA a toujours accès au marché régional de la CEMAC, qui devrait financer environ la moitié de ses besoins bruts de financement pour cette année. Toutefois, un endettement régional excessif pourrait entraîner une nouvelle augmentation des coûts de financement à mesure que les liquidités se réduisent dans la région. Les réserves de change mises en commun atténuent néanmoins les risques liés au remboursement, à condition que le pays dispose de ressources suffisantes en monnaie locale. Toutefois, pour garantir la viabilité de sa dette à moyen terme, il devra parvenir à des accords avec les donateurs en vue de débloquer de manière durable l'aide budgétaire et assurer la bonne exécution du programme en cours couvert par la tranche supérieure de crédit. Décaisser le

prêt hautement non concessionnel de la BDEAC signé en 2021 ferait plonger les indicateurs de la viabilité de la dette extérieure et les services du FMI y restent défavorables.

VUES DES AUTORITES

21. Les autorités souscrivent globalement à l'évaluation des facteurs de vulnérabilité formulée dans ce rapport. Elles conviennent que les problèmes de liquidité à court et moyen terme restent le principal obstacle à la viabilité de la dette. Ainsi, la mise en œuvre intégrale du programme appuyé par la FEC, en particulier les mesures sur le plan des recettes, s'impose pour réduire les vulnérabilités liées au service de la dette. La trajectoire d'assainissement budgétaire axée sur les recettes envisagée dans le programme, conjuguée à de solides réformes de gouvernance et de transparence dans le programme de réformes structurelles, est essentielle pour améliorer les relations avec les donateurs et débloquer les financements nécessaires. Les autorités reconnaissent qu'une gestion volontariste de la dette est nécessaire pour réduire davantage les vulnérabilités liées à la dette et l'apparition de nouveaux arriérés. Les autorités conviennent également que les dons, ainsi que les financements concessionnels extérieurs, sont nécessaires pour répondre aux nombreux besoins de développement du pays et rendre la dette plus viable.

Graphique 3. Indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État selon divers scénarios, 2025–35

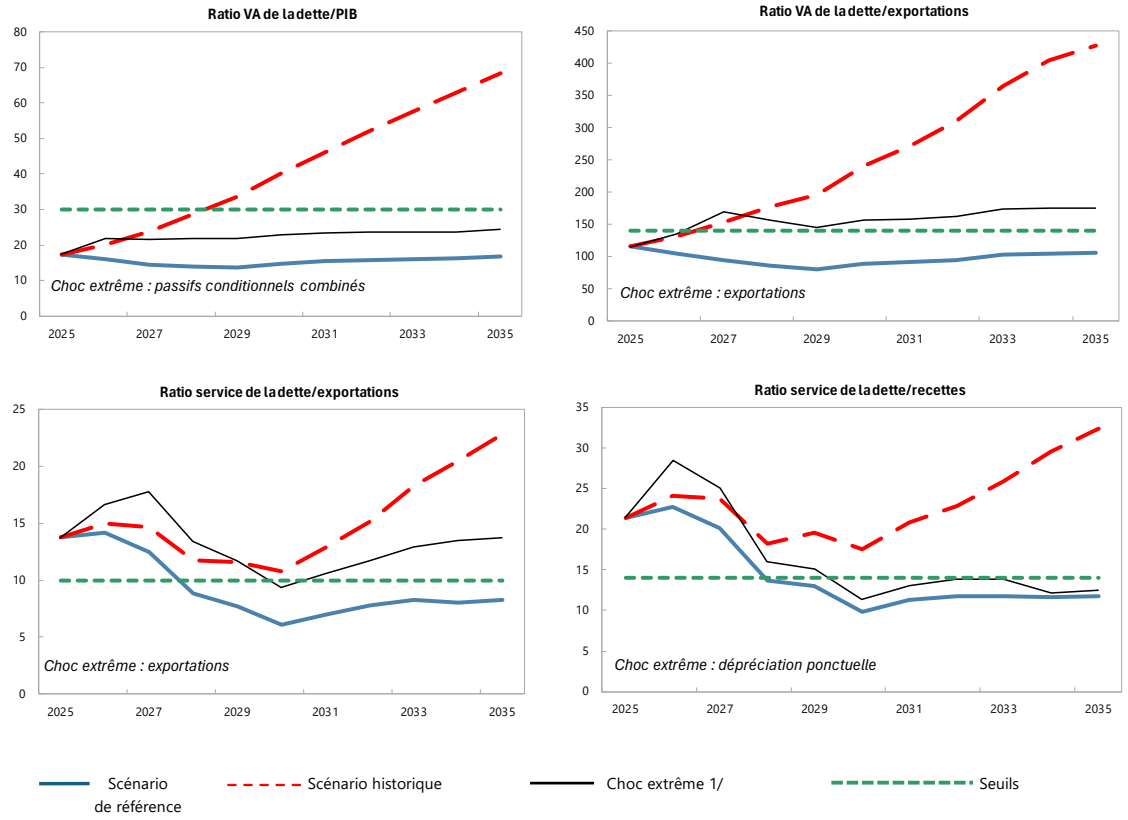

Adaptation des paramètres par défaut	Taille	Interactions
Test de résistance adapté		
Passifs conditionnels combinés	Oui	
Catastrophe naturelle	s.o.	s.o.
Prix des produits de base	s.o.	s.o.
Financement de marché	s.o.	s.o.

Note : « Oui » indique tout changement apporté à la valeur ou aux interactions des paramètres par défaut des tests de résistance. « s.o. » signifie que le test de résistance est sans objet.

Hypothèses d'emprunt sur les besoins de financement supplémentaires issues des tests de résistance*	Par défaut	Paramètres personnalisés
Part de la dette marginale		
Dette extérieure CGE à moyen et long terme	100 %	
Modalités de la dette marginale		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars	2,1 %	2,1 %
Taux d'actualisation, dollars	5,0 %	5,0 %
Échéance moyenne (y compris différé d'amortissement)	29	29
Période de grâce moyenne	6	6

* Note : On suppose que l'ensemble des nouveaux besoins de financement occasionnés par les chocs simulés dans les tests de résistance sont couverts par la dette extérieure CGE à moyen et long terme dans l'AVD extérieure. Par défaut, les modalités de la dette marginale sont fondées sur les projections de référence pour une période de 10 ans.

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.
1/ Le test de résistance extrême est celui qui donne le ratio le plus élevé en 2032 ou avant. Le test de résistance avec un dépassement ponctuel est également présenté le cas échéant, mais ce dépassement n'est pas pris en compte comme signal mécanique. Si un test de résistance avec un dépassement ponctuel s'avère le choc extrême, même sans tenir compte de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement ponctuel) est présenté.

Graphique 4. Indicateurs de la dette publique dans différents scénarios, 2025–35

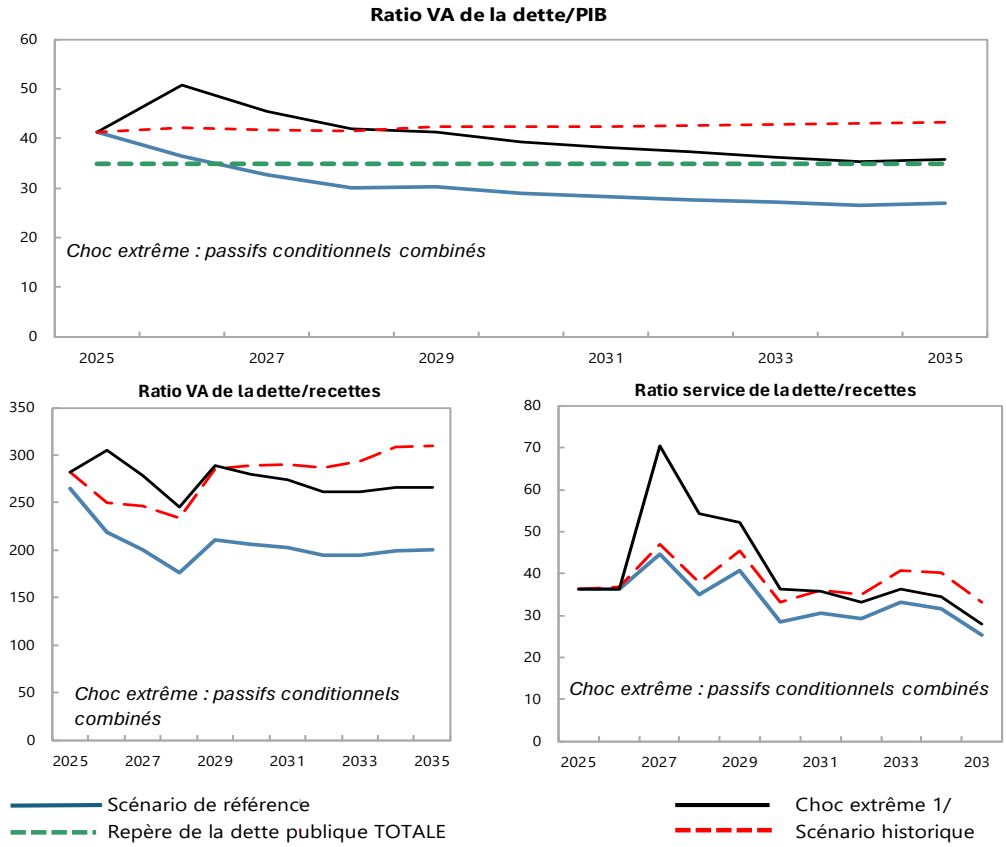

Hypothèses d'emprunt sur les besoins de financement supplémentaires issues des tests de résistance*	Par défaut	Paramètres personnalisés
Part de la dette marginale		
Dette extérieure CGE à moyen et long terme	52 %	60 %
Dette intérieure à moyen et long terme	48 %	14 %
Dette intérieure à court terme	0 %	26 %
Modalités de la dette marginale		
Dette extérieure à moyen et long terme		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars	2,1 %	1,8 %
Échéance moyenne (y compris différé d'amortissement)	29	30
Différé d'amortissement moyen	6	6
Dette intérieure à moyen et long terme		
Taux d'intérêt réel moyen des nouveaux emprunts	2,7 %	5,4 %
Échéance moyenne (y compris différé d'amortissement)	4	2
Différé d'amortissement moyen	2	1
Dette intérieure à court terme		
Taux d'intérêt réel moyen	0,0 %	2,0 %

* Note : Dans ce modèle, le financement intérieur couvre les besoins de financement supplémentaires résultant des chocs dans les tests de résistance relevant de l'AVD publique. Par défaut, les modalités de la dette marginale sont fondées sur les projections de référence pour une période de 10 ans.

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.
1/ Le test de résistance extrême est celui qui donne le ratio le plus élevé en 2032 ou avant. Le test de résistance avec un dépassement ponctuel est également présenté le cas échéant, mais ce dépassement n'est pas pris en compte comme signal mécanique. Si un test de résistance avec un dépassement ponctuel s'avère le choc extrême, même sans tenir compte de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement ponctuel) est présenté.

Graphique 5. Facteurs déterminants de la dynamique de la dette — scénario de référence

Dette extérieure

Dette extérieure CGE nominale brute (en pourcentage du PIB ; précédentes

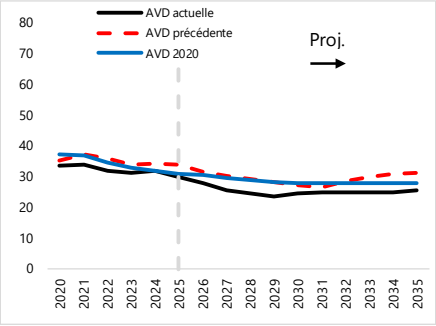

Flux générateurs d'endettement

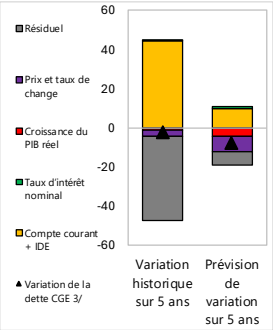

Variations inattendues de l'endettement 1/

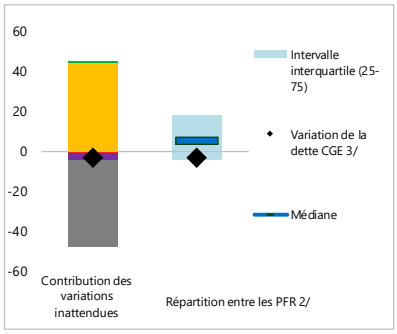

Dette publique

Dette extérieure CGE nominale brute (en pourcentage du PIB ; précédentes

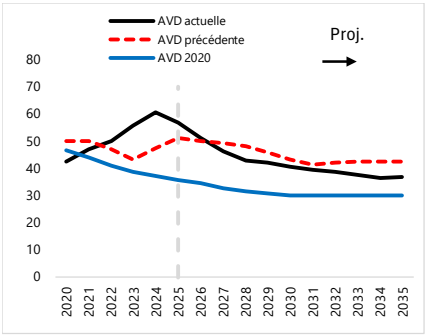

Flux générateurs d'endettement

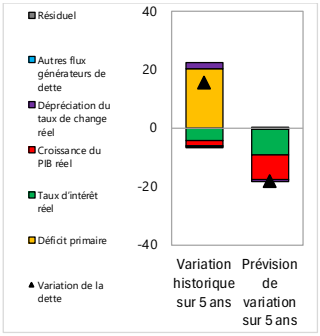

Variations inattendues de l'endettement 1/

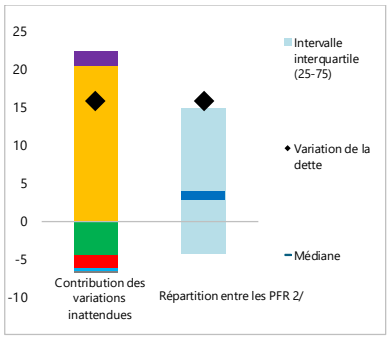

1/ Différence entre les contributions escomptées et effectives aux ratios d'endettement.
2/ Répartition entre les pays à faible revenu pour lesquels des AVD ont été établies.
3/ Compte tenu du niveau relativement faible de la dette extérieure privée pour la moyenne des pays à faible revenu, une variation en points de pourcentage de la dette extérieure CGE devrait s'expliquer en grande partie par les déterminants de l'équation de la dynamique de la dette extérieure.

Graphique 6. Outils de réalisme

Ajustement sur 3 ans du solde primaire
(en points de pourcentage du PIB)

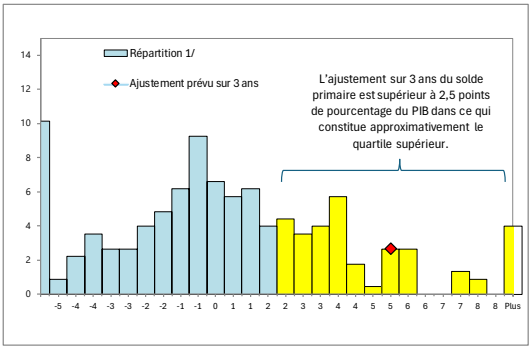

1/ Les données couvrent les programmes appuyés par le FMI pour les PFR (à l'exclusion du financement d'urgence) approuvés depuis 1990. L'ampleur de l'ajustement sur trois ans pour le lancement du programme est indiquée en abscisse et le pourcentage de l'échantillon en ordonnée.

Rééquilibrage budgétaire et trajectoires de croissance possibles 1/

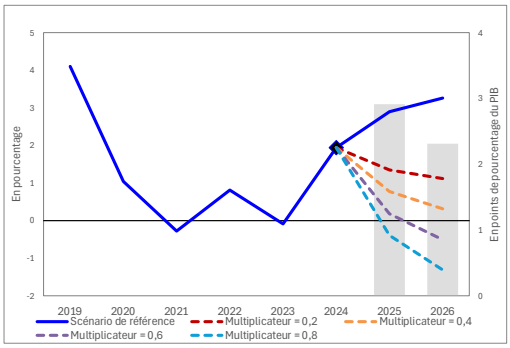

1/ Les barres du graphique illustrent l'ajustement budgétaire annuel projeté (échelle de droite) et les lignes, les trajectoires de croissance possibles du PIB réel avec différents multiplicateurs budgétaires (échelle de gauche).

Taux d'investissement public et privé
(en pourcentage du PIB)

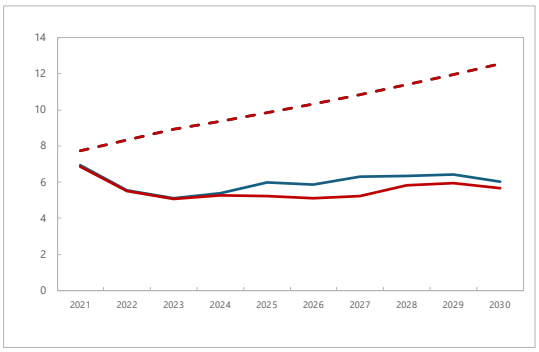

Contribution à la croissance du PIB réel
(en pourcentage, moyenne sur 5 ans)

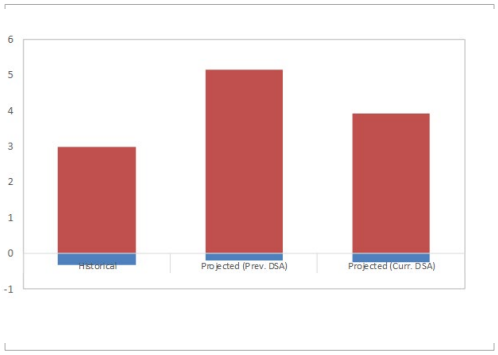

Investissements publics - Préc. AVD
Investissements publics - Act. AVD
Investissements privés - Préc. AVD
Investissements privés - Act. AVD
Contribution d'autres facteurs
Contribution des capitaux publics

Source : projections des services du FMI.

Tableau 2. République centrafricaine : cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2022–45

(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Valeurs observées			Projections								Moyenne 8/	
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2035	2045	Historiques	Projections
Dette extérieure (nominale) 1/	**32,1**	**31,4**	**32,0**	**30,0**	**28,1**	**25,7**	**24,6**	**23,7**	**24,6**	**25,6**	**21,7**	**33,3**	**25,7**
dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)	**32,1**	**31,4**	**32,0**	**30,0**	**28,1**	**25,7**	**24,6**	**23,7**	**24,6**	**25,6**	**21,7**	**33,3**	**25,7**
Variation de la dette extérieure	-2,0	-0,7	0,6	-2,0	-1,9	-2,4	-1,1	-0,9	0,9	0,7	-2,8		
Flux générateurs d'endettement net recensés	**13,8**	**5,0**	**6,4**	**4,9**	**1,7**	**0,5**	**-0,7**	**0,1**	**-0,3**	**-0,3**	**-1,8**	**6,5**	**0,5**
Déficit courant hors intérêts	**12,5**	**8,7**	**8,8**	**6,9**	**3,8**	**2,9**	**1,7**	**2,6**	**2,3**	**1,6**	**1,2**	**8,0**	**2,8**
Déficit de la balance des biens et services	19,7	17,0	17,7	15,7	14,1	12,8	11,7	10,3	9,8	9,2	7,1	**17,3**	**11,2**
Exportations	13,4	14,2	14,7	15,0	15,3	15,5	16,2	17,1	16,6	16,0	13,0		
Importations	33,1	31,2	32,3	30,8	29,4	28,3	27,9	27,4	26,5	25,2	20,0		
Transferts courants nets (négatifs = entrées)	-7,2	-8,6	-9,1	-9,0	-10,3	-10,0	-10,0	-7,8	-7,5	-7,3	-5,3	**-9,3**	**-8,4**
dont : officiels	-2,0	-3,0	-3,1	-3,4	-4,9	-4,8	-5,0	-2,9	-2,8	-2,8	-2,4		
Autres flux extérieurs courants (négatifs = entrées nettes)	0,0	0,3	0,3	0,2	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	-0,3	-0,5	**0,1**	**-0,1**
IDE nets (négatifs = entrées)	**-1,0**	**-1,4**	**-1,4**	**-1,3**	**-1,4**	**-1,6**	**-1,8**	**-1,9**	**-1,9**	**-2,2**	**-2,4**	**-0,7**	**-1,8**
Dynamique endogène de la dette 2/	**2,3**	**-2,3**	**-1,0**	**-0,7**	**-0,7**	**-0,7**	**-0,7**	**-0,6**	**-0,6**	**0,3**	**-0,6**		
Contribution du taux d'intérêt nominal	0,1	0,1	0,2	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,5	0,5		
Contribution de la croissance du PIB réel	-0,3	0,0	-0,6	-0,8	-0,9	-0,9	-0,9	-0,8	-0,9	-0,2	-1,1		
Contribution des variations de prix et de taux de change	2,5	-2,5	-0,6	-2,4	...	...	...	...	...	...	...		
Résiduel 3/	**-15,8**	**-5,7**	**-5,8**	**-6,9**	**-3,7**	**-2,9**	**-0,3**	**-1,0**	**1,2**	**1,0**	**-1,0**	**-7,0**	**-1,0**
dont : financement exceptionnel	-0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
											0,0		
Indicateurs de viabilité											0,0		
VA de la dette extérieure CGE/PIB	**...**	**...**	**17,8**	**17,4**	**16,0**	**14,5**	**14,1**	**13,7**	**14,8**	**16,9**	**17,2**		
VA de la dette extérieure CGE/exportations	**...**	**...**	**121,2**	**116,0**	**104,9**	**93,9**	**86,6**	**80,2**	**89,1**	**106,1**	**132,5**		
Service de la dette CGE/exportations	**3,7**	**3,9**	**5,3**	**13,8**	**14,2**	**12,5**	**8,8**	**7,7**	**6,1**	**8,3**	**8,8**		
Service de la dette CGE/recettes	**6,6**	**6,9**	**8,5**	**21,4**	**22,8**	**20,1**	**13,7**	**13,0**	**9,9**	**11,8**	**9,1**		
Besoin brut en financement extérieur (en millions de dollars)	303,2	212,8	231,3	241,7	157,6	121,0	57,9	89,8	66,4	47,5	-6,2		
											0,0		
Principales hypothèses macroéconomiques											0,0		
Croissance du PIB réel (en %)	0,8	-0,1	1,9	2,9	3,3	3,6	3,8	3,7	3,9	0,8	4,9	**2,4**	**3,1**
Déflateur du PIB en dollars (variation en %)	-6,7	8,3	2,1	8,2	5,7	6,8	4,2	4,3	4,8	2,4	3,3	**1,0**	**4,7**
Taux d'intérêt effectif (en pourcentage) 4/	0,3	0,5	0,5	0,5	0,7	0,7	0,8	0,9	1,0	1,9	2,3	**0,5**	**1,2**
Croissance des exportations de biens et services (dollars, en %)	-4,5	15,0	7,2	14,2	11,0	12,0	13,5	13,7	6,0	6,0	5,9	**3,1**	**8,9**
Croissance des importations de biens et services (dollars, en %)	0,9	2,1	7,7	6,0	4,2	6,7	6,7	6,2	5,1	3,1	4,7	**3,0**	**5,5**
Élément don des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	...	...	...	36,3	39,1	40,1	33,8	33,7	28,3	26,2	27,0	**...**	**31,3**
Recettes publiques (hors dons, en % du PIB)	7,6	8,0	9,1	9,7	9,5	9,6	10,5	10,1	10,2	11,2	12,5	**7,9**	**10,4**
Flux d'aide (en millions de dollars) 5/	125,9	174,8	169,3	201,6	251,8	264,1	268,9	184,9	183,4	146,8	86,0		
Financement équivalent don (en % du PIB) 6/	...	...	...	7,5	8,0	7,6	7,2	4,8	4,8	2,8	1,3	**...**	**5,2**
Financement équivalent dons (en % du financement extérieur) 6/	...	...	...	73,1	84,8	85,9	83,8	78,1	64,8	62,5	48,4	**...**	**72,4**
PIB nominal (en millions de dollars)	2513,4	2719,7	2829,3	3150,8	3439,9	3807,0	4117,3	4454,9	4850,9	6559,9	10749,1		
Croissance du PIB nominal en dollars	-6,0	8,2	4,0	11,4	9,2	10,7	8,2	8,2	8,9	3,3	8,4	**3,5**	**8,0**
											0,0		
Postes pour mémoire :											0,0		
VA de la dette extérieure 7/	...	...	17,8	17,4	16,0	14,5	14,1	13,7	14,8	16,9	17,2		
En pourcentage des exportations	...	...	121,2	116,0	104,9	93,9	86,6	80,2	89,1	106,1	132,5		
Service de la dette extérieure totale/exportations	3,7	3,9	5,3	13,8	14,2	12,5	8,8	7,7	6,1	8,3	8,8		
VA de la dette extérieure CGE (en millions de dollars)			502,8	549,3	551,7	553,2	579,4	610,2	718,5	1110,1	1847,8		
(VAt - VAt-1)/PIBt-1 (en pourcentage)				1,6	0,1	0,0	0,7	0,7	2,4	1,2	1,2		
Déficit courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	14,5	9,4	8,2	8,9	5,8	5,3	2,8	3,5	1,3	0,9	4,0		

Définition de la dette extérieure/intérieure	Sur la base de la résidence
Existe-t-il une grande différence entre les deux critères ?	Non

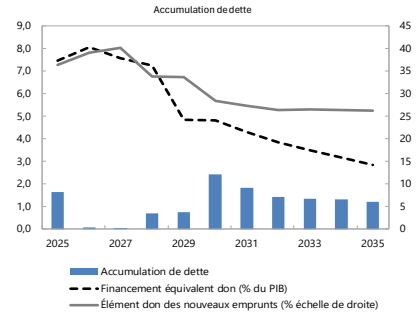

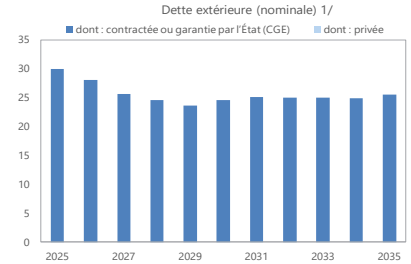

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Englobe la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Égale à [r - g - ρ(1+g) + Ɛα (1+r)]/(1+g+ρ+gρ) multiplié par le ratio d'endettement de la période précédente, où r = taux d'intérêt nominal ; g = taux de croissance du PIB réel, ρ = taux de croissance du déflateur du PIB en dollars, Ɛ = appréciation nominale de la monnaie locale et α = part de la dette extérieure libellée en monnaie locale dans la dette extérieure totale.

3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'allégement de la dette), les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend aussi la contribution des variations des prix et du taux de change.

4/Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.

5/ À savoir les dons, les prêts concessionnels et l'allégement de la dette.

6/ Le financement équivalent dons inclut les dons accordés directement à l'État et sous la forme des nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA des nouveaux emprunts).

7/ Suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

8/ Les moyennes historiques sont généralement calculées sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles, tandis que les moyennes des projections portent sur la première année de projection et sur les 10 années suivantes.

Note : Le résidu élevé est principalement attribuable aux variations des avoirs extérieurs bruts, aux ajustements de valeur ainsi qu'aux variations des taux de change.

Tableau 3. République centrafricaine : cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2022–45

(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Valeurs observées			Projections								Moyenne 6/	
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2035	2045	Historiques	Projections
Dette du secteur public 1/	**50,0**	**55,7**	**60,7**	**57,0**	**51,2**	**46,3**	**42,9**	**42,3**	**40,7**	**37,0**	**28,3**	**50,0**	**42,7**
Dont : dette extérieure	**32,1**	**31,4**	**32,0**	**30,0**	**28,1**	**25,7**	**24,6**	**23,7**	**24,6**	**25,6**	**21,7**	**33,3**	**25,7**
Variation de la dette du secteur public	3,0	5,7	5,0	-3,7	-5,9	-4,8	-3,4	-0,6	-1,6	0,4	-3,3		
Flux générateurs d'endettement recensés	**4,8**	**-0,1**	**4,3**	**-4,2**	**-4,5**	**-4,9**	**-3,4**	**-0,6**	**-1,6**	**0,6**	**-1,0**	**0,3**	**-2,0**
Déficit primaire	**4,8**	**2,9**	**4,2**	**1,3**	**-1,0**	**-1,0**	**-1,2**	**1,5**	**0,8**	**0,6**	**0,6**	**1,8**	**0,3**
Recettes et dons	12,1	14,0	14,5	15,6	16,6	16,3	17,0	14,3	14,0	13,5	13,3	**14,4**	**14,8**
dont : dons	4,5	6,0	5,4	5,9	7,1	6,7	6,5	4,2	3,8	2,2	0,8		
Dépenses primaires (hors intérêts)	17,0	16,9	18,7	16,9	15,6	15,3	15,8	15,8	14,8	14,1	13,8	**16,3**	**15,1**
Dynamique automatique de la dette	**0,1**	**-2,8**	**0,1**	**-5,5**	**-3,5**	**-3,8**	**-2,2**	**-2,0**	**-2,4**	**-0,1**	**-1,6**		
Contribution de l'écart taux d'intérêt/croissance	-2,1	-2,0	-1,2	-5,5	-3,5	-3,8	-2,2	-2,0	-2,4	-0,1	-1,6		
dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen	-1,7	-2,0	-0,1	-3,8	-1,7	-2,0	-0,5	-0,5	-0,8	0,2	-0,1		
dont : contribution de la croissance du PIB réel	-0,4	0,0	-1,1	-1,7	-1,8	-1,8	-1,7	-1,5	-1,6	-0,3	-1,5		
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	2,2	-0,9	1,2	...	...	...	...	...	...	...	...		
Autres flux générateurs d'endettement recensés	**-0,1**	**-0,1**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**
Produit des privatisations (négatif)	-0,1	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Comptabilisation des passifs conditionnels (p. ex., recapitalisation bancaire)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Allégement de la dette (initiative PPTE et autres)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Autres flux générateurs ou réducteurs d'endettement (veuillez préciser)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Résiduel	**-1,8**	**5,8**	**0,8**	**0,5**	**-1,4**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**-0,2**	**-2,3**	**0,0**	**-0,2**
Indicateurs de viabilité													
Ratio VA de la dette publique/PIB 2/	**...**	**...**	**45,6**	**41,3**	**36,4**	**32,7**	**30,1**	**30,2**	**29,0**	**27,0**	**22,9**		
Ratio VA de la dette publique/recettes et dons	**...**	**...**	**314,9**	**265,2**	**218,8**	**200,2**	**176,6**	**211,4**	**206,5**	**200,2**	**172,7**		
Ratio service de la dette/recettes et dons 3/	**8,6**	**22,3**	**29,8**	**36,3**	**36,3**	**44,6**	**35,1**	**40,7**	**28,5**	**25,3**	**20,9**		
Besoin brut de financement 4/	5,8	5,9	8,5	6,9	5,0	6,2	4,7	7,2	4,7	4,0	3,3		
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires													
Croissance du PIB réel (en %)	0,8	-0,1	1,9	2,9	3,3	3,6	3,8	3,7	3,9	0,8	4,9	**2,4**	**3,1**
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette extérieure (en %)	0,3	0,5	0,5	0,5	0,7	0,7	0,8	0,9	1,0	1,9	2,3	**0,5**	**1,2**
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en %)	-2,1	-2,7	1,4	-5,2	-1,8	-2,2	1,4	1,7	0,3	3,0	2,4	**-1,1**	**0,3**
Dépréciation du taux de change réel (en %, + dénote une dépréciation)	6,8	-2,9	4,0	...	...	...	...	...	...	...	...	**1,9**	**...**
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en %)	4,8	5,5	2,0	8,7	5,2	6,9	4,3	4,3	4,7	2,4	3,3	**3,0**	**4,7**
Croissance des dépenses primaires réelles (corrigée du déflateur du PIB, en %)	-9,7	-0,5	12,7	-7,1	-4,3	1,5	7,2	3,3	-2,6	2,0	5,8	**6,5**	**0,6**
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB 5/	1,8	-2,9	-0,8	5,0	4,9	3,8	2,2	2,0	2,4	0,3	3,9	**-0,6**	**2,5**
VA des passifs conditionnels (non inclus dans la dette du secteur public)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		

Définition de la dette extérieure/intérieure	**Sur la base de la résidence**
Existe-t-il une grande différence entre les deux critères ?	**Non**

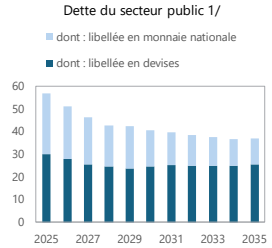

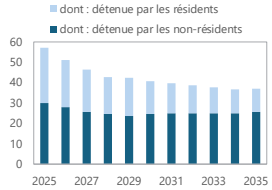

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Périmètre de la dette : administrations centrale, territoriales, et locales, ainsi que sécurité sociale, dette garantie par l'État La définition de la dette extérieure se fonde sur la monnaie.

2/ Le ratio sous-jacent VA de la dette extérieure/PIB dans l'analyse de viabilité de la dette publique diffère de celui utilisé dans l'analyse de viabilité de la dette extérieure ; cette différence dépend des projections en matière de taux de change.

3/ Le service de la dette est égal, par définition, à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à court, moyen et long terme.

4/ Le besoin de financement brut est égal, par définition, à la somme du déficit primaire, du service de la dette, de l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente, et d'autres flux générateurs ou réducteurs de dette.

5/ Déficit primaire moins variation du ratio dette publique/PIB ((-) : excédent primaire), qui stabiliserait le ratio de la dette uniquement dans l'année en question.

6/ Les moyennes historiques sont généralement calculées sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles, tandis que les moyennes des projections portent sur la première année de projection et sur les 10 années suivantes.

Tableau 4. République centrafricaine : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure garantie par l'État, 2025–35

	Projections 1/										
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
Ratio VA de la dette/PIB											
Scénario de référence	17	16	15	14	14	15	16	16	16	16	17
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2025-2035 2/	17	20	24	29	**34**	**40**	**46**	**52**	**57**	**63**	**68**
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	17	17	16	15	15	16	17	17	18	18	19
B2. Solde primaire	17	18	19	20	20	21	21	22	22	22	22
B3. Exportations	17	18	19	18	18	19	20	20	20	20	20
B4. Autres flux 3/	17	19	20	19	18	19	20	20	20	20	20
B5. Dépréciation	17	20	14	14	13	15	16	16	17	17	18
B6. Combinaison de B1-B5	17	21	20	20	19	20	21	21	21	21	22
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	17	22	21	22	22	23	23	24	24	24	25
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30
Ratio VA de la dette/exportations											
Scénario de référence	116	105	94	87	80	89	92	95	102	105	106
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2025-2035 2/	116	132	**153**	**177**	**196**	**241**	**272**	**311**	**365**	**404**	**428**
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	116	105	94	87	80	89	92	95	102	105	106
B2. Solde primaire	116	119	124	120	115	125	127	130	139	**140**	**141**
B3. Exportations	116	135	**170**	**157**	**145**	**156**	**158**	**162**	**174**	**175**	**175**
B4. Autres flux 3/	116	122	127	117	108	116	117	120	128	129	128
B5. Dépréciation	116	105	73	67	62	72	75	78	85	89	91
B6. Combinaison de B1-B5	116	**143**	118	139	128	139	**141**	**145**	**155**	**156**	**156**
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	116	**142**	139	135	127	137	138	**141**	**151**	**153**	**154**
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140
Ratio service de la dette/exportations											
Scénario de référence	**14**	**14**	**12**	9	8	6	7	8	8	8	8
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2025-2035 2/	**14**	**15**	**15**	**12**	**12**	**11**	**13**	**15**	**18**	**20**	**23**
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	**14**	**14**	**12**	9	8	6	7	8	8	8	8
B2. Solde primaire	**14**	**14**	**13**	10	9	7	8	9	10	**10**	**10**
B3. Exportations	**14**	**17**	**18**	**13**	**12**	9	**11**	**12**	**13**	**14**	**14**
B4. Autres flux 3/	**14**	**14**	**13**	10	9	7	8	8	10	10	**10**
B5. Dépréciation	**14**	**14**	**12**	8	7	6	6	7	8	7	7
B6. Combinaison de B1-B5	**14**	**16**	**17**	**12**	**11**	8	10	**11**	**12**	**12**	**12**
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	**14**	**14**	**13**	10	9	7	8	9	9	9	9
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Ratio service de la dette/recettes											
Scénario de référence	**21**	**23**	**20**	14	13	10	11	12	12	12	12
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2025-2035 2/	**21**	**24**	**24**	**18**	**20**	**18**	**21**	**23**	**26**	**30**	**32**
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	**21**	**24**	**22**	**15**	**14**	11	12	13	13	13	13
B2. Solde primaire	**21**	**23**	**21**	**15**	**14**	11	13	13	14	**15**	**15**
B3. Exportations	**21**	**23**	**21**	**15**	**14**	11	12	13	13	**14**	**14**
B4. Autres flux 3/	**21**	**23**	**21**	**15**	**14**	11	12	13	14	**14**	**14**
B5. Dépréciation	**21**	**28**	**25**	**16**	**15**	11	13	14	14	12	13
B6. Combinaison de B1-B5	**21**	**25**	**24**	**16**	**16**	12	13	14	**15**	**15**	**15**
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	**21**	**23**	**22**	**15**	**15**	12	13	14	13	13	13
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.
1/ Les valeurs en gras dénotent un dépassement du seuil.
2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, le déflateur du PIB (en fonction du dollar), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB, et les flux non générateurs d'endettement.
3/ Y compris transferts officiels et privés et IDE inclus.

Tableau 5. République centrafricaine : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette publique, 2025–35

	Projections 1/										
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
	Ratio VA de la dette/PIB										
Scénario de référence	**41**	**36**	33	30	30	29	28	28	27	27	27
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2025-2035 2/	**41**	**42**	**42**	**41**	**42**	**42**	**42**	**43**	**43**	**43**	**43**
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	**44**	**41**	**40**	**37**	**38**	**37**	**37**	**36**	**36**	**36**	**37**
B2. Solde primaire	**44**	**43**	**43**	**40**	**39**	**37**	**36**	**35**	34	34	34
B3. Exportations	**41**	**38**	**37**	34	34	33	32	31	31	30	30
B4. Autres flux 3/	**41**	**39**	**38**	35	35	33	33	32	31	30	31
B5. Dépréciation	**44**	**42**	**37**	33	32	30	28	27	25	24	24
B6. Combinaison de B1-B5	**44**	**42**	**39**	34	33	31	30	29	28	28	28
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	**44**	**51**	**46**	**42**	**41**	**39**	**38**	**37**	**36**	**35**	**36**
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Repère dette publique TOTALE	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35
	Ratio VA de la dette/recettes 2/										
Scénario de référence	265	219	200	177	211	207	203	195	195	199	200
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2025-2035 2/	282	250	247	234	285	289	290	287	294	308	309
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	285	243	233	211	257	256	256	250	255	266	272
B2. Solde primaire	285	261	265	233	274	266	260	248	247	252	252
B3. Exportations	265	228	227	201	240	234	230	220	220	224	223
B4. Autres flux 3/	265	235	231	205	244	238	234	225	224	227	227
B5. Dépréciation	285	260	232	200	230	217	206	192	186	185	180
B6. Combinaison de B1-B5	285	257	240	199	232	222	216	205	204	208	208
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	285	306	279	246	289	280	274	262	261	266	266
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
	Ratio service de la dette/recettes 2/										
Scénario de référence	36	36	45	35	41	29	31	29	33	31	25
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2025-2035 2/	36	37	47	38	46	33	36	35	41	40	33
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	36	37	48	39	47	35	38	37	42	41	34
B2. Solde primaire	36	36	54	51	54	36	35	33	37	35	30
B3. Exportations	36	36	45	36	41	29	31	30	34	33	27
B4. Autres flux 3/	36	36	45	36	42	29	31	30	35	34	27
B5. Dépréciation	36	37	47	37	42	30	32	31	35	33	27
B6. Combinaison de B1-B5	36	36	45	42	47	31	32	30	34	32	25
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	36	36	71	54	52	36	36	33	36	34	28
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.
1/ Les valeurs en gras dénotent un dépassement du niveau de référence.
2/ Les variables incluent la croissance du PIB réel, le déflateur du PIB et le déficit primaire en pourcentage du PIB.
3/ Y compris transferts officiels et privés et IDE inclus.

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

29 mai 2025

TROISIÈME ET QUATRIÈME REVUES DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDES DE DÉROGATION POUR L'INOBSERVATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION ET REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT —INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Rédigé par Le département Afrique, en consultation avec le département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation ainsi que le département juridique et le département des finances publiques.

Le présent supplément contient des informations devenues disponibles depuis la publication du rapport des services du FMI (EBS/25/37) le 21 mai 2025 s'agissant de l'exécution des deux mesures préalables ainsi que d'arriérés de longue date envers la Russie. Ce complément d'information ne modifie en rien les grandes orientations de l'évaluation faite par les services du FMI.

Évolution récente

1. **Les autorités ont mené à bien la première mesure préalable en soumettant le 9 mai au Parlement une loi de finances rectificative pour l'exercice 2025 alignée avec le cadre macroéconomique du programme.** Le Parlement a adopté cette loi de finances rectificative le 28 mai 2025. Les projections relatives aux recettes intérieures et au solde primaire intérieur sont conformes aux critères de réalisation (CR) correspondants pour fin décembre du programme appuyé par la FEC. Le montant des financements régionaux respecte également le CR pour fin décembre relatif au financement intérieur net.

2. **Les autorités ont mené à bien la deuxième mesure préalable en renforçant les conditions de délivrance du certificat de quitus fiscal, conformément aux recommandations du FMI.** La loi de finances rectificative pour l'exercice 2025 comprend des amendements au Code général des impôts et au Livre des procédures fiscales. Ces amendements instaurent des exigences à satisfaire pour obtenir le certificat de quitus fiscal, valable pour 3 mois, qui permet de bénéficier d'exonérations fiscales et de réaliser des transferts de fonds à l'étranger.

Récente évolution s'agissant d'arriérés envers des créanciers bilatéraux officiels

3. Les services du FMI ont récemment pris connaissance d'arriérés de longue date envers la Russie. La République centrafricaine présente des arriérés bilatéraux officiels envers la Russie dont les services du FMI ignoraient l'existence. D'un montant total de 2,3 millions de dollars, ces arriérés (remontant à la période soviétique) donnent lieu à une annulation quasi totale au titre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). Le montant résiduel de 18 300 dollars pourrait être annulé dans le cadre de la déclaration du gouvernement de la Fédération de Russie, approuvée par l'ordre du gouvernement de la Fédération de Russie. Les autorités prennent les mesures nécessaires pour satisfaire à toutes les exigences liées à l'apurement des arriérés.

4. La Russie a donné son accord à l'achèvement de la revue malgré l'existence de ces arriérés. L'apparition de ces arriérés de longue date ne modifie pas l'évaluation de base des services du FMI s'agissant des résultats obtenus dans le cadre du programme.

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

4 juin 2025

TROISIÈME ET QUATRIÈME REVUES DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDES DE DÉROGATION POUR L'INOBSERVATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION ET REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT —INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUPLÉMENTAIRES

Rédigé par

Le département Afrique, en consultation avec le département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation ainsi que le département juridique et le département des finances publiques.

Le présent supplément contient des informations devenues disponibles depuis la publication du rapport des services du FMI (EBS/25/37) le 21 mai 2025 s'agissant d'arriérés du pays. Ce complément d'information ne modifie en rien les grandes orientations de l'évaluation faite par les services du FMI.

Récente évolution s'agissant des arriérés officiels

1. Des arriérés envers le Koweït et le Fonds international de développement agricole (FIDA) ont récemment été portés à la connaissance des services du FMI. En mai, la République centrafricaine a contracté des arriérés officiels supplémentaires envers le Koweït et le FIDA pour environ 300 millions et 100,1 millions de francs CFA respectivement. Cela porte le total des nouveaux arriérés encourus à fin mai 2025 à 2 milliards de francs CFA au lieu du montant de 1,6 milliard de francs CFA figurant dans le rapport des services du FMI.

2. Le Koweït a approuvé l'achèvement des troisième et quatrième revues conjointes en dépit de ces nouveaux arriérés et les services du FMI ont estimé que les autorités ont mis en place un plan crédible pour apurer les arriérés contractés auprès de la FIDA. L'apparition de ces arriérés ne modifie pas l'évaluation de base des services du FMI s'agissant des résultats obtenus dans le cadre du programme.

Déclaration de MM. Regis N'Sonde et MM. Mbuyamu Matungulu et de Mme Mwanza Nkusu (bureau de l'administrateur pour l'Afrique centrale) sur la République centrafricaine
4 juin 2025

INTRODUCTION

Au nom des autorités centrafricaines, que nous représentons, nous tenons à exprimer notre reconnaissance au conseil d'administration, à la direction et aux services du FMI pour leur coopération durable avec la République centrafricaine (RCA) par un dialogue constructif, une aide financière selon les besoins et un renforcement des capacités. Nous tenons également à remercier les services du FMI pour les rapports complets qu'ils ont rédigés à la suite des échanges fructueux avec les autorités à Bangui et lors des réunions de printemps 2025 dans le cadre des troisième et quatrième revues de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC). Les autorités souscrivent à l'essentiel de l'évaluation des services du FMI identifiant les défis auxquels est confrontée la République centrafricaine et les priorités du pays en matière de développement et apprécient la pertinence des recommandations reçues.

ÉVOLUTION RÉCENTE ET RÉSULTATS OBTENUS DANS LE CADRE DU PROGRAMME

Au cours de la période examinée, la RCA a continué de faire face à de grandes difficultés qui ont entraîné des répercussions sur ses résultats macroéconomiques. Bien que les autorités aient accompli des progrès dans la reprise du contrôle du territoire des mains de groupes rebelles, des problèmes persistent sur le plan humanitaire et sécuritaire. Compte tenu de ces difficultés, une part importante de la population (environ 31 %) a souffert de l'insécurité alimentaire entre septembre 2024 et mars 2025, et l'acheminement de l'aide alimentaire a été mis à rude épreuve par les réductions de l'aide étrangère. Le taux de croissance du PIB en 2024 était estimé à 1,9 %. Avec un taux de 4,2 %, l'inflation à fin décembre 2024 était supérieure de près de 2 points de pourcentage à celle enregistrée au cours de la même période en 2023, même si ce chiffre était inférieur aux prévisions établies lors de la deuxième revue. Dans le secteur extérieur, le déficit courant a légèrement augmenté, à 12,1 % du PIB en 2024, soit 0,2 % du PIB de plus que l'année précédente, dans un contexte de forte hausse des volumes d'exportation et d'importation et de détérioration des termes de l'échange. Le déficit budgétaire primaire s'est creusé de près de 1,5 % du PIB en 2024, atteignant 4,9 %, sous l'effet des pressions sur les dépenses, principalement dans le domaine de la sécurité. L'achèvement de la troisième revue a été retardé en raison de difficultés qui ont depuis été résolues, notamment pour obtenir des assurances quant à la politique régionale dans le cadre de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), pour trouver les assurances financières nécessaires pour le programme appuyé par la FEC et pour identifier des sources de financement réalistes pour le budget 2025.

Dans un contexte extérieur et intérieur difficile, les résultats obtenus dans le cadre du

programme pour les troisième et quatrième revues conjointes ont été globalement satisfaisants, même s'ils ont été mitigés à certains égards, et les autorités ont pris des mesures correctives solides. Les autorités ont respecté la moitié des six critères de réalisation quantitatifs pour fin juin et fin décembre 2024. Toutefois, les objectifs concernant le déficit primaire intérieur et le financement intérieur net n'ont pas été atteints en raison de faiblesses dans le recouvrement des recettes et la gestion des finances publiques. Le critère de réalisation continu relatif à la non-accumulation d'arriérés extérieurs n'a pas été rempli en raison de tensions sur les liquidités et d'une coordination insuffisante entre la direction de la dette et l'Agence comptable centrale du Trésor. Deux objectifs indicatifs relatifs aux dépenses sociales et aux dépenses réalisées en vertu de procédures extraordinaires n'ont pas non plus été atteints. En ce qui concerne les réformes structurelles, trois des sept mesures structurelles pour les revues ont été satisfaites, y compris une ayant été mise en œuvre avec retard. Trois repères structurels relatifs à l'amélioration de l'efficience du marché des carburants — réalisation d'un audit du système d'approvisionnement en carburants, adoption d'un mécanisme d'ajustement trimestriel des prix à la pompe par décret ministériel et publication d'une nouvelle structure des prix des carburants le 25 de chaque mois à compter de juillet 2024 — n'ont pas été respectés en raison des retards pris par les autorités pour obtenir le financement nécessaire à l'audit de l'approvisionnement en carburants, dont dépendent les deux autres mesures. Les autorités ont demandé le report de deux de ces repères structurels et la révision de la portée du troisième (publication de la structure des prix des carburants). Elles ont mis en œuvre trois mesures préalables proposées qui sont jugées indispensables à la réalisation des objectifs du programme. En outre, elles ont franchi des étapes importantes avec la mise en œuvre concrète de l'e-Tax, le renforcement de la Cour des comptes et l'affection de fonds pour rendre applicable dans la pratique certaines parties du plan institutionnel de la cellule de renseignement financier.

PERSPECTIVES ET RISQUES

Les perspectives macroéconomiques sont globalement favorables. La croissance économique devrait s'accélérer, une prévision qui repose sur la poursuite de l'amélioration de l'approvisionnement en carburants, la levée des sanctions sur les exportations de diamants et les avancées dans la mise en œuvre des réformes structurelles. En outre, une relance des secteurs des services et de la construction est attendue grâce au déploiement de la technologie cellulaire 4G et au lancement de travaux d'infrastructure avec l'aide financière de la Banque africaine de développement. Selon les projections, la croissance du PIB réel devrait s'établir à 3,0 % en 2025 et à 3,3 % en 2026, par rapport à un niveau estimé à un peu moins de 2,0 % en 2024. L'inflation devrait reculer à 1,3 % d'ici fin 2025, contre 4,2 % pour la même période en 2024 en raison d'une flambée des prix des denrées alimentaires. Les projections à moyen terme donnent une accélération de la croissance à environ 4 % d'ici 2030, avec une moyenne d'environ 3,6 % pour la période 2026–30.

Après une forte baisse au cours du dernier mois de 2024, du fait des effets de base, l'inflation en glissement annuel devrait atteindre 3,5 % à la fin de 2025 et se stabiliser autour du seuil de convergence de la CEMAC de 3 %, à moyen terme.

Les autorités conviennent avec les services du FMI que le solde des aléas influant sur les perspectives économiques est négatif, mais soulignent que ces risques peuvent être atténués par les avancées dans les réformes structurelles, le rééquilibrage des finances publiques et le processus de paix. Les risques de détérioration comprennent notamment les pressions financières liées aux difficultés de refinancement de la dette intérieure et les reports dans l'obtention de financements extérieurs concessionnels supplémentaires, en raison des retards dans la mise en œuvre des réformes relatives à la gouvernance et à la transparence, les pressions budgétaires liées aux élections générales qui doivent se tenir cette année, un recul sur le front de la sécurité et les problèmes d'approvisionnement en carburants. En revanche, une mise en œuvre plus rapide des réformes structurelles, une mobilisation plus importante des ressources intérieures, un meilleur contrôle des dépenses et une consolidation de la paix dans tout le pays pourraient conduire à une évolution plus favorable de la situation économique.

POLITIQUES ET RÉFORMES D'ICI LA FIN DE DE 2025 ET AU-DELÀ

Les priorités du programme appuyé par la FEC sont alignées sur les objectifs du Plan national de développement (PND) de la RCA, adopté en décembre 2024. Les autorités sont déterminées à améliorer les résultats budgétaires, notamment par le renforcement de la gestion des finances publiques, la consolidation des marges de manœuvre budgétaires, la contribution à la constitution de réserves au niveau régional de la CEMAC, ainsi que l'amélioration de la viabilité de la dette. Surtout, il convient de noter que les autorités sont aussi désireuses d'approfondir les réformes visant à promouvoir la résilience économique et l'inclusion, ainsi que de renforcer la gouvernance et l'État de droit.

Politique et réformes budgétaires

Les autorités envisagent de mettre en œuvre un plan d'assainissement des finances publiques fondé à la fois sur une meilleure mobilisation des recettes et sur des mesures audacieuses de maîtrise des dépenses. Elles ont l'intention de prendre d'importantes mesures pour accroître les recettes, axées sur l'élargissement de l'assiette de l'impôt et le recouvrement accru des arriérés fiscaux. Ces mesures comprennent un recoupement manuel des déclarations fiscales entre les différentes administrations fiscales, la suppression des exonérations fiscales et douanières pour les entreprises ayant des arriérés d'impôts, la garantie que la consommation accrue de données liée au nouveau réseau 4G se traduise par une augmentation des recettes provenant de la taxe sur les télécommunications (TIC-TECH), l'application de la TVA sur le transport de marchandises importées d'autres pays de la CEMAC et la garantie du recouvrement effectif des recettes exceptionnelles anticipées. Du côté des dépenses, les autorités s'engagent à exercer un contrôle rigoureux malgré les pressions. À court terme, elles envisagent de plafonner la masse salariale, de réduire les dépenses en biens et services et de diminuer les déplacements professionnels.

Les plans d'amélioration des résultats en matière de finances publiques reposent aussi sur des réformes budgétaires essentielles visant à réduire les risques budgétaires. S'agissant des recettes, les autorités prévoient de faire progresser les réformes fiscales

numériques et institutionnelles. Les mesures dans ce domaine consistent notamment à rendre pleinement opérationnels les modules e-Tax au sein de la Direction générale des impôts et des domaines (DGID) en nommant le personnel nécessaire et en imposant l'utilisation de la plateforme électronique pour le paiement en ligne des impôts à tous les grands contribuables. Les autorités comptent aussi déployer des mises à jour institutionnelles et de nouveaux outils destinés à faire respecter les obligations fiscales. Elles renforcent par ailleurs les systèmes de gestion des finances publiques (GFP), notamment par la mise en place de comités de haut niveau chargés de la GFP et de la trésorerie, afin d'améliorer la transparence budgétaire et le contrôle des dépenses.
Les autorités s'engagent également à limiter les dépenses effectuées dans le cadre de procédures extraordinaires et une circulaire ministérielle a été publiée pour restreindre les dépenses éligibles à ces procédures. Des mesures supplémentaires visant à améliorer les prévisions de recettes, la préparation et l'exécution du budget, les contrôles internes et le renforcement des capacités seront essentielles pour éviter les dérapages.

Les autorités comptent remédier aux sources d'inefficacité persistantes dans le secteur des carburants. Elles prévoient de mettre en place un mécanisme automatiquement renouvelable en utilisant une partie du produit provenant de la monétisation du don en nature en carburant accordé par la Russie pour importer des carburants par les voies les plus efficaces et les plus rentables. Elles s'engagent à garantir une plus grande transparence dans l'utilisation du don en carburant, notamment par la divulgation des informations financières fournies par la Société panafricaine du pétrole et des produits raffinés (SOPRAF), l'entreprise d'État chargée du système automatiquement renouvelable. La stratégie adoptée pour l'utilisation du don en carburant s'efforce de remédier au déficit structurel du pays en matière d'approvisionnement en carburants et de réduire la dépendance actuelle à l'égard de l'importateur monopolistique. L'audit prévu de l'approvisionnement en carburants devrait permettre de clarifier les structures de coûts et les marges bénéficiaires dans le secteur, dans le but d'établir un plafond de marge approprié.

Autres réformes structurelles

Les autorités sont conscientes que les efforts visant à améliorer le climat des affaires, la gouvernance et l'intégrité financière doivent se poursuivre dans le cadre des réformes nécessaires pour s'attaquer aux causes profondes de la fragilité de la RCA, libérer le potentiel de croissance du pays et promouvoir une croissance inclusive. La faiblesse des institutions et de la gouvernance entrave l'efficacité de l'élaboration des politiques et la fourniture des services publics, freine les investissements privés et perpétue la fragilité économique. Les réformes destinées à favoriser la transparence et à améliorer la gouvernance et la sécurité dans le cadre du PND 2024-2028 devraient aider à améliorer la répartition des ressources et la productivité totale des facteurs. Pour la RCA, pays riche en ressources naturelles, l'adoption du nouveau code forestier et la mise en œuvre du code minier sont essentielles à la libération du potentiel de croissance du pays. Il est important de poursuivre le renforcement des capacités, avec l'aide des partenaires pour le développement, afin de faire avancer la mise en œuvre des réformes.

Réformes liées au climat

Les autorités œuvrent à la protection de l'environnement et mènent des réformes porteuses de changement afin de faire face aux vulnérabilités croissantes liées au changement climatique. Elles ont publié cette année le rapport national sur le climat et le développement (CCDR) et le rapport biennal de transparence pour l'action climatique, un tremplin pour réaffirmer leurs priorités en matière de réformes sur le plan climatique. Les autorités ont aussi lancé une étude sur la comptabilité du capital naturel et le financement de l'action climatique dans les forêts du bassin du Congo, visant à évaluer la valeur des ressources forestières de la RCA et leur impact potentiel sur les recettes nationales. Afin de renforcer la résilience face aux chocs liés au changement climatique, les autorités entendent intensifier les réformes destinées à assurer un équilibre écologique dans lequel les activités économiques ne compromettent pas indûment la durabilité des ressources naturelles. Les priorités de ces réformes comprennent la mobilisation autour du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (ODD), de la contribution déterminée au niveau national (CDN) et du plan national d'adaptation, ainsi que leur alignement sur le pilier 5 du Plan de développement national 2024–2028.

Les autorités restent résolues à collaborer avec leurs partenaires internationaux à l'appui du programme de réformes environnementales de la RCA. Elles recherchent une assistance technique pour développer un marché national du carbone et renforcer la capacité du pays à mobiliser des financements au moyen de mécanismes financiers internationaux. Les autorités ont l'intention de solliciter l'assistance technique du FMI pour mener une évaluation de la gestion des investissements publics pour le climat (EGIP-C). Elles s'appuieraient, le moment venu, sur le CCDR et l'EGIP-C pour définir des mesures de réforme susceptibles d'étayer une demande éventuelle d'aide financière au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité (FRD) du FMI, afin de soutenir davantage la mise en œuvre de leur stratégie de renforcement de la résilience au changement climatique.

CONCLUSION

Les autorités centrafricaines restent déterminées à mettre en œuvre leur programme économique et financier soutenu par le FMI malgré les difficultés auxquelles elles sont confrontées. Ces difficultés ont entraîné des répercussions négatives sur les indicateurs macroéconomiques et les résultats obtenus dans le cadre du programme au cours de la période considérée, mais les autorités s'efforcent de maintenir le programme dans l'ensemble sur la bonne voie. Compte tenu de la mise en œuvre globalement satisfaisante du programme, des mesures prises par les autorités pour corriger les critères de réalisation non respectés et de leur engagement renouvelé en faveur des objectifs du programme, elles sollicitent des dérogations pour les critères de réalisation non remplis et l'achèvement des troisième et quatrième revues au titre de la FEC. Nous serions très reconnaissants aux administrateurs de bien vouloir considérer favorablement ces demandes.